UNIVERSITÉ DU MANITOBA

LES ATTENTES ÉDUCATIVES

DE LA POPULATION FRANCO-MANITOBAINE

PAR

PAUL R. RUEST

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET DES FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION
FACULTÉ D'ÉDUCATION

THÈSE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE (Ph.D.)

AVRIL 1987 

Permission has been granted to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film.

The author (copyright owner) has reserved other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her written permission.

L'autorisation a été accordée à la Bibliothèque nationale du Canada de microfilmer cette thèse et de prêter ou de vendre des exemplaires du film.

L'auteur (titulaire du droit d'auteur) se réserve les autres droits de publication; ni la thèse ni de longs extraits de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation écrite.

ISBN 0-315-37206-0

LES ATTENTES ÉDUCATIVES DE LA POPULATION FRANCO-MANITOBAINE

BY

PAUL R. RUEST

A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies of
the University of Manitoba in partial fulfillment of the requirements
of the degree of

DOCTOR OF PHILOSOPHY

© 1987

Permission has been granted to the LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF MANITOBA to lend or sell copies of this thesis, to the NATIONAL LIBRARY OF CANADA to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film, and UNIVERSITY MICROFILMS to publish an abstract of this thesis.

The author reserves other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's written permission.

Table des matières

Liste des tableaux iii

Sommaire vi

Introduction 1

Chapitre premier - Perspectives historiques de l'éducation française au Manitoba 6

Chapitre II - Méthodologie 31

Méthode de recherche 31

Population étudiée 32

Instrument de recherche 34

Administration du questionnaire 70

Traitement des données 72

Chapitre III - Contexte éducatif et linguistique des Franco-Manitobains 73

Inscriptions scolaires 73

Caractéristiques de la population étudiée 74

Chapitre IV - Résultats de l'enquête 99

Niveau d'importance accordé aux différents éléments du système scolaire 99

Classification des attentes éducatives en ordre d'importance. . 146

Conséquences des résultats de l'enquête pour le système scolaire manitobain 171

Conclusion 183

Appendice A - Lettres aux parents, aux commissaires d'écoles et aux éducateurs 185

Appendice B - Questionnaire destiné aux parents et aux commissaires d'écoles 193

Appendice C - Questionnaire destiné aux éducateurs 210

Appendice D - Questionnaire destiné aux élèves 226

Appendice E - Tableaux croisés 242

Remerciements 355

Références 356

Liste des tableaux

Tableau 1 Taux de participation au sondage par les parents, les élèves, les éducateurs et les commissaires d'écoles 71

Tableau 2 Inscriptions scolaires aux programmes d'enseignement total et partiel en français pour l'année 1984-1985 . . 74

Tableau 3 Niveau d'études complétées par les parents et leurs conjoints 76

Tableau 4 Langue parlée selon les parents 77

Tableau 5 Type de programme d'enseignement préféré par les parents 79

Tableau 6 Langue préférée par les parents pour les études postsecondaires 80

Tableau 7 Langue d'études des élèves 82

Tableau 8 Langue parlée selon les élèves 84

Tableau 9 Type de programme d'enseignement préféré par les élèves 86

Tableau 10 Langue préférée par les élèves pour les études postsecondaires 87

Tableau 11 Âge des éducateurs 88

Tableau 12 Langue de travail préférée par les éducateurs 90

Tableau 13 Langue utilisée au foyer par les éducateurs 90

Tableau 14 Type de programme préféré par les éducateurs 91

Tableau 15 Langue préférée par les éducateurs pour les études postsecondaires 92

Tableau 16 Langue parlée selon les commissaires 94

Tableau 17 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Clientèle étudiante et score moyen obtenu pour chaque élément 101

Tableau 18 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Enseignants et score moyen obtenu pour chaque élément 103

Tableau 19 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Cours de français et score moyen obtenu pour chaque élément 105

Tableau 20 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Enseignement des autres matières et score moyen obtenu pour chaque élément 106

Tableau 21 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Programmes d'études et score moyen obtenu pour chaque élément 114

Tableau 22 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services pédagogiques et score moyen obtenu pour chaque élément 116

Tableau 23 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services spécialisés aux élèves et score moyen obtenu pour chaque élément 119

Tableau 24 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services de soutien à l'école et score moyen obtenu pour chaque élément 125

Tableau 25 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Activités parascolaires et score moyen obtenu pour chaque élément 129

Tableau 26 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Espaces physiques et score moyen obtenu pour chaque élément 132

Tableau 27 Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Gestion du système éducatif et score moyen obtenu pour chaque élément 135

Tableau 28 Moyennes générales et écarts-types obtenus pour chaque groupe de répondants 147

Tableau 29 Classement des éléments selon le niveau d'importance . 149

Sommaire

LES ATTENTES ÉDUCATIVES DE LA POPULATION FRANCO-MANITOBAINE

par
Paul R. Ruest

Le but de la présente étude était de décrire les attentes éducatives de la population franco-manitobaine. Il s'agissait en particulier de donner l'occasion à la population étudiée d'indiquer le niveau d'importance qu'elle accorde aux différents éléments du système scolaire susceptibles de répondre à ses attentes, de les classifier en ordre d'importance et d'en faire l'analyse.

L'enquête conduite auprès de 941 participants, soit 409 parents, 221 élèves, 289 éducateurs et 22 commissaires d'écoles, a permis de constater que presque toutes les solutions proposées par les écrits et les pratiques actuelles dans le domaine de l'éducation des groupes francophones en milieu minoritaire au Canada sont jugées relativement importantes par la population franco-manitobaine. Cependant, certains éléments du système scolaire ont retenu un niveau d'importance beaucoup plus élevé que certains autres. La communauté franco-manitobaine s'attend d'abord et avant tout à ce que les personnes impliquées directement dans l'éducation de ses enfants soient des modèles d'expression française pour ces derniers. Cette qualité est particulièrement recherchée chez le directeur, les enseignants et les aides

paraprofessionnelles sans pour autant exclure la direction générale ou le personnel de soutien. On s'attend de plus à ce que ces personnes soient véritablement convaincues de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones. On accorde une place de choix à la fois au cours de français et au cours d'anglais, reflétant ainsi ce grand souci chez les Franco-Manitobains d'atteindre un haut niveau de bilinguisme. Les Franco-Manitobains insistent également pour que l'école soit un milieu véritablement francophone. Ils tiennent à ce que l'usage du français soit activement encouragé à l'extérieur de la salle de classe et que l'école soit administrée en français. Ils veulent de plus que les parents qui y inscrivent leurs enfants reconnaissent l'importance du mandat culturel de l'école et que le directeur et les enseignants encouragent les activités culturelles francophones. Enfin, on accorde une importance primordiale aux services d'orthopédagogie bilingue, à l'accès à une bibliothèque bien garnie de livres français, à la disponibilité de manuels scolaires, de matériel d'appui à la pédagogie et de sessions de perfectionnement pour les enseignants en français. En somme, les Franco-Manitobains veulent des écoles qui fonctionnent en français dans lesquelles on retrouve un personnel convaincu et engagé qui dispose des ressources nécessaires pour développer les compétences linguistiques et valoriser l'identité culturelle francophone.

Les résultats de l'étude démontrent un haut niveau de concordance entre les quatre groupes de répondants en ce qui a trait à l'ordre d'importance accordé aux différents éléments du système scolaire. Seule la question de l'éducation familiale et sexuelle fait véritablement exception à la règle.

Alors que les élèves indiquent qu'il est très important d'offrir des cours d'éducation familiale et sexuelle à l'école, les parents, les commissaires d'écoles et les enseignants y accordent relativement peu d'importance. D'autre part, les attentes des éducateurs sont sensiblement plus élevées que celles des élèves alors que les niveaux d'attentes des parents et des commissaires d'écoles se situent généralement entre ceux des éducateurs et des élèves.

Enfin, les résultats de l'étude ont été analysés à la lumière de l'historique de l'éducation française au Manitoba, du contexte éducatif actuel des Franco-Manitobains et de certaines caractéristiques de la population étudiée. Quelques recommandations ont été avancées afin de permettre au système scolaire manitobain de mieux répondre aux attentes éducatives de la population franco-manitobaine.

INTRODUCTION

La communauté minoritaire francophone du Manitoba, comme toutes les autres communautés minoritaires de langue française du Canada, mène depuis longtemps une lutte pour s'assurer que le système scolaire réponde à ses attentes éducatives. Ces attentes se résument généralement dans le désir que le système scolaire contribue au maintien de la langue et de la culture du groupe minoritaire plutôt que de contribuer à l'assimilation au groupe majoritaire. L'adoption récente de la Charte canadienne des droits et libertés donne maintenant aux groupes minoritaires francophones du Canada le droit de recevoir l'enseignement dans leur langue. Cependant, la reconnaissance légale d'un droit n'est que le point de départ, et c'est inévitablement aux communautés francophones en milieu minoritaire que revient la responsabilité de préciser de quelle façon ce droit doit s'exprimer dans le système scolaire afin que leurs attentes éducatives soient satisfaites.

Au cours des vingt dernières années, plusieurs suggestions ont été avancées par certains chercheurs en éducation, ou plus souvent encore, par des personnes ou des organismes intéressés à la question éducative des groupes minoritaires francophones au Canada pour transformer d'une façon ou d'une autre certains aspects du système scolaire afin que celui-ci soit mieux en mesure d'assurer le maintien et, si possible, le développement linguistique et culturel du groupe minoritaire. Cependant, peu d'études formelles ont été effectuées pour vérifier auprès de la population francophone en milieu minoritaire la pertinence des solutions proposées. Certains moyens préco-

nisés risquent donc de ne pas retenir l'appui de la communauté en général, les rendant ainsi plus ou moins inefficaces. Il en résulte un risque encore plus grand, soit celui d'aliéner cette même communauté que le système scolaire doit servir. Tel que l'indiquait le Conseil supérieur de l'éducation du Québec dans son rapport de 1980-81,

> L'institution scolaire est le reflet de son milieu dont elle tend à reproduire les modèles sociaux. Orientée et financée par la société, elle devra répondre à ses attentes, tenir compte de ses idéaux et de ses valeurs. On ne peut imaginer une institution scolaire qui soit nettement en rupture avec la société qui l'engendre (p.23).

Si le système scolaire manitobain veut être en mesure de répondre aux attentes de la communauté franco-manitobaine, il lui est nécessaire de bien connaître ces attentes. Jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir eu au Manitoba un effort systématique et soutenu pour identifier les attentes éducatives de la minorité franco-manitobaine. C'est donc pour combler cette lacune apparente que la présente étude est entreprise. Elle vise principalement à identifier les attentes éducatives de la minorité franco-manitobaine, à les classer par ordre d'importance, à les analyser et, ainsi, à contribuer au développement de pratiques éducatives qui seront plus conformes aux aspirations de la communauté.

La présente étude tire en partie son importance du fait qu'elle tente de recueillir et de documenter de façon aussi complète que possible les éléments d'un système scolaire susceptibles de répondre aux besoins éducatifs d'une minorité francophone au Canada. Elle veut regrouper de façon systématique toutes les suggestions touchant à différents aspects du système scolaire qui sont, potentiellement, des éléments de solution à la problématique que pose l'éducation des francophones en milieu minoritaire au

Canada. La recension des écrits présentée dans cette étude fera état des différentes solutions qui ont été proposées pour répondre aux besoins éducatifs des groupes minoritaires francophones au Canada. Cette liste de solutions servira à l'élaboration d'un instrument de recherche qui sera utilisé pour connaître les attentes éducatives des Franco-Manitobains.
La présente étude dépasse cependant la phase de la documentation. Les suggestions qui ont été avancées de part et d'autre seront valables en autant qu'elles soient jugées aptes par la minorité francophone à répondre à ses besoins. Plusieurs solutions ont été proposées, et parfois implantées, mais on ne peut pas conclure pour autant que celles-ci soient nécessairement acceptables à la minorité francophone ou encore, qu'elles revêtent toutes la même importance. La vérification du niveau d'appui que la population franco-manitobaine accorde à ces différentes suggestions permettra d'identifier ses attentes éducatives, d'en préciser l'importance, de les analyser à la lumière de l'historique de l'éducation française au Manitoba et du contexte éducatif et linguistique des Franco-Manitobains et de considérer leurs implications pour le système scolaire manitobain.

Cette étude est particulièrement importante et pertinente à la suite de la décision récente du Conseil des ministres du Manitoba d'effectuer "une revue de la correspondance de la Loi des écoles publiques du Manitoba avec la Charte des droits et libertés du Canada." (Lettre de la ministre de l'Éducation du Manitoba au président de la Fédération provinciale des comités de parents, octobre 1985.) La situation est donc propice pour apporter des modifications au système scolaire. Les résultats de l'étude pourraient s'avérer des plus précieux dans la mise en place de dispositifs jugés nécessaires pour répondre aux attentes éducatives de la minorité franco-manitobaine.

Enfin, cette étude pourrait également servir aux autres groupes minoritaires francophones du Canada qui partagent sans doute plusieurs des attentes éducatives de la minorité franco-manitobaine. Ils pourront s'inspirer des résultats de cette étude ou même utiliser l'instrument de recherche ci-développé afin de mieux comprendre leur propre situation et d'apporter des changements à leurs systèmes scolaires.

La thèse comprend quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré à une présentation de l'historique de l'éducation française au Manitoba. Il servira à situer le lecteur et à analyser les attentes éducatives de la population franco-manitobaine à la lumière des événements historiques. Le deuxième chapitre traite des procédures méthodologiques utilisées pour identifier les attentes éducatives de la population franco-manitobaine et décrire certaines caractéristiques de cette population. Dans ce chapitre également sont présentés les résultats de la recension des écrits qui sont utilisés pour l'élaboration de l'instrument de recherche et sont exposées les méthodes d'application de cet instrument. Le chapitre trois présente le contexte éducatif actuel des Franco-Manitobains et il identifie en particulier certaines caractéristiques linguistiques de la population franco-manitobaine. Ce portrait de la population franco-manitobaine et de sa situation éducative et linguistique servira également à l'analyse des attentes éducatives. Le quatrième chapitre présente les résultats de l'enquête auprès de la population franco-manitobaine. Il classifie par ordre d'importance, les attentes éducatives de la population francophone, fait l'analyse des résultats et considère les implications possibles pour le système scolaire manitobain. Enfin, un bref résumé de la démarche et des

résultats de l'étude ainsi que certaines pistes additionnelles de recherche qui auraient avantage à être poursuivies sont présentés en guise de conclusion à la thèse.

Chapitre I

Perspectives historiques de l'éducation française au manitoba

Les attentes éducatives de la population franco-manitobaine sont plus facilement comprises et interprétées de façon plus juste lorsqu'on tient compte du développement du système d'éducation au Manitoba et en particulier de son impact sur ce même groupe. Ce premier chapitre de l'étude retrace le cheminement historique des francophones dans le domaine de l'éducation au Manitoba et identifie les événements majeurs qui ont conduit à la situation actuelle.

Un système d'éducation fondé sur le principe d'égalité

La question scolaire a toujours occupé une place prépondérante dans l'histoire du Manitoba. Avant même que le Manitoba ne soit constitué en province en 1870, un système d'éducation avait déjà pris naissance dans la colonie de la Rivière Rouge. Ainsi en 1845 les Soeurs Grises et les Pères Oblats assurent l'enseignement pour les catholiques francophones alors que les églises anglicanes et presbytériennes établissent des écoles pour la population anglophone protestante. Lorsque le Manitoba fait son entrée dans la Confédération canadienne en 1870, la loi du Manitoba vient confirmer l'existence de ces écoles confessionnelles et leur assurer des garanties constitutionnelles. L'année suivante la législature manitobaine adopte une loi visant à établir un système public d'éducation au Manitoba sous la direction d'une Commission d'Éducation dont la moitié des membres sont protestants et l'autre moitié, catholiques. La Commission doit répar-

tir également entre les deux secteurs les fonds de la province destinés à l'éducation. Le principe de l'égalité est confirmé.

Une première attaque au principe d'égalité

Il est bien clair que la loi de 1871 visait à reconnaître l'égalité et l'autonomie des deux groupes, catholiques (francophones) et protestants (anglophones), et avait pour but d'établir un double système d'éducation qui à la fois respecterait et refléterait les aspirations religieuses et par extension, linguistiques et sociales, des deux grands regroupements de la province. Cependant, quelques années plus tard des changements sont apportés à la loi afin de refléter la nouvelle réalité démographique occasionnée par l'immigration d'un nombre toujours grandissant d'anglophones protestants. La représentation des catholiques à la commission est diminuée, portant ainsi atteinte au principe d'égalité. De plus, on adopte une formule de financement au prorata et on procède à la réorganisation des districts scolaires de façon à remplacer les districts géographiquement distincts par des districts superposés afin de mieux répondre aux besoins de la minorité religieuse à l'intérieur des anciens districts. On maintient cependant le double système d'éducation, c'est-à-dire un système pour les catholiques et un système pour les protestants. Mais cela ne devait pas durer.

Le rejet du principe d'égalité : la loi de 1890

En 1890 la législature manitobaine abolit le double système confessionnel et impose un système non confessionnel. Les écoles confessionnelles ont donc le choix de se transformer en écoles non confessionnelles pour toucher

au financement provincial ou devenir des écoles strictement privées dépourvues de subventions gouvernementales. La création d'un département d'Éducation et d'un Conseil consultatif de l'Éducation vient remplacer l'ancienne Commission d'Éducation. Bien que la majorité anglophone protestante semble s'accommoder assez bien de ces changements, il n'en est pas ainsi pour la minorité francophone catholique. Elle vient de perdre son autonomie en éducation alors que la loi de 1870 lui assurait des garanties importantes. Des recours aux tribunaux résultent en une décision non favorable du Conseil privé de Londres qui soutient le droit de la Province de modifier sa loi sur l'éducation. D'autre part, quelques années plus tard, le Conseil privé reconnaît au Gouverneur général du Canada le pouvoir d'imposer un ordre réparateur ("remedial order") dans cette question qu'on considère bien fondée (Gregor & Wilson, 1984, p. 62). Le Manitoba refuse cependant de se plier aux termes d'un ordre réparateur qui redonnerait à la minorité catholique francophone le droit à ses écoles ainsi qu'à un financement public proportionnel.

Un compromis : les écoles bilingues

Une entente négociée en 1896 entre le nouveau premier ministre fédéral libéral, Wilfrid Laurier, et son homologue manitobain, Thomas Greenway, propose un compromis qui reconnaît aux groupes minoritaires, sous certaines conditions, le droit d'enseigner dans leur langue :

> Where ten of the pupils in any school speak the French language, or any language other than English, as their native language, the teaching of such pupils shall be conducted in French, or any other language, and English upon the bilingual system. (Acts of the Legislature of the Province of Manitoba, March 30, 1897, pp. 99-101).

Le compromis Laurier/Greenway signale le début de l'ère des écoles bilin-

Le compromis Laurier/Greenway signale le début de l'ère des écoles bilingues. Alors que le compromis offre en quelque sorte une solution aux problèmes qui opposent anglophones protestants et francophones catholiques, il vient du même coup ouvrir la porte à un système d'écoles bilingues beaucoup plus répandu qu'on aurait pu le prévoir. En effet, bon nombre d'immigrants de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est qui viennent s'établir au Manitoba durant cette période choisissent de se prévaloir du droit à l'éducation bilingue. Ainsi en 1915 on retrouve 126 écoles bilingues françaises, 61 districts avec des écoles bilingues allemandes et 111 écoles bilingues polonaises et ukrainiennes (Newcombe, 1916). Cette situation préoccupe de plus en plus les autorités en éducation ainsi que certains politiciens. On craint que les élèves des écoles bilingues n'arrivent pas à posséder suffisamment bien l'anglais pour s'intégrer au milieu manitobain ni à développer la loyauté nécessaire pour bien servir les intérêts du pays (Newcombe, 1916).

L'abandon du compromis : la loi de 1916

Le gouvernement libéral nouvellement élu de T.C. Norris abolit en 1916 la loi permettant l'enseignement bilingue tout en rendant la présence à l'école obligatoire pour les enfants de sept à quatorze ans. Ce changement viendra à la suite d'une campagne publicitaire virulente menée par le Free Press et son directeur J.W. Dafoe. Le quotidien manitobain veut que le Manitoba soit une province unilingue qui assimilera rapidement les immigrants et préviendra ainsi la "balkanisation" possible de la province. La majorité anglophone rejette le concept de la pluralité et opte carrément pour un conformisme qui n'a pas de place pour les aspirations des groupes

minoritaires. On justifiera la loi de 1916 sous prétexte qu'elle rend un service aux individus appartenant aux groupes minoritaires. Le ministre de l'Éducation, R.S. Thornton, défendra la décision de son gouvernement de la façon suivante :

> The first essential to individual progress in any land is to know the language of the country. In an English-speaking country, as this is, a knowledge of English is more necessary than a knowledge of arithmetic. No matter what a man's attainments may be, the doors of opportunity are closed to him if he has not a knowledge of English, the common tongue (Sissons, 1917, p. 150).

Il est intéressant de noter que durant cette même période, une attitude très semblable règne aux États-Unis. En effet, le commentaire suivant de l'éducateur américain, E.P. Cubberly, aurait facilement pu être attribué tel quel, soit à J.W. Dafoe, T.C. Norris ou R.S. Thornton :

> Everywhere these people settle in groups or settlements to set up their national manners, customs and observances. Our task is to break up these groups or settlements, to assimilate and amalgamate these peoples as a part of our American race, and to implant in their children, so far as can be done, the Anglo-Saxon conception of righteousness, law and order, and our popular government, and to awaken in them a reverence for our democratic institutions and for those things in our national life which we as a people hold to be of abiding worth (Cubberly, 1909).

La loi de 1916 est l'expression concrète de cette volonté d'assimiler le plus rapidement possible les groupes minoritaires à la langue et à la culture du groupe dominant. Pour les orangistes, il s'agit d'une victoire sur le catholicisme tant détesté et, pour la majorité anglophone, une façon expéditive d'éliminer le fait français au Manitoba.

L'affirmation illégale du principe d'égalité

La loi bannissant l'enseignement bilingue est particulièrement mal reçue

par les francophones. Ceux-ci forment aussitôt l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM) qui a pour but de voir au maintien de la langue française dans les écoles fréquentées par les francophones. Au lieu de déclarer une guerre ouverte, la communauté francophone, sous l'influence de ses chefs religieux, choisit de livrer une lutte tacite que Monseigneur Béliveau décrit de la façon suivante:

> Pour ce qui est de notre question scolaire, la direction donnée et qui sera suivie, nous l'espérons, est d'enseigner le français en violation de la loi, de le faire sans bruit, d'y mettre de la dissimulation au besoin. Ensuite, nous verrons. S'il doit y avoir lutte nous ne l'aurons certainement pas provoquée. Nous ne nous laisserons sûrement pas étrangler avant de crier assez fort pour que tout le pays en ait connaissance (Archives de l'Archevêché de Saint-Boniface, Monseigneur Béliveau, 1916).

L'AECFM nomme ses propres inspecteurs de français pour visiter régulièrement les écoles et organiser l'examen annuel de français, s'arrogeant ainsi le rôle de département d'Éducation pour les francophones. Malgré les affrontements occasionnels entre les officiers anglophones du département de l'Éducation et les enseignants francophones qui continuent à défier la loi en enseignant en français, la situation demeure fort stable. Les lettres de menace des inspecteurs ou du sous-ministre sont à toutes fins pratiques ignorées par les commissaires d'écoles francophones. Les situations plus sérieuses sont traitées de façon collégiale par l'AECFM et les officiers du ministère de l'Éducation. C'est d'ailleurs ce qui permettra à Leblanc (1968) d'expliquer la survie de cet équilibre entre l'obéissance à la loi et la résistance ouverte comme étant le résultat d'une structure encore chancelante au département de l'Éducation, lequel département en vient à apprécier l'intérêt que porte l'AECFM à l'éducation. De plus, la population francophone est regroupée de façon très homogène dans des

paroisses catholiques de langue française. Les commissaires d'écoles sont pour la plupart francophones et ils embauchent, en autant qu'ils soient disponibles, des enseignants francophones et catholiques. Ceux-ci, dont plusieurs appartiennent à des communautés religieuses, forment un corps enseignant partageant les buts de l'AECFM. Ils se préoccupent du maintien de la langue qu'ils reconnaissent comme gardienne de la foi (Leblanc, 1968, pp. 35-44). À la lumière de ces faits, il semble juste de conclure que la loi de 1916 n'a pas réussi, dès son adoption, à changer véritablement le genre d'éducation dont bénéficient les jeunes francophones du Manitoba. Ils continuent à recevoir un enseignement quasi totalement en français en première année avec une introduction graduelle de l'anglais. Les matières enseignées en anglais sont souvent expliquées en français, et la langue de l'école et de la communauté est le français. La loi de 1916 a cependant permis à la communauté francophone de constater de façon tangible l'hostilité de la majorité anglophone. On fera prendre conscience aux élèves de cette hostilité et ces derniers auront tôt fait d'épouser la cause de leurs parents et de leurs enseignants. L'inspecteur anglophone deviendra l'ennemi commun de l'enseignant et de ses élèves.

La menace des changements démographiques

Des changements démographiques importants viennent bientôt altérer la réalité des francophones qui avaient réussi à se maintenir depuis 1916 jusqu'au début des années quarante. Au cours de la deuxième guerre mondiale, on constate le début d'un mouvement graduel de la population vers les villes. Les petits districts scolaires ruraux qui s'étaient multipliés au gré des circonstances se retrouvent avec des populations étudiantes ré-

enseignants qualifiés. Cette situation pousse les officiers du département d'Éducation à se questionner sur la valeur de l'éducation dispensée dans ces situations. En 1944, le gouvernement provincial établit un "Special Select Committee of the Manitoba Legislature" qui est chargé de faire enquête sur les problèmes touchant l'éducation, en particulier l'administration et le financement du système public d'éducation, l'égalité des chances en éducation, l'éducation technique, l'accès des élèves aux différentes facultés de l'Université du Manitoba, ainsi que toute autre question jugée importante telle que le programme scolaire et la formation des enseignants. Inspiré par les systèmes scolaires du Minnesota, du North Dakota et du Wisconsin, le comité recommande une réorganisation en profondeur favorisant de plus grandes unités scolaires, un partage du fardeau financier de l'éducation entre la province et les municipalités, l'établissement de programmes vocationnels, la création d'écoles secondaires régionales et une amélioration aux chapitres de la formation, du statut et de la rémunération des enseignants. On suggère à la province de créer deux projets pilotes de "grandes unités" pour l'année scolaire 1945-46 et le lancement d'une campagne publique d'information. Les recommandations du comité, jugées politiquement inacceptables, demeurent sans suivi, sauf pour la formation d'une unité expérimentale en 1947, soit celle de Dauphin-Ochre. Les francophones continuent donc à gérer leurs petits districts scolaires habituellement très homogènes. L'AECFM s'implique activement dans le recrutement et le placement des enseignants et continue à exercer une surveillance sur le fonctionnement général des écoles francophones. Elle se permet de relever sans hésitation les délits et de les porter à l'attention générale.

À titre d'exemple, le procès-verbal du congrès général des 7 et 8 juillet 1942 de l'AECFM rapporte que :

> le Père Jubinville déplore la fausse mentalité des jeunes en matière du français et avertissait que si l'on continuait à négliger les garçons de l'académie Provencher, on perdrait tout le fruit du travail de l'Association d'Éducation. Les deux visiteurs, MM. les abbés Blais et d'Eschambault, appuyèrent fortement les accusations portées contre l'enseignement et la mentalité existante à l'école Provencher (Leblanc, 1968, pp. 52-53).

Les grandes unités scolaires

Une deuxième grande étude est lancée en 1957, cette fois portant le caractère de Commission royale d'enquête en éducation, sous la présidence d'un ancien sous-ministre de l'Éducation, R. O. MacFarlane. La Commission MacFarlane présente à l'automne 1958 un rappport intérimaire qui pousse le gouvernement nouvellement élu de Duff Roblin à amender la loi scolaire. L'amendement a pour but de donner au gouvernement l'autorité d'établir des divisions scolaires pour l'éducation secondaire, à condition d'obtenir un vote favorable de la majorité des résidents de chaque division. Ces divisions scolaires seraient distinctes des districts scolaires élémentaires. Ce même amendement prévoit aussi l'établissement d'une Commission des frontières scolaires présidée par Monsieur le juge Alfred Monnin. La Commission des frontières a pour mandat de dresser les frontières des nouvelles divisions scolaires en tenant compte des critères recommandés par la Commission MacFarlane en ce qui a trait au nombre d'élèves et de professeurs à regrouper ainsi qu'à la valeur foncière de chaque nouvelle division. On suggère de plus à la Commission d'être sensible aux aspirations des groupes ethniques et religieux (Taillefer, 1979).

La restructuration du système scolaire inquiète de façon générale la minorité francophone. Cependant, la présence du juge Alfred Monnin à la présidence de la commission réussit à réduire l'anxiété chez plusieurs. En effet, celui-ci est encore président de l'AECFM lorsqu'il est nommé à la Commission des frontières. Il s'assure d'impliquer l'AECFM dès le début dans le processus de création des nouvelles commissions scolaires. On vise à regrouper la minorité francophone dans des grandes unités scolaires qu'elle pourra contrôler (Taillefer, 1979). Une approche semblable est utilisée pour d'autres groupes ethniques qui s'inquiètent du maintien de leur culture. Après avoir largement consulté la population d'un bout à l'autre de la province, la Commission présente en janvier 1959 un rapport[1] qui propose la création de 46 grandes unités scolaires. Cinq de ces unités regroupent la grande majorité de la population francophone : Saint-Boniface, Rivière Seine, Rivière Rouge, Cheval Blanc et La Montagne. Quelques communautés francophones telles que Saint-Lazare, Laurier, Sainte-Rose et Saint-Georges ne peuvent pas, pour des raisons géographiques, être incorporées dans des unités scolaires à majorité francophone. On doit donc confier leur sort à des divisions scolaires à majorité anglophone. Il faut cependant rappeler que cette nouvelle structure doit s'appliquer à l'éducation secondaire seulement. Les districts scolaires existants continuent à administrer l'éducation au niveau élémentaire. Si on considère qu'à cette époque plusieurs élèves, surtout en milieu rural, étaient peu intéressés à poursuivre des études secondaires, il est permis de croire que plusieurs francophones ont accordé peu d'importance à la nouvelle structure. À toutes fins pratiques, elle ne changeait en rien leur situation

sauf qu'elle facilitait l'accès à l'éducation secondaire pour le petit nombre qui voulait s'en prévaloir.

La reconnaissance du français comme sujet d'enseignement

Entre-temps, l'attitude face à l'enseignement en français devient plus positive. Le département d'Éducation reconnaît maintenant l'option "French" au secondaire. On constate en 1960 que le Winnipeg Free Press a effectué un volte-face depuis le temps lorsqu'il prônait l'abolition de l'éducation bilingue. Il favorise maintenant l'enseignement du français à partir de la première année. La Manitoba Teachers' Society se rallie également à cette position. Le ministre de l'Éducation, l'Honorable Stewart McLean, confirme en 1963 l'intention du gouvernement de légaliser l'enseignement du français:

> In conformity with the resolution of the Advisory Board, the Government is now embarking upon a new programme in the teaching of French for the pupils whose mother tongue is French. The new course, to be known as Français I has been approved and will commence in September 1963... When carried to its completion, this will provide the courses of instruction in French throughout all the elementary grades commencing at Grade 1 (Déclaration reproduite dans La Liberté et le Patriote, le 5 juillet 1963).

Bien que cette déclaration prend la population un peu par surprise, elle ne va pas assez loin au dire des leaders francophones. Ainsi le député libéral de Saint-Boniface, Laurent Desjardins, ne tarde pas à transmettre sa déception au premier ministre Roblin. Il l'exhorte à reconnaître le principe du bilinguisme scolaire, à former des enseignants en français au Collège de Saint-Boniface et à reconnaître l'enseignement des autres matières en français (Leblanc, 1968). L'Association des commissaires de langue

française appuie les propos de Monsieur Desjardins, lesquels propos seront repris en conférence de presse par l'AECFM en 1966.

Les divisions scolaires unitaires

La gestion de l'éducation devient à nouveau sujet à l'étude. Une autre Commission royale d'enquête, cette fois présidée par Roland Michener, propose, au niveau du gouvernement local, une réorganisation qui aurait des répercussions importantes sur le système scolaire. En effet, en 1964, la Commission Michener recommande au Gouvernement manitobain de confier le financement et l'administration de l'éducation élémentaire aux divisions scolaires nouvellement établies pour l'éducation secondaire. Les districts scolaires en seraient réduits à jouer un rôle consultatif. De plus, la Commission Michener favorise un financement scolaire quasi complètement assuré par la Province et propose de rendre les frontières des municipalités identiques aux frontières des divisions scolaires. Bien que les recommandations de la Commission Michener ne reçoivent pas l'approbation immédiate du gouvernement, le ministre de l'Éducation, Dr. F. Johnson, dépose en 1966 à l'assemblée législative un livre blanc inspiré des propositions de la Commission. Suite à la réélection du gouvernement Roblin en 1966, le ministre de l'Éducation introduit en chambre le bill 16. Il indique de façon très explicite qu'on ne ménagera pas les efforts pour encourager les électeurs à adopter des divisions scolaires unitaires, c'est-à-dire des divisions scolaires responsables à la fois de l'éducation élémentaire et secondaire, éliminant ainsi la multitude des petits districts scolaires. Il propose d'offrir aux divisions unitaires un financement scolaire provincial généreux sans pour autant étendre ces avantages aux divisions scolaires à districts élémentaires multiples. Le financement proposé prévoit également des sommes importantes pour la construction de nouvelles

écoles. Enfin, le gouvernement provincial lance une campagne publicitaire imposante pour rallier l'opinion publique aux changements qu'il propose d'apporter au système scolaire.

Un débat des plus animés s'engage au sein de la communauté francophone. Alors que les organismes francophones intéressés à l'éducation, appuyés par les enseignants, favorisent officiellement l'adoption du système des divisions unitaires, on retrouve au sein de ces organismes et dans chaque division scolaire dite francophone un haut niveau de dissension. Les francophones éprouvent beaucoup de difficulté à s'entendre sur les conséquences éventuelles que les divisions unitaires auront sur la qualité de l'éducation. Ils s'inquiètent en particulier de l'autonomie dont disposeront les parents pour assurer le maintien de leur langue, de leur religion et de leur culture. Un vote référendaire tenu dans chaque division rurale en 1967 et 1968 permet d'établir trente nouvelles divisions unitaires. Les francophones demeurent partagés : alors que les régions de la Rivière Rouge, de la Rivière Seine et du Cheval Blanc appuient avec une faible majorité la nouvelle structure, la région de la Montagne s'y oppose. Cependant, les pressions gouvernementales, les besoins de construction d'écoles et les difficultés financières auront bientôt raison des plus récalcitrants.

En 1971, le gouvernement Schreyer rendra obligatoire par arrêté-en-conseil l'adhésion au nouveau système. Le résultat général des nouvelles structures fait en sorte que les francophones perdent dans certaines situations le contrôle de leurs écoles. Dans la plupart des autres situations, ils doivent maintenant partager leur contrôle avec une minorité anglophone qui

se perçoit comme représentante du groupe majoritaire et qui n'accepte pas nécessairement les aspirations linguistiques, culturelles et religieuses des francophones.

Le rétablissement des écoles bilingues

Peu de temps après le vote favorisant la consolidation du système scolaire sous le régime des divisions scolaires unitaires, la législature manitobaine adopte en 1967 le projet de loi 59 qui permet l'enseignement en français pour une période n'excédant pas la moitié de la journée scolaire. Ce projet de loi est particulièrement important parce qu'il est le premier depuis le compromis Laurier/Greenway de 1896 qui permette l'utilisation du français comme langue d'enseignement. Cette loi vient légaliser le modus vivendi adopté par l'AECFM depuis la loi régressive de 1916. Son adoption unanime porte à croire qu'il y a eu un changement général d'attitude au Manitoba face à la minorité francophone, attitude qui est sans doute fortement inspirée de préoccupations fédérales telles que reflétées par le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Suite à l'adoption du projet de loi 59, le ministère de l'Éducation se charge de la responsabilité d'établir les programmes d'étude et de surveiller l'enseignement en français. Du même coup, l'AECFM perd une partie importante de ses responsabilités et l'année suivante, la communauté franco-manitobaine la remplace par un nouvel organisme, la Société franco-manitobaine (SFM) dont les buts ne se limitent plus au domaine de l'éducation.

Le retour au principe d'égalité

En 1969, la situation politique du Manitoba est appelée à changer. Le gou-

vernement conservateur vient d'hériter d'un nouveau chef, Walter Weir, qui est perçu comme peu favorable à la minorité francophone. Il en est de même pour le parti libéral. D'autre part, le parti néo-démocrate retient comme leader un jeune député fédéral, Edward Schreyer, qui affirme un appui sans hésitation aux principes du bilinguisme et du biculturalisme :

> A New Democrat government in Manitoba would support most of the principles of the Official Languages Act because we believe it is right for our country -- even though it may cost the party a few votes in some areas. We may lose this election if the people of Manitoba are narrow-minded and prejudiced against their fellow men. Premier Weir's stand on language and constitutional matters cannot help but endanger the future of Canadian nationhood -- if we are to survive as a nation, we cannot afford narrow or petty attitudes about the rights of French-speaking Canadians outside Quebec (Winnipeg Free Press, le 10 juin 1969).

Aux élections provinciales de 1969, Schreyer est porté au pouvoir, à la tête d'un gouvernement minoritaire. Le député libéral de Saint-Boniface, Laurent Desjardins, accepte de se ranger avec les Néo-démocrates pour leur permettre de former le gouvernement. En retour, ces derniers lui assurent l'appui nécessaire pour l'adoption d'une loi sur la langue française, l'établissement d'un institut de formation pour les enseignants francophones et la création d'un centre culturel francophone (LeTourneau, 1977, p. 92). La loi sur la langue française devient une loi traitant de la langue d'enseignement, donnant ainsi naissance au projet de loi 113 qui reconnaît la langue française comme une des deux langues officielles de l'enseignement au Manitoba. Le projet de loi reçoit l'appui unanime de l'assemblée législative, permettant à certains de croire que la question vient d'être réglée de façon définitive.

L'établissement des classes françaises

L'adoption de la loi 113 ouvre la porte à la création de classes où l'enseignement peut être totalement en français sauf pour le cours d'anglais à partir de la quatrième année[3]. Avant même l'adoption de cette loi, quelques parents francophones de la région de Sainte-Anne demandaient déjà à la Commission scolaire de la Rivière Seine la création de classes françaises (Seine River Board Minutes, 1970). Le président de la commission scolaire avoue dans sa réponse aux parents qu'on n'a pas encore réussi à implanter complètement les mesures de l'enseignement bilingue prévues par la loi 59 adoptée en 1967. Cette situation semble refléter l'état de l'enseignement en français à travers la province et permet de constater que la loi 113 n'est pas nécessairement accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par la population francophone en général, bien qu'elle soit applaudie par les leaders de la communauté. Comment expliquer cette tiédeur? D'une part, les parents francophones semblent énormément préoccupés par la compétence linguistique en anglais. En effet, ce souci est omniprésent quand on tente de recruter dans les différentes localités un nombre suffisant d'élèves pour former une classe française, soit 28 élèves à l'élémentaire et 23 élèves au niveau secondaire. Les parents veulent être assurés que leurs enfants ne "perdront pas leur anglais". C'est pourquoi les premières classes françaises continueront à offrir dès la première année le programme de "Language Arts", soit le programme d'anglais langue maternelle. D'autre part, on est hésitant à séparer à l'intérieur d'une école les élèves francophones des élèves anglophones, séparation que l'on qualifie de ségrégation. Ainsi plusieurs parents francophones s'opposeront aux classes françaises, optant plutôt pour le programme bilingue (50/50) ou carrément pour les classes anglaises.

Néanmoins, les classes françaises s'établissent progressivement à travers la province. Le processus varie d'une région à l'autre. À Sainte-Anne, par exemple, un groupe de parents exige dès l'automne '70 la création d'une classe française au niveau de la première année. Une classe de deuxième année est établie en janvier '71 et en mai, le conseil scolaire, composé d'une majorité de membres francophones, accepte que des classes françaises et anglaises soient établies parallèlement de la maternelle à la 6e année en septembre '71 et que le processus soit poursuivi de la 7e à la 12e année lorsque le besoin se présentera (Seine River Board Minutes, 1971). Le conseil scolaire de Saint-Boniface choisit pour sa part de procéder par des sessions d'information aux parents. Il propose d'offrir deux programmes : le programme "A", c'est-à-dire un programme d'enseignement totalement en français et le programme "B", c'est-à-dire des classes d'enseignement partiellement en français (50/50). On finira par regrouper les élèves du programme "A" dans trois écoles distinctes, soit les écoles Taché et Lacerte pour le cycle élémentaire et le Collège secondaire de Saint-Boniface pour le cycle secondaire. Le programme "B" sera logé aux écoles Provencher et Louis-Riel. Les parents sont libres de choisir le programme désiré. Dans le reste de la province, on opte de façon générale pour une implantation graduelle des classes françaises. L'approche typique est la suivante : un directeur d'école francophone approche un nombre suffisant de parents francophones pour obtenir leur appui afin d'établir une classe française au niveau de la maternelle ou de la première année. Cette classe "pionnière" avance d'année en année jusqu'à la fin du cycle élémentaire assurant ainsi la mise en place d'un régime d'enseignement en français en parallèle avec l'enseignement en anglais. Enfin, certaines communautés telles que Saint-

Claude, Somerset et Saint-Malo refusent le concept de l'enseignement totalement en français et choisissent de maintenir soit le programme bilingue soit l'enseignement totalement en anglais.

Depuis l'adoption de la loi 113, le concept des "classes françaises" s'est donc lentement intégré au contexte scolaire du Manitoba. Alors que son introduction a suscité des craintes chez certains francophones, et l'hostilité de groupes anglophones, il n'en reste pas moins que les classes françaises sont devenues un élément accepté de la mosaïque éducative manitobaine. Même si les classes françaises ont en fin de compte retenu l'appui de la majorité des parents francophones, il faut noter que certains parents leur ont préféré les classes bilingues, soit le programme "B", c'est-à-dire des classes où l'enseignement serait partagé plus ou moins également entre le français et l'anglais. Durant l'année scolaire 1984-85, on comptait au Manitoba 4 374 élèves inscrits aux classes françaises et 1 374 inscrits aux classes bilingues. Cette répartition de 76% des élèves aux classes françaises et de 24% aux classes bilingues semble demeurer stable. En effet, on remarque que les inscriptions au niveau de la première année en 1984-85 (365 et 130) maintiennent cette proportion.

La question du pourcentage d'enseignement en français

Le pourcentage d'enseignement en français s'est avéré un des éléments les plus divisifs au sein de certaines communautés francophones. En 1974, cette question est vivement débattue dans la division scolaire de Saint-Boniface. Les parents de l'école Taché qui ont opté pour l'enseignement totalement en français s'opposent fortement à la décision de la commission

scolaire de regrouper dans une même école les programmes d'enseignement total et d'enseignement partiel en français. Ils réussissent par la suite à faire renverser la décision du conseil scolaire. La division scolaire de Norwood doit traiter de cette question en 1976. En effet, l'école Précieux-Sang offre parallèlement les deux programmes (le programme "A" et le programme "B"). Le personnel enseignant vient de compléter une étude en ce qui a trait à la compétence linguistique en français des élèves. Ayant constaté que ceux-ci sont faibles en français, en particulier au niveau du français parlé, les enseignants recommandent d'augmenter la dose d'enseignement en français, ce qui aurait pour résultat éventuel d'éliminer les classes du programme "B" (Duhamel, 1979, p. 19). Les parents du programme "B" s'opposent à cette recommandation et insistent pour maintenir leur programme. Une lutte farouche s'engage entre les tenants du programme "A" et du programme "B", une lutte qui retient l'attention de toute la province. Le premier ministre Schreyer rencontre les conseils scolaires de Saint-Boniface et de Norwood pour tenter de trouver une solution au problème. Les parents du programme "B" refusent d'abandonner leur programme : en guise de solution, ils acceptent de faire transporter leurs enfants à l'école Provencher à l'extérieur de leur division scolaire plutôt que d'opter pour le programme "A".

La région rurale connaît elle aussi des conflits face au pourcentage d'enseignement en français. On remarque en particulier que les deux tiers des parents de la division scolaire de la Montagne qui optent pour l'enseignement en français accordent leur préférence au programme "B". Dans cette division scolaire, seules les écoles de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-

Léon offrent l'enseignement totalement en français. Dans la division scolaire de la Rivière Rouge, la région de Saint-Pierre/Saint-Malo vivait tout récemment des situations de conflit à ce sujet, lesquelles n'ont pas encore été réglées de façon définitive.

La création des écoles franco-manitobaines

Le terme "école franco-manitobaine" est assez récent : introduit officiellement dans la politique curriculaire de 1984 du Bureau de l'Éducation française (BEF), pour remplacer le terme "école française", il reflète le caractère spécial de ces écoles qui sont destinées aux Franco-Manitobains. La ministre de l'Éducation, Maureen Hemphill, endossait récemment cette nouvelle politique curriculaire et reconnaissait ainsi officiellement l'école franco-manitobaine et sa mission particulière :

> Quant à la politique curriculaire, c'est-à-dire les finalités pédagogiques et les lignes de conduite gouvernant la pratique pédagogique dans les écoles franco-manitobaines, je considère le fait que ce document a fait l'objet d'une vaste et longue consultation dans votre communauté et surtout que le document décrit une pratique pédagogique existante (sic) dans la très grande majorité des écoles franco-manitobaines comme une confirmation dans les faits de la politique. Il m'est donc agréable d'endosser cette politique (Hemphill, Lettre au président de la FPCP, 1985).

On retrouve soit des écoles franco-manitobaines ou en voie de le devenir dans différentes régions de la province. La création de chacune de ces écoles pourrait dans la plupart des cas être l'objet d'un impressionnant récit de difficultés rencontrées en cours de route. Pour les fins de cette étude, sans pour autant en faire une narration historique, il suffira de rappeler quelques facteurs qui ont contribué à la création de ces écoles. On note tout d'abord la volonté initiée par le BEF de transformer les

écoles mixtes, c'est-à-dire des écoles offrant à la fois le programme d'enseignement en français et le programme d'enseignement en anglais, en des écoles françaises homogènes. En novembre 1975, le directeur du BEF, Olivier Tremblay, présente à la population franco-manitobaine un énoncé de politique sous forme de document de travail intitulé Pour un réseau d'écoles françaises. Ce document est présenté

> en vue d'une consultation formelle visant à entamer une procédure auprès du ministre de l'Éducation du Manitoba et d'autre part, aux divers organismes, le personnel enseignant administratif des commissions scolaires, concernés par l'éducation française au Manitoba aux fins de discussion et d'élaboration des modalités d'application des mesures préconisées (Bureau de l'Éducation française, novembre 1975, pp. 1-2).

Le document affirme que "la finalité du BEF est d'établir un réseau d'écoles françaises ou programmes d'immersion en Français à travers la Province..." (Ibid, p. 8). Même si le document n'a pas reçu une reconnaissance ministérielle, il n'en reste pas moins qu'il donne une ligne directrice pour le développement de l'éducation française. Les rencontres du Comité technique de l'éducation française (CTEF)[4] servent à sensibiliser les directeurs généraux et les directeurs d'école afin de les encourager à poursuivre activement la promotion de l'éducation française. Peu à peu ceux-ci acceptent le concept de l'école française comme étant essentiel au maintien et au développement de la minorité francophone. Ils transmettent cette conviction aux enseignants, aux parents et, en autant que ce soit possible, à leurs conseils scolaires. Cette sensibilisation fera en sorte que des groupes de parents, encouragés par les éducateurs professionnels, revendiqueront la création d'écoles françaises homogènes. Après de longues luttes politiques, les parents francophones de la Seine obtiendront la construction d'une école élémentaire française à Saint-Norbert et d'une

école secondaire régionale à Île-des-Chênes. Dans certaines petites communautés rurales, l'implantation graduelle des classes françaises en viendra à éclipser le programme anglais. Ainsi la Division scolaire de la Rivière Rouge décidera de transporter vers des écoles anglaises à l'extérieur de ses frontières le nombre restreint d'élèves de l'élémentaire qui optent pour le programme anglais. D'autre part, les comités de parents de l'école Lacerte et de l'école Lavallée exigeront que les programmes d'immersion pour anglophones qui sont présentement dans leurs écoles soient logés dans des écoles distinctes. Enfin, la définition de l'école française proposée dans le document du BEF devient de plus en plus acceptée. La Manitoba Teachers' Society et la Manitoba Association of School Superintendents, sous pression de leurs membres francophones, accordent leur appui officiel au concept de l'école française pour francophones.

Tel que relaté précédemment, des changements importants sont survenus dans le domaine de l'éducation française au Manitoba au cours des dernières années. Il y a vingt ans, l'enseignement en français était encore banni par la loi provinciale de 1916. Cependant, la situation était appelée à changer grâce à une ouverture d'esprit beaucoup plus grande face à la réalité canadienne, lequel changement a sans doute été provoqué en grande partie par la révolution tranquille au Québec qui a conduit à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Les audiences publiques et les rapports de ladite commission ont obligé les Canadiens à repenser les implications linguistiques et culturelles du pacte confédératif afin d'assurer aux francophones une plus grande place au sein du Canada. La notion d'un Canada unilingue anglais avec une province bilin-

gue, le Québec, a été remplacée par la conception nouvelle d'un Canada bilingue et biculturel où francophones et anglophones seraient placés sur un pied d'égalité. Le principe d'égalité entre anglophones et francophones était au centre même du mandat de la Commission (Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 1, pp. 62-92). Cette affirmation du principe d'égalité a encouragé les Franco-manitobains à doubler d'efforts pour revendiquer leurs droits linguistiques alors que plusieurs législateurs devenaient plus éveillés et sensibles à la nouvelle réalité nationale (Legal, 1985). Le domaine de l'enseignement a retenu, et retient encore, une place centrale dans les préoccupations de survie et de développement de la communauté franco-manitobaine.

Il est intéressant de noter qu'au cours des dernières vingt années, les leaders de la communauté franco-manitobaine ont constamment revendiqué des mesures éducatives supplémentaires (Legal, 1985). Ainsi la loi 59 de 1967 qui permettait l'enseignement en français à demi-temps a été remplacée en 1970 par la loi 113 qui permettait l'enseignement à plein temps en français. La création de classes françaises a conduit à l'établissement d'écoles françaises. Les leaders de la communauté demandent aujourd'hui que les écoles franco-manitobaines soient gérées par les Franco-Manitobains. La ministre de l'Éducation du Manitoba a été saisie de cette demande et, à la lumière des garanties linguistiques en matière d'éducation de la Charte canadienne des droits et libertés, elle chargeait récemment deux de ses sous-ministres adjoints d'en étudier les implications et de lui faire rapport. D'autre part, une décision rendue par la Cour d'Appel de l'Ontario

vient récemment d'apporter une interprétation fort positive à l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Celle-ci affirme de façon générale le droit des francophones à la gestion de leurs propres écoles (Foucher, P., 1985). Une telle décision dans une province voisine ne peut-être ignorée. Il semblerait donc juste d'affirmer que le système scolaire manitobain est susceptible de subir d'autres changements dans un avenir rapproché. À la lumière de ces développements récents, il est souhaitable de connaître les attentes éducatives de la communauté franco-manitobaine afin de s'assurer que les changements proposés soient conformes à ses attentes.

Notes du Chapitre I

[1]Il s'agit du Report of the School Divisions Boundaries Commission soumis au ministre de l'Éducation, le 13 janvier 1959. Ce rapport est disponible à la bibliothèque du ministère de l'Éducation.

[2]Le contenu de cette conférence de presse est déposé aux Archives de l'Association d'Éducation disponible à la Société historique de Saint-Boniface.

[3]Le contenu de la loi 113 se retrouve sous l'Article 258 de la loi sur les écoles publiques. Le nouveau texte de loi sanctionné en 1980 a seulement apporté quelques modifications mineures à la loi de 1970.

[4]Le Comité technique de l'Éducation française avait été créé par le directeur du BEF pour l'aviser dans la formulation et l'implantation des politiques. Ce comité regroupe les directeurs généraux (ou leurs représentants) de chaque division scolaire offrant de l'enseignement en français. Le CTEF a été remplacé en 1981 par des comités consultatifs.

Chapitre II

Méthodologie

Ce chapitre présente la méthodologie qui a été employée pour décrire la situation éducative et linguistique des Franco-Manitobains, ainsi que pour identifier et analyser leurs attentes éducatives. Une attention particulière est accordée à l'élaboration de l'instrument de recherche et à son application.

Méthode de recherche

La présente étude a fait appel à la méthode de l'enquête, laquelle méthode est largement acceptée dans le domaine des sciences sociales. Tel que l'indiquent Mason et autres (1983), l'enquête offre la possibilité d'obtenir de façon efficace des données très précises au sujet d'une grande population. Contrairement aux méthodes expérimentales, l'enquête est conduite dans le milieu naturel du participant. De plus, elle permet d'obtenir directement du répondant ses opinions personnelles ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes au sujet de sa situation. La méthode de l'enquête se prête donc particulièrement bien à la réalisation des buts de cette étude. En effet, l'identification des attentes éducatives de la population franco-manitobaine exige la participation directe d'un grand nombre de répondants et la possibilité d'obtenir leurs opinions personnelles. L'enquête permet ce genre de participation. Il faut cependant noter que la méthode de l'enquête, comme toute méthode de recherche, présente certains désavantages. L'information obtenue est limitée par le con-

tenu et le format du questionnaire ou de l'entrevue. Le contenu et le format limitent inévitablement la quantité et la qualité de l'information recherchée et peuvent difficilement être modifiés en cours de route pour y inclure d'autres sources d'information. De plus, ils ne permettent pas facilement d'introduire des nuances dans l'information reçue, surtout lorsqu'ils tentent de quantifier cette information pour la rendre mesurable. Enfin, les questions posées doivent être facilement répondables par la population en général, ce qui risque d'exclure des domaines importants d'information parce qu'ils seraient jugés trop complexes. Afin de minimiser ces désavantages, il a donc fallu accorder beaucoup d'attention à l'élaboration de l'instrument de recherche afin de s'assurer qu'il soit aussi complet que possible, adapté à la population étudiée et motivant pour les répondants.

Population étudiée

L'enquête a été conduite auprès de quatre segments spécifiques de la communauté, soit les parents, les éducateurs professionnels, les élèves et les commissaires d'écoles francophones. Pour les fins de l'étude, ces quatre groupes ont été définis de la façon suivante :

parents francophones : les parents des élèves qui suivent au moins un cours en français langue première;

éducateurs professionnels francophones : les professionnels dans le domaine de l'éducation qui oeuvrent directement avec des élèves inscrits à un programme d'enseignement en français langue première; ces professionnels peuvent être soit des enseignants, des administrateurs scolaires, des

orienteurs, des bibliothécaires, des orthopédagogues ou des conseillers pédagogiques au Bureau de l'Éducation française;

élèves francophones : les élèves de la 12e année qui suivent au moins un cours en français langue première;

commissaires d'écoles francophones : les commissaires d'écoles qui sont membres de l'Association des commissaires d'écoles franco-manitobains.

Le choix des parents, des éducateurs professionnels, des élèves et des commissaires d'écoles pour représenter la population franco-manitobaine dans une telle étude se justifie par l'intérêt que ceux-ci doivent inévitablement accorder à la question scolaire. Ils sont généralement en mesure d'exprimer des attentes en matière d'éducation à cause de leur implication dans le système éducatif et, par le fait même, de leur connaissance du système. Enfin, il est sans doute réaliste d'affirmer que les parents, les éducateurs et les commissaires d'écoles sont présentement appelés à jouer un rôle clé dans la transformation du système scolaire. En ce qui a trait aux élèves de 12e année, ils sont en mesure d'offrir une autre perspective de la situation scolaire. Ceci dit, on ne peut cependant pas affirmer que ces quatre groupes représentent nécessairement toutes les strates sociales de la population franco-manitobaine. Par contre, ils sont sans doute en mesure de représenter les attentes des Franco-Manitobains qui sont présentement impliqués dans le système public d'éducation.

Échantillon

Hoinville & Jowell (1978) indiquent qu'il n'y a pas de règles fermes pour arriver à un échantillon acceptable : il s'agit plus d'une question de jugement que de calcul. Ils suggèrent cependant qu'il est souhaitable de

s'assurer que les différents sous-groupes soient suffisamment importants pour permettre des analyses valables. Hoinville et Jowell (1978) proposent comme guide un échantillon allant de 50 à 100 participants par sous-groupe. Cohen et Manion (1980) rapportent que de façon générale les chercheurs font normalement appel à des échantillons d'au moins 30 participants. Un nombre moins élevé rendrait difficile les tâches d'analyse. D'autre part, Slavin (1984) signale que la puissance statistique occasionnée par l'augmentation des nombres diminue à mesure que grandit l'échantillon. Ainsi il est beaucoup plus important d'augmenter un échantillon de 20 à 30 participants que d'augmenter un échantillon de 100 à 110 participants.

Pour les fins de cette étude, un échantillon choisi au hasard et qui vise à toucher environ 20% de la population des parents/foyers est susceptible de représenter adéquatement la population totale des parents et de réduire sensiblement la marge d'erreur possible due à l'échantillonnage. On notera ici que l'étude considère les parents selon l'entité "foyer" plutôt que de considérer chaque parent de façon distincte. L'échantillon des parents a été choisi au hasard sur la base des listes des parents fournies par les directeurs d'école. En ce qui a trait aux éducateurs professionnels, aux élèves et aux commissaires d'écoles, il a été jugé préférable d'inclure la population totale à cause du nombre restreint de sujets.

Instrument de recherche

L'approche du questionnaire a été utilisée pour obtenir l'information nécessaire des représentants de la minorité franco-manitobaine dans le do-

maine de l'éducation. Le questionnaire offre l'avantage de pouvoir inclure un grand nombre de participants sans pour autant devenir financièrement prohibitif (Mason et autres, 1983). Tel que souligné par plusieurs auteurs (Clark, 1976; Cohen & Manion, 1980; De Landsheere, 1971; Hoinville & Jowell, 1978), le questionnaire doit être construit de façon à rencontrer les buts de l'étude. De plus, il doit être clair, simple et sans ambiguïté, tout en étant fonctionnel et intéressant pour les répondants. Afin d'assurer la qualité de l'instrument, une première version du questionnaire a été administrée à dix parents, dix éducateurs et dix étudiants de la 11^{e} année représentant aussi fidèlement que possible la population-cible. Le choix d'élèves de la 11^{e} pour l'évaluation de l'instrument visait à éviter les difficultés éventuelles d'avoir à soustraire des élèves de la 12^{e} année de l'échantillon expérimental de l'enquête. Les personnes retenues ont été choisies dans deux écoles offrant un enseignement en français de la maternelle à la 12^{e} année, l'une de milieu rural et l'autre de milieu urbain. Les directeurs de ces écoles ont été invités à suggérer des personnes aptes à refléter les différents niveaux de compétence linguistique de la population étudiée afin de s'assurer que l'instrument soit adapté à cette population. Ces personnes ont toutes accepté de répondre au questionnaire et elles ont ensuite été invitées à partager leurs réactions dans le but d'identifier les défauts de construction : questions mal formulées, choix de vocabulaire peu adapté, etc. Cette pré-expérimentation a permis d'apporter des corrections à la version finale de l'instrument.

Le contenu du questionnaire

Le questionnaire a fait double emploi. D'une part, il devait présenter à

la population étudiée les éléments du système scolaire qui sont susceptibles de répondre à ses attentes et l'inviter à indiquer le niveau d'importance de chaque élément. D'autre part, le questionnaire cherchait à faire ressortir certaines caractéristiques de cette population, lesquelles caractéristiques permettraient de mieux comprendre la situation linguistique et éducative actuelle des Franco-Manitobains. Le questionnaire a donc été divisé en deux sections distinctes : les éléments du système scolaire et les caractéristiques de la population étudiée.

A - Éléments du système scolaire

L'élaboration de cette première section du questionnaire s'est inspirée d'une recension des écrits et des pratiques portant sur l'éducation des groupes minoritaires francophones au Canada. Cette démarche a permis d'identifier les éléments dans un système scolaire qui ont le potentiel de rencontrer les attentes éducatives des groupes minoritaires francophones. L'analyse des écrits tient compte en particulier des politiques des ministères d'Éducation, des recherches touchant à l'éducation des groupes minoritaires francophones du Canada et des revendications des différents organismes francophones qui s'intéressent à l'éducation. Elle documente également les pratiques établies dans certaines régions du Canada ainsi que les solutions proposées qui n'ont pas encore été implantées. Des régions telles que l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba reçoivent une attention plus poussée à cause de l'importance des développements qui ont eu lieu dans le domaine de l'éducation du groupe minoritaire francophone de ces provinces. La documentation qui a précédé ces développements ainsi que les modèles d'éducation qui en résultent permettent d'identifier une quantité importante d'éléments auxquels s'intéresse cette étude.

Les éléments identifiés sont regroupés selon les domaines suivants : la clientèle étudiante, l'enseignement, les services pédagogiques, les services éducatifs spécialisés, les services de soutien à l'école, les activités parascolaires, les espaces physiques et la gestion de l'école. La liste des éléments est ensuite considérée à la lumière de la réalité manitobaine afin d'identifier ces éléments du système scolaire qui pourraient être pertinents mais qui n'auraient pas été découverts dans une revue de la documentation. Ceux-ci ont été ajoutés à la liste.

La question de la clientèle étudiante se doit d'être centrale dans tout système scolaire. Pour le groupe majoritaire, il s'agit normalement d'une clientèle captive définie par des critères d'âge seulement et qui doit, selon les exigences de la loi, s'inscrire au système scolaire. Dans ce contexte, on prend pour acquis que l'élève sera éduqué dans la langue du groupe majoritaire, peu importe ses antécédents sociaux, familiaux ou culturels. À l'occasion, on mettra en place des mécanismes éducatifs pour aider certains élèves à s'intégrer plus facilement dans le système scolaire. Ce n'est que récemment que la question de la langue d'enseignement est venue troubler cette situation. D'une part, les francophones revendiquent de plus en plus le droit à l'éducation dans leur langue alors qu'un nombre grandissant de parents anglophones désireux que leurs enfants deviennent fonctionnellement bilingues veulent les inscrire dans des programmes d'enseignement en français. Bien que l'objectif visé, celui du bilinguisme fonctionnel, semble être commun aux francophones et aux anglophones, il ne faut pas pour autant conclure qu'il s'agit nécessairement d'une même clientèle étudiante. Dans le cas des francophones, plusieurs

sources consultées insistent pour que l'école regroupe une clientèle scolaire francophone homogène : Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)(1983); Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan (1982); Bureau de l'Éducation française (1975); Churchill, Quazi et Frenette (1985); Deslauriers (1974); Elliot et Finn (1979); Goulet (1977); Molgat et St-Vincent (1980). On veut en somme regrouper pour l'enseignement des élèves dont la langue maternelle est le français. Ainsi l'ACELF (1983), l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan (1982) et Molgat et St-Vincent (1980) apportent une précision supplémentaire en soulignant le fait que l'élève doit parler français lorsqu'il entre à l'école. L'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan (1982) ajoute qu'au moins un des parents de l'élève doit être francophone et que les parents doivent accepter non seulement les buts linguistiques mais aussi les buts culturels qui se rattachent à l'enseignement en français langue maternelle. Ces recommandations viennent ainsi apporter des précisions au terme "clientèle scolaire francophone homogène". La documentation existante ne favorise donc pas la présence d'élèves francophones et anglophones dans une même classe ou dans une même école, même si les deux groupes visent des buts linguistiques semblables. La dimension de l'identité au groupe francophone et l'acceptation des valeurs culturelles qui se rapportent à ce groupe doivent donc servir de critères pour cerner la clientèle scolaire en question. Desjarlais et autres (1980) proposent que des comités d'admission soient établis pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être admis au programme d'enseignement en français langue première. Ces comités verraient à l'application des critères soulignés plus haut afin de

s'assurer que la clientèle scolaire se limite à des élèves issus de foyers francophones, parlant français et dont les parents acceptent les buts linguistiques et culturels de l'école francophone. Enfin, certaines écoles francophones exigent que leurs élèves acceptent de fonctionner en français sous peine de renvoi. Bien que cette pratique ne soit pas documentée par écrit, elle existe dans la pratique courante de certaines écoles au Manitoba et peut donc être identifiée comme une condition qu'on pourrait retrouver dans un système scolaire qui veut répondre aux attentes du groupe minoritaire francophone.

La catégorie de l'enseignement est composée de divers éléments. Elle tient compte des enseignants, des programmes d'étude, de l'enseignement du français comme matière principale ainsi que de l'enseignement des autres matières. Chacune de ces sous-catégories mérite une attention particulière dans la tentative de découvrir les caractéristiques d'un système scolaire axé sur les attentes éducatives de la minorité francophone.

Les enseignants jouent un rôle primordial dans le processus éducatif. Malgré les résultats d'études qui ont pu à un certain temps mettre en doute la contribution des enseignants (Coleman, 1966; Jencks, 1973), il existe des études de plus en plus imposantes qui confirment le rôle important que jouent les enseignants : Austin (1979), Brandt (1983), Brookover et Lezotte (1977), Clancy (1982), Deal et Kennedy (1983), Edmonds (1979), Furtuengler (1985), Phi Delta Kappa (1980), Purkey et Smith (1982), Rutter et autres (1979), Tyler (1983). Ces sources soulignent que les attentes des éducateurs en ce qui a trait au rendement de leurs élèves, l'usage efficace

qu'ils font du temps d'enseignement ainsi que leur choix judicieux de méthodes pédagogiques contribuent de façon significative au rendement scolaire des élèves. Dans le contexte de l'éducation pour la minorité francophone au Canada, on signale que les enseignants doivent d'abord être convaincus de l'importance de l'enseignement en français (ACELF, 1983; Bureau de l'Éducation française, 1975; Desjarlais et autres, 1980). Les enseignants doivent donc être convaincus de la mission éducative et sociale de l'enseignement en français pour assurer la survie et le développement du groupe minoritaire. C'est d'ailleurs dans cet esprit que certains directeurs d'écoles françaises retiendront de façon prioritaire les services d'enseignants qu'ils considèrent de véritables modèles de l'identité francophone. Ils s'attendront à ce que ces derniers soient des membres actifs de la communauté francophone minoritaire en s'impliquant activement dans ses organismes. En somme, on tient à ce que les enseignants s'engagent activement dans le développement de la communauté francophone. D'autre part, deux sources manitobaines (Bureau de l'Éducation française, 1975, et Goulet, 1977) indiquent que les enseignants doivent être des instruments de valorisation et de connaissance de la culture. Les enseignants auraient donc le mandat de transmettre à leurs élèves la connaissance et une appréciation positive de la culture francophone. Ils auraient également, selon les rapports de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1968) et du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario (1968), la responsabilité d'être d'excellents modèles de langue française. Enfin, plusieurs sources (ACELF, 1983; Bureau de l'Éducation française du Manitoba, 1975; Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1968; Rapport du Comité sur les écoles de langue

française de l'Ontario, 1968) affirment que les enseignants doivent recevoir leur formation professionnelle en français. Cette préoccupation se rattache d'une certaine façon à la précédente qui vise la maîtrise de la langue. En effet, on veut que les enseignants qui sont eux-mêmes issus du milieu minoritaire anglicisant acquièrent le vocabulaire français propre aux différentes matières. De plus, il semble souhaitable que les enseignants viennent à connaître et à développer des méthodes pédagogiques particulières à l'enseignement dans un milieu minoritaire. Il est entendu que la formation professionnelle en anglais ne saurait atteindre ces objectifs.

Un deuxième élément dans la catégorie de l'enseignement est celui des programmes d'étude qui servent à définir le contenu de l'enseignement et à suggérer des procédés pédagogiques appropriés. Ces programmes, élaborés par des spécialistes du ministère de l'Éducation en consultation avec les enseignants, doivent recevoir l'approbation officielle du ministre. Lorsqu'il s'agit de préparer des programmes pour l'enseignement en français en milieu minoritaire, les concepteurs de programmes d'étude rencontrent certains dilemmes. Les programmes d'étude utilisés pour l'éducation du groupe minoritaire doivent-ils nécessairement être différents des programmes d'étude destinés au groupe majoritaire? Est-ce qu'une simple traduction du programme anglais est suffisante? Si non, est-ce que tous les programmes d'étude doivent être refaits complètement, ou peut-on se contenter de quelques modifications pour certaines matières seulement? Enfin, est-ce que les programmes d'étude conçus en français peuvent s'appliquer non seulement aux élèves francophones mais aussi aux élèves anglophones qui ont choisi l'éducation en français langue seconde (programme d'immersion)? En réponse

à ces questions, Molgat et St-Vincent (1980) affirment que les programmes d'étude doivent être conçus en fonction d'un client dont la langue maternelle est le français. Ils indiquent de façon implicite que les programmes devront être différents pour des raisons linguistiques et culturelles et qu'il ne faudrait donc pas appliquer le même programme d'étude aux élèves anglophones inscrits à des programmes d'immersion. Serait-il acceptable d'emprunter de toute pièce des programmes d'étude conçus au Québec et s'adressant à une clientèle scolaire dont la langue maternelle est le français? L'ACELF (1983) répond partiellement à cette question en indiquant que les programmes d'étude doivent répondre "aux exigences culturelles de la communauté francophone où l'école française est enracinée" (p. 5). Cette position est soutenue par le Bureau de l'Éducation française (1984) dans sa Politique curriculaire pour l'éducation en français langue maternelle. Puisque les exigences culturelles des différentes communautés francophones du Canada peuvent varier, en particulier si on compare les besoins culturels de la majorité francophone du Québec à ceux des minorités francophones hors Québec, il faudrait donc conclure qu'il ne serait pas acceptable de simplement importer des programmes conçus pour des situations culturelles différentes. D'autre part, l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan (1982) souligne que les programmes d'étude doivent être adaptés aux besoins particuliers d'élèves menacés par l'assimilation. Cette préoccupation réunit à la fois la dimension linguistique et la dimension culturelle. L'élève menacé par l'assimilation est non seulement menacé sur le plan linguistique mais il l'est également sur le plan de son identité culturelle. Il semblerait donc que les programmes d'étude pour les francophones en milieu minoritaire devraient

s'inspirer de cette réalité particulière. Ils devraient à la fois valoriser chez l'élève son identité culturelle francophone et développer chez lui la connaissance de sa langue maternelle souvent appauvrie par le milieu anglicisant.

La recension des écrits portant sur les besoins éducatifs des groupes minoritaires francophones du Canada permet de constater un haut niveau d'importance accordée à l'enseignement du français. Cet intérêt répandu se traduit par une variété de recommandations plus ou moins complémentaires. L'ACELF (1983) et le Bureau de l'Éducation française (1984) proposent comme finalité à l'enseignement du français la maîtrise de la langue maternelle. Constatant les difficultés et souvent la réticence qu'éprouvent les élèves francophones de milieux minoritaires à s'exprimer dans leur langue maternelle, Goulet (1977), Molgat et St-Vincent (1980) et Mougeon (1984) suggèrent d'accorder une place importante au français oral dans l'enseignement de cette matière. Il s'agit d'encourager l'élève à parler français, espérant lui donner ainsi la confiance et la motivation nécessaires pour qu'il utilise sa langue maternelle dans son vécu quotidien. Pour ce faire, il faudra donc, selon Molgat et St-Vincent (1980), valoriser la langue familière de l'élève, c'est-à-dire cette langue spontanée qu'il utilise à la maison, même si celle-ci ne jouit pas d'une grande pureté linguistique. En effet, si ce régistre de langue n'est pas accepté, l'élève se sentira paralysé dans ses efforts d'expression en français et choisira plutôt de fonctionner en anglais. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario (1968) recommande que l'enseignement du français soit pratique, vivant et adapté au niveau de

l'élève. La démarche pédagogique devra tenir compte des difficultés linguistiques occasionnées par le contexte minoritaire et évitera une approche trop livresque dans l'étude du français. L'enseignement du français devra a priori initier l'élève à utiliser avec confiance sa langue maternelle afin de l'acheminer vers une véritable maîtrise de cette langue. Enfin, le Rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (1968) ainsi que le Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario (1968) recommandent que l'enseignement du français vise le maintien des valeurs culturelles qui vont de pair avec la langue. Cet enseignement permettra à l'élève de constater que sa langue n'est pas seulement un instrument de communication mais qu'elle est aussi un véhicule de valeurs culturelles particulières. C'est à travers cette langue que l'élève viendra à connaître certaines oeuvres littéraires ou autres activités artistiques qui lui permettront de prendre conscience de son patrimoine culturel. Il semblerait donc que l'enseignement du français est appelé non seulement à perfectionner l'expression langagière mais aussi à contribuer à l'identification de l'élève au monde francophone.

Est-ce que l'enseignement exige des considérations spéciales dans un contexte minoritaire francophone au Canada? Presque toutes les sources consultées sont d'avis que l'école doit offrir un bon cours d'anglais, langue seconde, aux élèves francophones (ACELF, 1984; Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan, 1982; Bureau de l'Éducation française, 1975; Elliot et Finn, 1979; Molgat et St-Vincent, 1980; Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1968; Rapport du Comité ministériel sur la planification éducative, 1973;

Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario, 1968). On constate de façon générale qu'il est important pour l'élève francophone d'acquérir une solide maîtrise de la langue de la majorité. Cette préoccupation s'inspire principalement du fait que les francophones en milieu minoritaire sont appelés quasi quotidiennement à utiliser l'anglais dans leur milieu de travail ou même dans leur vie sociale. La connaissance de l'anglais est un atout précieux pour l'avancement professionnel et la reconnaissance sociale. D'autre part, le Bureau de l'Éducation française (1985) indique dans sa politique curriculaire que le cours d'anglais doit permettre à l'élève de comprendre et d'apprécier la culture anglaise. Cette recommandation est conforme à la position prise dans le Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario (1968). On voudrait donc inclure dans l'enseignement de l'anglais une dimension culturelle qui permettrait à la fois de reconnaître et d'apprécier les similitudes et les différences culturelles qui existent entre francophones et anglophones. L'introduction du cours d'anglais dans le cycle scolaire a été, à certaines occasions, source de désaccord (Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1968). La pratique courante semble favoriser l'introduction de l'anglais vers la troisième année, soit après que l'élève francophone a appris à lire et à écrire dans sa langue maternelle. On évite ainsi les interférences linguistiques qui peuvent se présenter dans l'apprentissage des mécanismes de la lecture et de l'écriture dans deux langues différentes. Lorsque ces compétences sont suffisamment acquises, elles se transfèrent rapidement dans l'apprentissage de la deuxième langue.

En ce qui a trait aux matières autres que le français et l'anglais, il semblerait qu'elles sont également appelées à contribuer à l'identité francophone. Ainsi certaines sources manitobaines proposent que l'enseignement de la musique fasse connaître à l'élève un répertoire de chants provenant du patrimoine culturel canadien-français et de chants francophones contemporains (Bureau de l'Éducation française, 1985; Dubois, 1984; Molgat et St-Vincent, 1980). Dans cette même perspective, l'enseignement de l'éducation physique devrait inclure des danses rythmées et folkloriques de tradition francophone (Dubois, 1984; Molgat et St-Vincent, 1980). De façon générale, on convient que l'enseignement des sciences humaines doit accorder une attention toute particulière à la réalité du contexte minoritaire. Cette matière doit viser à faire connaître à l'élève francophone l'histoire du peuple francophone au Canada et lui permettre de s'identifier aux aspirations de sa collectivité (Bureau de l'Éducation française, 1985; Desjarlais, 1980; Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1968; Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario, 1968). Certaines autres matières cependant, telles que les mathématiques, les sciences naturelles, les cours d'arts pratiques et d'informatique semblent à premier abord se prêter moins à l'identification culturelle de l'élève francophone. On met parfois en doute le profit d'enseigner ces matières en français puisqu'on semble les identifier davantage au monde anglophone. Ainsi dans le contexte des écoles mixtes ou des programmes d'enseignement partiel en français, on insistera pour offrir ces matières en anglais seulement. Malgré cette pratique, toutes les sources consultées sont unanimes pour insister sur l'importance d'enseigner ces matières en français. L'élève francophone doit être exposé le plus possible

à la langue française et l'enseignement de ces matières en français lui donnera l'occasion de connaître la terminologie française qui s'applique à ces domaines. D'autre part, Goulet (1977) ajoute que les enseignants devraient utiliser dans les différentes matières un style d'enseignement qui encourage la communication active entre les élèves et l'enseignant, contribuant ainsi au développement de l'expression orale en français de l'élève. Enfin Goulet (1977) et le Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario (1968) proposent que l'enseignement de ces différentes matières vise à faire connaître à l'élève les grands penseurs, les artistes, les musiciens, les hommes de lettres et de théâtre du monde francophone. En somme, toutes ces matières peuvent contribuer à la valorisation de l'identité francophone et au développement linguistique de l'élève.

Une autre domaine du système scolaire qui retient l'attention des personnes intéressées à l'éducation française en milieu minoritaire est celui des services pédagogiques. L'expression "services pédagogiques" est utilisée ici pour circonscrire les différents services qu'on retrouve dans une école pour appuyer l'enseignement. Il s'agit d'un éventail d'outils ou de moyens à la disposition des enseignants pour les aider à atteindre les buts pédagogiques visés. Dans le contexte minoritaire, ces moyens semblent s'avérer particulièrement précieux selon certaines sources consultées. Le Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario (1968) signale qu'il est essentiel que les élèves et les enseignants aient accès à une bibliothèque bien garnie de livres français et aient à leur disposition des manuels scolaires en langue française. Ces deux préoccupations sont re-

prises par Goulet (1977) dans un rapport présenté au Bureau de l'Éducation française au Manitoba et par Churchill, Quazi et Frenette (1985) dans leur étude des besoins éducatifs des Franco-Ontariens. CERECO (1982) et Dubois (1984) soulignent l'importance de mettre à la disposition des enseignants du matériel pédagogique en langue française adapté à la situation minoritaire. Ce matériel pédagogique peut être soit de nature audio-visuelle ou encore sous forme écrite. CERECO (1982) signale de plus que les enseignants doivent avoir accès à des tests et autres instruments de mesure en langue française qui soient adaptés à une population scolaire en milieu minoritaire. Cette recommandation est appuyée par le Rapport du comité sur les écoles françaises de l'Ontario (1968). Ce même rapport avance trois autres recommandations qui se rapportent aux services pédagogiques :

a) que les élèves et les enseignants aient à leur disposition un laboratoire de langue pour aider dans le perfectionnement du français (p. 45);

b) qu'ils aient accès à un réseau de télévision éducative en français pour enrichir l'enseignement et aider au maintien et au perfectionnement de la langue et de la culture (p. 54);

c) que les enseignants puissent bénéficier des services pédagogiques de conseillers francophones au ministère de l'Éducation dans toutes les matières scolaires (p. 63).

Pour sa part, Dubois (1984) insiste sur le fait que les enseignants doivent avoir l'occasion de participer à des sessions de perfectionnement en français dans toutes les matières. Ce service est particulièrement important à la lumière des recommandations qui ont été avancées plus haut pour l'enseignement des différentes matières. Desjarlais (1980) propose un service pédagogique dont le concept est relativement nouveau dans le domaine de l'éducation publique. Il suggère que l'école française pour francophones dispose des services d'un animateur culturel pour aider les enseignants à

organiser des activités pédagogiques qui favorisent l'épanouissement linguistique et culturel des élèves. Enfin, il semblerait souhaitable que les enseignants puissent avoir librement accès aux sorties scolaires pour enrichir l'aspect culturel de leur enseignement. Ils pourraient ainsi donner l'occasion à leurs élèves d'assister à des pièces de théâtre, participer à des manifestations culturelles et sociales francophones et rencontrer d'autres jeunes d'expression française. Les services pédagogiques sont donc généralement perçus comme pouvant contribuer de façon importante à l'éducation française en milieu minoritaire.

L'expression "services spécialisés aux élèves" est utilisée pour regrouper tous ces services qui sont, ou devraient être, disponibles pour rencontrer les besoins spéciaux des élèves. Cette catégorie de services peut être divisée en deux sections : les services internes, c'est-à-dire ceux qui relèvent directement de l'école, et les services externes, c'est-à-dire ceux qui relèvent d'une autorité autre que l'école mais qui sont administrés dans les cadres de l'école. Bien que ces services ne viennent pas toujours appuyer directement l'enseignement, ils se greffent néanmoins à la mission éducative de l'école et contribuent au caractère même de l'école.

De façon générale, les services internes recommandés pour les élèves francophones sont semblables aux services offerts à la majorité anglophone. La distinction majeure repose sur la langue dans laquelle le service est offert. Ainsi Dubois (1984) recommande au Comité directeur des structures scolaires au Manitoba que :

a) des programmes pour surdoués soient offerts en français (p. 5);

b) les cours d'éducation familiale et sexuelle soient offerts en français (p. 14);

c) les élèves francophones du secondaire qui éprouvent des difficultés académiques puissent poursuivre une éducation technique en français (p. 19).

Il en sera de même pour l'offre de cours par correspondance en français (Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario, 1968), de cours d'été en français pour les élèves du niveau secondaire (Churchill, 1978), de classes ou services spéciaux en langue française pour les élèves francophones handicappés (Dubois, 1984; Lavoie, 1981) et de services d'orientation en français (Dubois, 1984; Goulet, 1977; Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario, 1963). Churchill, Quazi et Frenette (1985) précisent que les services d'orientation devraient viser à encourager les élèves à poursuivre des études postsecondaires en français.

Il n'en reste pas moins que certains services internes sont spécifiques à la situation minoritaire. En effet, plusieurs sources consultées demandent que des classes d'accueil soient établies pour refranciser les élèves de foyers francophones qui arrivent à l'école avec une connaissance limitée du français (ACELF, 1983; Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan, 1982; Desjarlais et autres, 1980; Dubois, 1984; Mougeon, 1984). Ce genre de service est exigé pour remédier aux influences assimilatrices auxquelles sont soumis les enfants issus du groupe minoritaire. Dans une même veine de pensée, Dubois (1984) recommande que des classes prématernelles en langue française soient disponibles pour encourager le développement linguistique des enfants d'âge préscolaire. D'autre part, Molgat et St-Vincent (1980) ainsi que Dubois (1984) indiquent

que les orthopédagogues des écoles françaises doivent être bilingues afin d'être en mesure d'aider les élèves dans toutes les matières y inclus l'anglais langue seconde. Enfin, Dubois (1984) propose que les cours d'éducation religieuse soient offerts en français. Cette suggestion vient souligner une particularité de l'éducation des groupes minoritaires francophones au Canada, soit le souci d'une présence religieuse dans le milieu éducatif, laquelle présence doit s'exprimer dans la langue maternelle de l'élève.

En ce qui a trait aux services externes, leur spécificité repose strictement sur le désir que ceux-ci soient offerts en français. Il ne s'agit donc pas d'ajouter à la gamme des services offerts en anglais au groupe majoritaire mais plutôt de s'assurer que ces mêmes services soient offerts en français aux élèves francophones. Des sources consultées, Dubois (1984) semble être la seule à avoir abordé cet aspect de la vie scolaire. Elle propose que :

a) les services de testing psychologique soient offerts en français dans les écoles françaises (p. 5);

b) les services spécialisés de counselling et de soins psychologiques soient offerts en français aux élèves francophones qui souffrent de troubles émotifs (p. 5);

c) les infirmières du service public de santé soient en mesure de fonctionner en français lorsqu'elles interviennent au niveau des écoles françaises (p. 18);

d) le personnel des cliniques dentaires au service des écoles françaises puisse fonctionner en français (p. 18);

e) les programmes de dépistage préscolaire soient effectués en français pour les enfants de foyers francophones (p. 18).

À cette liste viendrait sans doute s'ajouter le désir d'obtenir des services en français de la part des travailleurs sociaux qui interviennent dans les écoles françaises. Il faut donc conclure que tous les services

externes qui s'exercent dans les cadres de l'école doivent être disponibles en français afin de respecter et de valoriser la langue maternelle de l'élève.

Un autre domaine, celui des services de soutien à l'école est souvent oublié. Il constitue cependant à lui seul une facette importante de la vie quotidienne de l'école. Il regroupe en particulier les services de réception, de secrétariat, de conciergerie ainsi que toute autre aide paraprofessionnelle qui contribue au bon fonctionnement de l'école. Bien que les sources consultées ne se soient pas attardées à cet aspect du système scolaire, la pratique courante dans les écoles française du Manitoba permet d'attribuer aux services de soutien les caractéristiques désirées suivantes:

a) que les réceptionnistes/secrétaires de l'école puissent fonctionner en français;

b) que les concierges de l'école puissent fonctionner en français;

c) que les aides paraprofessionnelles puissent fonctionner en français;

d) que les membres du personnel de soutien soient convaincus de l'importance de l'éducation en français pour les francophones;

e) que les membres du personnel de soutien contribuent à la valorisation de la langue française et de l'identité francophone.

En somme, les services de soutien doivent refléter concrètement le caractère francophone de l'école française. Les personnes qui y oeuvrent doivent, comme les autres membres du personnel, contribuer à la mission linguistique et culturelle de l'école.

Le domaine des "activités parascolaires" regroupe les activités étudiantes

qui ont lieu à l'extérieur de la salle de classe et du programme régulier d'enseignement. Il s'agit normalement d'activités dans lesquelles les élèves s'engagent librement par intérêt personnel et qui contribuent de façon importante à créer un esprit de corps dans l'école. Les intéressés à l'éducation française accordent une place importante aux activités parascolaires en soulignant que l'école doit faire vivre la langue et la culture françaises dans des situations autres que la salle de classe (Cazabon et Frenette, 1980; CERECO, 1982; Desjarlais et al, 1980; Dubois, 1984; Goulet, 1977; Molgat et St-Vincent, 1980). Cet aspect de la vie scolaire a retenu l'attention de Desjarlais et autres (1980) dans leur étude portant sur les élèves qui parlent peu ou pas français dans les écoles de langue française de l'Ontario. Ils ont avancé plusieurs suggestions pour encourager l'usage du français à l'école, dont les suivantes qui touchent au domaine des activités parascolaires :

a) les écoles secondaires françaises doivent avoir un journal étudiant pour encourager l'usage du français écrit à l'extérieur de la salle de classe (p. 155);

b) les écoles secondaires françaises doivent avoir un poste de radio scolaire pour encourager l'expression orale française et valoriser la chanson française (p. 155); à cette suggestion pourrait s'ajouter celle d'organiser un ciné-club pour présenter des films français;

c) l'école française doit accorder une place importante au théâtre et aux soirées d'amateurs (p. 155);

d) l'école française doit avoir une chorale pour encourager le chant en français (p. 155);

e) l'école française doit organiser des débats et des concours oratoires en français pour encourager l'expression française (p. 155);

f) l'école française doit avoir accès aux services d'un animateur culturel pour développer et coordonner un programme complet d'activités culturelles parascolaires (p. 166).

Cette dernière recommandation, reprise par Dubois (1980), semble être prioritaire pour assurer un niveau de vie culturelle acceptable. Molgat et St-Vincent (1980) ainsi que Dubois (1984) soulignent l'importance d'organiser des ligues sportives scolaires qui regroupent les écoles françaises de façon à assurer l'usage du français dans les sports. L'entraînement en français de ces mêmes équipes est sans doute implicite dans la suggestion précédente mais mérite tout de même d'être signalé comme élément distinct. Molgat et St-Vincent (1980) proposent de plus que l'école assure un lien étroit avec les organismes francophones qui s'intéressent à la jeunesse. Ils rejoignent ainsi en quelque sorte la recommandation de Desjarlais et autres (1980) à l'effet que le conseil étudiant de l'école soit activement impliqué dans cet effort de promotion linguistique et culturelle à l'extérieur de la salle de classe. Il faut que cette promotion devienne la responsabilité de tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation française, incluant les élèves. Dans cette perspective, certaines écoles franco-manitobaines offrent des sessions de leadership à leurs élèves pour les préparer à jouer un rôle actif dans les organismes francophones.

L'activité scolaire se déroule dans un milieu physique précis. La nature du milieu physique peut soit faciliter le déroulement de cette activité ou poser des limites restrictives qui le gêneront. L'intensité des luttes dans différentes régions du Canada pour faire construire ou désigner des écoles françaises distinctes permet de constater l'importance de cet élément. La position de l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan (1982) semble refléter l'opinion générale des personnes qui s'intéressent au développement de l'éducation en français pour

les francophones. L'Association affirme que "l'école française doit être logée dans un local autonome pour lui permettre de développer une ambiance qui encourage l'usage du français" (p. 2). Churchill, Quazi et Frenette (1985) confirmaient récemment cette position en recommandant l'abolition des écoles mixtes en Ontario qui, selon eux, ne rencontrent pas les besoins éducatifs de la minorité francophone. Ils suggèrent de les remplacer par des écoles françaises distinctes réservées strictement à la population francophone. D'autre part, l'école française devra peut-être disposer de salles supplémentaires pour accommoder des activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle. On devrait y retrouver des espaces pour accueillir des classes d'accueil en français, des laboratoires de langue, une radio-étudiante et des salles pour l'animation culturelle. De plus, l'école aurait avantage à ouvrir ses portes aux adultes francophones de la communauté pour leur permettre de suivre des cours et participer à différentes activités culturelles. Enfin, selon Goulet (1977), l'école française devra se donner un caractère francophone par son affichage, reflétant ainsi ses buts linguistiques et culturels.

La problématique de la gestion scolaire retient de plus en plus l'intérêt des groupes minoritaires francophones du Canada. Depuis l'adoption en 1982 de la Charte canadienne des droits et libertés qui accorde aux citoyens canadiens le droit de faire instruire leurs enfants "dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics" (Article 23, 3, b), le droit à la gestion des écoles par la minorité linguistique de langue officielle est revendiqué. Le jugement rendu le 26 juin 1984 par la Cour d'Appel de l'Ontario, dans le cas du renvoi du procu-

reur général de l'Ontario sur les droits linguistiques de la minorité en milieu scolaire, reconnaît à la minorité le droit de gérer ses établissements scolaires. Il accorde aux parents qui se qualifient ou qui bénéficient de l'implantation des droits accordés par l'article 23 de la Charte le droit de diriger et de gérer les établissements scolaires de la minorité linguistique. Bien que ce jugement n'engage pas les autres provinces canadiennes, il faut bien constater qu'il ne peut être ignoré. D'autre part, une saine gestion d'un système scolaire ne peut se limiter simplement à rencontrer des exigences légales minimales. La loi fixe le cadre général, cependant elle peut difficilement préciser toutes les conditions jugées importantes pour rencontrer les aspirations éducatives du groupe minoritaire. Dans ce contexte il est donc pertinent d'identifier les différents éléments dans le domaine de la gestion scolaire qui pourraient contribuer positivement à l'éducation des francophones en situation minoritaire. Il faudra en particulier considérer la langue d'administration ainsi que le rôle et les caractéristiques du directeur d'école, du conseil scolaire et de son directeur général. La participation des parents devra également être prise en considération.

La pratique établie dans différents endroits au Canada indique que la langue d'administration interne de l'école ainsi que de communication externe doit être le français. Ce point de vue est confirmé de façon spécifique par l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan (1982) et par Molgat et St-Vincent (1980). La langue d'administration doit à la fois appuyer la mission linguistique et culturelle de l'école et refléter le caractère même de cette école. Les enseignants com-

muniquent entre eux ainsi qu'avec la direction de l'école en français tant dans les situations informelles que formelles. Le français est la langue de fonctionnement de l'école. Cette expression linguistique du modus operandi de l'école s'exerce également vers l'extérieur. Les enseignants et la direction de l'école communiquent avec les parents exclusivement en français. Une telle exigence prend pour acquis que les parents sont francophones ou du moins en mesure d'accepter le français comme langue de communication officielle de l'école. Il en va de même pour les communications entre l'école et le conseil scolaire, et par conséquent entre l'école et la direction générale des conseils scolaires.

Des études de plus en plus abondantes visant à promouvoir la qualité en éducation attribue au directeur un rôle clé dans la réalisation des buts éducatifs de l'école (Brookover & Lezotte, 1979; Clancy, 1982; Goodlad, 1979; Benjamin, 1981; Phi Delta Kappa, 1980; McGurdy, 1983; Manasse, 1985). Le leadership dont il fera preuve dans la gestion de l'école reflétera dans une certaine mesure le niveau de succès de celle-ci. Comment ce leadership doit-il s'exercer dans le cadre de l'éducation en français en milieu minoritaire? Les sources consultées semblent s'entendre sur certaines caractéristiques spécifiques requises du directeur. Tout d'abord, il doit être convaincu de l'importance de la mission linguistique et culturelle de l'école française (Bureau de l'Éducation française, 1975; Rapport du Comité sur les écoles françaises de l'Ontario, 1968). Il devra donc donner à l'école une direction qui sera fidèle à sa mission particulière. Le directeur doit veiller à ce que toutes les activités pédagogiques et parascolaires de l'école contribuent au développement de l'identité franco-

phone chez les élèves. Pour ce faire, il devra lui-même être un modèle de l'identité francophone, s'impliquant activement dans les organismes du groupe minoritaire. Enfin, tel qu'attendu de ses enseignants, il devra lui aussi être un excellent modèle de langue française qui saura inspirer à la fois les enseignants et les élèves.

Il est d'autre part évident que la responsabilité ultime pour la gestion de l'école ne s'arrête pas au directeur d'école. Elle repose plutôt au niveau du conseil scolaire, lequel conseil est responsable d'établir les politiques qui doivent guider l'école dans son oeuvre éducative. Ce même conseil est responsable de l'allocation des ressources humaines et matérielles dont disposera l'école pour s'acquitter de sa mission. Il n'est donc pas surprenant de constater que, suite aux difficultés rencontrées pour établir des écoles françaises, les groupes minoritaires francophones du Canada insistent de plus en plus pour pouvoir gérer eux-mêmes leurs écoles. C'est d'ailleurs dans cette perspective que Churchill, Quazi et Frenette (1985) affirmeront que "les intérêts des francophones en matière d'éducation de leurs enfants ne peuvent être laissés à la bonne volonté d'un autre groupe qui contrôlerait l'offre des services en français" (p. 385). L'ACELF (1983), CERECO (1982), Desjarlais et autres (1980) et Lavoie (1981) affirment de façon non équivoque que l'école française doit être gérée par des commissaires d'écoles francophones. Il serait sans doute sage d'ajouter que ces mêmes commissaires devraient a priori être convaincus de l'importance de l'éducation en français pour la minorité francophone.

Puisque les conseils scolaires font normalement appel aux services d'un directeur général pour les conseiller et voir à l'implantation de leurs décisions, il semble important de préciser les attentes du groupe minoritaire face à ce dernier. Le Rapport du Comité sur les écoles françaises de l'Ontario (1968) indique que le directeur général doit veiller à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis. Son rôle exige qu'il soit en mesure d'évaluer et de faciliter le progrès de l'école, de choisir et de voir au perfectionnement professionnel des directeurs d'école, et d'agir comme lien entre l'école et le conseil scolaire. Pour ce faire, ne serait-il pas souhaitable qu'il soit lui-même un membre de la communauté francophone minoritaire, convaincu de l'importance de la mission linguistique et culturelle de l'école française? Comme les enseignants et les directeurs d'école, il devrait être un excellent modèle de langue française et d'identité francophone, personnifiant ainsi les valeurs recherchées par une éducation en français en milieu minoritaire. Il semblerait que ces caractéristiques soient quasi-essentielles pour assurer à l'école de la minorité une direction éclairée qui répondra à ses aspirations.

Tel qu'indiqué plus tôt, la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît aux parents de la minorité linguistique officielle le droit de faire éduquer leurs enfants dans leur langue et, selon l'interprétation de la Cour d'Appel de l'Ontario, le droit de gérer leurs écoles. Mais est-ce que l'implication des parents dans la gestion de l'école française doit se limiter au niveau des conseils scolaires? Selon l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan (1982), les parents francophones des élèves qui fréquentent l'école française doivent partici-

per activement à sa gestion. D'ailleurs, la situation actuelle au Manitoba porte à constater que les parents des écoles françaises insistent pour être activement impliqués dans la direction et le fonctionnement de l'école. Le fait qu'ils aient eu à livrer des luttes plus pénibles les unes que les autres pour obtenir leurs écoles françaises a eu pour résultat qu'ils s'en considèrent maintenant sinon les propriétaires, du moins les gardiens. La Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba encourage la création de comités de parents francophones pour chaque école qui offre un enseignement en français langue première. Il semblerait donc raisonnable d'affirmer que le système scolaire qui veut répondre aux attentes éducatives de la minorité francophone devra prévoir l'établissement de comités de parents qui seront appelés à participer à la gestion de leurs écoles.

La recension des écrits et l'analyse des pratiques établies ont permis d'identifier plusieurs éléments du système scolaire qui pourraient ou devraient être présents pour rencontrer les attentes éducatives d'un groupe minoritaire francophone au Canada. Ces éléments sont résumés dans la liste qui suit :

1.0 La clientèle étudiante

1.1 L'école doit regrouper une clientèle scolaire francophone homogène.

1.2 L'élève doit parler français lorsqu'il entre à l'école.

1.3 Au moins un des parents de l'élève doit être francophone.

1.4 Les parents de l'élève doivent accepter les buts linguistiques et culturels de l'école française.

1.5 L'élève doit accepter de fonctionner en français à l'école.

1.6 Un comité d'admission doit être établi pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être admis à l'école française.

2.0 L'enseignement

2.1 Les enseignants

2.1.1 Les enseignants doivent être convaincus de l'importance de l'enseignement en français.

2.1.2 Les enseignants doivent être des instruments de valorisation et de connaissance de la culture.

2.1.3 Les enseignants doivent être d'excellents modèles de langue française.

2.1.4 Les enseignants doivent être d'excellents modèles de l'identité franco-manitobaine.

2.1.5 Les enseignants doivent être actifs dans les organismes franco-manitobains.

2.1.6 Les enseignants doivent recevoir leur formation professionnelle en français.

2.2 Les programmes d'étude

2.2.1 Les programmes d'étude doivent être en fonction d'une clientèle dont la langue maternelle est le français.

2.2.2 Les programmes d'étude doivent répondre aux exigences culturelles de la communauté francophone où l'école française est enracinée.

2.2.3 Les programmes d'étude doivent être adaptés aux besoins particuliers d'élèves menacés par l'assimilation.

2.3 L'enseignement du français

2.3.1 L'enseignement du français doit viser la maîtrise de la langue maternelle.

2.3.2 L'enseignement du français doit accorder une place importante au français oral.

2.3.3 L'enseignement du français doit accorder une place spéciale à la langue familière (la langue spontanée de l'élève).

2.3.4 L'enseignement du français doit viser le maintien des valeurs culturelles qui vont de pair avec la langue.

2.3.5 L'enseignement du français doit être pratique, vivant et adapté au niveau de l'élève.

2.4 L'enseignement des autres matières.

2.4.1 L'école française doit offrir un bon cours d'anglais (langue seconde).

2.4.2 L'enseignement de l'anglais doit être introduit seulement après que l'élève aura appris à lire dans sa langue première.

2.4.3 Le cours d'anglais doit permettre à l'élève de comprendre et d'apprécier la culture anglaise.

2.4.4 L'enseignement de la musique doit faire connaître à l'élève un répertoire de chants provenant du patrimoine culturel canadien-français et de chants francophones contemporains.

2.4.5 L'enseignement des sciences humaines doit viser à faire connaître à l'élève l'histoire des Canadiens-Français et des Franco-Manitobains.

2.4.6 Les cours d'éducation physique doivent inclure des danses rythmées et folkloriques de tradition francophone.

2.4.7 Les sciences naturelles doivent être enseignées en français.

2.4.8 Les mathématiques doivent être enseignées en français.

2.4.9 Les cours d'arts pratiques et d'économie domestique doivent être offerts en français.

2.4.10 Les cours d'informatique doivent être offerts en français.

2.4.11 L'enseignement des différentes matières doit viser à faire connaître à l'élève les grands penseurs, les artistes, les musiciens, les hommes de lettres et de théâtre francophones.

2.4.12 Les enseignants doivent surveiller la qualité du français dans les différentes matières.

2.4.13 Les enseignants doivent utiliser dans l'enseignement des différentes matières un style d'enseignement qui encourage la communication active entre les élèves et l'enseignant.

3.0 Les services pédagogiques

3.1 Les élèves et les enseignants doivent avoir à leur disposition une bibliothèque bien garnie de livres français.

3.2 Les manuels scolaires doivent être en langue française.

3.3 Les enseignants doivent avoir à leur disposition du matériel pédagogique en langue française adapté à la situation minoritaire.

3.4 Les enseignants doivent avoir à leur disposition des tests et instruments de mesure adaptés à une population scolaire en milieu minoritaire.

3.5 Les élèves et les enseignants doivent avoir à leur disposition un laboratoire de langue destiné au perfectionnement du français.

3.6 Les enseignants doivent pouvoir participer à des sessions de perfectionnement en français dans toutes les matières.

3.7 Les enseignants doivent avoir facilement accès aux sorties scolaires pour enrichir l'aspect culturel de leur enseignement.

3.8 L'école française doit disposer des services d'un animateur culturel pour aider les enseignants à organiser des activités pédagogiques qui favorisent l'épanouissement linguistique et culturel des élèves.

3.9 L'école française doit avoir accès à un réseau de télévision éducative pour enrichir son enseignement et l'aider dans le maintien et le perfectionnement de la langue et de la culture.

3.10 Les enseignants doivent avoir accès à des conseillers francophones au ministère de l'Éducation dans toutes les matières scolaires.

4.0 Les services spécialisés aux élèves

4.1 Les services internes

4.1.1 Les écoles françaises doivent offrir des services d'orthopédagogie bilingues pour aider les élèves dans toutes les disciplines, y inclus l'anglais langue seconde.

4.1.2 Les services d'orientation doivent être offerts en français.

4.1.3 Les services d'orientation des écoles secondaires françaises doivent encourager les élèves à poursuivre leurs études postsecondaires en français.

4.1.4 Des programmes pour surdoués doivent être offerts en français.

4.1.5 Des classes et/ou des services spéciaux en langue française doivent être mis à la disposition des élèves handicappés mentaux francophones.

4.1.6 Des classes prématernelles en langue française doivent être disponibles pour encourager le développement linguistique des enfants d'âge préscolaire.

4.1.7 Les élèves du secondaire doivent avoir accès à des cours par correspondance en français.

4.1.8 Les élèves du secondaire doivent avoir accès à des cours d'été en français.

4.1.9 Les élèves du secondaire qui éprouvent des difficultés académiques doivent avoir accès à l'éducation technique en français.

4.1.10 L'école française doit disposer de classes d'accueil pour refranciser les élèves de foyers francophones qui arrivent à l'école avec une connaissance limitée du français.

4.1.11 Des cours d'éducation familiale et sexuelle doivent être offerts en français.

4.1.12 Des cours d'éducation religieuse doivent être offerts en français.

4.2 Les services externes

4.2.1 Les services de testing psychologique dans les écoles françaises doivent être offerts en français.

4.2.2 Les services spécialisés de counselling et de soins psychologiques doivent être offerts en français aux élèves francophones qui souffrent de troubles émotifs.

4.2.3 Les services des travailleurs sociaux qui interviennent dans les écoles françaises doivent être offerts en français.

4.2.4 Les infirmières du service public de santé doivent fonctionner en français lorsqu'elles interviennent au niveau des écoles françaises.

4.2.5 Le personnel des cliniques dentaires au service des élèves des écoles françaises doit pouvoir fonctionner en français.

4.2.6 Les programmes de dépistage préscolaire doivent être effectués en français pour les enfants de foyers francophones.

5.0 Les services de soutien à l'école

5.1 Les réceptionnistes/secrétaires de l'école doivent être francophones.

5.2 Les concierges de l'école doivent être francophones.

5.3 Les aides paraprofessionnelles doivent être francophones.

5.4 Les membres du personnel de soutien de l'école doivent être convaincus de l'importance de l'éducation en français pour les francophones.

5.5 Les membres du personnel de soutien doivent contribuer à la valorisation de la langue française et de l'identité franco-manitobaine.

6.0 Les activités parascolaires

6.1 L'école française doit faire vivre la langue et la culture françaises dans des situations autres que la salle de classe.

6.2 Les équipes sportives de l'école française doivent être entraînées en français.

6.3 Les ligues sportives scolaires doivent regrouper les écoles françaises de façon à assurer l'usage du français dans les sports.

6.4 Les écoles secondaires françaises doivent avoir un journal étudiant pour encourager l'usage du français écrit à l'extérieur de la salle de classe.

6.5 Les écoles secondaires françaises doivent avoir un poste de radio scolaire pour encourager l'expression orale française et valoriser la chanson française.

6.6 L'école française doit accorder une place importante au théâtre et aux soirées d'amateurs.

6.7 L'école française doit avoir une chorale pour encourager le chant en français.

6.8 L'école française doit organiser des débats et des concours oratoires pour encourager l'expression orale.

6.9 L'école française doit présenter des films français pour valoriser la langue française.

6.10 L'école française doit assurer un lien étroit avec les organismes francophones qui s'intéressent à la jeunesse.

6.11 L'école française doit offrir des sessions de leadership à ses élèves pour les préparer à jouer un rôle actif dans les organismes francophones.

6.12 L'école française doit avoir accès aux services d'un animateur culturel pour développer et coordonner un programme complet d'activités culturelles parascolaires.

6.13 Le conseil étudiant doit jouer un rôle important dans la promotion linguistique et culturelle.

7.0 Les espaces physiques

7.1 L'école française doit être logée dans un local autonome pour lui permettre de développer une ambiance qui encourage l'usage du français.

7.2 L'école française doit disposer de salles supplémentaires pour favoriser des activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle : laboratoire de langues, classes d'accueil, animation culturelle, radio étudiante, etc.

7.3 Les espaces physiques de l'école française doivent être accessibles à la communauté francophone en général pour des cours d'adultes, des activités culturelles, etc.

7.4 L'affichage dans l'école française doit être en français pour refléter les buts linguistiques et culturels de l'école.

8.0 La gestion de l'école

8.1 La langue d'administration interne de l'école française doit être le français.

8.2 La langue de communication externe de l'école française doit être le français.

8.3 Le directeur doit être convaincu de l'importance de la mission linguistique et culturelle de l'école française.

8.4 Le directeur doit être un excellent modèle de langue française.

8.5 Le directeur doit être un excellent modèle de l'identité franco-manitobaine.

8.6 Le directeur doit être actif dans les organismes franco-manitobains.

8.7 Le directeur doit veiller à ce que toutes les activités pédagogiques et parascolaires de l'école contribuent au développement de l'identité franco-manitobaine chez les élèves.

8.8 L'école française doit être gérée par des conseillers scolaires francophones.

8.9 Les conseillers scolaires qui dirigent l'école française doivent être convaincus de son importance.

8.10 Les parents francophones des élèves qui fréquentent l'école française doivent participer activement à la gestion de l'école.

8.11 Le directeur général doit être convaincu de l'importance de la mission linguistique et culturelle de l'école française.

8.12 Le directeur général doit être un excellent modèle de langue française.

8.13 Le directeur général doit être un excellent modèle de l'identité franco-manitobaine.

8.14 Le directeur général doit veiller à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement rencontrés.

L'étude des écrits a tenté de circonscrire le contenu d'un système scolaire qui veut répondre aux attentes éducatives des groupes minoritaires francophones du Canada en dressant une liste la plus exhaustive possible des éléments qu'on pourrait retrouver dans un tel système scolaire. Cependant, les éléments suggérés ne revêtent sans doute pas tous le même niveau d'importance. Alors que certains de ces éléments seront largement reconnus comme étant des éléments très importants, d'autres retiendront une importance moindre. Il est fort possible que certains groupes minoritaires francophones accordent un niveau différent d'importance aux éléments en question, reflétant ainsi les attentes éducatives particulières du milieu. Il n'en reste pas moins que chacun des éléments mentionnés plus haut représente une caractéristique du système scolaire qui a le potentiel de répondre aux attentes éducatives des francophones en milieu minoritaire. Le fait d'identifier ces différents éléments et de leur donner une structure en les regroupant dans différentes catégories permet de dessiner le profil d'un système scolaire qui serait adapté aux besoins éducatifs des francophones minoritaires du Canada. Dans le contexte de cette étude, le contenu décrit plus haut à partir d'une recension des écrits et des pratiques actuelles a servi à élaborer la première section du questionnaire. Chaque élément a fait état d'au moins un énoncé sur lequel la population étudiée a eu l'occasion de se prononcer en indiquant le niveau d'importance qu'elle lui accorde. Ainsi les répondants ont été invités à indiquer sur une échelle de cinq cotes de type Likert l'importance qu'ils accordent à la présence dans le système scolaire de chacun de ces éléments. Cette approche permet donc de classifier en ordre d'importance les différents éléments et ainsi d'identifier les attentes éducatives de la population franco-manitobaine.

B - Caractéristiques de la population étudiée

Le questionnaire a également tenté d'obtenir quelques données ayant trait à la situation linguistique et éducative de la population étudiée. Tous les répondants, qu'ils soient parents, commissaires d'écoles, éducateurs ou étudiants ont été invités à indiquer leur sexe, leur lieu de résidence, leur langue maternelle, la langue d'usage au foyer, leur préférence personnelle quant au programme total par opposition au programme partiel d'enseignement en français et la langue préférée pour le domaine des études post-secondaires. Sont venues s'ajouter pour le groupe des parents et des commissaires d'écoles des questions portant sur le niveau scolaire de leurs enfants à l'école, le niveau d'éducation du répondant et de son conjoint, la langue maternelle du conjoint et la langue d'usage des enfants avec leurs amis francophones. Cette dernière dimension de la situation linguistique a été reprise pour le groupe des élèves. Pour le groupe des éducateurs, la présente étude a également tenu compte du domaine d'enseignement ou de travail en éducation, du nombre d'années d'expérience en éducation, du milieu de formation professionnelle ainsi que de la langue d'usage au travail. Les réponses à ces questions devraient permettre de mieux cerner la situation éducative et linguistique de la population et ainsi être mieux en mesure de comprendre ses attentes éducatives.

Administration du questionnaire

Le questionnaire a été administré à la fin d'avril et au début de mai 1986. Celui destiné aux parents et aux commissaires d'écoles a été envoyé par la poste et suivi de deux lettres de rappels, selon la méthode de sondage proposée par la Institute for Social and Economic Research de la Uni-

Tableau 1

Taux de participation au sondage par les parents, les élèves, les éducateurs et les commissaires d'écoles

	Échantillon	Répondants	Taux de participation
Parents			
Région urbaine	295	186	63,05%
Région rurale	306	223	72,88%
Sous-total	601	409	68,05%
Élèves			
Région urbaine	146	110	75,34%
Région rurale	139	111	79,86%
Sous-total	285	221	77,54%
Éducateurs			
Région urbaine	175	140	80,00%
Région rurale	195	149	76,41%
Sous-total	370	289	78,11%
Commissaires d'écoles	33	22	66,67%
TOTAL	1 289	941	73,00%

versity of Manitoba. Cette approche a eu pour résultat un taux de participation de 68,05% pour les parents et de 66,67% pour les commissaires d'écoles. Le questionnaire destiné aux élèves a été administré en salle de classe soit par un enseignant, soit par le directeur de l'école. Les étudiants étaient libres de répondre au questionnaire et 77,54% ont accepté de participer à l'étude. Il est à noter que les élèves qui n'ont pas répondu au questionnaire étaient soit absents de l'école ce jour-là, soit à suivre des cours de 10^{e} ou 11^{e} année lorsque le questionnaire a été administré. Tous les professionnels dans le domaine de l'éducation qui oeuvrent directement avec des élèves inscrits à un programme d'enseignement en français langue première ont été approchés par lettre pour participer à l'étude. Les directeurs d'école ont accepté de distribuer et de recueillir les questionnaires. Le taux de participation chez les éducateurs a été de 78,11%.

Le tableau 1 présente le niveau de participation de chaque groupe. On note que le taux général de participation au sondage se situe à 73%. Mason et autres (1983) considèrent acceptable un taux de réponse de 60% à un questionnaire alors qu'ils fixent le taux maximal à 80%. On peut donc conclure que le taux de participation obtenu est suffisamment élevé pour représenter adéquatement les attentes éducatives de la population étudiée, compte tenu des limitations de la méthode de recherche utilisée.

Traitement des données

Les données ont été traitées par ordinateur en utilisant le programme Statistical Analysis System (SAS). Les analyses statistiques se sont limitées à des statistiques descriptives jugées suffisantes pour les fins de cette étude, soit les distributions par fréquences, les moyennes et les écarts-types. Une première analyse des données a permis d'identifier les caractéristiques des quatre différents groupes de répondants en distribuant ceux-ci selon deux catégories principales, urbaine et rurale. Les données portant sur les attentes éducatives de la population ont été traitées de façon à pouvoir identifier les attentes de chacun des quatre groupes. L'étude a fait appel à des distributions par fréquences et à des moyennes pour rapporter ces résultats. Enfin, la classification des attentes par ordre d'importance a été effectuée en utilisant les écarts-types et les moyennes obtenues pour chacun des groupes. Une explication plus détaillée de l'approche utilisée pour établir l'ordre d'importance est présentée au Chapitre IV de cette étude.

Chapitre III

Contexte éducatif et linguistique des Franco-Manitobains

Ce chapitre présente le contexte éducatif et linguistique des Franco-Manitobains. Il fait d'abord état des inscriptions scolaires dans les différentes régions et aux différents programmes d'enseignement en français langue première. Il procède ensuite à la présentation des résultats de l'enquête portant sur certaines caractéristiques ayant trait à la situation linguistique et éducative de la population étudiée. Ces informations serviront à l'analyse des attentes éducatives de la population franco-manitobaine.

Inscriptions scolaires

Dans son document "Inscriptions scolaires FL1 - 1984/85", le Bureau de l'Éducation française indiquait qu'il y avait 5 748 élèves inscrits au programme d'enseignement en français, soit 4 374 élèves inscrits au programme total d'enseignement en français et 1 374 au programme partiel. Le tableau 2 résume la situation des inscriptions. On note que 75% des élèves sont inscrits dans quatre divisions scolaires, soit Saint-Boniface (26%), Rivière Seine (19%), Rivière Rouge (18%) et La Montagne (12%). Dans toutes les divisions scolaires, sauf pour la Rivière Rouge et La Montagne, les élèves francophones représentent une minorité de la population totale de la division scolaire. Cela permet de constater qu'il y a eu des changements démographiques importants depuis la création de ces divisions scolaires dites francophones qui, à l'origine, accueillaient une population étudiante

Tableau 2

Inscriptions scolaires aux programmes d'enseignement total et partiel en français pour l'année 1984-1985

Division	Programme total	Programme partiel	Total
St-Boniface, n° 4	1 141	365	1 506
St-Vital, n° 6	424	-	424
Norwood, n° 8	399	-	399
Agassiz, n° 13	-	10	10
Rivière Seine, n° 14	1 134	-	1 134
Rivière Rouge, n° 17	729	307	1 036
Cheval Blanc, n° 20	-	42	42
La Montagne, n° 28	266	430	696
Turtle River, n° 32	153	213	366
Birdtail River, n° 38	128	7	135
T O T A L	4 374	1 374	5 748

à majorité francophone. Enfin, les 5 748 élèves inscrits au programme d'enseignement en français en 1985 étaient dispersés dans 25 différentes écoles, soit sept écoles en région urbaine et 18 en région rurale.

Caractéristiques de la population étudiée

La population étudiée était formée de quatre groupes distincts : a) un échantillon des parents francophones du Manitoba dont au moins un enfant est inscrit à un cours enseigné en français langue première; b) tous les éducateurs qui enseignent en français à des élèves francophones; c) tous les élèves francophones de la 12e année qui suivent au moins un cours enseigné en français langue première; et tous les commissaires d'écoles francophones de la province. L'information recueillie à la section II du questionnaire permet de dresser un profil de chacun des groupes.

Les parents

Plus des deux tiers des parents qui ont répondu au questionnaire (67,8%) sont des femmes. La participation des hommes au sondage est plus élevée en milieu urbain (35,0%) qu'en milieu rural (29,8%). Presque la moitié des répondants (48,3%) se situent dans le groupe d'âge de 30 à 39 ans, un tiers (33,3%) sont âgés de 40 à 49, 8,4% ont moins de 30 ans et 10,1% ont 50 ans ou plus. En ce qui a trait au niveau des études complétées, on note au tableau 3 que les répondants ont en moyenne atteint un niveau d'études plus élevé que leurs conjoints. En effet, 45,68% des répondants ont poursuivi des études au-delà du niveau secondaire tandis que seulement 28,86% des conjoints ont dépassé ce niveau. On remarque une autre différence de taille, soit la différence d'éducation entre les parents de la région rurale et ceux de la région urbaine. Alors que seulement 15,59% des répondants de la région urbaine n'ont pas complété une douzième année, le taux est de 25,57% en milieu rural. Une différence aussi marquée est également présente chez leurs conjoints : 32,97% des conjoints de la région urbaine n'ont pas complété le secondaire contre 48,36% en région rurale.

La très grande majorité des répondants (96,79%) indique le français comme langue maternelle. Seulement neuf répondants (2,24%) se disent de langue maternelle anglaise, alors que trois répondants optent à la fois pour le français et l'anglais. Un seul répondant est de langue maternelle autre que le français ou l'anglais. On constate cependant une différence importante chez les conjoints. Plus de 20% des conjoints ont une langue maternelle autre que le français. Le taux est particulièrement élevé en région urbaine (27,48%). En milieu rural, le taux est de 17,13%.

Tableau 3

Niveau d'études complétées par les parents et leurs conjoints
(résultats en pourcentage)

Niveau d'études	Région urbaine		Région rurale		Total	
	Répondant	Conjoint	Répondant	Conjoint	Répondant	Conjoint
8 ans ou moins	2,69	8,24	4,65	11,74	3,46	10,13
9 ans ou plus	12,90	24,73	21,92	36,62	17,78	31,14
Cours secondaire	27,42	24,18	37,90	24,88	33,09	24,56
Études techniques	25,81	19,80	19,18	13,62	22,22	16,46
Université-1er cycle	22,04	10,44	15,07	7,51	18,27	8,86
Université-2e cycle	9,14	4,95	1,83	2,35	5,19	3,54
Ne s'applique pas	-	7,69	-	3,29	-	5,32

Le tableau 4 présente un résumé des réponses reçues aux questions suivantes :

a) Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos enfants à la maison?

b) Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement entre eux à la maison?

c) Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont à la maison?

d) Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont ailleurs qu'à la maison ou à l'école?

Les résultats du sondage auprès des parents permettent de remettre en question la croyance populaire qui veut que les foyers soient moins anglicisés en milieu rural et que les jeunes francophones de la ville aient tendance à parler davantage l'anglais que ceux de la campagne. Tel ne semble pas être le cas si on s'en tient à l'opinion des parents. Au contraire, les parents de la région rurale auraient moins tendance à utiliser le français à la maison avec leurs enfants que les parents de la ville. Cela est particulièrement surprenant lorsqu'on considère qu'il y a plus de foyers en région

Tableau 4

Langue parlée selon les parents

Question	Surtout le français	Français/Anglais également	Surtout l'anglais	Ne s'applique pas
Langue parlée entre parents et enfants à la maison				
Région urbaine	73,51%	17,84%	8,11%	-
Région rurale	68,66%	21,66%	9,68%	-
Total provincial	71,14%	19,90%	8,96%	-
Langue parlée entre enfants à la maison				
Région urbaine	51,09%	25,54%	20,11%	3,26%
Région rurale	52,77%	26,39%	20,37%	0,46%
Total provincial	52,00%	26,00%	20,25%	1,75%
Langue parlée entre enfants et amis francophones à la maison				
Région urbaine	36,22%	41,62%	22,16%	-
Région rurale	36,11%	39,35%	24,54%	-
Total provincial	36,16%	40,40%	23,44%	-
Langue parlée entre enfants et amis francophones ailleurs qu'à la maison ou à l'école				
Région urbaine	26,09%	41,85%	32,07%	-
Région rurale	22,90%	42,06%	35,05%	-
Total provincial	24,37%	41,96%	33,67%	-

urbaine où un des conjoints est non-francophone (27,48%) qu'en milieu rural (17,13%). Les jeunes francophones de milieu rural ont tout aussi tendance à parler l'anglais avec leurs frères et soeurs à la maison que les jeunes francophones de la ville. Il en est de même pour l'utilisation de l'anglais avec leurs amis francophones : les jeunes de milieu rural ont même plus tendance à utiliser l'anglais avec leurs amis francophones que ceux du

milieu urbain. Le portrait global qui se dégage selon l'opinion des parents laisse constater qu'en 1986, presque 26% des foyers franco-manitobains en milieu urbain et plus de 31% des foyers franco-manitobains en milieu rural fonctionnent partiellement ou complètement en anglais. De plus, environ la moitié des jeunes Franco-Manitobains fonctionnent partiellement ou complètement en anglais avec leurs frères et soeurs. Seulement un peu plus d'un tiers parlent surtout le français avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont à la maison et ce taux diminue à moins du quart lorsqu'ils sont ailleurs qu'à la maison ou l'école. Il est à noter que ces résultats sont basés sur l'évaluation que chaque parent a fait de sa propre situation familiale. Il sera intéressant de comparer plus loin ces résultats à ceux des élèves.

Les parents ont eu l'occasion d'indiquer le type de programme d'enseignement en français qu'ils préféreraient avoir pour leurs enfants s'ils en avaient le choix. Quatre types de programmes leur étaient proposés :

a) un programme d'enseignement total en français pour <u>francophones</u> avec un cours d'anglais,

b) un programme d'enseignement partiel en français pour <u>francophones</u> avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais,

c) un programme d'enseignement partiel en français pour <u>francophones</u> et <u>anglophones</u> avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais,

d) un programme d'enseignement en français pour anglophones (immersion française).

Les résultats des choix des parents sont présentés au tableau 5. On constate en premier lieu que environ deux tiers des parents de la province (66,50%) optent pour le programme total de français pour francophones alors que presque personne n'opterait pour un programme d'immersion française

Tableau 5

Type de programme d'enseignement préféré par les parents

Programme	Région urbaine	Région rurale	Total provincial
Enseignement total en français pour francophones	75,81%	58,41%	66,50%
Enseignement partiel en français pour francophones	14,52%	23,37%	19,25%
Enseignement partiel en français pour francophones et anglophones	9,67%	17,29%	13,75%
Immersion française pour anglophones	0,00%	0,93%	0,50%

pour anglophones. Un tiers des parents de la province favorisent le programme partiel, cependant la majorité de ceux-ci veulent que ce soit un programme d'enseignement destiné aux francophones. Seulement 13,75% opteraient pour un programme d'enseignement "mixte", c'est-à-dire un programme d'enseignement destiné à la fois aux francophones et aux anglophones. Il faut noter cependant que l'appui pour le programme total en français est beaucoup plus substantiel dans la région urbaine (75,81%) que dans la région rurale (58,41%). En effet, plus de 40% des parents de la région rurale opteraient pour le programme partiel, mais la majorité de ceux-ci veulent quand même que ce soit un programme destiné aux francophones. Seulement 17,29% des parents de la région rurale préféreraient un programme partiel pour francophones et anglophones alors que ce nombre tombe à moins de 10% pour la région urbaine. Il n'en reste pas moins qu'un nombre important de parents francophones de la région rurale dont les enfants sont ins-

crits au programme total d'enseignement en français préféreraient qu'ils soient placés dans un programme partiel. Une analyse rapide des inscriptions scolaires nous indique qu'en réalité seulement 17,86% des élèves de la région rurale sont inscrits au programme partiel alors que les résultats du sondage démontrent que plus de 40% des parents opteraient pour un programme partiel d'enseignement en français pour leurs enfants. Cette différence est beaucoup moins importante au niveau de la ville.

Enfin, le sondage a invité les parents à indiquer leurs attentes face aux études postsecondaires pour leurs enfants. Plus de 93% des parents pensent que leurs enfants feront des études postsecondaires; il ne semble pas y avoir de différence importante à ce sujet entre la région urbaine et la région rurale. (Environ 4% des parents n'ont pas répondu à cette question.) Les parents ont également eu l'occasion de faire connaître leurs préférences quant à la langue d'enseignement pour les études postsecondaires.

Tableau 6

Langue préférée par les parents pour les études postsecondaires

Langue	Région urbaine	Région rurale	Total provincial
Français	69,95%	64,68%	67,19%
Anglais	18,03%	26,87%	22,66%
Français et anglais	12,01%	8,46%	10,16%

Les résultats présentés au tableau 6 sont particulièrement intéressants surtout lorsqu'on les compare aux résultats obtenus en ce qui a trait aux types de programmes préférés. Environ le même pourcentage de parents semblent opter pour l'enseignement total en français au niveau postsecondaire

qu'aux niveaux élémentaire et secondaire. Cependant, il ne s'agit pas exactement des mêmes parents puisque le pourcentage de parents de la région rurale optant pour l'enseignement total en français passe de 58,41% pour les niveaux élémentaire et secondaire à 64,68% pour le niveau postsecondaire. La situation inverse est indiquée pour la région urbaine, passant de 75,81% aux niveaux élémentaire et secondaire à 69,95% pour le niveau postsecondaire. D'autre part, un programme "partiel" pour les études postsecondaires semble beaucoup moins désiré qu'aux niveaux élémentaire et secondaire, surtout en région rurale. En effet, seulement 8,46% des parents de la région rurale opteraient pour des études postsecondaires dans les deux langues alors que plus de 40% favorisent le programme partiel aux niveaux élémentaire et secondaire. Cela étant dit, il n'en reste pas moins que l'intérêt que les parents francophones accordent aux études postsecondaires, que ce soit en français, en anglais ou dans les deux langues, est fort important.

Les élèves

Tous les élèves de la 12^{e} année de la province inscrits au moins à un cours en français langue première ont été invités à participer à l'étude. Un peu plus de la moitié des répondants (52,94%) sont du sexe féminin. Environ 82% des répondants se disent de langue maternelle française alors que 11,31% donnent l'anglais comme langue maternelle et que 6,79% sont incertains quant à leur langue maternelle. Il ne semble pas y avoir de différences importantes à ce sujet entre la région urbaine et la région rurale. On peut constater cependant certaines différences entre les deux régions en ce qui a trait à la langue dans laquelle les élèves participant à ce sondage ont fait leurs études aux niveaux élémentaire (M à 6^{e}), présecondaire

Tableau 7

Langue d'études des élèves

Niveau/région	Anglais	Français	Français/Anglais
Niveau élémentaire			
Région urbaine	15,60%	74,31%	10,09%
Région rurale	23,36%	52,34%	24,30%
Total provincial	19,44%	63,43%	17,13%
Niveau présecondaire			
Région urbaine	7,34%	85,32%	7,34%
Région rurale	24,07%	56,48%	19,45%
Total provincial	15,67%	70,97%	13,36%
Niveau secondaire			
Région urbaine	1,82%	91,82%	6,36%
Région rurale	26,61%	56,88%	16,51%
Total provincial	14,16%	74,43%	11,42%

(7^e à 9^e) et secondaire (10^e à 12^e).L'information présentée au tableau 7 démontre clairement que les élèves de la région rurale ont reçu considérablement moins d'enseignement en français que leurs homologues de la région urbaine. La différence est particulièrement marquée au niveau secondaire : 91,82% des élèves de la région urbaine ont reçu leur enseignement surtout en français contre 56,88% en milieu rural. On constate de plus que le nombre d'élèves qui reçoivent leur enseignement surtout en français augmente d'un niveau à l'autre pour la région urbaine alors qu'il demeure à peu près stable pour la région rurale. Enfin, environ 25% des élèves de la région rurale ont fait leurs études surtout en anglais à tous les niveaux.

Comme ce fut le cas pour les parents, les élèves ont aussi été invités à décrire leur comportement linguistique en répondant aux questions suivantes :

a) Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos parents à la maison?

b) Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos frères et vos soeurs à la maison?

c) Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos amis francophones lorsque vous êtes à la maison?

d) Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos amis francophones lorsque vous êtes à l'école?

e) Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos amis francophones lorsque vous êtes ailleurs qu'à la maison ou l'école?

Les réponses des élèves face à leur comportement linguistique se prêtent à une série d'observations lorsqu'on considère les résultats présentés au tableau 8 :

a) environ un quart des élèves francophones de la province inscrits à au moins un cours enseigné en français langue première parlent surtout en anglais, même lorsqu'ils se trouvent en compagnie de parents ou d'amis francophones;

b) les étudiants de la région rurale ont tendance à parler plus en français à leurs parents à la maison que ceux de la région urbaine; cependant, ils parlent tout autant l'anglais à l'extérieur du foyer que leurs homologues de la ville;

c) moins du quart des élèves francophones parlent à leurs frères et soeurs surtout en français; au contraire, presque la moitié leur parlent surtout en anglais;

d) plus de la moitié des élèves francophones fonctionnent surtout en anglais avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont à la maison ou ailleurs qu'à la maison ou l'école;

e) les élèves de la région urbaine parlent davantage en français à leurs amis francophones lorsqu'ils sont à l'école que lorsqu'ils sont ensemble à la maison; cependant le milieu scolaire ne semble pas avoir un tel effet sur les élèves du milieu rural.

D'autre part, si on compare les réponses des élèves aux réponses des parents, on constate que les parents évaluent de façon beaucoup plus positive l'usage du français dans tous les contextes. À titre d'exemples, 71,14% des parents disent parler en français avec leurs enfants à la maison

Tableau 8

Langue parlée selon les élèves

Question	Surtout le français	Français/ Anglais	Surtout l'anglais	Ne s'applique pas
Langue parlée avec parents				
Région urbaine	37,27%	37,27%	25,46%	-
Région rurale	44,55%	32,73%	22,72%	-
Total provincial	40,91%	35,00%	24,09%	-
Langue parlée avec frères et soeurs				
Région urbaine	22,73%	27,27%	48,18%	1,82%
Région rurale	24,55%	28,18%	44,55%	2,72%
Total provincial	23,64%	27,73%	46,36%	2,27%
Langue parlée avec amis francophones à la maison				
Région urbaine	9,09%	40,00%	50,91%	-
Région rurale	18,18%	30,91%	50,91%	-
Total provincial	13,64%	35,45%	50,91%	-
Langue parlée avec amis francophones à l'école				
Région urbaine	12,73%	50,00%	37,27%	-
Région rurale	14,55%	37,27%	48,18%	-
Total provincial	13,64%	43,64%	42,73%	-
Langue parlée avec amis francophones ailleurs qu'à la maison ou à l'école				
Région urbaine	10,00%	33,64%	56,36%	
Région rurale	15,45%	30,00%	54,55%	
Total provincial	12,73%	31,82%	55,45%	

alors que seulement 40,91% des élèves affirment parler en français à leurs parents; 52% des parents jugent que leurs enfants parlent surtout le français entre eux tandis que seulement 23,64% des élèves disent parler surtout en français avec leurs frères et soeurs. Comment expliquer ces différences? Il faut d'abord se souvenir que le groupe de parents reflète le comportement linguistique d'enfants inscrits à l'école à tous les niveaux alors que le groupe des élèves se limite à des jeunes de la 12^{e} année. À

la lumière des réponses données à la fois par les parents et par les élèves, faut-il conclure que les élèves de la 12e année ont tendance à fonctionner beaucoup plus en anglais que la moyenne des enfants francophones? Si c'est le cas, on pourrait donc croire que les plus jeunes enfants fonctionnent davantage en français, surtout à la maison, car c'est là qu'on retrouve la plus grande marge de différence entre les réponses du groupe de parents et celui des élèves. Une autre interprétation possible, évidemment, serait que les parents parlent effectivement en français à leurs enfants et que ceux-ci leur répondent en anglais. Cela permettrait d'expliquer la différence des résultats en ce qui a trait à la langue parlée entre parents et enfants, cependant elle ne pourrait pas expliquer la différence au sujet de la langue parlée entre les enfants au foyer. Enfin, il est possible que les parents surévaluent quand ils tentent d'évaluer l'usage du français par leurs enfants ou encore que les élèves sont trop sévères dans leur évaluation de leur fonctionnement en français.

Les élèves ont également été invités à indiquer leur choix quant au type de programme d'enseignement en français désiré pour leurs enfants. Comme pour les parents, quatre types de programme leur étaient offerts. On remarque dans les résultats présentés au tableau 9 une différence importante entre les régions : la région urbaine est beaucoup plus favorable au programme total en français que la région rurale en général. Les élèves de la région rurale préfèrent un programme pour francophones et anglophones. Il n'en reste pas moins cependant qu'environ 75% des élèves francophones de la province (66,37% en milieu rural et 80,91% en milieu urbain) opteraient pour

Tableau 9

Type de programme d'enseignement préféré par les élèves

Programme	Région urbaine	Région rurale	Total provincial
Enseignement total en français pour francophones	59,09%	43,64%	51,36%
Enseignement partiel en français pour francophones	21,82%	22,73%	22,27%
Enseignement partiel en français pour francophones et anglophones	17,27%	30,91%	24,09%
Immersion française pour anglophones	1,82%	2,73%	2,27%

faire éduquer leurs enfants dans un programme d'enseignement pour francophones seulement. Presque personne n'opterait pour un programme d'immersion française pour anglophones. Les réponses des élèves portent à croire que certains d'entre eux réagissent mal au programme total en français auquel ils sont inscrits. Est-ce là une réaction naturelle de jeunes de 17 ans qui s'opposent aux décisions de leurs parents et de leurs éducateurs à leur égard et qui pensent pouvoir faire mieux pour leurs propres enfants? Les limites de cette étude ne permettent pas d'apporter de réponse à cette question qui mériterait cependant d'être approfondie.

En ce qui a trait aux études postsecondaires, 80,45% des élèves affirment leur intention de poursuivre leurs études à ce niveau alors que seulement 1,36% demeurent incertains. Bien que ce taux soit très élevé, il demeure plus faible que ce qui avait été indiqué par les parents (93%). En ce qui

Tableau 10

Langue préférée par les élèves pour les études postsecondaires

Langue	Région urbaine	Région rurale	Total provincial
Français	59,09%	50,00%	54,55%
Anglais	35,96%	44,55%	40,00%
Français et anglais	5,46%	5,46%	5,45%

a trait au choix de langue pour les études postsecondaires, les résultats sont présentés au tableau 10. Il est intéressant de noter que pour la région urbaine, le pourcentage d'élèves qui préfèrent poursuivre des études postsecondaires en français est exactement le même que celui obtenu à la question précédente pour le programme total en français, soit 59,09%. De son côté, la région rurale favorise davantage les études totalement en français au niveau postsecondaire qu'aux niveaux élémentaire et secondaire. Aucune région indique beaucoup d'appui pour un programme partiel à ce niveau (5,45%), préférant passer carrément du côté anglais ou français. Il est évident que ces choix sont sans doute influencés jusqu'à un certain point par la situation actuelle de l'éducation postsecondaire au Manitoba. On ne conçoit pas facilement faire des études postsecondaires en français dans un domaine qui n'a jamais été offert en français. Néanmoins, le taux de participation aux études postsecondaires indiqué par les élèves francophones est fort élevé et témoigne très positivement de l'importance qu'ils accordent à l'éducation postsecondaire.

Les éducateurs

Tous les professionnels dans le domaine de l'éducation qui oeuvrent directement avec des élèves inscrits à un programme d'enseignement en français

Tableau 11

Âge des éducateurs

Âge	Région urbaine	Région rurale	Total
Moins de 30 ans	14,49%	18,37%	16,49%
30 à 39	39,13%	36,74%	37,89%
40 à 49	31,16%	29,25%	30,18%
50 à 59	10,87%	14,97%	12,98%
60 et plus	4,35%	0,67%	2,46%

langue première ont été approchés pour participer à l'étude. Près de 60% des répondants sont des femmes (59,22%) et 40,78% des hommes. Tel que rapporté au tableau 11, plus des deux tiers (68,07%) se situent dans les catégories d'âge allant de 30 à 59 ans. La distribution d'âge semble être assez semblable entre la région urbaine et la région rurale. Environ 30% des éducateurs se situent dans la catégorie de 40 à 49 ans, alors qu'environ 55% ont moins de 40 ans et 15% sont âgés de 50 ans et plus.

En ce qui a trait à l'occupation précise des éducateurs qui ont répondu au sondage, 40,42% enseignent au niveau élémentaire (M à 6^{e}), 14,29% au niveau présecondaire (7^{e} à 9^{e}) et 19,51% au niveau secondaire (10^{e} à 12^{e}). Environ 75% des répondants sont des enseignants de classes régulières alors que 10,10% sont des éducateurs spécialisés (orthopédagogues, conseillers en orientation, etc.) et 5,57% sont des conseillers pédagogiques au ministère de l'Éducation. Près du tiers des répondants (32,39%) ont dix ans ou moins d'expérience en éducation, environ 40% ont de 11 à 20 ans d'expérience alors qu'un peu plus du quart (27,40%) ont plus de 20 ans d'expérience. On retrouve cependant un plus haut pourcentage de répondants de la région urbaine dans la catégorie 11 à 15 ans, 29,63% comparativement à 21,92% pour

la région rurale. La proportion d'éducateurs ayant plus de 15 ans d'expérience est plus élevée en région rurale (44,51%) qu'en milieu urbain (39,26%). D'autre part, il n'y a pour ainsi dire pas de différence entre les deux régions pour les catégories de 10 ans ou moins.

La moitié des éducateurs (51,27%) ont reçu la majeure partie de leur formation professionnelle à la Faculté d'Éducation de la University of Manitoba, alors qu'un peu plus du tiers (35,27%) l'ont obtenue de l'Institut pédagogique du Collège universitaire de Saint-Boniface. On note cependant qu'un plus haut pourcentage d'éducateurs de la région rurale ont reçu leur formation à l'Institut pédagogique (38,3%) que ce n'est le cas pour la région urbaine (32,09%). Moins de la moitié des éducateurs ont reçu la majeure partie de leur formation professionnelle en français (43,64%) soit de l'Institut pédagogique ou d'une autre université francophone; une plus grande proportion des éducateurs formés en français se trouvent en région rurale (46,81%) qu'en région urbaine (40,3%).

La vaste majorité des éducateurs (96,43%) sont de langue maternelle française. Seulement 2,14% ont l'anglais comme langue maternelle et 1,43% une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Environ 95% des éducateurs affirment utiliser surtout le français avec leurs collègues de travail alors que 3,94% parlent le français et l'anglais à peu près également et seulement 1,08% fonctionnent surtout en anglais avec leurs collègues. En ce qui a trait à la préférence exprimée par les répondants quant à la langue de travail, les résultats présentés au tableau 12 indiquent que 91,46% préfèrent utiliser le français, 2,14% seulement choisissent l'an-

glais alors que 6,41% n'ont pas de préférence entre le français et l'anglais. Il n'y a pour ainsi dire aucune différence à ce sujet entre les éducateurs de la région rurale et ceux de la région urbaine.

Tableau 12

Langue de travail préférée par les éducateurs

Langue	Région urbaine	Région rurale	Total
Français	91,85%	91,10%	91,46%
Anglais	1,48%	2,74%	2,14%
Aucune préférence	6,67%	6,16%	6,41%

Moins d'éducateurs utilisent le français au foyer (85,77%) qu'à l'école (94,98%). Cette situation est sans doute due en grande partie à des situations de mariages mixtes. Les résultats rapportés au tableau 13 portent à constater que les éducateurs de la région rurale fonctionnent davantage en français au foyer : 89,04% parlent surtout le français et 7,53% parlent le français et l'anglais. Seulement 3,43% des éducateurs de la région rurale parlent surtout l'anglais au foyer comparativement à 11,85% pour la région urbaine.

Tableau 13

Langue utilisée au foyer par les éducateurs

Langue	Région urbaine	Région rurale	Total
Surtout le français	83,70%	89,04%	85,77%
Français et anglais	5,93%	7,53%	6,76%
Surtout l'anglais	11,85%	3,43%	7,46%

S'ils en avaient le choix, la très grande majorité des éducateurs (91,17%)

opteraient pour le programme total d'enseignement en français pour leurs propres enfants, tel que démontré au tableau 14. Seulement 1,77% favoriseraient un programme partiel regroupant des élèves francophones et anglophones ou un programme d'immersion française pour anglophones. En somme,

Tableau 14

Type de programme préféré par les éducateurs

Programme	Région urbaine	Région rurale	Total
Enseignement total en français pour francophones	90,65%	91,67%	91,17%
Enseignement partiel en français pour francophones	4,32%	6,25%	5,30%
Enseignement partiel en français pour francophones et anglophones	2,87%	0,69%	1,77%
Immersion française pour anglophones	2,16%	1,39%	1,77%

96,47% des éducateurs choisiraient de placer leurs propres enfants dans un programme d'enseignement réservé exclusivement à des élèves francophones alors que 85,75% des parents et 73,63% des élèves feraient de même. Les éducateurs accordent un appui beaucoup plus important au programme total d'enseignement en français (91,17%) que ne le font les parents (66,5%) ou les élèves (51,36%). De plus, il n'y a pour ainsi dire aucune différence à ce chapitre entre les éducateurs de la région rurale et ceux de la région urbaine. Tel n'était pas le cas chez les parents et les élèves : les répondants du milieu rural étaient moins aptes à favoriser le programme total que leurs homologues de la région urbaine. Les éducateurs semblent avoir

atteint un solide consensus quant au programme d'enseignement qu'ils considèrent préférable pour les élèves francophones. Tel ne semble pas être encore le cas pour les parents et les élèves.

Presque tous les éducateurs (98,59%) souhaitent que leurs enfants fassent des études postsecondaires. Les résultats présentés au tableau 15 indiquent que plus de 80% des éducateurs préfèrent que leurs enfants poursuivent ces études totalement en français alors que 13,39% favorisent à la fois le français et l'anglais. Il y a cependant des différences intéressantes entre les deux régions. Les éducateurs de la région rurale appuient davantage les études postsecondaires totalement en français, 85,82% contre 77,78% pour la région urbaine. Peu d'éducateurs de la région rurale (2,24%) optent pour un programme d'études postsecondaires totalement en anglais alors que les éducateurs de la région urbaine y semblent plus favorables (7,41%).

Tableau 15

Langue préférée par les éducateurs pour les études postsecondaires

Langue	Région urbaine	Région rurale	Total
Français	77,78%	85,82%	81,78%
Français et Anglais	14,81%	11,94%	13,39%
Anglais	7,41%	2,24%	4,83%

Les commissaires

En 1986, l'Association des commissaires d'écoles franco-manitobains comptait 33 membres (sept femmes et 26 hommes) représentant dix commissions scolaires. Puisque seulement quatre membres de l'Association sont de mi-

lieu urbain alors que les 29 autres sont de région rurale, l'étude ne tentera pas de faire des comparaisons entre les deux régions. Parmi les 22 répondants, on compte six femmes et 16 hommes. Plus du tiers (38,1%) sont âgés de moins de 40 ans alors qu'un nombre semblable se situe entre 40 et 45 ans et 23,81% ont 50 ans et plus. En comparaison du groupe de parents et d'éducateurs, les commissaires d'écoles sont un peu plus âgés : 61,91% des commissaires ont 40 ans et plus alors que chez les parents la proportion se situe à 43,4% et chez les éducateurs à 45,62%. En ce qui a trait au niveau d'études complétées, 35% ont complété le cours secondaire, 20% ont poursuivi des études techniques et 25% ont complété un grade universitaire de premier cycle, ce qui est à peu près identique au niveau d'éducation rapporté par les parents.

Tous les commissaires qui ont répondu au sondage se disent de langue maternelle française et 80% indiquent que leur conjoint est également de langue maternelle française. Ces résultats sont semblables aux résultats obtenus du groupe de parents. Comme ce fut le cas pour les parents, les commissaires ont aussi été invités à répondre aux questions suivantes afin d'illustrer le comportement linguistique de leurs propres enfants :

a) Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos enfants à la maison?

b) Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement entre eux à la maison?

c) Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont à la maison?

d) Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont ailleurs qu'à la maison ou à l'école?

Encore une fois, les résultats des commissaires sont assez semblables à

Tableau 16

Langue parlée selon les commissaires

Question	Surtout le français	Français/ Anglais également	Surtout l'anglais	Ne s'applique pas
Langue parlée entre parents et enfants à la maison	68,42%	15,79%	15,79%	-
Langue parlée entre enfants à la maison	40,00%	30,00%	25,00%	5,00%
Langue parlée entre enfants et amis francophones à la maison	31,58%	36,84%	31,58%	-
Langue parlée entre enfants et amis francophones ailleurs qu'à la maison	16,67%	50,00%	33,33%	-

ceux des parents. Cependant, selon les résultats présentés au tableau 16, les commissaires semblent indiquer que leurs enfants, lorsqu'ils sont à la maison, ont moins tendance à parler en français entre eux (40%) et avec leurs amis francophones (31,58%) que ce qui avait été indiqué par les parents (52% et 36,16% respectivement). Il est possible que les commissaires soient, de façon générale, plus sensibilisés au phénomène de l'assimilation et qu'ils évaluent donc plus sévèrement le comportement linguistique de leurs enfants. D'autre part, puisque les commissaires sont plus âgés que la moyenne des parents, il est probable que leurs propres enfants sont en moyenne plus âgés que ceux du groupe de parents. L'information recueillie par le sondage indique en effet que 52,94% des commissaires ont des enfants au niveau secondaire alors que seulemlent 36,84% des parents en général avaient des enfants à ce niveau. Et selon des observations tirées des réponses des élèves, il semblerait plausible de croire que les élèves du niveau secondaire ont davantage tendance à fonctionner en anglais. Bien

qu'il ne s'agisse pas là d'une conclusion ferme, il n'en reste pas moins que cette hypothèse explicative est sans doute défendable.

Plus de 70% des commissaires favorisent un programme d'enseignement totalement en français pour leurs enfants. Ce résultat est sensiblement plus élevé que ce qui a été obtenu des parents, surtout lorsqu'on considère que la plupart des commissaires (72,73%) sont de la région rurale et que les parents de cette région y ont accordé un appui plutôt mitigé de 58,41%. Le choix des commissaires se rapproche plutôt de celui des parents de la région urbaine (75,51%). Le fait que les commissaires semblent peut-être davantage conscients du taux d'anglicisation des élèves les porte sans doute à favoriser une dose plus forte d'enseignement en français. D'autre part, les commissaires qui favorisent un programme partiel choisissent davantage un programme regroupant des élèves anglophones et francophones (19,05%), que ne le font en général les parents (13,75%) et les éducateurs (1,77%). Ce choix reflète peut-être une préoccupation chez certains commissaires d'éviter à tout prix toute pratique éducative qui pourrait leur sembler ségrégative. Les parents de la région urbaine semblent bien loin de partager cette préoccupation (9,67%) alors que la région rurale s'y associe beaucoup plus étroitement (17,29%). Cela étant dit, il n'en reste pas moins que plus de 75% des commissaires optent pour un programme d'enseignement qui regrouperait des élèves francophones seulement. Comme les parents, les éducateurs et les étudiants, les commissaires ne favorisent pas énormément le programme d'immersion française pour leurs propres enfants. Cette option semble être carrément rejetée pour répondre aux besoins éducatifs de la minorité francophone, soulignant ainsi le désir de

mettre à la disposition des élèves franco-manitobains un programme spécifiquement adapté à leur réalité linguistique et culturelle. Enfin, tous les commissaires ont affirmé souhaiter que leurs enfants fassent des études postsecondaires et les deux tiers préféreraient qu'ils fassent ces études en français. Ces taux sont quasi-identiques à ceux des parents.

Les réponses obtenues du groupe des commissaires font constater que ceux-ci partagent étroitement les caractéristiques des parents. Cependant il faut souligner le fait que le nombre très restreint de participants dans ce groupe (22) ne permet pas des analyses très poussées et se prête encore moins à de trop grandes généralisations. Les résultats et les observations doivent être interprétés à la lumière de cette limitation.

Les données présentées plus haut permettent de constater que le milieu familial, scolaire et social des Franco-Manitobains est hautement anglicisé. Comme l'indique Baril (1984), certains changements sociaux ont eu un profond impact sur la population francophone du Manitoba. Plusieurs familles ont quitté la campagne pour venir s'établir en ville. Elles ont ainsi perdu le contact étroit qu'elles entretenaient avec le groupe culturel francophone dans le contexte de la petite paroisse de campagne. Ces familles se sont retrouvées dans un milieu urbain largement anglophone qui les a souvent englouties. D'autre part, un mouvement démographique plus récent et en sens inverse a porté atteinte au caractère francophone de plusieurs communautés françaises. En effet, au cours des vingt dernières années, bon nombre de citadins unilingues anglophones ont élu résidence dans des communautés francophones en banlieue de Winnipeg. La présence de

ces nouveaux résidents a profondément altéré le caractère linguistique et culturel des communautés en question. Enfin, la technologie moderne a fait en sorte que les foyers francophones en milieux rural et urbain ont été envahis par les médias anglophones. Dès leur plus jeune âge, les enfants sont exposés à la langue anglaise et à la culture anglo-américaine. Celles-ci exercent une influence non négligeable sur le comportement linguistique et l'identification culturelle des jeunes francophones. Il n'est donc pas surprenant que les élèves visés par cette étude semblent favoriser l'usage de l'anglais.

Les résultats de l'étude récente de Baril (1984) indiquaient que les élèves de milieu rural avaient moins tendance à parler anglais entre eux que ceux de milieu urbain. La présente étude n'a pas décelé une telle différence. Il ne faudrait pas pour autant conclure qu'il s'agit là de résultats contradictoires. Baril (1984) s'est intéressé au comportement linguistique d'élèves inscrits au Collège universitaire de Saint-Boniface alors que cette étude vise tous les élèves de 12^{e} année de la province qui suivent au moins un cours de français. Il est possible que les élèves du milieu rural qui choisissent de s'inscrire au Collège universitaire de Saint-Boniface soient effectivement beaucoup moins anglicisés que ceux qui n'optent pas pour de telles études. Les limites de la présente étude n'ont cependant pas permis d'élucider cette apparente discordance entre les résultats des deux études. D'autre part, les résultats de l'enquête appuient les conclusions de Baril (1984) en ce qui a trait au rôle francisateur de l'école française. Les élèves de la région urbaine qui fréquentent tous des écoles francophones rapportent un taux moins élevé d'utilisation de l'anglais avec

leurs amis francophones à l'école (37,27%), qu'avec leurs amis francophones au foyer (50,91%) et ailleurs qu'à la maison ou l'école (56,36%). Il est donc permis de croire que l'école peut en effet influencer le comportement linguistique des élèves.

Enfin, les réponses des quatre groupes de répondants en ce qui a trait au type de programme d'enseignement préféré pour leurs enfants et du choix de langue pour les études postsecondaires présentent des différences de taille. Les éducateurs optent en très grand nombre pour un régime scolaire complètement en français alors que les commissaires, les parents et surtout les élèves semblent plus hésitants à se prévaloir de cette option linguistique en éducation. Les résultats de l'enquête portant sur l'importance des différents éléments du système scolaire, résultats présentés au chapitre suivant de cette étude, viendront confirmer ce patron de réponses chez les quatre groupes de répondants.

Chapitre IV

Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête sont d'abord présentés de façon à faire ressortir les attentes éducatives de chaque groupe de répondants. Ce format de présentation des résultats permet de comparer les attentes de chaque groupe, d'identifier leurs points de convergence et de divergence d'opinion et d'en faire l'analyse. Les résultats des quatre groupes ont ensuite été combinés afin de placer en ordre d'importance les attentes éducatives de la communauté franco-manitobaine telle que représentée par ces quatre groupes de répondants. Les résultats obtenus sont analysés à la lumière de l'historique de l'éducation française au Manitoba et du contexte éducatif et linguistique de la population étudiée. Enfin, la portée de ces résultats pour le système scolaire manitobain est considérée.

Niveau d'importance accordé aux différents éléments du système scolaire

Le questionnaire proposait à la population étudiée 113 éléments du système scolaire susceptibles de répondre à ses attentes éducatives. Ces éléments ont été regroupés en onze catégories : la clientèle étudiante, les enseignants, l'enseignement du cours de français, l'enseignement des autres matières, les programmes d'étude, les services pédagogiques, les services spécialisés pour les élèves, les services de soutien à l'école, les activités parascolaires, les espaces physiques et la gestion du système éducatif. Afin que soit clairement dégagé le niveau d'importance accordé à chacun des éléments, l'étude présente dans un premier temps le pourcentage de

répondants qui ont accordé un niveau élevé d'importance aux différents éléments en indiquant soit un score de 4 ou 5 sur l'échelle allant de 1 à 5. Ce résultat est accompagné du score moyen obtenu pour chaque élément. La présentation des résultats du sondage permet d'identifier le niveau relatif d'importance de différents éléments à l'intérieur d'une même catégorie et sert de point de départ pour l'analyse des résultats.

La clientèle étudiante

Cette catégorie regroupe les éléments du système scolaire qui visent à préciser le genre de clientèle étudiante qui devrait être inscrite au programme d'enseignement en français langue maternelle. Chaque élément proposé tente de définir la clientèle ou de prévoir un mécanisme pour la définir. Les résultats présentés au tableau 17 se prêtent à quelques observations. Tout d'abord, on note que les éducateurs accordent à tous les éléments un niveau d'importance plus élevé que ne le font les trois autres groupes. D'autre part, les élèves accordent à presque tous les éléments un niveau d'importance considérablement moins élevé que celui qui est attribué par les autres groupes. On remarque que les parents et les commissaires ont des résultats très semblables et qu'ils se situent généralement environ à mi-chemin sur ce continuum d'importance dont les extrêmes sont fixés respectivement par les éducateurs et les élèves.

Les éléments qui impliquent l'acceptation par les parents que le français soit la langue première de l'école et que l'école encourage les activités culturelles en français sont jugés importants par une très grande majorité de parents, d'éducateurs et de commissaires et par une majorité importante d'élèves. Il est intéressant de constater que le mandat culturel de

Tableau 17

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Clientèle étudiante et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
A-1	Que l'élève sache parler français lorsqu'il entre à l'école	64,85% (3,83)	85,12% (4,50)	61,54% (3,70)	63,67% (3,91)
A-2	Qu'au moins un des parents de l'élève soit francophone	58,02% (3,61)	81,31% (4,27)	36,20% (2,88)	66,67% (3,76)
A-3	Que les parents acceptent que le français soit la langue première de l'école	83,74% (4,54)	98,27% (4,91)	66,52% (3,86)	86,36% (4,41)
A-4	Que les parents acceptent que l'école encourage les activités culturelles en français	87,01% (4,49)	96,54% (4,82)	65,61% (3,90)	90,91% (4,55)
A-5	Que l'élève qui refuse consciemment de fonctionner en français soit retiré du programme d'enseignement en français langue maternelle	64,13% (3,80)	73,59% (4,08)	43,44% (3,16)	68,18% (3,91)
A-6	Que la très grande majorité des élèves de l'école soient francophones	69,14% (3,95)	84,81% (4,50)	50,68% (3,31)	72,73% (4,05)
A-7	Qu'un comité d'admission soit établi pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être inscrits au programme d'enseignement en français langue maternelle	32,01% (2,79)	54,01% (3,56)	18,55% (2,40)	31,82% (2,77)

l'école retient tout autant d'importance que le mandat linguistique. Le besoin de faire appel à des comités d'admission pour accepter ou refuser

les élèves qui demandent d'être inscrits à l'école est carrément rejeté par les élèves (18,55%), les parents (32,01%) et les commissaires (31,82%), alors que seulement une très faible majorité des éducateurs (54,01%), y accorde son appui. On semble hésitant à imposer l'usage du français aux élèves ou à insister pour qu'au moins un des parents de l'élève soit francophone. On favorise cependant de façon générale l'exigence que l'élève sache parler le français lorsqu'il entre à l'école et que l'école soit fréquentée par une très grande majorité de francophones.

Les enseignants

Les éléments présentés dans cette catégorie visent à décrire les attributs désirables des personnes chargées d'enseigner des élèves francophones en milieu minoritaire. Ces éléments touchent à la fois aux convictions personnelles, au niveau d'engagement face à la francophonie et à la compétence linguistique. Les deux éléments qui semblent retenir le plus d'importance dans cette catégorie pour chacun des groupes selon les résultats rapportés au tableau 18 sont la compétence linguistique des enseignants et l'engagement des enseignants face à l'éducation en français. La promotion des activités culturelles vient en deuxième lieu alors que la formation professionnelle en français et l'exigence que les enseignants soient des modèles d'identité franco-manitobaine retiennent un niveau d'importance moins élevé. D'autre part, aucun des quatre groupes ne semble considérer d'une très grande importance la participation active des enseignants dans les organismes francophones. Il est intéressant de noter le peu d'importance que les éducateurs eux-mêmes accordent à cet élément (47,57%) en comparaison avec les autres éléments. On semblerait donc vouloir faire une distinction claire et nette entre le rôle d'enseignant et l'engagement dans

Tableau 18

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Enseignants et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
B-1	Que les enseignants soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones	89,19% (4,60)	97,58% (4,90)	71,36% (4,02)	86,36% (4,45)
B-2	Que les enseignants s'expriment bien en français	96,32% (4,84)	99,31% (4,90)	88,69% (4,58)	95,45% (4,82)
B-3	Que les enseignants encouragent les activités culturelles francophones	82,06% (4,37)	94,79% (4,73)	69,68% (3,96)	86,36% (4,41)
B-4	Que les enseignants soient actifs dans les organismes francophones	46,57% (3,32)	47,57% (3,45)	49,77% (3,26)	54,55% (3,46)
B-5	Que les enseignants reçoivent leur formation professionnelle en français	70,02% (4,01)	77,16% (4,26)	63,80% (3,76)	90,91% (4,55)
B-6	Que les enseignants soient pour les élèves des modèles de l'identité franco-manitobaine	70,83% (4,01)	83,28% (4,33)	53,85% (3,47)	81,82% (4,18)

les organismes francophones. Enfin, les élèves sont loin de partager l'opinion des éducateurs qui se croient obligés d'être des modèles de l'identité franco-manitobaine pour leurs élèves.

L'enseignement du cours de français

L'enseignement du cours de français retient une place centrale dans l'enseignement en français. Les éléments présentés sous ce titre tentent de

préciser à la fois le contenu et l'orientation de ce cours. Les résultats du sondage présentés au tableau 19 indiquent qu'il y a consensus quant aux éléments jugés les plus importants en ce qui a trait à l'enseignement du cours de français. Ce cours doit être pratique et vivant en accentuant la dimension orale et ainsi viser la maîtrise de la langue maternelle. On accorde relativement moins d'importance au besoin de reconnaître et d'accepter la langue familière de l'élève, ou encore au besoin d'adapter l'enseignement du français au niveau linguistique de l'élève ou d'en faire un véhicule des valeurs culturelles. Les résultats du sondage permettent d'affirmer que les Franco-Manitobains veulent que l'enseignement du cours de français développe un bon parler français.

L'enseignement des autres matières

L'étude des écrits a permis de constater que les matières scolaires autres que le cours de français sont perçues comme pouvant contribuer au maintien et au perfectionnement de la langue maternelle des élèves francophones lorsque ces matières sont enseignées en français. De plus, le contenu pédagogique proposé peut servir à stimuler chez l'élève le désir de s'identifier à son groupe culturel en valorisant à travers l'enseignement des différentes matières les traditions et les contributions importantes des populations francophones. C'est d'ailleurs cette perspective qui a motivé le Bureau de l'éducation française à favoriser l'enseignement totalement en français pour les Franco-Manitobains et à proposer des contenus pédagogiques susceptibles d'encourager l'identification culturelle. L'enquête a voulu vérifier les attentes éducatives des Franco-Manitobains face à la langue d'enseignement des différentes matières et au contenu pédagogique proposé. Elle a de plus tenté d'identifier le niveau d'importance accordé

Tableau 19

Pourcentage de répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Cours de français et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
C-1	Que l'enseignement du français vise la maîtrise de la langue maternelle	87,77% (4,45)	99,31% (4,84)	71,49% (3,99)	86,36% (4,55)
C-2	Que l'enseignement du français accorde une place importante au français oral	92,40% (4,66)	97,57% (4,78)	78,73% (4,20)	90,91% (4,50)
C-3	Que l'enseignement du français reconnaisse et accepte l'usage de la langue familière	64,02% (3,91)	77,62% (4,13)	58,82% (3,70)	59,09% (3,86)
C-4	Que l'enseignement du français vise à faire connaître les valeurs culturelles	72,06% (4,06)	86,11% (4,36)	47,06% (3,42)	68,18% (3,86)
C-5	Que l'enseignement du français soit pratique et vivant	93,38% (4,63)	97,21% (4,82)	80,09% (4,23)	81,82% (4,32)
C-6	Que l'enseignement du français soit adapté au niveau linguistique de l'élève	77,17% (4,16)	88,85% (4,42)	61,54% (3,88)	72,73% (4,05)

au cours d'anglais langue seconde au contenu culturel qui pourrait s'y rattacher et à la pratique d'introduire l'enseignement de l'anglais seulement lorsque l'élève a appris à lire dans sa langue maternelle.

Les résultats de l'enquête présentés au tableau 20 permettent de constater le haut niveau d'importance accordé au cours d'anglais par les quatre groupes. Le souci de bilinguisme des Franco-Manitobains et la préoccupa-

Tableau 20

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Enseignement des autres matières et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
D-1	Que l'école offre un bon cours d'anglais	92,89% (4,73)	96,89% (4,80)	90,50% (4,61)	95,45% (4,73)
D-2	Que l'enseignement de la lecture anglaise soit introduit après que l'élève a appris à lire en français	54,81% (3,58)	74,04% (4,12)	34,84% (2,95)	50,00% (3,41)
D-3	Que le cours d'anglais permette à l'élève de comprendre et d'apprécier la culture anglaise	71,04% (4,02)	68,88% (3,98)	71,49% (3,98)	54,55% (3,55)
D-4	Que l'école offre des cours de musique	61,98% (3,81)	73,26% (4,12)	47,96% (3,20)	45,45% (3,36)
D-5	Que les cours de musique offerts à l'école soient enseignés en français	49,26% (3,38)	85,42% (4,47)	26,70% (2,69)	63,64% (3,59)
D-6	Que l'enseignement de la musique fasse connaître les chants francophones	65,60% (3,90)	89,12% (4,56)	30,32% (2,69)	72,73% (3,86)
D-7	Que les cours d'éducation physique soient enseignés en français	55,17% (3,63)	89,62% (4,65)	49,32% (3,34)	68,18% (3,73)
D-8	Que les cours d'éducation physique incluent des danses folkloriques de tradition francophone	46,31% (3,33)	66,67% (3,91)	14,03% (1,87)	36,36% (3,00)
D-9	Que les cours de sciences naturelles soient enseignés en français	58,02% (3,65)	90,97% (4,60)	52,49% (3,53)	68,18% (3,82)
D-10	Que les cours de mathématiques soient enseignés en français	48,89% (3,40)	89,90% (4,59)	55,20% (3,53)	63,64% (3,73)

Tableau 20
(suite)

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Enseignement des autres matières et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
D-11	Que les cours de sciences humaines soient enseignés en français	67,24% (3,85)	95,50% (4,78)	61,54% (3,68)	77,27% (4,09)
D-12	Que les cours de sciences humaines fassent connaître à l'élève l'histoire des Canadiens-Français et des Franco-Manitobains	79,56% (4,22)	89,24% (4,58)	64,25% (3,81)	86,36% (4,46)
D-13	Que les cours d'arts pratiques soient enseignés en français	55,94% (3,57)	84,08% (4,48)	37,10% (3,10)	57,14% (3,43)
D-14	Que l'école offre des cours d'informatique	80,79% (4,31)	83,39% (4,37)	77,83% (4,21)	77,27% (4,23)
D-15	Que les cours d'informatique offerts à l'école soient enseignés en français	51,49% (3,52)	81,60% (4,40)	46,15% (3,29)	68,18% (3,96)
D-16	Que l'enseignement des différentes matières fasse connaître à l'élève les personnalités francophones célèbres	56,16% (3,59)	73,70% (4,08)	36,65% (3,00)	72,73% (3,91)
D-17	Que l'enseignement des différentes matières encourage la communication active entre les élèves et les enseignants	89,19% (4,55)	96,52% (4,75)	68,33% (4,01)	77,27% (4,18)

tion omni présente face à la compétence en langue anglaise pour réussir au Manitoba servent à expliquer ce résultat. Il s'agit d'un souci qui est

profondément ancré dans les attentes éducatives de la minorité franco-manitobaine, lequel souci a été constamment exprimé lors de l'établissement des classes françaises et de la création des écoles françaises. Il fallait à tout prix assurer un cours d'anglais de qualité. Plusieurs parents voulaient ainsi éviter que leurs enfants "perdent leur anglais". Et c'est dans cette perspective qu'il est permis d'affirmer que les Franco-Manitobains placent l'anglais et le français plus ou moins sur un pied d'égalité, sans nécessairement faire une grande distinction entre la langue première et la langue seconde. Ainsi, sauf pour le groupe des éducateurs (74,04%), ils n'appuient pas énormément une approche pédagogique qui verrait à introduire la lecture anglaise seulement après que l'élève a appris à lire en français. Ils veulent en somme que les deux langues soient traitées également, et c'est ce même souci d'égalité entre les deux langues qui permettra au programme "50-50" de retenir l'intérêt de plusieurs Franco-Manitobains, tel que démontré plus tôt par les résultats du sondage portant sur le choix de programmes. Enfin, il est intéressant de comparer l'importance accordée à la reconnaissance de la culture anglaise dans le cours d'anglais (question D-3) à la reconnaissance de la culture francophone dans le cours de français (question C-4). Les parents accordent un niveau d'importance identique aux deux éléments, les éducateurs et les commissaires accordent moins d'importance à la culture anglaise et les élèves pour leur part, semblent valoriser beaucoup plus la reconnaissance de la culture anglaise. Il serait plausible d'expliquer ces différences d'opinions par l'engagement des différents groupes face à la survie de la francophonie. Les éducateurs et les commissaires sont peut-être plus conscients du phénomène d'assimilation et tentent de le combattre par la sensibilisation culturelle alors que les élèves, et jusqu'à un certain point les parents,

favorisent l'adaptation paisible et respectueuse à la culture du groupe majoritaire sans nécessairement y reconnaître les menaces inhérentes d'assimilation.

La présence des cours de musique à l'école est davantage souhaitée par les éducateurs (73,26%) et les parents (61,98%) que par les élèves (47,96%) et les commissaires (45,45%). En effet, la majorité des élèves et des commissaires accordent peu d'importance à cet aspect de l'éducation. Cependant, ils ne partagent pas une même opinion en ce qui a trait à la langue d'enseignement des cours de musique. Alors que très peu d'élèves considèrent important que les cours de musique soient enseignés en français (26,70%), les commissaires sont pour leur part beaucoup plus favorables à cette option linguistique (63,64%). Les éducateurs (85,42%) reflètent l'opinion des commissaires alors que les parents (49,26%) reflètent l'opinion des élèves mais à des niveaux d'appui substantiellement plus élevés. Pour les éducateurs et les commissaires, l'aspect linguistique a préséance sur le cours même de musique alors que c'est l'inverse pour les parents et les élèves. Cette observation s'apparente en quelque sorte aux constatations face à la valorisation de la culture dans les cours d'anglais et de français, et au choix de programme d'enseignement en français. On note des réponses semblables aux autres questions. Enfin, les éducateurs et les commissaires accordent plus d'importance à l'enseignement des chants francophones dans les cours de musique, qu'à l'enseignement même de ce cours ou qu'à la langue dans laquelle le cours de musique doit être enseigné. Les élèves trouvent moins important cet aspect du cours de musique, traduisant ainsi leur manque d'enthousiasme pour les chants français qu'ils connaissent moins ou qu'ils considèrent sans doute peu à la mode dans le contexte de la chanson populaire anglo-américaine.

L'enseignement des cours d'éducation physique en français retient chez tous les groupes un niveau d'importance un peu plus élevé que l'enseignement de la musique en français. Cependant, tous les groupes sont relativement peu enthousiastes en ce qui a trait à l'inclusion de danses folkloriques de tradition francophone dans le cours d'éducation physique. Les élèves sont particulièrement hostiles à cette suggestion; seulement 14,03% d'entre eux accordent beaucoup importance à ce contenu pédagogique. En effet, les élèves semblent peu enclins à verser profusément dans le folklorique, en particulier dans un domaine aussi expressif que la danse. On préfère s'en tenir aux pratiques modernes qui ont reçu les sanctions sociales nécessaires pour les rendre acceptables.

L'appui accordé à l'enseignement des cours d'éducation physique en français se trouve reflété dans l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles en français. Alors que les éducateurs accordent un appui important à cette dimension de l'enseignement (environ 90%), les parents et les élèves partagent un point de vue qui est sensiblement moins positif et les commissaires se situent environ à mi-chemin entre les éducateurs et les parents. On note cependant un appui généralement plus élevé chez tous les groupes pour l'enseignement des cours de sciences humaines en français. Au premier abord, cet appui pourrait sembler simplement vouloir confirmer une pratique établie de longue date au Manitoba et reconnue légalement par l'adoption de la loi 59 en 1967, soit celle d'enseigner les cours de sciences humaines en français alors que le reste de la programmation scolaire était uniquement en anglais sauf pour le cours de français. Par contre, si l'on considère que tous les groupes accordent un haut niveau d'appui à un contenu pédagogique pour les cours de sciences humaines qui

viserait à faire connaître l'histoire des Canadiens-Français et des Franco-Manitobains, il faut conclure que les Franco-Manitobains attribuent à ces cours une importance et une mission particulières. En effet, pour les parents, les élèves et les commissaires, il est même plus important que les sciences humaines fassent connaître le passé des francophones que d'enseigner ces cours en français. Il s'agit là d'un message fort différent de ce qui avait été reçu au sujet des danses folkloriques dans les cours d'éducation physique et, dans le cas des élèves, des chants francophones dans les cours de musique. On retrouve donc un consensus important face à cet aspect spécifique du contenu des cours de sciences humaines.

L'enseignement en français des cours d'arts pratiques reçoit un appui très important des éducateurs (84,08%), moins important des parents (55,94%) et des commissaires (57,14%), et beaucoup moins élevé des élèves (37,10%). Il en est de même pour l'enseignement en français des cours d'informatique alors que ces cours sont jugés hautement désirables par tous les groupes. Enfin, bien qu'une forte proportion d'éducateurs (73,70%) et de commissaires (72,73%) voudraient que les différentes matières fassent connaître à l'élève les personnalités francophones, cette opinion n'est pas complètement partagée par les parents (56,16%) et surtout pas par les élèves (36,65%). On reconnaît aux cours de sciences humaines la responsabilité de sensibiliser les élèves à leur histoire, mais on semble moins enclin à vouloir utiliser les autres matières dans cette tentative de valorisation de l'identité francophone. Alors que les éducateurs, les commissaires et une faible majorité des parents seraient portés à faire appel à une telle approche, un nombre important de parents et d'élèves préfèrent ne pas

inclure cette dimension dans le contenu pédagogique des différentes matières. Il y a cependant un haut niveau de consensus chez les différents groupes en ce qui a trait au fait d'encourager dans l'enseignement des différentes matières la communication active entre les élèves et les enseignants. Cette préoccupation se rapproche énormément du désir d'accorder une place importante au français oral (question C-2) si l'on en juge par la similitude des résultats obtenus.

L'analyse des résultats de cette catégorie a permis de confirmer dans certains cas des attentes éducatives déjà bien connues. Le haut niveau d'importance accordé au cours d'anglais n'avait rien de surprenant. Cependant, cette même analyse a permis de remettre en question certaines pratiques ou croyances populaires. Sauf pour les cours de sciences humaines, les différents groupes ne semblent pas faire de distinction entre les matières qui devraient être enseignées en français et celles qu'on préférerait voir enseigner en anglais. On accorde un niveau d'appui à peu près semblable à l'enseignement en français des cours de musique, d'éducation physique, de sciences, de mathématiques, d'arts pratiques et d'informatique. On ne pourrait donc pas affirmer que les Franco-Manitobains veulent que les cours de musique et d'éducation physique soient enseignés en français et que les mathématiques et les sciences naturelles soient enseignées en anglais comme on a l'habitude de le faire dans les programmes d'enseignement partiel en français. Les résultats du sondage ne démontrent pas une telle volonté. Ce qui ressort, cependant, c'est que certains contenus pédagogiques tels que l'histoire des francophones dans le cadre des cours de sciences humaines sont hautement désirés alors que d'autres contenus pédagogiques tels

que l'enseignement de danses folkloriques francophones le sont beaucoup moins. Enfin, il semblerait que dans le domaine de l'enseignement des différentes matières les éducateurs et jusqu'à un certain point les commissaires soient beaucoup plus sensibles à la question linguistique et à la valorisation de l'identité francophone que ne le sont les parents et les élèves.

Les programmes d'étude

Les programmes d'études sont développés par les autorités provinciales et servent de guides officiels pour l'enseignement en précisant les buts visés et en proposant les moyens à utiliser pour atteindre ces buts. Le sondage tentait entre autres choses de voir si la communauté franco-manitobaine entretenait des attentes éducatives spécifiques en ce qui a trait au domaine des programmes d'étude. Les résultats rapportés au tableau 21 démontrent que les éducateurs, les parents et les commissaires accordent passablement d'importance aux programmes d'étude. Les élèves, encore une fois, se situent au-dessous des trois autres groupes. Il est intéressant de noter que pour les éducateurs et les commissaires, l'élément le plus important est d'avoir des programmes d'étude en fonction d'élèves dont la langue maternelle est le français et, en second lieu, de s'assurer que les programmes soient adaptés aux besoins d'élèves franco-manitobains. Les parents et les élèves démontrent une tendance contraire. Tous les groupes attribuent une importance moindre au reflet des valeurs culturelles sans pour autant rejeter cet aspect. Seuls les élèves semblent y accorder peu d'importance alors que les trois autres groupes appuient cette dimension des programmes d'étude. On vient reconfirmer en quelque sorte le désir que

Tableau 21

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Programmes d'études et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
E-1	Que les programmes d'études soient en fonction d'un élève dont la langue maternelle est le français	72,75% (4,12)	95,47% (4,71)	45,25% (3,35)	81,82% (4,36)
E-2	Que les programmes d'études reflètent les valeurs culturelles de la communauté francophone	68,91% (3,96)	88,50% (4,47)	37,56% (3,14)	68,18% (4,00)
E-3	Que les programmes d'études soient adaptés aux besoins d'élèves franco-manitobains	78,11% (4,20)	93,73% (4,68)	57,47% (3,67)	72,73% (4,32)

l'enseignement soit en fonction d'élèves dont la langue maternelle est le français, ce qui a déjà été précisé dans la catégorie "clientèle étudiante" (question A-6) et que l'enseignement soit adapté aux besoins d'élèves franco-manitobains, ce qui a été touché dans la catégorie "enseignement du cours de français" (question C-6). Les résultats obtenus dans les deux catégories sont fort semblables, ajoutant ainsi de la crédibilité aux réponses reçues. Ces résultats sont de plus assez conséquents avec le choix de programmes que les différents groupes ont indiqué plus tôt. En effet, 85,75% des parents, 73,63% des élèves, 96,47% des éducateurs et 76,19% des commissaires choisiraient de placer leurs propres enfants dans un programme d'enseignement total ou partiel en français pour francophones plutôt que dans un programme d'enseignement destiné à la fois à des francophones et à des anglophones.

Les services pédagogiques

Différents services pédagogiques sont normalement rendus disponibles afin de faciliter l'enseignement et ainsi encourager l'apprentissage. L'éducation en français en milieu minoritaire semble exiger certains services qui ne retiennent cependant pas tous le même niveau d'importance. Dix éléments du système scolaire touchant au domaine des services pédagogiques ont été présentés aux participants afin qu'ils y attribuent un niveau d'importance. Les résultats présentés au tableau 22 indiquent que les dix éléments de cette catégorie sont tous jugés importants par la majorité des répondants de tous les groupes. L'appui est particulièrement prononcé pour les services de bibliothèque et l'accès à des manuels scolaires en français. Il s'agit de services pédagogiques de base, bien connus et appréciés par tous les groupes. Trois autres domaines sont jugés particulièrement importants: le matériel pédagogique à l'intention des enseignants, les tests et les instruments de mesure et les sessions de perfectionnement pour les enseignants. Tous les groupes considèrent qu'il est important que ces services soient disponibles en français. Dans les trois cas, l'appui est particulièrement prononcé de la part des éducateurs qui sont également appuyés par les commissaires, les parents et même par les élèves. Le même patron se répète pour l'accès à des conseillers pédagogiques francophones du ministère de l'Éducation, mais cette fois à un moindre degré d'importance. Des domaines tels que l'animation culturelle et la télévision éducative reçoivent un appui plus réservé de tous les groupes. On connaît peut-être moins la contribution que peuvent apporter ces services pour leur attribuer un haut niveau d'importance. Cependant, l'accès aux services d'un laboratoire de langue semble échapper à cette explication. Alors que les éducateurs

Tableau 22

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégotie Services pédagogiques et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Éléments	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
F-1	Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition une bibliothèque bien fournie de livres français	91,87% (4,66)	99,31% (4,92)	74,66% (4,18)	95,45% (4,68)
F-2	Que les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement en français soient en langue française	93,33% (4,67)	99,65% (4,95)	81,45% (4,30)	90,91% (4,73)
F-3	Que les enseignants aient à leur disposition du matériel pédagogique français adapté à la situation franco-manitobaine	84,94% (4,37)	95,14% (4,76)	69,23% (3,91)	77,27% (4,59)
F-4	Que les enseignants aient à leur disposition des tests et des instruments de mesure français adaptés à la situation franco-manitobaine	80,49% (4,27)	93,03% (4,69)	61,09% (3,70)	77,27% (4,36)
F-5	Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition un laboratoire de langue pour aider dans le perfectionnement du français oral	73,13% (4,12)	64,93% (3,90)	54,30% (3,57)	72,73% (4,14)
F-6	Que les sessions de perfectionnement pour les enseignants qui enseignent en français soient disponibles en français	83,50% (4,33)	93,77% (4,73)	63,80% (3,81)	95,45% (4,55)
F-7	Que les enseignants aient facilement accès aux sorties scolaires pour enrichir l'aspect culturel de leur enseignement	66,17% (3,91)	88,58% (4,49)	71,95% (4,01)	77,27% (3,96)

Tableau 22
(suite)
Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services pédagogiques et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Éléments	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
F-8	Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel pour aider les enseignants à organiser des activités pédagogiques qui favorisent l'épanouissement linguistique et culturel	62,13% (3,81)	78,55% (4,19)	52,49% (3,53)	63,64% (3,91)
F-9	Que l'école ait accès à un réseau de télévision éducative française pour enrichir l'enseignement et aider dans le perfectionnement de la langue et le maintien de la culture	58,21% (3,66)	70,59% (4,02)	50,23% (3,45)	68,18% (3,68)
F-10	Que les enseignants aient accès à des conseillers pédagogiques francophones au ministère de l'Éducation	71,71% (4,03)	90,28% (4,58)	52,04% (3,55)	81,82% (4,36)

accordent à ce genre de service un appui relativement faible (64,93%), ce sont surtout les parents (73,13%) et les commissaires (72,73%) qui en affirment l'importance. Comment expliquer cette apparente incongruité? Sans doute que les parents et les commissaires ont surtout été intéressés par la possibilité de "perfectionnement du français oral" que leur offraient les laboratoires de langue. Ils ont voulu indiquer l'importance de tout moyen pédagogique qui assurerait un tel perfectionnement. Les éducateurs ont peut-être été moins enthousiastes à cause de la connaissance qu'ils ont des laboratoires de langue et des limites de leurs applications pédagogiques. Ils ont jugé ce service pédagogique comme étant un des moins importants des

services proposés. Enfin, les résultats obtenus au sujet des sorties scolaires se prêtent à quelques constatations. Tout d'abord, il est évident que les sorties scolaires semblent moins appréciées par les parents que par les trois autres groupes. Les élèves accordent relativement plus d'importance à ce domaine que ne le font les autres. Ils le placent presque au haut de leur échelle d'importance, immédiatement après les services de bibliothèque et de manuels scolaires en français, alors que les parents le placent plutôt vers le bas de leur propre échelle d'importance. Les élèves apprécient sans doute le changement que les sorties apportent à une vie scolaire qu'ils peuvent trouver parfois trop routinière alors que les parents s'inquiètent de la perte de temps d'étude qu'elles occasionnent. Cela étant dit, les sorties scolaires reçoivent néanmoins une cote d'importance relativement élevée de la part de tous les groupes. À la lumière des résultats obtenus dans cette catégorie, il semble évident que les services pédagogiques retiennent un haut niveau d'importance dans un système scolaire qui veut répondre aux attentes éducatives de la communauté franco-manitobaine.

Les services spécialisés aux élèves

Les éléments de cette catégorie regroupent les services destinés aux élèves afin de les appuyer dans leur développement intellectuel, affectif ou physique. Certains de ces services relèvent directement de l'école alors que d'autres s'y rattachent de façon indirecte tout en faisant partie du cadre habituel des activités scolaires. Le sondage a donné l'occasion aux répondants d'attribuer un niveau d'importance à ces différents services, permettant ainsi de faire des distinctions entre les services considérés prioritaires et ceux de moindre importance.

Tableau 23

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services spécialisés aux élèves et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
G-1	Que l'école ait accès à des orthopédagogues bilingues pour aider les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage	91,15% (4,59)	96,54% (4,81)	78,18% (4,26)	81,82% (4,46)
G-2	Que les services d'orientation soient offerts en français	72,52% (4,10)	93,38% (4,68)	63,64% (3,76)	76,19% (4,29)
G-3	Que les orienteurs des écoles secondaires françaises encouragent les élèves à poursuivre leurs études postsecondaires en français	59,51% (3,76)	77,00% (4,19)	49,09% (3,35)	68,18% (3,96)
G-4	Que l'école offre des programmes spéciaux pour surdoués	74,32% (4,08)	77,78% (4,21)	61,82% (3,76)	81,82% (4,18)
G-5	Que les programmes pour surdoués soient offerts en français	59,90% (3,75)	85,42% (4,42)	53,64% (3,45)	86,36% (4,23)
G-6	Que des programmes spéciaux soient disponibles pour les élèves handicapés mentaux	80,30% (4,28)	84,03% (4,43)	70,45% (3,97)	86,36% (4,27)
G-7	Que les programmes spéciaux pour les élèves handicapés mentaux francophones soient offerts en français	63,79% (3,81)	77,19% (4,25)	56,36% (3,65)	68,18% (4,00)
G-8	Que des classes prématernelles de langue française soient disponibles pour encourager le développement en français des enfants d'âge préscolaire	81,28% (4,32)	89,93% (4,58)	72,27% (4,04)	63,64% (3,59)

Tableau 23
(suite)
Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services spécialisés aux élèves et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
G-9	Que les élèves du secondaire aient accès à des cours par correspondance en français	70,97% (4,02)	85,02% (4,37)	71,82% (4,06)	77,27% (4,23)
G-10	Que les élèves du secondaire aient accès à des cours d'été en français	73,76% (4,09)	85,71% (4,38)	69,55% (4,02)	81,82% (4,41)
G-11	Que les élèves du secondaire aient accès à l'éducation technique	80,69% (4,26)	92,36% (4,58)	70,00% (4,01)	68,18% (3,82)
G-12	Que les élèves francophones aient accès à l'éducation technique en français	64,85% (3,84)	83,04% (4,37)	53,64% (3,59)	54,55% (3,55)
G-13	Que l'école dispose de "classes de rattrapage spéciales" en français pour refranciser les élèves de foyers francophones qui arrivent à l'école avec une connaissance limitée du français	68,73% (3,96)	82,52% (4,37)	66,36% (3,85)	68,18% (4,05)
G-14	Que l'école offre des cours d'éducation familiale et sexuelle	47,41% (3,25)	61,46% (3,79)	73,18% (4,04)	36,36% (3,00)
G-15	Que les cours d'éducation familiale et sexuelle soient offerts en français	42,57% (3,14)	78,67% (4,23)	50,00% (3,36)	59,09% (3,50)
G-16	Que l'école offre des cours d'éducation religieuse	77,34% (4,23)	66,78% (3,90)	40,45% (3,14)	63,64% (3,77)
G-17	Que les cours d'éducation religieuse soient offerts en français	68,97% (4,05)	83,39% (4,37)	41,36% (3,16)	66,67% (3,91)

Tableau 23
(suite)
Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services spécialisés aux élèves et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
G-18	Que les services de testing psychologique soient offerts en français aux élèves francophones	70,69% (4,01)	88,93% (4,53)	55,45% (3,54)	68,18% (4,05)
G-19	Que les services de soins psychologiques soient offerts en français aux élèves francophones	69,95% (4,00)	89,93% (4,56)	55,00% (3,52)	72,73% (4,18)
G-20	Que les services des travailleurs sociaux soient offerts en français aux élèves francophones	68,40% (3,98)	91,67% (4,59)	56,82% (3,66)	72,73% (4,18)
G-21	Que les services de santé offerts à l'école par les infirmières du service public soient livrés en français aux élèves francophones	59,36% (3,72)	85,47% (4,44)	50,45% (3,43)	63,64% (3,82)
G-22	Que les services des cliniques dentaires scolaires soient offerts en français aux élèves francophones	56,76% (3,58)	80,28% (4,34)	46,36% (3,36)	59,09% (3,59)
G-23	Que les programmes pour identifier les problèmes de santé et d'apprentissage des enfants francophones d'âge préscolaire soient conduits en français	66,09% (3,90)	88,85% (4,51)	49,09% (3,37)	68,18% (3,86)

Une analyse des résultats rapportés au tableau 23 nous permet de constater que presque tous les éléments reçoivent un degré substantiel d'importance

par tous les groupes. L'élément sans doute le plus important de cette catégorie est le premier, soit celui ayant trait aux services d'orthopédagogie bilingue. Il s'agit sans doute d'un service de mieux en mieux connu et de plus en plus apprécié. Les services d'orientation en français reçoivent également un haut niveau d'appui de tous les groupes, en particulier des éducateurs (93,38%). On accorde cependant moins d'importance au rôle que les orienteurs pourraient jouer pour encourager les élèves à poursuivre des études postsecondaires en français. D'autre part, on semble favoriser de façon importante l'offre de programmes spéciaux pour surdoués. Les parents (59,90%) et les élèves (53,64%), contrairement aux éducateurs (85,42%) et aux commissaires (86,36%), n'accordent pas énormément d'importance à la dimension française de ces programmes. Tous les groupes appuient fortement l'offre de programmes spéciaux pour les élèves handicapés, cependant tous accordent moins d'importance au besoin d'offrir ces programmes en français. Le même point de vue est appliqué à l'éducation technique : il est important d'y avoir accès; cependant il est d'importance moindre de pouvoir recevoir ce genre d'éducation en français. On reconnaît généralement un haut niveau d'importance aux classes prématernelles de langue française pour encourager le développement en français des enfants d'âge préscolaire. Seuls les commissaires semblent un peu moins enthousiastes face à cette suggestion qui pourrait occasionner des dépenses supplémentaires pour les contribuables. La disponibilité de cours par correspondance et de cours d'été pour les élèves du secondaire est largement désirée par tous les groupes. Les classes de refrancisation sont également désirées mais à un degré moins élevé tout en demeurant fort substantiel.

Les attentes entourant les cours d'éducation familiale et sexuelle ainsi

que les cours de religion sont loin du consensus. Les élèves (73,18%) reconnaissent à l'éducation familiale et sexuelle une importance que les parents (47,41%) et surtout les commissaires (36,36%) ne sont pas prêts à lui attribuer. Même les éducateurs (61,46%) qui accordent normalement un haut niveau d'appui à presque tous les éléments proposés semblent plutôt réticents à se prononcer en faveur de l'éducation familiale et sexuelle. D'autre part, les cours de religion sont particulièrement favorisés par les parents (77,34%) alors que les élèves (40,45%) semblent beaucoup moins disposés à leur réserver une place importante au sein de l'école. Les éducateurs et les commissaires accordent un certain appui aux cours d'éducation religieuse sans pour autant les privilégier parmi les services spécialisés. Ces derniers reconnaissent cependant plus d'importance à l'option linguistique de ces cours qu'au cours même alors que c'est l'inverse pour les parents et les élèves.

Les services de testing et de soins psychologiques offerts en français reçoivent un appui respectable de tous les groupes. Il en va de même pour les services des travailleurs sociaux et les programmes de dépistage préscolaires. D'autre part, il semble moins important pour tous les groupes que les services de santé offerts à l'école par les infirmières du service public et par les cliniques dentaires soient livrés en français. Sans doute ces services ne sont pas perçus comme étant aussi étroitement liés à la mission et au fonctionnement de l'école, d'où le niveau d'importance moins élevé.

L'analyse des résultats obtenus dans la catégorie des services spécialisés aux élèves permet de tirer quelques grandes observations. De façon géné-

rale, la présence de services spécialisés en français est largement souhaitée par tous les groupes. Les éducateurs et les commissaires semblent particulièrement intéressés par la dimension linguistique de ces services alors que les parents et les élèves accordent à cette même dimension un rôle plutôt secondaire. Tous les groupes démontrent énormément de sensibilité à l'égard des élèves en difficulté ou moins favorisés sur le plan académique. On semble cependant vouloir limiter l'éducation en français aux domaines scolaires "réguliers" en reconnaïssant moins d'importance à l'éducation en français pour les élèves handicapés mentaux ainsi que pour ceux qui s'intéressent aux études techniques. Enfin, la question des cours d'éducation sexuelle et des cours de religion présente une situation d'attentes pour le moins divergentes sinon conflictuelles, particulièrement entre le groupe des élèves et ceux des parents et des commissaires.

Les services de soutien à l'école

Le bon fonctionnement d'une école est largement facilité par les personnes qui sont embauchées pour apporter un appui aux éducateurs professionnels. Les services de soutien qu'elles offrent sont à la fois indispensables à l'école et sont devenus au cours des années, une partie intégrale du système scolaire. L'étude a tenté d'identifier les attentes que les Franco-Manitobains entretiennent face à ces services afin qu'ils soient en mesure de répondre à leurs besoins. Dans le contexte de l'éducation en français au Manitoba, ces services sont appelés à adopter certaines caractéristiques spéciales qui refléteront les attentes éducatives de la communauté franco-manitobaine. Le sondage a livré des résultats intéressants à cet effet, lesquels résultats sont présentés au Tableau 24.

Tableau 24

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Services de soutien à l'école et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
H-1	Que les réceptionnistes/ secrétaires s'expriment en français	84,69% (4,44)	98,96% (4,90)	75,91% (4,16)	81,82% (4,32)
H-2	Que les concierges de l'école s'expriment en français	68,47% (3,97)	89,20% (4,55)	55,00% (3,55)	71,43% (4,00)
H-3	Que les aides paraprofessionnelles s'expriment en français	86,91% (4,49)	98,62% (4,87)	71,23% (4,05)	90,91 (4,50)
H-4	Que les membres du personnel de soutien de l'école soient convaincus de l'importance de l'éducation en français langue maternelle	80,65% (4,32)	95,85% (4,78)	70,78% (3,96)	81,82% (4,18)
H-5	Que les membres du personnel de soutien contribuent à la valorisation de l'identité franco-manitobaine	68,42% (3,97)	86,01% (4,47)	55,25% (3,59)	66,67% (4,19)

Le fait que tous les éléments de cette catégorie reçoivent l'appui de tous les groupes témoignent de l'importance des services de soutien dans un système scolaire qui veut répondre aux attentes éducatives du groupe minoritaire francophone. En effet, on trouve particulièrement important que les secrétaires et les aides paraprofessionnelles s'expriment en français. Si l'on considère le rôle que ces personnes sont appelées à jouer au sein de l'école, il s'agit là d'une attente assez normale. Les réceptionnistes/ secrétaires sont constamment en contact avec le public, que ce soit avec les élèves, les enseignants, les parents ou toute autre personne qui a

affaire à l'école. Elles doivent donc pouvoir s'exprimer en français avec ces différents groupes. Les aides paraprofessionnelles, normalement chargées d'aider les enseignants, doivent aussi posséder une certaine compétence linguistique en français puisqu'elles ont à travailler étroitement avec les élèves et les enseignants. Cette exigence linguistique est cependant moins importante dans le cas des concierges et les résultats du sondage confirment cette distinction. En effet, certains concierges travaillent à l'école seulement après les heures de classe et, de façon générale, ils ont des contacts moins fréquents et réguliers avec les élèves et les enseignants. Bien que tous les groupes considèrent que les concierges devraient s'exprimer en français, ils y ont tout de même accordé un niveau d'importance moins élevé que pour les secrétaires/réceptionnistes et les aides paraprofessionnelles. Cependant, tous les groupes jugent important que les membres du personnel de soutien soient convaincus de l'importance de l'éducation en français langue maternelle. On accorde presque autant d'importance au niveau de conviction des membres du personnel de soutien qu'à celui des enseignants (question B-1). De plus, on s'attend à ce qu'ils contribuent à la valorisation de l'identité franco-manitobaine, bien que cet aspect revête un peu moins d'importance que l'expression française et les convictions personnelles. Les résultats du sondage indiquent donc clairement que les Franco-Manitobains entretiennent des attentes très élevées en ce qui a trait au domaine des services de soutien. Les préposés à ces services doivent d'abord et avant tout appuyer l'éducation en français pour les francophones par leurs convictions personnelles ainsi que par leur volonté et capacité de s'exprimer en français.

Les activités parascolaires

Les activités du milieu scolaire ne se limitent pas à la salle de classe. Plusieurs activités ne sont pas rattachées directement au programme d'enseignement, cependant elles jouent un rôle important dans la vie des élèves. Elles nourissent différents domaines d'intérêt chez les élèves et réussissent souvent à créer un esprit de corps qui contribue à l'apprentissage. Il va sans dire qu'elles peuvent également contribuer positivement à l'éducation en français. Le sondage effectué auprès de la population franco-manitobaine a réussi à identifier les activités qui seraient plus susceptibles de répondre aux attentes éducatives des Franco-Manitobains.

Une analyse des résultats rapportés au tableau 25 permet de constater que les différentes activités parascolaires ne sont pas jugées d'égale importance par chacun des groupes. Il y a cependant un accord substantiel en ce qui a trait aux éléments jugés les plus importants. En effet, tous les groupes s'accordent à dire que l'école doit encourager l'organisation d'activités culturelles francophones et que le Conseil étudiant doit jouer un rôle important dans la promotion de la langue française et des valeurs culturelles. Les parents (83,05%), les éducateurs (97,92%) et les commissaires (77,27%) acccordent également un appui important à la promotion de la langue française à l'extérieur de la salle de classe; les élèves (48,86%) semblent cependant plus hésitants à appuyer une telle mesure. Leur réticence peut s'expliquer, du moins partiellement, par l'opposition des élèves aux mesures adoptées par certaines écoles pour imposer l'usage du français à l'extérieur de la salle de classe. Il est intéressant de noter que les élèves préfèrent confier cette responsabilité linguistique au

Conseil étudiant (60,09%) alors qu'ils acceptent davantage de se soumettre aux décisions de "l'école" en ce qui a trait aux activités culturelles (50,00%). Il n'y a pas de doute que les résultats du sondage laissent percevoir au moins un malaise quant à l'usage du français à l'extérieur de la salle de classe. Certains autres éléments se prêtent également au désaccord. En effet, la question des sports semble être particulièrement épineuse. Alors que les éducateurs (90,97%) et les commissaires (76,19%) favorisent fortement l'entraînement en français des équipes sportives, les parents (59,11%) et les élèves (48,46%) semblent beaucoup moins convaincus de l'importance de la langue dans ce domaine d'activités. Et l'appui pour le français dans les sports diminue considérablement lorsqu'il est question de former des ligues sportives scolaires regroupant des équipes d'expression française. Les élèves sont beaucoup moins enthousiastes face à cette suggestion, préférant plutôt assurer la qualité de la compétition que l'usage du français. D'autre part, les élèves placent au premier rang de cette catégorie le maintien d'un lien étroit entre l'école et les organismes francophones intéressés à la jeunesse. Les parents, les éducateurs et les commissaires sont loin de placer cette relation entre l'école et les organismes francophones intéressés à la jeunesse au haut de leur liste de priorités, tout en lui accordant, néanmoins, un niveau d'appui assez élevé. La question des débats et des concours oratoires semble être favorisée surtout par les parents et en particulier par les commissaires alors que les élèves ne semblent pas y attribuer énormément d'importance. Les sessions de leadership pour les élèves, les pièces de théâtre et les soirées d'amateur ainsi que l'existence d'un journal étudiant reçoivent un

Tableau 25

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Activités parascolaires et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
I-1	Que l'école encourage l'utilisation de la langue française à l'extérieur de la salle de classe	83,05% (4,36)	97,92% (4,86)	48,86% (3,42)	77,27% (4,14)
I-2	Que l'école encourage l'organisation d'activités culturelles francophones	75,92% (4,18)	93,43% (4,72)	56,16% (3,53)	72,73% (4,05)
I-3	Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel pour développer et coordonner un programme complet d'activités culturelles et parascolaires	58,91% (3,68)	78,20% (4,24)	49,32% (3,43)	68,18% (3,91)
I-4	Que les équipes sportives de l'école soient entraînées en français	59,11% (3,71)	90,97% (4,61)	48,46% (3,25)	76,19% (4,05)
I-5	Que les ligues sportives scolaires regroupent les équipes d'expression française pour encourager l'usage du français dans les sports	52,96% (3,49)	72,82% (4,13)	39,73% (2,95)	63,64% (3,67)
I-6	Que l'école secondaire crée un journal élève pour encourager l'usage du français écrit à l'extérieur de la salle de classe	63,79% (3,80)	73,70% (4,10)	50,68% (3,35)	72,73% (3,82)
I-7	Que l'école secondaire ait un poste de radio étudiante pour encourager l'expression orale française	49,26% (3,40)	65,85% (3,84)	47,49% (3,27)	45,45% (3,00)

Tableau 25
(suite)
Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Activités parascolaires et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
I-8	Que l'école accorde une place importante au théâtre et aux soirées d'amateurs d'expression française	65,52% (3,84)	84,08% (4,31)	52,97% (3,48)	68,18% (3,77)
I-9	Que l'école ait une chorale française	65,19% (3,81)	77,16% (4,14)	42,47% (3,02)	63,64% (3,68)
I-10	Que l'école organise des débats et des concours oratoires pour encourager l'expression orale en français	74,69% (4,07)	82,35% (4,27)	44,29% (3,26)	90,91% (4,32)
I-11	Que l'école présente des films français	78,52% (4,19)	91,00% (4,49)	57,08% (3,56)	90,91% (4,18)
I-12	Que l'école assure un lien étroit avec les organismes francophones qui s'intéressent à la jeunesse	67,82% (3,88)	82,64% (4,27)	62,10% (3,69)	72,73% (3,82)
I-13	Que l'école offre des sessions de leadership en français à ses élèves pour les préparer à jouer un rôle actif dans les organismes francophones	69,46% (3,93)	84,08% (4,31)	56,16% (3,53)	63,64% (3,86)
I-14	Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion de la langue française	76,60% (4,12)	93,08% (4,59)	60,09% (3,58)	72,73% (3,86)
I-15	Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion des valeurs culturelles francophones	72,17% (3,98)	91,26% (4,51)	50,00% (3,38)	66,67% (3,67)

niveau d'appui moyen de la part de tous les groupes, alors que les films français sont particulièrement favorisés par tous les groupes. On note cependant que des éléments moins connus ou moins en vogue tels que l'animation culturelle et la radio étudiante reçoivent un endossement beaucoup plus mitigé de la part de tous les groupes. Aucun des groupes ne semble accorder une grande importance à la question d'une chorale française, surtout lorsqu'on considère cet élément en relation avec les autres éléments de cette même catégorie. Enfin, il est surprenant de constater que même dans le domaine des activités parascolaires, domaine qui devrait normalement être particulièrement valorisé par les élèves, ces derniers se sont montrés plutôt avares de leur appui. En effet, c'est le groupe des élèves qui a accordé le niveau d'appui le plus faible à chacun des éléments, maintenant ainsi le patron de réponses déjà établi dans les autres catégories.

Les espaces physiques

Le milieu physique dans lequel se déroule l'activité scolaire peut en faciliter le déroulement ou lui nuire. Dans le contexte de l'éducation en français en milieu minoritaire, cet aspect du système scolaire mérite d'être étudié attentivement. Faut-il loger les élèves francophones dans des écoles distinctes ou doit-on plutôt les maintenir dans des écoles mixtes? Doit-on prévoir des espaces supplémentaires pour certaines activités spécifiques à l'enseignement en français? Quelle importance faut-il accorder à l'affichage en français? Doit-on rendre l'école accessible à la communauté francophone en général? Les résultats du sondage qui apparaissent au Tableau 26 résument les attentes des Franco-Manitobains en ce qui a trait à cette facette du système d'éducation.

Tableau 26

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'appui aux éléments de la catégorie Espaces physiques et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
J-1	Que les élèves francophones soient logés dans une école distincte pour permettre de développer une ambiance qui encourage l'usage du français	65,35% (3,80)	91,32% (4,66)	47,25% (3,31)	63,64% (3,82)
J-2	Que l'école dispose de salles supplémentaires pour accommoder des activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle	60,79% (3,70)	83,39% (4,37)	46,79% (3,38)	59,09% (3,73)
J-3	Que l'école soit accessible à la communauté francophone en général pour des cours d'adultes en français, des activités culturelles, etc.	70,05% (3,95)	86,46% (4,43)	50,00% (3,48)	72,73% (4,09)
J-4	Que l'affichage dans l'école soit en français pour refléter les buts linguistiques et culturels de l'éducation française	76,24% (4,20)	96,53% (4,76)	54,13% (3,52)	86,36% (4,32)

Tous les groupes semblent d'accord pour reconnaître l'importance de l'affichage en français. En effet, celui-ci contribue à créer une ambiance française dans l'école, à affirmer la présence d'une collectivité francophone. On semble également favoriser fortement l'accès à l'école à la communauté francophone en général, conférant ainsi à l'école un rôle et un caractère communautaire. En ce qui a trait à loger les élèves francophones dans une école distincte, cette proposition est fortement appuyée par les éduca-

teurs (91,32%). Elle reçoit également un appui substantiel de la part des parents (65,35%) et des commissaires (63,64%) tandis que les élèves semblent plutôt partagés (47,25%). Un appui aussi important à cet élément a de quoi surprendre, surtout lorsqu'on considère les inquiétudes, voire même l'animosité, que la création des écoles françaises a suscitées au sein de la communauté franco-manitobaine. Les résultats du sondage portent à croire que le concept de l'école française distincte est de plus en plus accepté comme une dimension normale du système scolaire manitobain. Enfin, on semble accorder relativement moins d'importance au besoin d'espaces supplémentaires pour accommoder certaines activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle. Les quatre groupes placent cet élément au dernier rang des préoccupations en ce qui a trait au domaine des espaces physiques.

La gestion du système éducatif

La gestion d'un système éducatif peut prendre diverses formes dépendant de la volonté des personnes qui s'y intéressent. Ainsi un système éducatif qui tente de répondre aux attentes éducatives des Franco-Manitobains devra évidemment refléter leurs aspirations au niveau de sa gestion. La présente étude a permis de préciser les attentes de la communauté franco-manitobaine face à cette question qui retient présentement une place de choix parmi les grandes préoccupations éducatives de la communauté franco-manitobaine.

Les résultats rapportés au Tableau 27 indiquent que tous les éléments présentés reçoivent un appui substantiel de tous les groupes: aucun ne peut être considéré comme étant peu important. On semble attacher une très

grande importance à ces éléments qui touchent le rôle du directeur d'école. Ainsi il est jugé particulièrement important que le directeur s'exprime bien en français, qu'il soit convaincu de l'importance de l'enseignement et qu'il valorise la culture francophone. Ces mêmes qualités sont aussi considérées importantes chez le directeur général mais à un moindre degré. Tous les groupes insistent cependant très fortement pour que le directeur général veille à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis. Il s'agit là d'une des attentes les plus importantes qui soient exprimées par la communauté franco-manitobaine en ce qui a trait à la gestion du système scolaire. On considère cependant relativement moins important le besoin que le directeur général soit un modèle de l'identité franco-manitobaine, bien que les parents, les éducateurs et les commissaires attribuent plus d'importance à cet élément lorsqu'il s'applique au directeur d'école. On reconnaît à ce dernier un rôle important de surveillance au niveau de l'école pour s'assurer que toutes les activités contribuent à la promotion de la langue et, à un degré moindre, à la promotion de la culture. Cependant, on trouve relativement moins important que le directeur d'école s'implique activement dans les organismes francophones. La très grande majorité des répondants est de l'avis que les commissaires d'écoles doivent être convaincus de l'enseignement en français langue première pour les francophones et une forte majorité préfère que l'éducation en français pour les francophones soit dirigée par des commissaires d'écoles francophones. La participation active des parents à la gestion des écoles semble être particulièrement favorisée par les parents (74,38%) et les éducateurs (87,20%) alors que les commissaires (63,64%) et les élèves (51,83%) lui accordent un appui beaucoup plus modeste. Enfin,

Tableau 27

Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Gestion du système éducatif et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
K-1	Que l'éducation en français pour les francophones soit dirigée par des commissaires d'écoles francophones	71,60% (4,01)	86,36% (4,43)	52,29% (3,43)	72,73% (4,23)
K-2	Que les commissaires d'écoles soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones	83,21% (4,40)	97,92% (4,85)	65,60% (3,85)	81,82% (4,41)
K-3	Que les parents francophones participent activement à la gestion des écoles qui offrent l'enseignement en français langue maternelle	74,38% (4,10)	87,20% (4,49)	51,83% (3,45)	63,64% (3,86)
K-4	Que la langue d'administration interne de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français	82,92% (4,35)	98,27% (4,89)	61,47% (3,73)	81,82% (4,32)
K-5	Que la langue d'administration externe de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français	71,53% (4,06)	92,01% (4,61)	51,83% (3,47)	68,18% (4,00)
K-6	Que le directeur de l'école soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones	89,14% (4,57)	99,31% (4,95)	71,56% (4,04)	95,45% (4,68)
K-7	Que le directeur s'exprime bien en français	94,83% (4,73)	98,62% (4,93)	83,56% (4,44)	100,00% (4,82)

Tableau27
(suite)
Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Gestion du système éducatif et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
K-8	Que le directeur valorise la culture francophone	84,44% (4,42)	96,54% (4,86)	70,64% (3,96)	95,45% (4,55)
K-9	Que le directeur soit actif dans les organismes francophones	61,73% (3,69)	73,78% (4,09)	57,80% (3,56)	54,55% (3,46)
K-10	Que le directeur soit pour les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine	72,59% (4,12)	86,48% (4,47)	57,34% (3,64)	80,95% (4,24)
K-11	Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent à la promotion de la langue française	76,49% (4,18)	93,06% (4,63)	52,75% (3,48)	77,27% (4,00)
K-12	Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent au développement de l'identité franco-manitobaine chez les élèves	71,60% (4,04)	88,11% (4,50)	52,29% (3,42)	72,73% (3,91)
K-13	Que le directeur général de la commission scolaire soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones	84,65% (4,42)	97,23% (4,84)	64,68% (3,79)	90,91% (4,59)
K-14	Que le directeur général de la commission scolaire s'exprime bien en français	84,20% (4,35)	87,15% (4,55)	75,69% (4,15)	77,27% (4,36)
K-15	Que le directeur général valorise la culture francophone	76,49% (4,20)	94,46% (4,69)	69,72% (3,90)	81,82% (4,32)

Tableau27
(suite)
Pourcentage des répondants qui ont accordé un haut niveau d'importance aux éléments de la catégorie Gestion du système éducatif et score moyen obtenu pour chaque élément

Question	Élément	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires
K-16	Que le directeur général soit pour le directeur, les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine	67,74% (3,92)	74,74% (4,14)	57,34% (3,59)	63,64% (3,77)
K-17	Que le directeur général veille à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis	85,40% (4,47)	97,23% (4,82)	72,48% (4,04)	95,45% (4,59)

tous les groupes insistent fortement sur l'importance d'une administration interne en français sans pour autant reconnaître un même niveau d'importance à la dimension externe de la langue d'administration scolaire. L'analyse des résultats ayant trait à la gestion du système éducatif permet de conclure que les Franco-Manitobains veulent d'abord et avant tout que leurs écoles soient gérées en français par des personnes compétentes en français et convaincues de l'importance de l'éducation en français, et enfin, que ces personnes s'assurent que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis.

De façon générale, les résultats de l'étude ont permis de déceler un certain patron de réponses. En effet, les résultats des différents groupes forment un continuum : les éducateurs et les élèves à chaque extrême, les parents au centre tout en se rapprochant à l'occasion des élèves, et les commissaires normalement entre les parents et les éducateurs. Il ne fau-

drait pas pour autant conclure que les élèves se montrent négatifs face aux éléments proposés; ils se révèlent tout simplement beaucoup plus partagés dans leurs opinions tandis que les éducateurs semblent fortement polarisés face au haut niveau d'importance qu'ils accordent à presque tous les éléments. Goodlad (1984), dans son étude des attentes éducatives de la population américaine, a d'ailleurs obtenu un patron de réponses assez semblable à celui-ci. En effet, les éducateurs et les parents qui ont participé à son étude avaient des attentes plus élevées que celles des élèves et de plus, on retrouvait un plus haut niveau de concordance chez les éducateurs et les parents que chez les élèves. Selon Goodlad (1984), ce phénomène s'explique par le fait même que le système scolaire est organisé de façon à répondre davantage aux attentes des adultes (parents et éducateurs) que des jeunes (élèves). Il ne serait donc pas surprenant qu'une vérification des différents éléments du système scolaire qui ont été formulés par des adultes pour répondre à leurs attentes produise de tels résultats. Si le système scolaire avait été élaboré par des jeunes pour répondre à leurs attentes, il est fort possible que les résultats obtenus auraient été très différents. Cependant, cette différence dans les résultats des quatre groupes, laquelle différence est particulièrement remarquable entre les éducateurs et les élèves, mérite également d'être considérée à la lumière de l'historique de l'éducation française au Manitoba et du contexte éducatif actuel des Franco-Manitobains.

Les éducateurs francophones du Manitoba ont été appelés dès la mise en place du système scolaire manitobain à lutter pour défendre les intérêts religieux et ethno-linguistiques des Franco-Manitobains. L'éducation de la population francophone était généralement confiée à des congrégations reli-

gieuses dont les membres étaient eux-mêmes francophones ou encore à des enseignants laïcs recrutés par des curés de paroisses francophones. Les autorités religieuses encourageaient ces éducateurs à défier la loi de 1916 qui rendait l'enseignement en français illégal (Archives de l'Archevêché de Saint-Boniface, Monseigneur Béliveau, 1916). En plus d'instruire leurs élèves, ces éducateurs héritaient entre autres d'un mandat additionnel, soit celui d'assurer le maintien de la langue et de la culture. Ce même mandat a été transmis de génération en génération d'éducateurs et est devenu en quelque sorte un leitmotiv pour les éducateurs francophones du Manitoba. Profondément marqués par leur éducation, les laïcs qui ont éventuellement remplacé les enseignants religieux ont maintenu leur attachement à la cause des francophones. Ils ont lutté pour assurer le droit à l'enseignement en français et plusieurs d'entre eux ont été des figures de proue dans l'établissement de classes ou d'écoles françaises, soit comme éducateurs ou comme parents. Ils ont défié des commissions scolaires opposées à l'avancement de l'éducation française et réussi à recevoir l'appui des parents francophones. L'engagement à cette cause a poussé plusieurs éducateurs à siéger au Conseil d'administration de la Société Franco-Manitobaine ou encore à créer, à titre de parents, la Fédération provinciale des comités de parents. On retrouve donc encore aujourd'hui chez les éducateurs franco-manitobains une grande cohésion face à la cause de l'éducation française, une cohésion qui était présente tout au long de l'histoire de l'éducation française au Manitoba et qui est reflétée dans les résultats de la présente étude.

D'autre part, le contexte éducatif dans lequel les éducateurs sont appelés à oeuvrer permet de mieux comprendre les attentes éducatives de ces der-

niers. Les résultats du sondage indiquent que la très grande majorité des éducateurs accorde un niveau très élevé d'importance à presque tous les éléments du système scolaire qui sont susceptibles de répondre aux attentes éducatives des Franco-Manitobains. Il n'y a pas là matière à surprendre. Les éducateurs se retrouvent quotidiennement entourés d'élèves francophones qui préfèrent fonctionner en anglais. En effet, les résultats de l'enquête portant sur les caractéristiques linguistiques de la population franco-manitobaine et présentés au chapitre III de cette étude indiquent que seulement 13,64% des élèves parlent surtout le français avec leurs amis francophones à l'école. Cette situation qu'on retrouve tout autant en région rurale (14,65%) qu'en région urbaine (12,73%) est des plus alarmantes pour les éducateurs francophones qui se dévouent au maintien de la langue et de la culture. Les éducateurs accordent donc énormément d'importance à tout élément du système scolaire qui offre quelque espoir de contribuer à changer cette situation. De plus, leur présence quotidienne dans le contexte scolaire leur permet d'apprécier la contribuiton de ces éléments du système scolaire qui sont maintenant en place et qui répondent positivement aux besoins éducatifs des francophones. Et cette même présence les porte également à constater les lacunes du système et à revendiquer les correctifs qui s'imposent.

Le haut niveau de consensus chez le groupe des éducateurs est particulièrement frappant, surtout lorsqu'on considère que ceux-ci sont répartis d'un bout à l'autre de la province et qu'ils oeuvrent dans des milieux scolaires parfois fort différents. Cependant, si l'on prend en considération les caractéristiques des éducateurs, on se rend compte que ceux-ci sont très semblables dans leur comportement linguistique. En effet, 91,46% des édu-

cateurs affirment préférer le français comme langue de travail et seulement 7,46% d'entre eux parlent surtout l'anglais au foyer. De plus, 91,17% des éducateurs favorisent l'enseignement total en français pour leurs propres enfants et 96,47% opteraient pour un programme d'enseignement destiné à des francophones seulement. Ces résultats portent à affirmer que les éducateurs sont tous, à quelques exceptions près, foncièrement très francophones et que leurs attentes éducatives reflètent cette réalité.

Les résultats des élèves ont différé sensiblement des résultats des éducateurs. En effet, on ne retrouve pas chez les élèves cette cohésion de pensée dont ont fait preuve les éducateurs. Ils sont généralement très partagés dans leurs opinions et réussissent rarement à être d'un commun accord face à leurs attentes éducatives. L'historique de l'éducation française au Manitoba peut, du moins partiellement, expliquer ces résultats. Contrairement aux éducateurs, les élèves n'ont pas nécessairement eu à s'impliquer dans une longue lutte pour assurer le droit à l'enseignement en français ou la création d'écoles françaises. Plusieurs d'entre eux ont hérité d'une situation scolaire établie, situation devenue stable et qu'ils prennent sans doute pour acquise sans nécessairement reconnaître les difficultés qui ont été rencontrées pour l'obtenir. Ils n'ont pas vécu des situations oppressives qui venaient leur refuser le droit de s'exprimer dans leur langue ou qui niaient la valeur de leur identité culturelle. Alors que certains d'entre eux ont été sensibilisés par leur famille à la cause francophone, plusieurs autres sont sans doute demeurés assez ignorants des événements historiques qui ont entouré la question de l'éducation en français au Manitoba.

Le contexte familial, social et éducatif dans lequel vivent les élèves peut également expliquer leurs choix parfois ambivalents. L'étude des caractéristiques de la population démontre que plus de 20% des foyers ont un parent dont la langue maternelle n'est pas le français. Il n'est donc pas surprenant que 11,31% des élèves ont indiqué l'anglais comme langue maternelle et que 6,79% sont incertains quant à leur langue maternelle. Seulement 81,90% des élèves qui ont répondu au questionnaire se considèrent comme étant de langue maternelle française. De plus, seulement 40,91% des élèves affirment parler surtout le français avec leurs parents et moins du quart des élèves fonctionnent surtout en français avec leurs frères et soeurs. C'est donc dire que le milieu familial de la majorité des élèves est fort anglicisé. Le contexte social et scolaire l'est davantage puisque seulement 13,64% des élèves choisissent de parler en français avec leurs amis francophones soit au foyer soit à l'école, et le pourcentage n'est que de 12,73% lorsqu'ils sont ailleurs qu'à la maison ou à l'école. Force est de constater que le groupe étudiant favorise largement l'utilisation de l'anglais, contrairement au groupe des éducateurs qui préfèrent à 91,46% travailler en français. Cette différence au niveau du comportement linguistique peut expliquer la différence des résultats en ce qui a trait aux attentes éducatives. L'élève qui a l'habitude de fonctionner en anglais à la maison et à l'extérieur du foyer ne risque pas d'être facilement bouleversé par un milieu scolaire anglicisé. Il optera davantage pour une situation qui lui permet de fonctionner librement en français ou en anglais et il optera facilement pour une programmation dans les deux langues. D'ailleurs, les résultats du groupe des élèves face au programme d'enseignement qu'ils choisiraient pour leurs propres enfants indiquent que seule-

ment 51,36% opteraient pour un programme total en français alors que 46,36% favoriseraient un programme partiel.

Les résultats moins élevés du groupe des élèves peuvent également être expliqués à la lumière de leurs préoccupations personnelles. Alors que les éducateurs sont de par leur profession constamment préoccupés par le milieu scolaire, il n'en est pas ainsi pour les élèves. Bien qu'une partie importante de leur vie se déroule entre les murs d'une école, il ne faudrait cependant pas conclure que les finalités elles-mêmes de l'école retiennent prioritairement leur attention et leur intérêt. Plusieurs élèves s'intéressent peut-être davantage au côté social de la vie, au monde des sports et des loisirs qu'à celui de l'éducation en français. Combien d'élèves franco-manitobains sont particulièrement préoccupés par leur qualité d'expression française ou encore par le danger d'assimilation qui les menace? Sans pour autant vouloir affirmer qu'ils ne s'en soucient guère, il n'en demeure pas moins que toute la question de l'éducation en français peut leur sembler très secondaire. Cela étant dit, il ne faudrait pas pour autant conclure que les attentes éducatives des élèves ne sont pas très élevées ou qu'elles sont contraires aux attentes des trois autres groupes. En effet, la majorité des élèves ont considéré la plupart des éléments proposés comme étant importants. De plus, il y a généralement concordance entre les élèves et les autres groupes lorsqu'il s'agit d'identifier les attentes éducatives les plus importantes et celles qui sont les moins importantes. Il n'en reste pas moins, cependant, que les élèves ont tendance à être moins cohésifs dans l'expression de leurs attentes éducatives.

Les parents et les commissaires d'écoles ont généralement présenté des résultats assez semblables, se situant à peu près à mi-chemin entre les éducateurs et les élèves. Encore une fois, ce genre de résultats peut s'expliquer à partir du contexte historique dressé plus haut et des caractéristiques de la population étudiée. Plusieurs parents et commissaires francophones ont été impliqués dans les revendications pour faire reconnaître l'enseignement en français. La plupart d'entre eux ont vécu le régime de l'enseignement "illégal" en français et, comme les éducateurs, ils ont été sensibilisés aux injustices de la loi de 1916. Certains parents ont été actifs au sein de comités de parents francophones alors que les commissaires francophones ont été appelés à défendre les intérêts éducatifs de la population franco-manitobaine face à des groupes ou à des individus hostiles à l'éducation française. Comme les éducateurs, ils ont souvent participé activement à la création de classes et d'écoles françaises. On note, cependant, que les commissaires et en particulier les parents sont beaucoup moins cohésifs que les éducateurs dans l'expression de leurs attentes éducatives. Comme pour les élèves, cette différence peut s'expliquer par la langue maternelle des parents et le comportement linguistique au foyer. En effet, bien que 96,79% des parents qui ont répondu au questionnaire indiquent le français comme langue maternelle, plus de 20% ont des conjoints dont la langue maternelle n'est pas le français. Ces pourcentages sont à peu près identiques à ceux des commissaires. De plus, seulement 71,14% affirment parler surtout le français à leurs enfants à la maison comparativement à 83,70% pour le groupe des éducateurs. Cela permet de constater qu'environ 30% des foyers sont passablement anglicisés puisque les parents choisissent de fonctionner soit surtout en anglais avec leurs

enfants (8,96%) ou en français et en anglais (19,90%). Comme pour les élèves, ce genre de comportement linguistique est reflété au niveau des attentes éducatives. Les parents francophones qui n'insistent pas pour utiliser le français avec leurs enfants à la maison sont peut-être moins susceptibles d'exiger un milieu scolaire complètement francophone. Ils se contenteront sans doute davantage d'un milieu scolaire bilingue qui n'impose pas trop l'usage du français et qui reflète leur propre milieu familial. D'autre part, les préoccupations premières des parents sont quelque peu différentes des préoccupations des éducateurs. Ils ne consacrent pas leur vie entière au monde de l'éducation : ils exercent un autre métier qui comporte ses propres préoccupations, reléguant ainsi les soucis face à l'éducation en français au deuxième plan. Ils ne se rencontrent pas quotidiennement dans un milieu scolaire qui permet de constater le niveau d'anglicisation des élèves et les lacunes du système éducatif face à cette situation. Les parents n'oeuvrent pas dans un tel contexte ; ils n'ont pas l'occasion d'échanger régulièrement avec des éducateurs ou d'autres parents francophones à ce sujet. Ils doivent donc se fier à leur propre expérience éducative qui est trop souvent teintée d'une nostalgie trompeuse qui ignore les changements importants qui ont transformé la réalité sociale et linguistique depuis leur séjour sur les bancs d'école. Il en est de même pour les commissaires d'écoles. Cependant, ceux-ci sont appelés à s'intéresser plus étroitement au monde de l'éducation à cause du rôle politique qu'ils y jouent. Les commissaires ont davantage l'occasion de visiter des écoles, de prendre connaissance des résultats de certaines études et d'échanger entre eux et avec des éducateurs professionnels au sujet de l'éducation en français langue maternelle. Il n'est donc pas surprenant de les voir se situer entre les parents et les éducateurs sur le continuum mentionné plus haut.

Classification des attentes éducatives en ordre d'importance

Cette étape de l'étude a pour but de classifier les attentes éducatives de la population franco-manitobaine en ordre d'importance en se basant sur le niveau d'importance accordé aux différents éléments du système scolaire par les quatre groupes de répondants. Même si aucun des éléments proposés n'a été considéré comme "pas important", il demeure que certains éléments sont considérés beaucoup plus importants que certains autres. Il s'agit donc de placer les éléments en relation les uns par rapport aux autres selon le niveau d'importance qui leur a été accordé par la population étudiée.

On peut supposer théoriquement que les scores obtenus pour chaque élément se distribuent plus ou moins selon la courbe normale et qu'ils peuvent être décrits en fonction de moyennes et de pourcentages. Afin d'établir l'ordre d'importance des éléments, les scores qui se situent au delà d'un écart-type de la moyenne seront placés dans des catégories extrêmes d'importance, soit de grande importance (+1 écart-type) ou de faible importance (-1 écart-type). Les scores qui se situent entre un demi écart-type et un plein écart-type de la moyenne seront considérés d'importance moyenne/forte (entre +.5 et +1 écart-type) ou d'importance moyenne/faible (entre -.5 et -1 écart-type). Les scores qui graviteront autour de la moyenne, c'est-à-dire entre +.5 et -.5 écart-type, seront considérés d'importance moyenne. Afin que ces différentes catégories puissent se prêter à des calculs mathématiques, chaque catégorie a reçu une valeur numérique selon l'échelle suivante :

- de grande importance = 5
- d'importance moyenne/forte = 4
- d'importance moyenne = 3
- d'importance moyenne/faible = 2
- de faible importance = 1

Tableau 28

Moyennes générales et écarts-types obtenus pour chaque groupe de répondants

Groupe	Nombre de répondants	Score moyen	Écart-type
Parents	409	4,028	0,377
Éducateurs	289	4,467	0,311
Élèves	221	3,604	0,427
Commissaires	22	4,044	0,420

La moyenne générale et l'écart-type correspondant pour chacun des groupes sont présentés au tableau 28. On constate que les éducateurs ont accordé de façon générale plus d'importance aux différents éléments que ne l'ont fait les autres groupes. Les parents et les commissaires ont des scores moyens assez semblables alors que les élèves obtiennent un score cumulatif moyen beaucoup plus faible. De plus, le nombre de répondants par groupe varie énormément. La redistribution des scores de chaque groupe dans des catégories d'importance distinctes avec des valeurs numériques correspondantes offre certains avantages. Cela permet, en premier lieu, de reconnaître plus facilement les éléments de grande importance et ceux de moindre importance pour chacun des groupes ainsi que le niveau de consensus entre les groupes. En utilisant une valeur numérique pour chaque grande catégorie d'importance, on réussit à équilibrer les résultats des différents groupes. Sinon, la moyenne élevée d'un groupe ou encore le nombre inégal de sujets dans les différents groupes risqueraient d'influencer sensiblement le résultat cumulatif obtenu pour la population totale. L'approche utilisée accorde donc à chaque groupe un poids égal pour la classification en ordre d'importance des attentes éducatives de la population franco-manitobaine.

La valeur numérique correspondant à chaque catégorie d'importance a donc permis d'établir mathématiquement le niveau d'importance relative de chaque élément. À titre d'exemple, si tous les groupes ont considéré un certain élément comme étant "de grande importance", cet élément s'est vu attribué la valeur numérique 5 pour chacun des quatre groupes et a donc reçu un résultat total de 20. Si par contre un élément a été considéré de "grande importance" par les parents, "d'importance moyenne/forte" par les éducateurs, "d'importance moyenne" par les commissaires d'école et "d'importance faible" par les élèves, cet élément a obtenu une valeur numérique de 5 pour le groupe des parents, de 4 pour les éducateurs, de 3 pour les commissaires et de 1 pour les élèves. Son niveau d'importance a été fixé à 13, c'est-à-dire le total des valeurs reçues. Un élément qui aurait reçu un résultat de 4 aurait été considéré de "faible importance" par tous les groupes. Les résultats rapportés au tableau 29 présentent en ordre d'importance les attentes éducatives de la population.

Les résultats de l'enquête permettent de constater que tous les éléments, sauf le dernier, ont obtenu une moyenne générale de plus de 3,00, indiquant ainsi qu'ils sont tous considérés valables jusqu'à un certain point. Cependant, leurs niveaux d'importance varient tout de même de façon considérable. Il est de plus évident qu'il existe de façon générale un consensus entre les groupes face aux éléments jugés les plus importants et ceux considérés de moindre importance. Les éléments qui se retrouvent dans ces deux catégories extrêmes méritent d'être soulignés.

Tableau 29

Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales) Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que le directeur s'exprime bien en français.	5 (4,73)	5 (4,93)	5 (4,44)	5 (4,82)	20 (4,86)
Que les enseignants s'expriment bien en français.	5 (4,84)	5 (4,90)	5 (4,58)	5 (4,82)	20 (4,76)
Que l'école offre un bon cours d'anglais.	5 (4,74)	5 (4,80)	5 (4,61)	5 (44,73)	20 (4,72)
Que les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement en français soient rédigés en français.	5 (4,67)	5 (4,94)	5 (4,30)	5 (4,73)	20 (4,66)
Que le directeur de l'école soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.	5 (4,57)	5 (4,95)	5 (4,04)	5 (4,73)	20 (4,57)
Que l'école ait accès à des orthopédagogues bilingues pour aider les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.	5 (4,59)	5 (4,80)	5 (4,26)	5 (4,50)	20 (4,54)
Que le directeur général veille à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis.	5 (4,47)	5 (4,81)	5 (4,04)	5 (4,77)	20 (4,52)
Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition une bibliothèque bien fournie de livres français.	5 (4,66)	5 (4,92)	5 (4,18)	5 (4,68)	20 (4,49)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les aides paraprofessionnelles s'expriment en français	5 (4,49)	5 (4,87)	5 (4,05)	5 (4,50)	20 (4,48)
Que les enseignants soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.	5 (4,60)	5 (4,89)	4 (4,02)	5 (4,55)	19 (4,52)
Que l'enseignement du français soit pratique et vivant.	5 (4,63)	5 (4,82)	5 (4,23)	4 (4,36)	19 (4,51)
Que les réceptionnistes/ secrétaires s'expriment en français.	5 (4,44)	5 (4,90)	5 (4,16)	4 (4,46)	19 (4,49)
Que l'enseignement du français vise la maîtrise de la langue maternelle.	5 (4,45)	5 (4,84)	4 (3,99)	5 (4,55)	19 (4,46)
Que les parents acceptent que le français soit la langue première de l'école.	5 (4,54)	5 (4,90)	4 (3,86)	5 (4,55)	19 (4,46)
Que le directeur valorise la culture francophone.	5 (4,42)	5 (4,86)	4 (3,96)	5 (4,55)	19 (4,45)
Que les parents acceptent que l'école encourage les activités culturelles en français.	5 (4,49)	5 (4,81)	4 (3,90)	5 (4,55)	19 (4,44)
Que le directeur général soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.	5 (4,42)	5 (4,84)	3 (3,79)	5 (4,68)	18 (4,43)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que l'enseignement des différentes matières encourage la communication active entre les élèves et l'enseignant.	5 (4,55)	4 (4,75)	4 (4,01)	4 (4,32)	17 (4,41)
Que les commissaires d'écoles soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.	4 (4,40)	5 (4,85)	4 (3,85)	4 (4,46)	17 (4,39)
Que les enseignants aient à leur disposition du matériel pédagogique français adapté à la situation franco-manitobaine.	4 (4,37)	4 (4,76)	4 (3,91)	5 (4,50)	17 (4,39)
Que les sessions de perfectionnement pour les enseignants qui enseignent en français soient disponibles en français.	4 (4,33)	4 (4,72)	3 (3,81)	5 (4,73)	16 (4,40)
Que les enseignants encouragent les activités culturelles francophones.	4 (4,37)	4 (4,74)	4 (3,96)	4 (4,41)	16 (4,37)
Que la langue d'administration interne soit le français.	4 (4,35)	5 (4,89)	3 (3,73)	4 (4,41)	16 (4,35)
Que le directeur général s'exprime bien en français.	4 (4,35)	3 (4,54)	5 (4,15)	4 (4,27)	16 (4,33)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les membres du personnel de soutien de l'école soient convaincus de l'importance de l'éducation en français langue maternelle.	4 (4,32)	5 (4,79)	4 (3,96)	3 (4,18)	16 (4,31)
Que l'école offre des cours d'informatique.	4 (4,31)	3 (4,36)	5 (4,21)	3 (4,18)	15 (4,27)
Que le directeur général valorise la culture francophone.	3 (4,20)	4 (4,68)	4 (3,90)	4 (4,27)	15 (4,26)
Que les enseignants aient à leur disposition des tests et des instruments de mesure français adaptés à la situation franco-manitobaine.	4 (4,27)	4 (4,68)	3 (3,70)	4 (4,36)	15 (4,25)
Que l'école encourage l'utilisation de la langue française à l'extérieur de la salle de classe.	4 (4,36)	5 (4,86)	3 (3,42)	3 (4,23)	15 (4,22)
Que les cours de sciences humaines fassent connaître à l'élève l'histoire des Canadiens-Français et des Franco-Manitobains.	4 (4,23)	3 (4,56)	3 (3,81)	4 (4,36)	14 (4,24)
Que les élèves du secondaire aient accès à des cours d'été en français.	3 (4,09)	3 (4,39)	4 (4,02)	4 (4,36)	14 (4,22)
Que l'affichage dans l'école soit en français pour refléter les buts linguistiques et culturels de l'éducation française.	3 (4,20)	4 (4,76)	3 (3,52)	4 (4,41)	14 (4,22)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales) Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les programmes d'étude soient adaptés aux besoins d'élèves francophones en milieu minoritaire.	3 (4,20)	4 (4,66)	3 (3,67)	4 (4,32)	14 (4,21)
Que des programmes spéciaux soient disponibles pour les élèves handicappés mentaux.	4 (4,28)	3 (4,42)	4 (3,97)	3 (4,18)	14 (4,21)
Que les services d'orientation soient offerts en français.	3 (4,10)	4 (4,66)	3 (3,76)	4 (4,29)	14 (4,20)
Que les élèves du secondaire aient accès à des cours par correspondance en français.	3 (4,02)	3 (4,35)	5 (4,06)	3 (4,23)	14 (4,17)
Que les élèves du cours secondaire aient accès à l'éducation technique.	4 (4,26)	3 (4,58)	4 (4,01)	3 (3,82)	14 (4,17)
Que des classes prématernelles de langue française soient disponibles pour encourager le développement en français des enfants d'âge préscolaire.	4 (4,32)	3 (4,57)	5 (4,04)	2 (3,68)	14 (4,15)
Que les cours de sciences humaines soient enseignés en français.	3 (3,85)	5 (4,78)	3 (3,68)	3 (4,09)	14 (4,10)
Que les enseignants aient accès à des conseillers pédagogiques francophones au ministère de de l'Éducation.	3 (4,03)	3 (4,56)	3 (3,55)	4 (4,46)	13 (4,15)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les enseignants reçoivent leur formation professionnelle en français.	3 (4,01)	2 (4,26)	3 (3,76)	5 (4,55)	13 (4,15)
Que l'école encourage l'organisation d'activités culturelles francophones.	3 (4,18)	4 (4,71)	3 (3,52)	3 (4,09)	13 (4,13)
Que les programmes d'étude soient en fonction d'un élève dont la langue maternelle est le français.	3 (4,12)	4 (4,70)	2 (3,35)	4 (4,36)	13 (4,13)
Que l'enseignement du français soit adapté au niveau de l'élève.	3 (4,16)	3 (4,41)	4 (3,88)	3 (4,05)	13 (4,13)
Que le directeur veille à ce que toutes les activités pédagogiques et parascolaires contribuent à la promotion de la langue française.	3 (4,18)	4 (4,64)	3 (3,48)	3 (4,05)	13 (4,09)
Que les enseignants aient facilement accès aux sorties scolaires pour enrichir l'aspect culturel de leur enseignement.	3 (3,91)	3 (4,48)	4 (4,01)	3 (3,91)	13 (4,08)
Que l'école dispose de classes d'accueil en français pour refranciser les élèves de foyers francophones qui arrivent à l'école avec une connaissance limitée du français.	3 (3,96)	3 (4,37)	4 (3,85)	3 (4,05)	13 (4,06)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que le directeur soit pour les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.	3 (4,12)	3 (4,47)	3 (3,64)	3 (4,19)	12 (4,11)
Que l'école présente des films français.	3 (4,19)	3 (4,50)	3 (3,56)	3 (4,18)	12 (4,11)
Que les services des travailleurs sociaux soient offerts en français aux élèves francophones.	3 (3,98)	3 (4,58)	3 (3,66)	3 (4,18)	12 (4,10)
Que les services de soins psychologiques soient offerts en français aux élèves francophones.	3 (4,00)	3 (4,54)	3 (3,52)	3 (4,18)	12 (4,06)
Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion de la langue française.	3 (4,12)	3 (4,58)	3 (3,58)	3 (3,91)	12 (4,05)
Que les services de testing psychologique soient offerts en français aux élèves francophones.	3 (4,01)	3 (4,51)	3 (3,54)	3 (4,14)	12 (4,05)
Que les membres du personnel de soutien contribuent à la valorisation de l'identité franco-manitobaine.	3 (3,97)	3 (4,46)	3 (3,58)	3 (4,05)	12 (4,02)
Que la langue d'administration externe de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français.	3 (4,06)	3 (4,60)	3 (3,47)	3 (3,96)	12 (4,02)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les concierges de l'école s'expriment en français.	3 (3,97)	3 (4,55)	3 (3,55)	3 (4,00)	12 (4,02)
Que l'école soit accessible à la communauté francophone en général pour des cours d'adultes en français, des activités culturelles, etc.	3 (3,95)	3 (4,41)	3 (3,48)	3 (4,14)	12 (4,00)
Que les enseignants soient pour les élèves des modèles de l'identité franco-manitobaine.	3 (4,01)	3 (4,34)	3 (3,47)	3 (4,18)	12 (4,00)
Que l'éducation en français pour les francophones soit dirigée par des commissaires d'écoles francophones.	3 (4,01)	3 (4,41)	3 (3,43)	3 (4,09)	12 (3,99)
Que les programmes pour surdoués soient offerts en français.	2 (3,75)	3 (4,40)	3 (3,45)	4 (4,32)	12 (3,98)
Que les parents francophones participent activement à la gestion des écoles qui offrent l'enseignement en français langue maternelle.	3 (4,10)	3 (4,48)	3 (3,45)	3 (3,86)	12 (3,97)
Que le directeur veille à ce que les activités de l'école contribuent au développement de l'identité franco-manitobaine chez les élèves francophones.	3 (4,04)	3 (4,50)	3 (3,42)	3 (3,86)	12 (3,96)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que l'enseignement du français vise à faire connaître les valeurs culturelles.	3 (4,06)	3 (4,36)	3 (3,42)	3 (3,91)	12 (3,94)
Que l'école offre des programmes spéciaux pour les élèves surdoués.	3 (4,08)	2 (4,19)	3 (3,76)	3 (4,18)	11 (4,05)
Que l'élève sache parler français lorsqu'il entre à l'école.	2 (3,83)	3 (4,47)	3 (3,70)	3 (4,00)	11 (4,00)
Que l'école organise des débats et des concours oratoires pour encourager l'expression orale en français.	3 (4,07)	2 (4,26)	2 (3,26)	4 (4,32)	11 (3,98)
Que la très grande majorité des élèves de l'école soient francophones.	3 (3,95)	3 (4,50)	2 (3,31)	3 (4,05)	11 (3,95)
Que les élèves francophones soient logés dans une école distincte pour permettre de développer une ambiance qui encourage l'usage du français.	2 (3,80)	4 (4,65)	2 (3,31)	3 (3,96)	11 (3,93)
Que l'école offre des sessions de leadership en français à ses élèves pour les préparer à jouer un rôle actif dans les organismes francophones.	3 (3,93)	2 (4,29)	3 (3,53)	3 (3,77)	11 (3,88)
Que les programmes d'étude reflètent les valeurs culturelles de la communauté francophone.	3 (3,96)	3 (4,95)	1 (3,14)	3 (4,00)	10 (4,01)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les équipes sportives de l'école soient entraînées en français.	2 (3,71)	3 (4,61)	2 (3,25)	3 (4,10)	10 (3,92)
Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition un laboratoire de langue pour aider dans le perfectionnement du français.	3 (4,12)	1 (3,93)	3 (3,57)	3 (4,05)	10 (3,92)
Que les programmes spéciaux pour les élèves handicappés mentaux francophones soient offerts en français.	2 (3,81)	2 (4,22)	3 (3,65)	3 (4,00)	10 (3,92)
Que les cours de sciences naturelles soient enseignés en français.	1 (3,65)	3 (4,60)	3 (3,53)	3 (3,91)	10 (3,92)
Que l'école assure un lien étroit avec les organismes francophones qui s'intéressent à la jeunesse.	3 (3,88)	2 (4,25)	3 (3,69)	2 (3,82)	10 (3,91)
Que les programmes pour identifier les problèmes de santé et d'apprentissage des enfants francophones d'âge préscolaire soient conduits en français.	3 (3,90)	3 (4,49)	2 (3,37)	2 (3,82)	10 (3,90)
Que le cours d'anglais permette à l'élève de comprendre et d'apprécier la culture anglaise.	3 (4,02)	1 (3,96)	4 (3,98)	2 (3,59)	10 (3,89)
Que l'école accorde une place importante au théâtre et aux soirées d'amateurs d'expression française.	2 (3,84)	2 (4,30)	3 (3,48)	3 (3,91)	10 (3,88)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que l'enseignement du français reconnaisse et accepte l'usage de la langue familière.	3 (3,91)	1 (4,11)	3 (3,70)	3 (3,77)	10 (3,87)
Que les services de santé offerts à l'école par les infirmières du service public soient livrés en français aux élèves francophones.	2 (3,72)	3 (4,43)	3 (3,43)	2 (3,77)	10 (3,84)
Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel pour aider les enseignants à organiser des activités pédagogiques qui favorisent l'épanouissement linguistique et culturel.	2 (3,81)	2 (4,21)	3 (3,53)	3 (3,77)	10 (3,83)
Que les élèves francophones aient accès à l'éducation technique en français.	2 (3,83)	3 (4,36)	3 (3,59)	2 (3,46)	10 (3,81)
Que l'enseignement de la musique fasse connaître les chants francophones.	3 (3,90)	3 (4,57)	1 (2,69)	3 (3,86)	10 (3,76)
Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion des valeurs culturelles francophones.	3 (3,98)	3 (4,49)	2 (3,38)	1 (3,62)	9 (3,87)
Que le directeur général soit pour le directeur, les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.	3 (3,92)	1 (4,13)	3 (3,59)	2 (3,73)	9 (3,84)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales) Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les cours d'éducation physique soient enseignés en français.	1 (3,63)	4 (4,65)	2 (3,34)	2 (3,73)	9 (3,84)
Que les cours d'éducation religieuse soient offerts en français.	3 (4,05)	3 (4,34)	1 (3,16)	2 (3,76)	9 (3,83)
Que les cours de mathématiques soient enseignés en français.	1 3,40	3 4,58	3 3,53	2 3,73	9 3,81
Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel pour développer et coordonner un programme complet d'activités culturelles parascolaires.	2 (3,68)	2 (4,23)	3 (3,43)	2 (3,82)	9 (3,79)
Que les orienteurs des écoles secondaires françaises encouragent les élèves à poursuivre leurs études postsecondaires en français.	2 (3,76)	2 (4,17)	2 (3,35)	3 (3,86)	9 (3,79)
Que les cours d'informatique soient enseignés en français.	1 (3,52)	3 (4,38)	2 (3,29)	3 (3,91)	9 (3,78)
Que l'école ait accès à un réseau de télévision éducative française pour enrichir l'enseignement et aider dans le perfectionnement de la langue et le maintien de la culture.	2 (3,66)	1 (4,00)	3 (3,45)	3 (3,73)	9 (3,71)
Que l'école dispose de salles supplémentaires pour accommoder des activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle.	2 (3,70)	3 (4,36)	2 (3,38)	1 (3,59)	8 (3,76)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que l'école offre des cours d'éducation religieuse.	4 (4,23)	1 (3,94)	1 (3,14)	2 (3,73)	8 (3,76)
Que les services des cliniques dentaires scolaires soient offerts en français aux élèves francophones.	1 (3,58)	3 (4,32)	2 (3,36)	2 (3,64)	8 (3,73)
Que l'école offre des cours d'éducation familiale et sexuelle.	1 (3,25)	1 (3,75)	5 (4,04)	1 (3,14)	8 (3,55)
Que l'école secondaire crée un journal étudiant pour encourager l'usage du français écrit à l'extérieur de la salle de classe.	2 (3,80)	1 (4,09)	2 (3,35)	2 (3,82)	7 (3,77)
Que l'élève qui refuse de fonctionner en français soit retiré du programme d'enseignement en français langue maternelle.	2 (3,80)	1 (4,09)	1 (3,16)	3 (3,91)	7 (3,74)
Que le directeur soit actif dans les organismes francophones.	2 (3,69)	1 (4,09)	3 (3,56)	1 (3,41)	7 (3,69)
Que les cours d'éducation familiale et sexuelle soient offerts en français.	1 (3,14)	2 (4,19)	2 (3,36)	2 (3,50)	7 (3,55)
Que les enseignants soient actifs dans les organismes francophones.	1 (3,32)	1 (3,43)	2 (3,26)	3 (3,46)	7 (3,37)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que l'école ait une chorale française.	2 (3,81)	1 (4,15)	1 (3,02)	2 (3,68)	6 (3,67)
Que les cours d'arts pratiques soient enseignés en français.	1 (3,57)	3 (4,45)	1 (3,10)	1 (3,52)	6 (3,66)
Que l'enseignement des différentes matières vise à faire connaître à l'élève les personnalités francophones célèbres.	1 (3,59)	1 (4,05)	1 (3,00)	3 (3,86)	6 (3,63)
Que l'école offre des cours de musique.	2 (3,81)	1 (4,11)	2 (3,20)	1 (3,32)	6 (3,61)
Que les cours de musique offerts à l'école soient enseignés en français.	1 (3,38)	3 (4,47)	1 (2,69)	1 (3,59)	6 (3,53)
Qu'au moins un des parents de l'élève soit francophone.	1 (3,61)	2 (4,25)	1 (2,88)	1 (3,62)	5 (3,59)
Que les ligues sportives scolaires regroupent des équipes d'expression française pour encourager l'usage du français dans les sports.	1 (3,44)	1 (4,14)	1 (2,95)	2 (3,64)	5 (3,56)
Que l'école secondaire ait un poste de radio étudiante pour encourager l'expression orale française.	1 (3,40)	1 (3,82)	2 (3,27)	1 (2,91)	5 (3,25)
Que l'enseignement de la lecture anglaise soit introduit après que l'élève a appris à lire en français.	1 (3,58)	1 (4,09)	1 (2,95)	1 (3,36)	4 (3,50)

Tableau 29
(suite)
Classement des éléments selon le niveau d'importance

Élément	Niveau d'importance (Moyennes générales)				
	Parents	Éducateurs	Élèves	Commissaires	Total
Que les cours d'éducation physique incluent des danses folkloriques de tradition francophone.	1 (3,33)	1 (3,88)	1 (1,87)	1 (2,96)	4 (3,01)
Qu'un comité d'admission soit établi pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être inscrits au programme d'enseignement en français langue maternelle.	1 (2,79)	1 (3,59)	1 (2,40)	1 (2,68)	4 (2,87)

Les éléments les plus importants

Neuf éléments font l'unanimité chez les quatre groupes de répondants quant à leur haut niveau d'importance, et une vingtaine d'autres suivent de près cette forme de consensus. En effet, la communauté franco-manitobaine s'attend d'abord et avant tout à ce que les personnes impliquées directement dans l'éducation de ses enfants soient des modèles d'expression française pour ces derniers. Cette qualité est particulièrement recherchée chez le directeur, les enseignants et les aides-paraprofessionnelles sans pour autant exclure la direction générale ou le personnel de soutien (secrétaires et concierges). Cependant les attentes face à ces personnes ne se limitent pas à la compétence linguistique. On s'attend de plus à ce qu'elles soient véritablement convaincues de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones. On veut d'ailleurs retrouver ce même genre de conviction chez les commissaires d'écoles et on

insiste pour que la direction générale veille aux meilleurs intérêts des élèves francophones.

Le cours de français retient une place centrale dans le domaine de l'éducation des Franco-Manitobains : il doit développer la maîtrise de la langue maternelle en accentuant le côté oral tout en étant pratique et vivant. Cette préoccupation face au cours de français ne veut cependant en rien diminuer l'importance d'offrir un bon cours d'anglais afin d'assurer chez les élèves francophones un haut niveau de bilinguisme. Cependant, on tient à ce que l'école soit un milieu francophone. En effet, on insiste pour que le français soit la langue d'administration interne de l'école et que son usage soit activement encouragé à l'extérieur de la salle de classe. On veut de plus que les parents reconnaissent et acceptent cette réalité lorsqu'ils y inscrivent leurs enfants. Ces attentes éducatives touchant à la langue s'appliquent aussi au domaine culturel. On voudrait que les parents reconnaissent le mandat culturel de l'école et que le directeur et les enseignants encouragent les activités culturelles francophones alors que la direction générale doit valoriser cette culture. De plus, la communauté franco-manitobaine reconnaît aux éléments appartenant à la catégorie des services de soutien à l'enseignement une place privilégiée dans le système éducatif. On considère d'importance primordiale l'accès à une bibliothèque bien garnie de livres français, la disponibilité de manuels scolaires français, de matériel d'appui à la pédagogie et de sessions de perfectionnement en français pour les enseignants. On accorde un niveau d'importance tout aussi élevé au service d'orthopédagogie bilingue, reconnaissant ainsi l'aide indispensable que ce service apporte aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage soit en français soit en anglais.

Il est intéressant de constater que ces préoccupations de la communauté franco-manitobaine se retrouvent dans un cadre théorique proposé par Cummins (1986) afin d'assurer une éducation de haute qualité aux groupes minoritaires. En effet, Cummins identifie quatre caractéristiques institutionnelles de l'école qui doivent être présentes pour permettre aux élèves du groupe minoritaire de réussir à l'école :

a) la langue et la culture de l'élève doivent être incorporées au programme scolaire;

b) la communauté minoritaire doit être impliquée activement dans l'éducation de ses enfants;

c) la pédagogie utilisée doit motiver l'élève à utiliser sa langue maternelle;

d) et les éducateurs professionnels doivent défendre les intérêts des élèves appartenant au groupe minoritaire.

Les éléments qui ont été placés au haut de la liste de chaque groupe de répondants se rattachent directement à l'une ou l'autre des caractéristiques institutionnelles de l'école proposées par Cummins. Tous les éléments qui ont trait à ces caractéristiques ont été jugés importants par tous les groupes de répondants, qu'il s'agisse de la valorisation de la langue et de la culture, de l'implication de la communauté dans l'éducation de ses enfants, d'une pédagogie qui encourage l'usage du français ou du désir que les éducateurs soient des modèles de langue et convaincus de l'importance de l'enseignement en français. En somme, les Franco-Manitobains veulent des écoles qui fonctionnent en français dans lesquelles on retrouve un personnel convaincu et engagé qui dispose des ressources nécessaires pour développer les compétences linguistiques et valoriser l'identité culturelle. Et, selon plusieurs chercheurs qui s'intéressent au

processus éducatif en milieu minoritaire, il s'agit là de dimensions essentielles pour assurer le succès scolaire du groupe minoritaire. En effet, Campos et Keatinge (1984), Rosier & Holm (1980) et Cummins (1986) affirment que les résultats de leurs études démontrent de façon non équivoque que le succès scolaire des élèves vivant en milieu minoritaire est mieux assuré par l'enseignement dans leur langue maternelle et par la reconnaissance et la valorisation de leur identité culturelle. Et de façon complémentaire, des études conduites dans différents pays par des chercheurs tels que Ogbu (1978), Feuerstein (1979) et Troike (1978) confirment que le succès scolaire des groupes minoritaires est directement rattaché à la présence d'une attitude positive de la part de l'élève face à son identité culturelle. Les élèves qui perçoivent leur groupe d'appartenance culturelle comme étant inférieur au groupe majoritaire réussissent généralement moins bien à l'école. D'autre part, la participation active de la communauté minoritaire dans le processus éducatif est jugée des plus souhaitables pour assurer le progrès scolaire des élèves (Wong-Fillmore, 1983,). Les résultats de l'enquête auprès de la population franco-manitobaine ont démontré que celle-ci veut effectivement être impliquée dans ce processus, qu'elle tient à ce que l'éducation de ses enfants soit assurée par des Franco-Manitobains. En somme, les éléments jugés les plus importants par la population Franco-Manitobaine correspondent étroitement à ces caractéristiques du système scolaire qui ont été reconnues par divers chercheurs comme contribuant positivement au succès scolaire des élèves de différents groupes minoritaires.

Les éléments les moins importants

Il y a consensus chez les quatre groupes de répondants quant aux trois élé-

ments les moins importants. La création de comités d'admission pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être inscrits au programme d'enseignement en français langue maternelle semble très peu désirable. Les Franco-Manitobains sont peu enclins à adopter des mesures qui refuseraient l'accès à des élèves qui veulent se prévaloir de l'enseignement en français. Ainsi, on trouve moins important le besoin qu'au moins un des parents de l'élève soit francophone ou encore celui de retirer du programme d'enseignement en français les élèves qui refusent consciemment de fonctionner en français. On favorise donc en quelque sorte le libre accès au programme d'enseignement en français tout en s'assurant que les participants reconnaissent et acceptent les composantes linguistiques et culturelles de ce programme. Il y a là sans doute un aspect un peu contradictoire. Est-ce possible d'assurer un milieu francophone favorable à la promotion de la culture lorsqu'on accepte d'y accueillir des élèves de foyers non francophones et qu'on ne favorise pas l'exclusion d'élèves qui refusent de se conformer aux exigences linguistiques de ce milieu scolaire? Il ne faudrait cependant pas arriver à des conclusions trop hâtives. Les résultats de l'étude indiquent que les critères qui visent à limiter l'accès ne sont pas carrément rejetés : ils sont simplement considérés moins importants que bien d'autres éléments du système scolaire.

L'inclusion de danses folkloriques dans les cours d'éducation physique ne semble pas retenir beaucoup d'importance. Les Franco-Manitobains ne tiennent peut-être pas à entrevoir leur réalité culturelle en des termes folkloriques, préférant lui donner un caractère plus moderne. Ou est-ce plutôt qu'ils accordent généralement moins d'importance à ces éléments qui tou-

chent l'enseignement de matières qu'ils considèrent "secondaires", telles que la musique et les arts pratiques? Cette deuxième explication semble davantage plausible si l'on considère que plusieurs éléments jugés de moindre importance tombent dans cette dernière catégorie. En effet, les cours de musique, d'éducation familiale et sexuelle, d'éducation religieuse, d'arts pratiques et d'éducation physique sont jugés de moindre importance en comparaison des autres matières. Il n'y a pas là matière à surprendre : cette position reflète à tort ou à raison l'opinion publique en général face au rôle de l'école. Il est cependant intéressant de noter que les Franco-Manitobains n'accordent pas plus d'importance à l'éducation religieuse qu'à l'éducation familiale et sexuelle. Il semblerait donc que le souci d'avoir à l'école des cours d'éducation religieuse soit sensiblement moins important qu'il ne l'a été dans le passé. En effet, il y a une trentaine d'années, les Franco-Manitobains auraient sans doute placé cet élément au haut de leur liste de priorités éducatives alors que le besoin d'offrir des cours d'éducation familiale aurait probablement été rejeté. Aujourd'hui, ces deux éléments retiennent généralement un niveau d'importance à peu près semblable.

Six des éléments de moindre importance touchent au domaine du parascolaire. L'existence d'un poste de radio étudiante, d'un journal ou d'une chorale française à l'école ne semble pas hautement valorisée. Il en est de même pour la création de ligues sportives regroupant des équipes francophones bien qu'on semble plus favorable à l'idée que les équipes soient entraînées en français. Il s'agit là de préoccupations de moindre importance. Il en est de même pour l'appui qu'on accorde aux services d'un ani-

mateur culturel pour les activités parascolaires ou encore le rôle que le conseil étudiante peut jouer dans la promotion des valeurs culturelles. De façon générale, on semble placer le domaine des activités parascolaires au bas de l'échelle bien qu'on reconnaisse à l'école un rôle important en vue d'encourager l'utilisation du français à l'extérieur de la salle de classe et de promouvoir les activités culturelles francophones. En somme, la communauté franco-manitobaine reconnaît en quelque sorte à l'école un rôle linguistique et culturel qui dépasse les attentes de la salle de classe; cependant elle est moins portée à favoriser des activités spécifiques qui pourraient aider l'école à s'acquitter de ce mandat. Peut-être chacune de ces activités en soi n'est pas de grande importance en comparaison des autres aspects du système scolaire. En effet, la présence d'une radio-étudiante peut paraître banale en comparaison du désir que le cours de français vise la maîtrise de la langue maternelle. Dans cette perspective il n'est pas trop surprenant que le domaine du parascolaire soit relégué au bas de cette longue liste de priorités.

Les Franco-Manitobains ne s'attendent pas nécessairement à ce que leurs directeurs d'écoles ou leurs enseignants soient d'abord et avant tout actifs dans les organismes francophones, bien qu'on reconnaisse aux directeurs une plus grande responsabilité dans ce domaine. D'autre part, on trouve qu'il est moins important pour le directeur général d'être un modèle de l'identité franco-manitobaine qu'il l'est pour les enseignants et surtout pour le directeur de l'école. On semble associer plus d'importance au rôle du directeur d'école et des enseignants qu'à celui du directeur général. On perçoit sans doute le directeur d'école et les enseignants comme beaucoup

plus intimement liés à la réalité quotidienne de l'école et donc plus susceptibles de contribuer à la réalisation des différentes attentes éducatives.

Certains autres éléments qui ne sont pas nécessairement liés les uns aux autres sont aussi considérés de moindre importance. Ainsi l'accès à un réseau de télévision éducative française ou à des services en français dans des cliniques dentaires scolaires ou à des espaces supplémentaires pour le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle ne retiennent pas un très haut niveau d'appui. On ne s'attend pas non plus à ce que les orienteurs accordent un rôle prioritaire à la promotion des études postsecondaires en français ni à ce que l'enseignement des différentes matières s'attarde à faire connaître des personnalités francophones célèbres. On préfère confier presque exclusivement aux sciences humaines ce rôle de valorisation de l'identité francophone dans le cadre de l'enseignement régulier. D'autre part, l'usage du français pour l'enseignement des mathématiques et de l'informatique semble relativement moins important que pour l'enseignement des autres matières principales. Sans doute que ces deux matières sont perçues comme ayant chacune une langue en elle-même et sont donc moins susceptibles de contribuer activement à l'apprentissage du français. Ou encore ces matières sont-elles davantage associées au milieu des affaires, lequel milieu est quasi totalement anglophone au Manitoba. Il serait donc moins inquiétant pour certains et plus souhaitable pour d'autres d'enseigner les mathématiques et l'informatique en anglais. Enfin, il semblerait assez peu important pour les Franco-Manitobains d'introduire les cours de lecture anglaise seulement après que les élèves ont

appris à lire en français. On constate encore une fois chez les Franco-Manitobains cette aspiration au bilinguisme qui se traduit par un souci d'égalité entre le français et l'anglais. Même les arguments pédagogiques les mieux soutenus semblent avoir de la difficulté à apporter un changement d'attitude à ce sujet.

Les résultats de l'enquête ont permis de constater un haut niveau de concordance d'opinion entre les quatre groupes de répondants en ce qui a trait à l'importance relative accordée aux différents éléments. Un seul élément fait véritablement exception à la règle : il s'agit du cours d'éducation familiale et sexuelle. Alors que les élèves jugent cet élément comme étant de grande importance, les trois autres groupes le relèguent à la catégorie d'importance faible. Quelques autres éléments tels que l'accès à des cours par correspondance, la disponibilité de classes prématernelles de langue française, l'appréciation de la culture anglaise dans les cours d'anglais, le besoin d'offrir des cours d'éducation religieuse et l'enseignement en français de l'éducation physique laissent entrevoir une certaine discordance. Cependant, de façon générale, les quatre groupes s'accordent sur l'importance relative de chacun de ces éléments.

Conséquences des résultats de l'enquête pour le système scolaire manitobain

Les Franco-Manitobains visent d'abord et avant tout la compétence linguistique chez les personnes chargées de l'éducation de la jeunesse. Cette compétence linguistique doit également être accompagnée d'un haut niveau de conviction en ce qui a trait à l'importance de l'enseignement en français langue maternelle. Quelles sont les conséquences de ces deux grandes pré-

occupations pour le système scolaire actuel? Les résultats du sondage indiquent que les éducateurs sont effectivement déjà très convaincus de l'importance de l'enseignement en français. Ils semblent d'ailleurs l'être plus que les parents et les commissaires, et certainement beaucoup plus que les élèves. Mais le seront-ils toujours? Les jeunes qui deviendront éducateurs sans avoir eu à revendiquer le droit à l'éducation en français maintiendront-ils ce même niveau de conviction? Il semblerait souhaitable que certaines mesures soient prises afin d'assurer la présence à long terme de ce haut niveau de conviction. Il faudrait en premier lieu que les responsables de l'embauche des éducateurs et du personnel de soutien des écoles recherchent activement cette qualité chez les candidats qui se présentent pour un poste. Ainsi le directeur général et ses directeurs d'écoles devront s'assurer de l'engagement personnel et professionnel des candidats face à l'éducation française. Les commissaires d'école devront en faire autant lorsqu'ils choisiront un directeur général ou un directeur d'école et, enfin, les électeurs devront rechercher cette même qualité chez les personnes qui aspirent à devenir commissaires d'écoles. Il y a là une suite logique à laquelle on ne peut échapper. Il ne faut pas s'attendre à ce que des commissaires d'écoles qui ne sont pas convaincus de l'importance de l'enseignement en français pour francophones prennent les moyens nécessaires pour embaucher un directeur général et des directeurs qui soient eux-mêmes convaincus. S'ils y arrivaient, cela ne tiendrait qu'au hasard. Et il en est de même pour le directeur général et les directeurs d'école dans le choix des enseignants et du personnel de soutien. En somme, la gestion du personnel doit être placée entre les mains de personnes capables d'assurer le maintien d'un haut niveau de conviction face à l'éducation en français pour francophones.

La population franco-manitobaine entretient des attentes fort élevées en ce qui a trait à la qualité de l'expression française chez ses éducateurs. On veut que ceux-ci soient des modèles de langue pour leurs élèves et, évidemment, cela est particulièrement souhaitable dans un contexte minoritaire où les occasions d'entendre du "bon français" sont plutôt rares. Cependant, les éducateurs sont eux-mêmes issus de ce milieu et souffrent malheureusement trop souvent d'un appauvrissement linguistique. La majorité d'entre eux ont reçu leur éducation élémentaire et secondaire en anglais et souvent il en a été de même pour leur formation universitaire et professionnelle. Malgré les meilleures intentions au monde, certains accusent des lacunes qui sont loin d'en faire des modèles de langue désirables. Différents moyens pourraient être employés pour remédier à cette situation. Les commissions scolaires auraient avantage à embaucher un personnel de direction qui est capable d'évaluer la qualité de l'expression française chez les enseignants. Et encore une fois, pour ce faire, elles doivent s'assurer que cette qualité d'expression est présente chez le directeur général qui évalue la compétence linguistique des directeurs qui devront à leur tour se préoccuper de la compétence linguistique des enseignants. Les commissions scolaires pourraient ainsi diminuer le risque d'embaucher des éducateurs qui ne maîtrisent pas la langue française. Elles pourraient de plus identifier les membres de leur personnel en exercice qui doivent se perfectionner en français et prévoir les ressources nécessaires pour permettre à ces derniers de participer à des cours ou à des sessions intensives de perfectionnement en français.

Les Franco-Manitobains veulent que leurs enfants maîtrisent la langue française et ils reconnaissent dans le cours de français l'outil par excellence

pour atteindre ce but. Mais est-ce s'attendre à trop de ce seul cours? Le contenu des cours de français et les approches pédagogiques ont été constamment remaniés au cours des dernières années afin qu'ils soient mieux adaptés à la réalité manitobaine. Cependant, lorsqu'on considère qu'un grand nombre d'élèves francophones fonctionnent surtout en anglais même avec leurs amis francophones, avec leurs frères et soeurs et même avec leurs parents, peut-on véritablement s'attendre à ce que le cours de français puisse à lui seul permettre d'acquérir la maîtrise de la langue française? Le milieu ambiant est largement anglophone et les élèves reflètent ce milieu. La programmation télévisée qu'ils regardent est anglaise, il en est de même pour la radio qu'ils écoutent et pour les quelques livres qu'ils lisent à l'occasion. Un tel contexte est loin de favoriser l'épanouissement linguistique espéré. Cela étant dit, le cours de français doit quand même retenir un rôle central dans l'enseignement en français langue maternelle. Les commissions scolaires devraient s'assurer que les enseignants des cours de français ont une excellente connaissance du programme et qu'ils utilisent les méthodes pédagogiques appropriées. Pour ce faire, elles auraient avantage à retenir les services de conseillers pédagogiques spécialisés en français. Ceux-ci pourraient organiser des sessions de perfectionnement, visiter les salles de classe pour évaluer les besoins, développer du matériel pédagogique supplémentaire et ainsi appuyer les enseignants dans leur enseignement. Le ministère de l'Éducation devrait conduire une évaluation régulière de la compétence des élèves franco-manitobains en français et proposer aux commissaires d'écoles, aux directeurs, aux enseignants et aux parents un plan d'action concret pour rehausser le niveau de langue des élèves. Cette évaluation serait particu-

lièrement utile si on pouvait comparer les résultats des élèves franco-manitobains aux résultats d'élèves francophones habitant d'autres régions du Canada et s'inspirer de solutions utilisées ailleurs et qui ont donné de bons résultats. Cette démarche pourrait conduire à une initiative pancanadienne pour l'amélioration de l'enseignement du français langue maternelle au Canada, laquelle initiative pourrait facilement être chapeautée par un organisme tel que l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF).

L'enseignement d'un cours de langue ne peut à lui seul assurer l'acquisition d'une langue. Ainsi certaines autres priorités éducatives identifiées par la population franco-manitobaine doivent être considérées par les différents intervenants dans le système scolaire. Les commissions scolaires devraient accorder une attention toute particulière au milieu linguistique de l'école pour s'assurer que celui-ci encourage l'usage du français. Il faut d'abord s'assurer que l'école française pour francophones soit effectivement réservée à des francophones. D'ailleurs les résultats de cette étude indiquent que les Franco-Manitobains considèrent qu'il est important que les élèves sachent parler le français avant d'entrer à l'école et que les parents acceptent que l'école fonctionne totalement en français. Les Franco-Manitobains optent carrément pour un programme d'enseignement en français pour francophones (total ou partiel) et ne favorisent pas le placement de leurs enfants dans des programmes d'immersion en français pour anglophones.

Les commissions scolaires doivent donc éviter à tout prix d'inclure des élèves qui ne parlent pas français dans des classes pour francophones ou de

diriger des élèves francophones vers des classes d'immersion pour anglophones. Elles doivent donc tenir compte de la compétence linguistique des élèves avant de les inscrire à un programme et s'assurer également que les parents reconnaissent et acceptent le mandat linguistique et culturel de l'école. Les commissions scolaires doivent épouser la définition de l'école française qui a déjà été avancée par les Éducateurs et éducatrices franco-manitobain(e)s et qui a reçu la sanction officielle du ministère de l'Éducation. Les écoles mixtes ne répondent pas aux aspirations des Franco-Manitobains qui veulent que leurs enfants fréquentent des écoles qui accueillent des élèves d'expression française, des écoles dont la langue d'administration interne est le français et dont le mandat culturel répond aux besoins d'élèves francophones.

Le système scolaire doit accorder aux écoles françaises pour francophones les ressources nécessaires pour qu'elles puissent véritablement rencontrer le mandat qui leur est confié. Les octrois de français en provenance du ministère de l'Éducation devraient venir s'ajouter au financement régulier de façon à donner aux écoles franco-manitobaines les outils supplémentaires exigés pour offrir une éducation de qualité dans un contexte minoritaire. À titre d'exemple, les bibliothèques des écoles franco-manitobaines devraient être normalement mieux nanties que celles des autres écoles puisqu'il n'existe presque pas de bibliothèques publiques de langue française au Manitoba et que la lecture joue un rôle important dans le perfectionnement linguistique. Il en est de même pour assurer la disponibilité d'un matériel pédagogique adapté au contexte franco-manitobain ou encore pour faire la promotion des activités culturelles. Le financement des écoles doit reconnaître que l'école franco-manitobaine a en outre un mandat qui

dépasse le mandat habituel des écoles. Celle-ci doit donc disposer de ressources supplémentaires pour s'acquitter de ce mandat. Enfin, le ministère de l'Éducation devrait, lors de ses négociations avec le Secrétariat d'État, exercer des pressions afin que les octrois dirigés à la minorité francophone pour le maintien de sa langue et de sa culture soient sensiblement plus élevés que ceux qui sont distribués à l'intention de la majorité anglophone qui veut se donner l'occasion d'apprendre une langue seconde. Cette égalité en toutes choses entre les deux groupes linguistiques est peut-être politiquement plus facile, cependant elle ne rend pas justice aux besoins prioritaires de la minorité francophone. Les formules de financement de l'éducation du ministère de l'Éducation devraient être remaniées de façon à encourager fortement les commissions scolaires à regrouper les élèves francophones dans de véritables écoles franco-manitobaines plutôt que de les laisser dans des écoles mixtes. Les commissions scolaires qui veulent créer des écoles franco-manitobaines devraient avoir facilement accès au financement nécessaire pour modifier leurs installations scolaires ou encore construire et équiper de nouvelles écoles destinées aux francophones. Ces mêmes formules de financement devraient assurer aux Franco-Manitobains un accès tout aussi facile aux écoles qui leur sont destinées que celui dont jouit depuis longtemps la majorité anglophone. Sinon, on ne peut parler de droit à l'éducation dans sa langue ou d'égalité en éducation.

La population franco-manitobaine recherche l'égalité linguistique tant par son désir d'atteindre un haut niveau de bilinguisme que par la reconnaissance d'égalité qu'elle accorde à la langue française et à la langue an-

glaise. Ainsi elle reconnaît au cours d'anglais une place tout aussi importante qu'au cours de français. Plusieurs Franco-Manitobains n'appuient pas énormément les mesures qu'ils perçoivent comme favorisant le français au détriment de l'anglais, même si celles-ci peuvent contribuer à atteindre à long terme ce haut niveau de bilinguisme qu'ils recherchent. À titre d'exemple, la pratique actuelle d'introduire l'enseignement de l'anglais après que l'élève a appris à lire en français est considérée de moindre importance. Même si cette pratique s'inspire d'une saine pédagogie, on hésite à accorder préséance à la langue française. Ce désir d'égalité est d'ailleurs assez évident chez environ un tiers de la population franco-manitobaine qui favorise le programme partiel d'enseignement en français. On semble croire que cette approche axée sur l'égalité produira une compétence égale dans les deux langues. Il faut cependant noter qu'un segment très important de la population francophone n'épouse pas ce point de vue. Alors qu'on vise un but linguistique commun, le bilinguisme, on ne peut pas s'entendre sur les moyens à prendre pour l'atteindre. Ce désaccord a conduit à des affrontements sérieux au sein de la communauté francophone : la lutte scolaire qui a entouré l'école Taché, il y a déjà plus d'une décennie, la désignation de l'école Précieux-Sang comme école française et les événements plus récents à Saint-Malo et Saint-Pierre témoignent du sérieux qu'on accorde à cette question. Il semblerait important que le ministère de l'Éducation évalue de façon systématique et objective le rendement en français et en anglais des élèves franco-manitobains. Une comparaison avec des élèves anglophones du Manitoba et des élèves francophones du Québec pourrait permettre d'établir le niveau de bilinguisme véritablement atteint par les élèves franco-manitobains inscrits aux différents programmes. Les

résultats de cette évaluation devraient être présentés aux commissions scolaires tout en leur proposant une démarche pédagogique à suivre pour corriger les faiblesses identifiées. Une telle approche aurait pour résultat de fixer l'attention des Franco-Manitobains sur les buts linguistiques à atteindre et ainsi diminuer le niveau d'émotivité qui entoure toute cette question de pourcentage d'enseignement en français. Il est évident que la population franco-manitobaine a besoin d'être davantage sensibilisée aux réalités de la situation éducative en milieu minoritaire. Ce sera en recevant cette information de sources crédibles qu'elle en viendra à adopter ces solutions qui peuvent à premier abord lui sembler trop radicales. Ainsi on acceptera plus facilement de limiter l'accès aux écoles franco-manitobaines ou encore de retarder l'enseignement de l'anglais lorsqu'on aura constaté que ces approches mènent éventuellement à un niveau de bilinguisme plus élevé.

Les attentes exprimées par la population franco-manitobaine ont des conséquences sérieuses pour la gestion du système scolaire. En effet, on favorise un programme d'enseignement en français destiné à des francophones, dans un établissement scolaire qui encourage l'usage du français à l'extérieur de la salle de classe. On veut que les parents reconnaissent que l'école a un mandat linguistique et culturel adapté aux besoins d'élèves francophones issus d'un milieu minoritaire. De plus, on insiste pour que les personnes qui sont responsables de cette école soient de bons modèles de langue française et qu'elles soient convaincues de l'importante de l'enseignement en français. Mais comment réaliser ces attentes? La situation actuelle veut qu'on retrouve encore dans certains endroits des classes

d'enseignement en français pour francophones dans des milieux scolaires à toutes fins pratiques anglophones. Ces situations font en sorte que l'usage du français est limité à la salle de classe puisque plusieurs élèves et membres du personnel de l'école ne parlent pas français. Il va sans dire que ces situations ne satisfont pas aux attentes éducatives de la population francophone en général bien qu'il soit possible qu'elles répondent aux souhaits d'une majorité de la population francophone locale. Il n'en reste pas moins qu'un tel contexte scolaire peut difficilement contribuer au développement linguistique et culturel des élèves francophones. D'ailleurs, l'étude toute récente en Ontario de Churchill et autres (1985) démontre que les écoles mixtes servent mal les intérêts éducatifs des francophones. Il faudrait donc que les commissions scolaires qui administrent encore de telles écoles procèdent à une réorganisation qui assurerait la création de véritables écoles francophones. Mais cela est plus facilement dit que fait. Une telle décision causerait sans doute une véritable levée de boucliers chez la population anglophone qui partage la même école. Une partie de la population francophone qui valorise davantage la bonne entente avec la majorité anglophone que sa survie linguistique et culturelle aurait vite fait de s'allier aux opposants anglophones. Inutile de dire qu'une commission scolaire doit être des plus convaincue de l'importance de l'enseignement en français pour affronter une telle opposition. Il faudrait pouvoir retrouver au sein de cette commission scolaire une majorité de membres hautement engagés dans la cause éducative des francophones et prêts à y accorder préséance au-dessus de leur propre avenir politique. Un tel niveau d'altruisme est assez exceptionnel et si on le retrouve chez une commission scolaire, cela tient surtout au hasard des circonstances politiques et risque de disparaître lors de prochaines élections.

Les écoles franco-manitobaines qui existent présentement se trouvent sous la tutelle de six différentes commissions scolaires composées généralement d'une majorité de membres anglophones ou de membres francophones dont les enfants ne fréquentent pas le programme d'enseignement en français pour francophones. Cette situation est une source de profonde inquiétude à la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) et la Société franco-manitobaine. Elles ont déjà approché les autorités politiques provinciales pour apporter des changements au système scolaire, lesquels changements verraient à remettre entre les mains de la population franco-manitobaine la gestion de son système d'éducation. Mais y a-t-il lieu de passer à un tel remaniement de la structure actuelle du système scolaire? Les attentes éducatives identifiées dans cette étude ainsi que les nombreux conflits qui ont accompagné le développement de l'éducation française portent à croire qu'il faudrait en effet repenser la structure administrative du système scolaire. Les divisions scolaires unitaires établies en 1959 voulaient respecter la composition ethnique des différentes régions de la province. Certaines divisions scolaires avaient été formées de façon à regrouper les communautés francophones sous une même entité administrative, assurant ainsi de façon générale aux Franco-Manitobains le contrôle de leurs écoles. Les changements démographiques qui ont eu lieu au cours des vingt dernières années ont radicalement changé la composition de ces divisions scolaires. Seule la division scolaire de la Rivière Rouge détient encore clairement une majorité de francophones à l'intérieur de ses frontières. Partout ailleurs les Franco-Manitobains se retrouvent en situation minoritaire et le sort de l'éducation des Franco-Manitobains est à toutes fins pratiques passé aux mains d'une majorité anglophone. Et plusieurs incidents ont démontré que cette majorité était peu sensible aux aspirations éducatives des

Franco-Manitobains. L'historique de l'éducation française présentée au début de cette étude révèle que la création des écoles franco-manitobaines a systématiquement été rejetée par des commissaires d'école qui n'étaient pas convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle et dont les enfants n'étaient pas inscrits à un tel programme d'enseignement. Ils ont tenté de bloquer toute tentative de création d'écoles francophones, préférant plutôt restreindre l'enseignement en français à un minimum de temps à l'intérieur d'écoles fonctionnant officiellement en anglais. Les résultats de cette étude indiquent clairement que de tels commissaires ne peuvent pas rendre justice aux aspirations éducatives des Franco-Manitobains. Ceux-ci veulent des commissaires convaincus qui retiendront les services d'un personnel tout aussi convaincu à qui ils donneront tous les outils nécessaires pour assurer le développement linguistique et la survie culturelle de la communauté franco-manitobaine par le biais de son système scolaire. La structure actuelle ne peut assurer l'élection de tels commissaires : c'est donc dire que cette structure ne peut pas répondre de façon consistante et assurée aux attentes éducatives de la communauté franco-manitobaine. Cette constation ne peut faire autrement que de susciter une dernière recommandation, sans doute la plus importante que les résultats de cette étude puissent suggérer. La gestion du système d'éducation des Franco-Manitobains doit être assurée par ces derniers. Le ministre de l'Éducation ne doit pas tarder à consulter la communauté franco-manitobaine afin de déterminer avec elle la meilleure façon d'atteindre ce but. La démarche choisie pour procéder à ce remaniement devra s'inspirer d'une véritable reconnaissance du droit des Franco-Manitobains à être éduqués dans leur langue et de l'acceptation du principe d'égalité entre le français et l'anglais dans le domaine de l'éducation au Manitoba.

Conclusion

La présente étude avait pour but d'identifier, d'analyser et de classifier les attentes éducatives de la population franco-manitobaine. Une revue des écrits portant sur l'éducation française et des pratiques actuelles en éducation française en milieu minoritaire a réussi à identifier plus de cent différents aspects ou éléments du système scolaire qui peuvent contribuer à répondre aux attentes éducatives de groupes minoritaires francophones au Canada. Les résultats du sondage auprès de 941 Franco-Manitobains (409 parents, 289 éducateurs, 221 éleves et 22 commissaires d'école) révèlent que presque tous les éléments du système éducatif qui avaient été identifiés comme susceptibles d'être importants pour rencontrer les attentes éducatives de cette population ont en effet été jugés importants par elle. Cependant tous les éléments n'ont pas retenu un même niveau d'importance, et les quatre groupes de répondants leur ont accordé un niveau d'appui différent. Néanmoins, l'étude a pu dégager chez les quatre groupes de répondants un véritable consensus quant aux éléments jugés les plus importants et à ceux qui sont de moindre importance.

Les résultats de cette recherche ont permis d'avancer quelques suggestions pour que le système scolaire réponde davantage aux attentes éducatives de la population franco-manitobaine. Cependant, cette étude n'a pas la prétention d'affirmer qu'elle a saisi toutes les subtilités inhérentes à l'expression des attentes éducatives des Franco-Manitobains et qu'elle a pu réussir à elle seule à faire la lumière sur tous les aspects de la situation linguistique et éducative de ces derniers. Les données recueillies se

prêteraient évidemment à une multiplicité d'analyses supplémentaires qui viendraient nuancer les grandes tendances rapportées dans cette étude. Il est d'ailleurs souhaité que d'autres chercheurs s'intéresseront aux résultats de cette recherche et verront à pousser plus loin l'enquête face aux attentes éducatives de la population franco-manitobaine. Il y aurait sans doute lieu de comparer les attentes éducatives des Franco-Manitobains à celles d'autres groupes francophones en milieu minoritaire au Canada ou encore à des groupes anglophones dont les enfants sont inscrits à des programmes d'enseignement en français. L'identification des similitudes et des différences entre ces groupes pourrait conduire à une meilleure compréhension du contexte minoritaire et surtout aiderait à préciser les éléments éducatifs qui sont constamment jugés les plus importants pour répondre aux attentes éducatives des communautés minoritaires francophones. On serait ainsi mieux en mesure de saisir les particularités d'un système scolaire destiné aux francophones vivant en milieu minoritaire. D'autre part, des études qui tenteraient de mesurer la contribution véritable de chacun des éléments proposés dans cette étude seraient des plus utiles. On éviterait ainsi de compter sur des solutions qui ne donnent peut-être pas les résultats désirés. Enfin, une étude longitudinale devrait être entreprise pour mesurer le niveau de satisfaction des Franco-Manitobains face à leur système d'éducation. L'information recueillie par une telle étude permettrait d'identifier les lacunes du système, de sensibiliser les autorités en place face aux besoins éducatifs de la population franco-manitobaine et d'apporter au système scolaire les correctifs qui s'imposent.

Appendice "A"

Lettres aux parents, aux commissaires d'écoles et aux éducateurs

Le 21 avril 1986

Chers parents,

Je vous écris pour vous inviter à participer à une recherche dans le domaine de l'éducation en français au Manitoba. Cette étude a pour but de connaître vos attentes face à l'éducation. Vous avez donc l'occasion de nous indiquer vos préférences personnelles dans le domaine de l'éducation en français. Vos réponses pourront nous aider à améliorer le système d'éducation pour vos enfants. Puisque votre foyer est un des 640 foyers qui ont été choisis au hasard pour représenter les parents de la province dans cette étude, il est important que vous répondiez au questionnaire. Votre coopération est essentielle pour compléter ce projet de recherche.

Veuillez remplir le questionnaire ci-joint dès cette semaine, en vous assurant que les réponses données reflètent vos opinions personnelles et non celles d'autres personnes. Vos réponses seront considérées hautement confidentielles et votre nom ne sera jamais identifié. Lorsque vous aurez rempli le questionnaire, veuillez le retourner dans l'enveloppe préaffranchie.

Une page supplémentaire a été ajoutée à la fin du questionnaire pour vous permettre, si vous le désirez, d'ajouter des commentaires au sujet du questionnaire ou de différents aspects concernant l'éducation en français.

Nous tenons à vous remercier à l'avance pour votre généreuse participation à ce projet de recherche.

Paul Ruest, B.A., M.Ed.
Responsable du projet de recherche
Centre de recherche du Collège universitaire de Saint-Boniface

Le 28 avril 1986

Chers parents,

La semaine passée je vous ai fait parvenir un questionnaire afin de connaître vos attentes face à l'éducation en français au Manitoba. Votre nom avait été choisi au hasard à base des listes de parents des écoles.

Si vous avez déjà complété et retourné le questionnaire, je tiens à vous en remercier bien sincèrement. Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez s'il vous plaît, le faire dès aujourd'hui. Puisque le questionnaire a été envoyé seulement à un petit groupe de personnes choisies au hasard pour représenter les parents de toute la province, il est très important que vos réponses soient incluses dans cette étude afin d'assurer des résultats justes.

Si par contre vous n'aviez pas reçu le questionnaire, ou si vous l'aviez égaré, appelez dès aujourd'hui madame Sylvia Cadieux au Collège universitaire de Saint-Boniface (233-0210, à frais virés si vous demeurez à l'extérieur de la ville) et elle vous en fera parvenir un autre. Votre participation à cette étude est très importante.

Veuillez agréer, chers parents, l'expression de mes sentiments les plus reconnaissants.

Paul Ruest, B.A., M.Ed.
Responsable du projet de recherche

Le 13 mai 1986

Chers parents,

Il y a environ trois semaines, je vous écrivais pour obtenir votre opinion au sujet de l'éducation en français au Manitoba. Je n'ai pas encore reçu votre questionnaire complété.

Comme je vous l'avais indiqué, le questionnaire a été envoyé à un petit groupe de parents choisis au hasard pour représenter l'opinion des parents de toute la province. Vos opinions sont donc très importantes pour nous permettre de connaître de façon précise les attentes éducatives des parents. De plus, c'est une occasion unique pour vous de faire valoir vos opinions. Nous pourrons ainsi en tenir compte dans la formulation de politiques en éducation.

Au cas où vous n'auriez plus le questionnaire qui vous avait été envoyé, je vous en fais parvenir un autre. Complétez-le dès aujourd'hui si possible et retournez-le moi dans l'enveloppe préaffranchie.

Je tiens à vous remercier bien sincèrement pour votre participation.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Paul Ruest

Le 23 avril 1986

Im

In

Je vous écris pour vous inviter à participer à une recherche dans le domaine de l'éducation en français au Manitoba. Cette étude a pour but de connaître les attentes éducatives des parents, des éducateurs, des étudiants, des administrateurs scolaires et des commissaires d'école francophones de la province. Puisque le nombre de commissaires francophones est petit, il est très important que vos réponses soient incluses dans cette étude afin d'obtenir des résultats justes.

Veuillez remplir le questionnaire ci-joint dès cette semaine en vous assurant que les réponses données reflètent vos opinions personnelles et non celles d'autres personnes. Vos réponses seront considérées hautement confidentielles et votre nom ne sera jamais identifié. Lorsque vous aurez rempli le questionnaire, veuillez le retourner dans l'enveloppe préaffranchie.

Si vous désirez ajouter des commentaires personnels au sujet du questionnaire ou de différents aspects concernant l'éducation en français, vous pouvez le faire à la dernière page du questionnaire.

Je tiens à vous remercier à l'avance pour votre généreuse participation à ce projet de recherche. Il me fera plaisir de partager avec vous et l'Association des commissaires d'école les résultats de cette étude. Je vous prie d'agréer, In l'expression de mes meilleurs sentiments.

Paul Ruest, B.A., M.Ed.
Responsable du projet de recherche
Centre de Recherche du Collège de Saint-Boniface

Le 6 mai 1986

[illegible]

[illegible]

La semaine passée je vous ai fait parvenir un questionnaire afin de connaître vos attentes face à l'éducation en français au Manitoba.

Si vous avez déjà complété et retourné le questionnaire, je tiens à vous en remercier bien sincèrement. Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez s'il vous plaît, le faire dès aujourd'hui. Puisque le nombre de commissaires francophones est petit, il est très important que vos réponses soient incluses dans cette étude afin d'assurer des résultats justes.

Si par contre vous n'aviez pas reçu le questionnaire, ou si vous l'aviez égaré, appelez dès aujourd'hui madame Sylvia Cadieux au Collège universitaire de Saint-Boniface (233-0210) et elle vous en fera parvenir un autre. Votre participation à cette étude est très importante.

Veuillez agréer, [illegible] l'expression de mes sentiments les plus reconnaissants.

Paul Ruest, B.A., M.Ed.
Responsable du projet de recherche

Le 16 mai 1986

[1]m

[1]n

Il y a environ trois semaines, je vous écrivais pour obtenir votre opinion au sujet de l'éducation en français au Manitoba. Je n'ai pas à date encore reçu votre questionnaire complété.

Comme je vous l'avais indiqué, le nombre de commissaires d'école francophones au Manitoba est très petit. Cependant ceux-ci sont appelés à jouer un rôle clé dans le domaine de l'éducation. Afin d'assurer la présence du point-de-vue des commissaires d'école dans cette étude portant sur les attentes éducatives de la communauté francophone du Manitoba, il faudrait que le plus grand nombre possible de commissaires participent. J'apprécierais donc énormément que vous preniez le temps dès aujourd'hui de remplir le questionnaire et de me le retourner. Je tiens à vous assurer que vos réponses seront considérées tout-à-fait confidentielles et que votre nom ne sera pas associé aux réponses que vous donnerez. Il me fera plaisir, si vous le désirez, de partager avec vous et vos collègues les résultats de cette étude. Ces résultats pourraient vous guider dans la formulation de politiques en éducation.

Vous trouverez ci-joint une autre copie du questionnaire au cas où vous n'auriez plus la copie qui vous avait été envoyée. Veuillez me le retourner dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe, même si vous décidiez de ne pas le compléter.

Je tiens à vous remercier bien sincèrement pour votre participation.

Veuillez agréer, [1]n l'expression de mes meilleurs sentiments.

Paul Ruest, B.A., M.Ed.
Responsable du projet de recherche

Le 21 avril 1986

Cher collègue,

Je suis présentement à faire une recherche dans le domaine de l'éducation au Manitoba. Cette étude a pour but de connaître les attentes des parents, des éducateurs professionnels, des étudiants et des commissaires d'école francophones face à l'éducation en français. J'apprécierais que vous preniez le temps nécessaire pour me faire connaître vos opinions à ce sujet. Votre coopération est essentielle pour compléter ce projet de recherche.

Veuillez remplir le questionnaire ci-joint dès cette semaine en vous assurant que les réponses données reflètent vos opinions personnelles et non celles d'autres personnes. Vos réponses seront considérées hautement confidentielles et votre nom ne sera jamais identifié. Une page supplémentaire a été ajoutée à la fin du questionnaire pour vous permettre, si vous le désirez, d'ajouter des commentaires au sujet du questionnaire ou de différents aspects concernant l'éducation en français. Lorsque vous aurez rempli le questionnaire, veuillez le remettre dans l'enveloppe, sceller et retourner le tout à votre directeur/directrice.

Je tiens à vous remercier pour votre généreuse participation à ce projet de recherche.

Paul Ruest, B.A., M.Ed.
Responsable du projet de recherche
Centre de recherche du Collège universitaire de Saint-Boniface

Appendice "B"

Questionnaire destiné aux parents et aux commissaires d'écoles

L'éducation en français au Manitoba

Sondage de parents

QUESTIONNAIRE

Vos réponses seront considérées **tout-à-fait confidentielles**. L'information que vous nous donnerez sera traitée avec la plus grande discrétion afin d'éviter que votre nom soit associé avec les réponses que vous donnerez. Votre nom ne sera jamais identifié.

Notre expérience dans l'administration de ce questionnaire nous indique qu'il peut être complété dans environ 25 minutes.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation.

SECTION I

Directives:

Cette section du questionnaire a pour but de connaître le niveau d'importance que vous accordez à différents aspects du système d'éducation pour assurer une éducation de haute qualité aux élèves francophones qui s'inscrivent à un programme d'enseignement en français au Manitoba.

a) Veuillez lire attentivement chaque énoncé.

b) Après avoir lu l'énoncé, choisissez le niveau d'importance que vous lui accordez. Ce choix doit refléter votre opinion franche et personnelle.

c) Encerclez sur l'échelle **un** des cinq chiffres qui correspond le mieux au niveau d'importance que vous accordez à cet aspect de l'éducation des élèves francophones.

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

196

Exemple 1:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français **1 2 3 4 (5)**

(La réponse 5 indiquerait que vous trouvez qu'il est "très important" que les cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba soient enseignés en français.)

Exemple 2:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français **(1) 2 3 4 5**

(La réponse 1 indiquerait que vous trouvez qu'il n'est "pas important" que les cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba soient enseignés en français.)

Exemple 3:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français **1 2 (3) 4 5**

(La réponse 3 indiquerait que vous accorderez une "importance moyenne" à l'enseignement en français des cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba.)

A - La clientèle étudiante (les élèves qui s'inscrivent au programme d'enseignement en français langue maternelle)

1. *Que l'élève sache parler français lorsqu'il entre à l'école.* **1 2 3 4 5**
2. *Qu'au moins un des parents de l'élève soit francophone.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les parents acceptent que le français soit la langue première de l'école.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les parents acceptent que l'école encourage les activités culturelles en français.* **1 2 3 4 5**
5. *Que l'élève qui refuse consciemment de fonctionner en français soit retiré du programme d'enseignement en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**
6. *Que la très grande majorité des élèves de l'école soient francophones.* **1 2 3 4 5**
7. *Qu'un comité d'admission soit établi pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être inscrits au programme d'enseignement en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important) 2 3 4 5 (très important)

B - Les enseignants (ceux qui enseignent en français aux élèves francophones).

1. *Que les enseignants soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les enseignants s'expriment bien en français.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les enseignants encouragent les activités culturelles francophones.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les enseignants soient actifs dans les organismes francophones.* **1 2 3 4 5**
5. *Que les enseignants reçoivent leur information professionnelle en français.* **1 2 3 4 5**
6. *Que les enseignants soient pour les élèves des modèles de l'identité franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**

C - L'enseignement du cours de français.

1. *Que l'enseignement du français vise à la maîtrise de la langue maternelle.* **1 2 3 4 5**
2. *Que l'enseignement du français accorde une place importante au français oral (le français parlé).* **1 2 3 4 5**
3. *Que l'enseignement du français reconnaisse et accepte l'usage de la langue familière (la langue spontanée de l'élève).* **1 2 3 4 5**
4. *Que l'enseignement du français vise à faire connaître les valeurs culturelles.* **1 2 3 4 5**
5. *Que l'enseignement du français soit pratique et vivant.* **1 2 3 4 5**
6. *Que l'enseignement du français soit adapté au niveau linguistique de l'élève.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

D - L'enseignement des autres matières

1.	*Que l'école offre un bon cours d'anglais.*	1	2	3	4	5
2.	*Que l'enseignement de la lecture anglaise soit introduit après que l'élève a appris à lire en français.*	1	2	3	4	5
3.	*Que le cours d'anglais permette à l'élève de comprendre et d'apprécier la culture anglaise.*	1	2	3	4	5
4.	*Que l'école offre des cours de musique.*	1	2	3	4	5
5.	*Que les cours de musique offerts à l'école soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
6.	*Que l'enseignement de la musique fasse connaître les chants francophones.*	1	2	3	4	5
7.	*Que les cours d'éducation physique soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
8.	*Que les cours d'éducation physique incluent des danses folkloriques de tradition francophone.*	1	2	3	4	5
9.	*Que les cours de sciences naturelles soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
10.	*Que les cours de mathématiques soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
11.	*Que les cours de sciences humaines (histoire/ géographie) soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
12.	*Que les cours de sciences humaines fassent connaître à l'élève l'histoire des Canadiens-Français et des Franco-Manitobains.*	1	2	3	4	5
13.	*Que les cours d'arts pratiques (arts industriels et arts ménagers) soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
14.	*Que l'école offre des cours d'informatique (ordinateurs).*	1	2	3	4	5
15.	*Que les cours d'informatique offerts à l'école soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
16.	*Que l'enseignement des différentes matières fasse connaître à l'élève les personnalités francophones célèbres (scientistes, philosophes, artistes, etc...)*	1	2	3	4	5
17.	*Que l'enseignement des différentes matières encourage la communication active entre les élèves et l'enseignant.*	1	2	3	4	5

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)	199

E - Les programmes d'études (les guides préparés par le Ministère de l'Éducation pour l'enseignement en français).

1. *Que les programmes d'étude soient en fonction d'un élève dont la langue maternelle est le français.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les programmes d'étude reflètent les valeurs culturelles de la communauté francophone.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les programmes d'étude soient adaptés aux besoins d'élèves franco-manitobains.* **1 2 3 4 5**

F - Les services pédagogiques (des services qui aident à améliorer l'enseignement et l'apprentissage).

1. *Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition une bibliothèque bien fournie de livres français.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement en français soient en langue française.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les enseignants aient à leur disposition du matériel pédagogique (audio-visuel, etc...) français adapté à la situation franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les enseignants aient à leur disposition des tests et des instruments de mesure français adaptés à la situation franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**
5. *Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition un laboratoire de langue (laboratoire avec équipement spécial pour des exercices linguistiques) pour aider dans le perfectionnement du français oral.* **1 2 3 4 5**
6. *Que les sessions de perfectionnement (recyclages) pour les enseignants qui enseignent en français soient disponibles en français.* **1 2 3 4 5**
7. *Que les enseignants aient facilement accès aux sorties scolaires pour enrichir l'aspect culturel de leur enseignement (pièces de théâtre, Festival du Voyageur, etc...)* **1 2 3 4 5**
8. *Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel (une personne spécialisée dans l'organisation d'activités culturelles pour les jeunes) pour aider les enseignants à organiser des activités pédagogiques qui favorisent l'épanouissement linguistique et culturel.* **1 2 3 4 5**

9. *Que l'école ait accès à un réseau de télévision éducative française pour enrichir l'enseignement et aider dans le perfectionnement de la langue et le maintien de la culture.* **1 2 3 4 5**

10. *Que les enseignants aient accès à des conseillers pédagogiques (spécialistes) francophones au ministère de l'Éducation.* **1 2 3 4 5**

G - Les services spécialisés pour les élèves.

1. *Que l'école ait accès à des orthopédagogues (enseignants spécialisés) bilingues pour aider les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.* **1 2 3 4 5**

2. *Que les services d'orientation soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

3. *Que les orienteurs des écoles secondaires françaises encouragent les élèves à poursuivre leurs études post-secondaires en français.* **1 2 3 4 5**

4. *Que l'école offre des programmes spéciaux pour surdoués (élèves qui ont un talent exceptionnel).* **1 2 3 4 5**

5. *Que les programmes pour surdoués soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

6. *Que des programmes spéciaux soient disponibles pour les élèves handicapés mentaux.* **1 2 3 4 5**

7. *Que les programmes spéciaux pour les élèves handicapés mentaux francophones soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

8. *Que des classes prématernelles de langue française soient disponibles pour encourager le développement en français des enfants d'âge préscolaire.* **1 2 3 4 5**

9. *Que les élèves du secondaire aient accès à des cours par correspondance en français.* **1 2 3 4 5**

10. *Que les élèves du secondaire aient accès à des cours d'été en français.* **1 2 3 4 5**

11. *Que les élèves du secondaire aient accès à l'éducation technique (cours vocationnels).* **1 2 3 4 5**

12. *Que les élèves francophones aient accès à l'éducation technique en français.*	1	2	3	4	5
13. *Que l'école dispose de "classes de rattrapage spéciales" en français pour refranciser les élèves de foyers francophones qui arrivent à l'école avec une connaissance limitée du français.*	1	2	3	4	5
14. *Que l'école offre des cours d'éducation familiale et sexuelle.*	1	2	3	4	5
15. *Que les cours d'éducation familiale et sexuelle soient offerts en français.*	1	2	3	4	5
16. *Que l'école offre des cours d'éducation religieuse.*	1	2	3	4	5
17. *Que les cours d'éducation religieuse soient offerts en français.*	1	2	3	4	5
18. *Que les services de testing psychologique soient offerts en français au élèves francophones.*	1	2	3	4	5
19. *Que les services de soins psychologiques soient offerts en français aux élèves francophones.*	1	2	3	4	5
20. *Que les services des travailleurs sociaux soient offerts en français aux élèves francophones.*	1	2	3	4	5
21. *Que les services de santé offerts à l'école par les infirmières du service publique soient livrés en français aux élèves francophones.*	1	2	3	4	5
22. *Que les services des cliniques dentaires scolaires soient offerts en français aux élèves francophones.*	1	2	3	4	5
23. *Que les programmes pour identifier les problèmes de santé et d'apprentissage des enfants francophones d'âge préscolaire soient conduits en français.*	1	2	3	4	5

H - Les services de soutien à l'école.

1. *Que les réceptionnistes/secrétaires s'expriment en français.*	1	2	3	4	5
2. *Que les concierges de l'école s'expriment en français.*	1	2	3	4	5
3. *Que les aides paraprofessionnelles (personnes qui aident les enseignants) s'expriment en français.*	1	2	3	4	5
4. *Que les membres du personnel de soutien de l'école soient convaincus de l'importance de l'éducation en français langue maternelle.*	1	2	3	4	5

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

5. *Que les membres du personnel de soutien contribuent à la valorisation de l'identité franco-manitobaine.* 1 2 3 4 5

I - Les activités parascolaires.

1. *Que l'école encourage l'utilisation de la langue française à l'extérieur de la salle de classe.* 1 2 3 4 5
2. *Que l'école encourage l'organisation d'activités culturelles francophones.* 1 2 3 4 5
3. *Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel pour développer et coordonner un programme complet d'activités culturelles parascolaires.* 1 2 3 4 5
4. *Que les équipes sportives de l'école soient entraînées en français.* 1 2 3 4 5
5. *Que les ligues sportives scolaires regroupent des équipes d'expression française pour encourager l'usage du français dans les sports.* 1 2 3 4 5
6. *Que l'école secondaire crée un journal étudiant pour encourager l'usage du français écrit à l'extérieur de la salle de classe.* 1 2 3 4 5
7. *Que l'école secondaire ait un poste de radio étudiante pour encourager l'expression orale française.* 1 2 3 4 5
8. *Que l'école accorde une place importante au théâtre et aux soirées d'amateurs d'expression française.* 1 2 3 4 5
9. *Que l'école ait une chorale française.* 1 2 3 4 5
10. *Que l'école organise des débats et des concours oratoires pour encourager l'expression orale en français.* 1 2 3 4 5
11. *Que l'école présente des films français.* 1 2 3 4 5
12. *Que l'école assure un lien étroit avec les organismes francophones qui s'intéressent à la jeunesse (ex.: Conseil jeunesse provincial).* 1 2 3 4 5
13. *Que l'école offre des sessions de leadership en français à ses élèves pour les préparer à jouer un rôle actif dans les organismes francophones.* 1 2 3 4 5

14. *Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion de la langue française.* **1 2 3 4 5**

15. *Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion des valeurs culturelles francophones.* **1 2 3 4 5**

J - Les espaces physiques

1. *Que les élèves francophones soient logés dans une école distincte pour permettre de développer une ambiance qui encourage l'usage du français.* **1 2 3 4 5**

2. *Que l'école dispose de salles supplémentaires pour accommoder des activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle: laboratoire de langues, classes de rattrapage, animation culturelle, radio étudiante, etc...* **1 2 3 4 5**

3. *Que l'école soit accessible à la communauté francophone en général pour des cours d'adultes en français, des activités culturelles, etc...* **1 2 3 4 5**

4. *Que l'affichage dans l'école soit en français pour refléter les buts linguistiques et culturels de l'éducation française.* **1 2 3 4 5**

K - La gestion du système éducatif.

1. *Que l'éducation en français pour les francophones soit dirigée par des commissaires d'écoles francophones.* **1 2 3 4 5**

2. *Que les commissaires d'écoles soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.* **1 2 3 4 5**

3. *Que les parents francophones participent activement à la gestion des écoles qui offrent l'enseignement en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**

4. *Que la langue d'administration interne (langue utilisée entre directeurs-enseignants-élèves-personnel de soutien) de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français.* **1 2 3 4 5**

5. *Que la langue d'administration externe (langue utilisée entre l'école, les parents et si possible la commission scolaire) de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

6. *Que le directeur de l'école soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
7. *Que le directeur s'exprime bien en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
8. *Que le directeur valorise la culture francophone.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
9. *Que le directeur soit actif dans les organismes francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
10. *Que le directeur soit pour les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
11. *Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent à la promotion de la langue française.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
12. *Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent au développement de l'identité franco-manitobaine chez les élèves francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
13. *Que le directeur général de la commission scolaire soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
14. *Que le directeur général de la commission scolaire s'exprime bien en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
15. *Que le directeur général valorise la culture francophone.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
16. *Que le directeur général soit pour le directeur, les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
17. *Que le directeur général veille à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**

SECTION II

Directives:

Cette section du questionnaire a pour but d'obtenir de l'information au sujet des répondants afin de mieux comprendre l'information obtenue dans la Section I du questionnaire. Cette information sera traitée avec la plus grande discrétion et votre nom ne sera jamais identifié.

a) Veuillez lire attentivement chaque item.

b) Après avoir considéré l'item, placez un **x** dans la boîte qui correspond à votre réponse.

Exemple:

Âge

29 ou moins	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et plus
		x		

(La réponse indique que votre âge se situe entre 40 et 49 ans.)

1. *Sexe:*

- ☐ Femme
- ☐ Homme

2. *Âge:*

29 ou moins	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et plus

3. *Commission scolaire où vous résidez:*

- ☐ Saint-Boniface
- ☐ Norwood
- ☐ Saint-Vital
- ☐ Rivière Seine
- ☐ Rivière Rouge
- ☐ La Montagne
- ☐ Autre

4. *Niveau d'études que vous avez complétées.*

- Ayant complété 8 ans ou moins d'école ☐
- Ayant complété 9 ans ou plus d'école ☐
- Ayant complété le cours secondaire (12e année) ☐
- Ayant complété des études techniques après le secondaire - ex.: Certificat en gestion des affaires ☐
- Ayant complété des études universitaires menant à un premier grade - ex.: B.A. ☐
- Ayant complété des études universitaires post-graduées - ex.: M.Ed. ☐

5. *Niveau d'études complétées par votre conjoint.*

- Ne s'applique pas ☐
- Ayant complété 8 ans ou moins d'école ☐
- Ayant complété 9 ans ou plus d'école ☐
- Ayant complété le cours secondaire (12e année) ☐
- Ayant complété des études techniques après le secondaire - ex.: Certificat en gestion des affaires ☐
- Ayant complété des études universitaires menant à un premier grade - ex.: B.A. ☐
- Ayant complété des études universitaires post-graduées - ex.: M.Ed. ☐

6. *Votre langue maternelle:*

- ☐ Français
- ☐ Anglais
- ☐ Autre langue (précisez _____)

7. *Langue maternelle de votre conjoint (époux/épouse):*

- ☐ Français
- ☐ Anglais
- ☐ Autre langue (précisez _____)
- ☐ Ne s'applique pas

8. *Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos enfants à la maison?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

9. *Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement entre eux à la maison?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais
- ☐ Ne s'applique pas

10. *Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont à la maison?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

11. *Quelle langue vos enfants parlent-ils habituellement avec leurs amis francophones lorsqu'ils sont ailleurs qu'à la maison ou à l'école?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

12. *À quel(s) niveau(x) votre ou vos enfants sont-ils à l'école?*

- ☐ Niveau primaire (maternelle à 3e année)
- ☐ Niveau élémentaire (4e à 6e année)
- ☐ Niveau présecondaire (7e à 9e année)
- ☐ Niveau secondaire (10e à 12e année)

13. *Si vous aviez le choix, quel type de programme d'enseignement en français préféreriez-vous avoir pour vos enfants?*

- ☐ Un programme d'enseignement total en français pour **francophones** avec un cours d'anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement partiel en français pour **francophones** avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement partiel en français pour **francophones et anglophones** avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement en français pour **anglophones** (immersion française).

14. *Pensez-vous que votre ou vos enfants feront des études postsecondaires (université ou collège communautaire)?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

15. *Si vous aviez le choix, dans quelle langue préféreriez-vous qu'ils fassent leurs études postsecondaires?*

- ☐ Français
- ☐ Anglais

COMMENTAIRES

209

Merci pour le temps et l'intérêt que vous avez accordés à cette recherche.
Nous vous en sommes très reconnaissants.

Appendice "C"

Questionnaire destiné aux éducateurs

L'éducation en français au Manitoba

Sondage d'éducateurs

QUESTIONNAIRE

Vos réponses seront considérées **tout-à-fait confidentielles.** L'information que vous nous donnerez sera traitée avec la plus grande discrétion afin d'éviter que votre nom soit associé avec les réponses que vous donnerez. Votre nom ne sera jamais identifié.

Notre expérience dans l'administration de ce questionnaire nous indique qu'il peut être complété dans environ 25 minutes.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation.

SECTION I

Directives:

Cette section du questionnaire a pour but de connaître le niveau d'importance que vous accordez à différents aspects du système d'éducation pour assurer une éducation de haute qualité aux élèves francophones qui s'inscrivent à un programme d'enseignement en français au Manitoba.

a) Veuillez lire attentivement chaque énoncé.

b) Après avoir lu l'énoncé, choisissez le niveau d'importance que vous lui accordez. Ce choix doit refléter votre opinion franche et personnelle.

c) Encerclez sur l'échelle **un** des cinq chiffres qui correspond le mieux au niveau d'importance que vous accordez à cet aspect de l'éducation des élèves francophones.

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)	213

Exemple 1:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français **1 2 3 4 (5)**

(La réponse 5 indiquerait que vous trouvez qu'il est "très important" que les cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba soient enseignés en français.)

Exemple 2:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français **(1) 2 3 4 5**

(La réponse 1 indiquerait que vous trouvez qu'il n'est "pas important" que les cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba soient enseignés en français.)

Exemple 3:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français **1 2 (3) 4 5**

(La réponse 3 indiquerait que vous accorderez une "importance moyenne" à l'enseignement en français des cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba.)

A - La clientèle étudiante (les élèves qui s'inscrivent au programme d'enseignement en français langue maternelle)

1. *Que l'élève sache parler français lorsqu'il entre à l'école.* **1 2 3 4 5**
2. *Qu'au moins un des parents de l'élève soit francophone.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les parents acceptent que le français soit la langue première de l'école.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les parents acceptent que l'école encourage les activités culturelles en français.* **1 2 3 4 5**
5. *Que l'élève qui refuse consciemment de fonctionner en français soit retiré du programme d'enseignement en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**
6. *Que la très grande majorité des élèves de l'école soient francophones.* **1 2 3 4 5**
7. *Qu'un comité d'admission soit établi pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être inscrits au programme d'enseignement en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important) 2 3 4 5 (très important)

B - Les enseignants (ceux qui enseignent en français aux élèves francophones).

1. *Que les enseignants soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les enseignants s'expriment bien en français.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les enseignants encouragent les activités culturelles francophones.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les enseignants soient actifs dans les organismes francophones.* **1 2 3 4 5**
5. *Que les enseignants reçoivent leur formation professionnelle en français.* **1 2 3 4 5**
6. *Que les enseignants soient pour les élèves des modèles de l'identité franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**

C - L'enseignement du cours de français.

1. *Que l'enseignement du français vise à la maîtrise de la langue maternelle.* **1 2 3 4 5**
2. *Que l'enseignement du français accorde une place importante au français oral (le français parlé).* **1 2 3 4 5**
3. *Que l'enseignement du français reconnaisse et accepte l'usage de la langue familière (la langue spontanée de l'élève).* **1 2 3 4 5**
4. *Que l'enseignement du français vise à faire connaître les valeurs culturelles.* **1 2 3 4 5**
5. *Que l'enseignement du français soit pratique et vivant.* **1 2 3 4 5**
6. *Que l'enseignement du français soit adapté au niveau linguistique de l'élève.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

D - L'enseignement des autres matières

1. *Que l'école offre un bon cours d'anglais.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
2. *Que l'enseignement de la lecture anglaise soit introduit après que l'élève a appris à lire en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
3. *Que le cours d'anglais permette à l'élève de comprendre et d'apprécier la culture anglaise.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
4. *Que l'école offre des cours de musique.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
5. *Que les cours de musique offerts à l'école soient enseignés en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
6. *Que l'enseignement de la musique fasse connaître les chants francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
7. *Que les cours d'éducation physique soient enseignés en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
8. *Que les cours d'éducation physique incluent des danses folkloriques de tradition francophone.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
9. *Que les cours de sciences naturelles soient enseignés en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
10. *Que les cours de mathématiques soient enseignés en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
11. *Que les cours de sciences humaines (histoire/ géographie) soient enseignés en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
12. *Que les cours de sciences humaines fassent connaître à l'élève l'histoire des Canadiens-Français et des Franco-Manitobains.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
13. *Que les cours d'arts pratiques (arts industriels et arts ménagers) soient enseignés en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
14. *Que l'école offre des cours d'informatique (ordinateurs).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
15. *Que les cours d'informatique offerts à l'école soient enseignés en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
16. *Que l'enseignement des différentes matières fasse connaître à l'élève les personnalités francophones célèbres (scientistes, philosophes, artistes, etc...)*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
17. *Que l'enseignement des différentes matières encourage la communication active entre les élèves et l'enseignant.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**

E - Les programmes d'études (les guides préparés par le Ministère de l'Éducation pour l'enseignement en français).

1. *Que les programmes d'étude soient en fonction d'un élève dont la langue maternelle est le français.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les programmes d'étude reflètent les valeurs culturelles de la communauté francophone.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les programmes d'étude soient adaptés aux besoins d'élèves franco-manitobains.* **1 2 3 4 5**

F - Les services pédagogiques (des services qui aident à améliorer l'enseignement et l'apprentissage).

1. *Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition une bibliothèque bien fournie de livres français.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement en français soient en langue française.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les enseignants aient à leur disposition du matériel pédagogique (audio-visuel, etc...) français adapté à la situation franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les enseignants aient à leur disposition des tests et des instruments de mesure français adaptés à la situation franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**
5. *Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition un laboratoire de langue (laboratoire avec équipement spécial pour des exercices linguistiques) pour aider dans le perfectionnement du français oral.* **1 2 3 4 5**
6. *Que les sessions de perfectionnement (recyclages) pour les enseignants qui enseignent en français soient disponibles en français.* **1 2 3 4 5**
7. *Que les enseignants aient facilement accès aux sorties scolaires pour enrichir l'aspect culturel de leur enseignement (pièces de théâtre, Festival du Voyageur, etc...)* **1 2 3 4 5**
8. *Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel (une personne spécialisée dans l'organisation d'activités culturelles pour les jeunes) pour aider les enseignants à organiser des activités pédagogiques qui favorisent l'épanouissement linguistique et culturel.* **1 2 3 4 5**

9. *Que l'école ait accès à un réseau de télévision éducative française pour enrichir l'enseignement et aider dans le perfectionnement de la langue et le maintien de la culture.* **1 2 3 4 5**

10. *Que les enseignants aient accès à des conseillers pédagogiques (spécialistes) francophones au ministère de l'Éducation.* **1 2 3 4 5**

G - Les services spécialisés pour les élèves.

1. *Que l'école ait accès à des orthopédagogues (enseignants spécialisés) bilingues pour aider les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.* **1 2 3 4 5**

2. *Que les services d'orientation soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

3. *Que les orienteurs des écoles secondaires françaises encouragent les élèves à poursuivre leurs études post-secondaires en français.* **1 2 3 4 5**

4. *Que l'école offre des programmes spéciaux pour surdoués (élèves qui ont un talent exceptionnel).* **1 2 3 4 5**

5. *Que les programmes pour surdoués soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

6. *Que des programmes spéciaux soient disponibles pour les élèves handicapés mentaux.* **1 2 3 4 5**

7. *Que les programmes spéciaux pour les élèves handicapés mentaux francophones soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

8. *Que des classes prématernelles de langue française soient disponibles pour encourager le développement en français des enfants d'âge préscolaire.* **1 2 3 4 5**

9. *Que les élèves du secondaire aient accès à des cours par correspondance en français.* **1 2 3 4 5**

10. *Que les élèves du secondaire aient accès à des cours d'été en français.* **1 2 3 4 5**

11. *Que les élèves du secondaire aient accès à l'éducation technique (cours vocationnels).* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

12. *Que les élèves francophones aient accès à l'éducation technique en français.* 1 2 3 4 5

13. *Que l'école dispose de "classes de rattrapage spéciales" en français pour refranciser les élèves de foyers francophones qui arrivent à l'école avec une connaissance limitée du français.* 1 2 3 4 5

14. *Que l'école offre des cours d'éducation familiale et sexuelle.* 1 2 3 4 5

15. *Que les cours d'éducation familiale et sexuelle soient offerts en français.* 1 2 3 4 5

16. *Que l'école offre des cours d'éducation religieuse.* 1 2 3 4 5

17. *Que les cours d'éducation religieuse soient offerts en français.* 1 2 3 4 5

18. *Que les services de testing psychologique soient offerts en français au élèves francophones.* 1 2 3 4 5

19. *Que les services de soins psychologiques soient offerts en français aux élèves francophones.* 1 2 3 4 5

20. *Que les services des travailleurs sociaux soient offerts en français aux élèves francophones.* 1 2 3 4 5

21. *Que les services de santé offerts à l'école par les infirmières du service publique soient livrés en français aux élèves francophones.* 1 2 3 4 5

22. *Que les services des cliniques dentaires scolaires soient offerts en français aux élèves francophones.* 1 2 3 4 5

23. *Que les programmes pour identifier les problèmes de santé et d'apprentissage des enfants francophones d'âge préscolaire soient conduits en français.* 1 2 3 4 5

H - Les services de soutien à l'école.

1. *Que les réceptionnistes/secrétaires s'expriment en français.* 1 2 3 4 5

2. *Que les concierges de l'école s'expriment en français.* 1 2 3 4 5

3. *Que les aides paraprofessionnelles (personnes qui aident les enseignants) s'expriment en français.* 1 2 3 4 5

4. *Que les membres du personnel de soutien de l'école soient convaincus de l'importance de l'éducation en français langue maternelle.* 1 2 3 4 5

5. *Que les membres du personnel de soutien contribuent à la valorisation de l'identité franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**

I - Les activités parascolaires.

1. *Que l'école encourage l'utilisation de la langue française à l'extérieur de la salle de classe.* **1 2 3 4 5**
2. *Que l'école encourage l'organisation d'activités culturelles francophones.* **1 2 3 4 5**
3. *Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel pour développer et coordonner un programme complet d'activités culturelles parascolaires.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les équipes sportives de l'école soient entraînées en français.* **1 2 3 4 5**
5. *Que les ligues sportives scolaires regroupent des équipes d'expression française pour encourager l'usage du français dans les sports.* **1 2 3 4 5**
6. *Que l'école secondaire crée un journal étudiant pour encourager l'usage du français écrit à l'extérieur de la salle de classe.* **1 2 3 4 5**
7. *Que l'école secondaire ait un poste de radio étudiante pour encourager l'expression orale française.* **1 2 3 4 5**
8. *Que l'école accorde une place importante au théâtre et aux soirées d'amateurs d'expression française.* **1 2 3 4 5**
9. *Que l'école ait une chorale française.* **1 2 3 4 5**
10. *Que l'école organise des débats et des concours oratoires pour encourager l'expression orale en français.* **1 2 3 4 5**
11. *Que l'école présente des films français.* **1 2 3 4 5**
12. *Que l'école assure un lien étroit avec les organismes francophones qui s'intéressent à la jeunesse (ex.: Conseil jeunesse provincial).* **1 2 3 4 5**
13. *Que l'école offre des sessions de leadership en français à ses élèves pour les préparer à jouer un rôle actif dans les organismes francophones.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

14. *Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion de la langue française.* **1 2 3 4 5**

15. *Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion des valeurs culturelles francophones.* **1 2 3 4 5**

J - Les espaces physiques

1. *Que les élèves francophones soient logés dans une école distincte pour permettre de développer une ambiance qui encourage l'usage du français.* **1 2 3 4 5**

2. *Que l'école dispose de salles supplémentaires pour accommoder des activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle: laboratoire de langues, classes de rattrapage, animation culturelle, radio étudiante, etc...* **1 2 3 4 5**

3. *Que l'école soit accessible à la communauté francophone en général pour des cours d'adultes en français, des activités culturelles, etc...* **1 2 3 4 5**

4. *Que l'affichage dans l'école soit en français pour refléter les buts linguistiques et culturels de l'éducation française.* **1 2 3 4 5**

K - La gestion du système éducatif.

1. *Que l'éducation en français pour les francophones soit dirigée par des commissaires d'écoles francophones.* **1 2 3 4 5**

2. *Que les commissaires d'écoles soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.* **1 2 3 4 5**

3. *Que les parents francophones participent activement à la gestion des écoles qui offrent l'enseignement en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**

4. *Que la langue d'administration interne (langue utilisée entre directeurs-enseignants-élèves-personnel de soutien) de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français.* **1 2 3 4 5**

5. *Que la langue d'administration externe (langue utilisée entre l'école, les parents et si possible la commission scolaire) de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

6.	*Que le directeur de l'école soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.*	1	2	3	4	5
7.	*Que le directeur s'exprime bien en français.*	1	2	3	4	5
8.	*Que le directeur valorise la culture francophone.*	1	2	3	4	5
9.	*Que le directeur soit actif dans les organismes francophones.*	1	2	3	4	5
10.	*Que le directeur soit pour les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.*	1	2	3	4	5
11.	*Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent à la promotion de la langue française.*	1	2	3	4	5
12.	*Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent au développement de l'identité franco-manitobaine chez les élèves francophones.*	1	2	3	4	5
13.	*Que le directeur général de la commission scolaire soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.*	1	2	3	4	5
14.	*Que le directeur général de la commission scolaire s'exprime bien en français.*	1	2	3	4	5
15.	*Que le directeur général valorise la culture francophone.*	1	2	3	4	5
16.	*Que le directeur général soit pour le directeur, les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.*	1	2	3	4	5
17.	*Que le directeur général veille à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis.*	1	2	3	4	5

SECTION II

Veuillez s'il-vous-plait répondre à tous les items.

1. *Sexe:*

- ☐ Femme
- ☐ Homme

2. *Âge:*

29 ou moins	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 et plus

3. *Commission scolaire qui vous emploie:*

- ☐ Saint-Boniface
- ☐ Norwood
- ☐ Saint-Vital
- ☐ Rivière Seine
- ☐ Rivière Rouge
- ☐ La Montagne
- ☐ Autre

4. *Occupation actuelle en éducation.*

- Enseignement niveau élémentaire (M à 6) ☐
- Enseignement niveau présecondaire (7 à 9) ☐
- Enseignement niveau secondaire (10 à 12) ☐
- Enseignement spécialisé · orthopédagogie, éducation physique, orientation, etc... ☐
- Administration scolaire ☐
- Conseiller pédagogique ☐

5. *Nombre d'années d'expérience en éducation.*

5 ans ou moins	6 à 10	11 à 15	21 à 25	26 et plus

6. *Endroit où vous avez reçu la* **majeure** *partie de votre formation professionnelle en éducation.*

- ☐ Institut pédagogique, Collège universiatire de Saint-Boniface
- ☐ Faculty of Education, University of Manitoba
- ☐ Autre université francophone
- ☐ Autre université anglophone

7. *Votre langue maternelle.*

- ☐ Français
- ☐ Anglais
- ☐ Autre (précisez .....

8. *Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos collègues de travail?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

9. *Si vous aviez le choix, quelle langue préféreriez-vous utiliser dans votre travail professionnel?*

- ☐ Français
- ☐ Anglais
- ☐ Aucune préférence

10. *Quelle langue utilisez-vous au foyer?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

11. *Si vous aviez à faire un choix pour vos propres enfants, quel type de programme d'enseignement en français choisiriez-vous?*

- ☐ Un programme d'enseignement total en français **pour francophones** avec un cours d'anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement partiel en français **pour francophones** avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement partiel en français **pour francophones et anglophones** avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement en français pour **anglophones** (immersion française).

12. *Si vous aviez à faire un choix pour vos propres enfants, préféreriez-vous qu'ils fassent des études postsecondaires?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

13. *Si vous aviez le choix, dans quelle langue préféreriez-vous qu'ils fassent leurs études postsecondaires?*

- ☐ Français
- ☐ Anglais

COMMENTAIRES

225

Merci pour le temps et l'intérêt que vous avez accordés à cette recherche.
Nous vous en sommes très reconnaissants.

Appendice "D"

Questionnaire destiné aux étudiants

L'éducation en français au Manitoba

Sondage d'étudiants

QUESTIONNAIRE

Vos réponses seront considérées **tout-à-fait confidentielles**. L'information que vous nous donnerez sera traitée avec la plus grande discrétion afin d'éviter que votre nom soit associé avec les réponses que vous donnerez. Votre nom ne sera jamais identifié.

Notre expérience dans l'administration de ce questionnaire nous indique qu'il peut être complété dans environ 25 minutes.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation.

SECTION I

Directives:

Cette section du questionnaire a pour but de connaître le niveau d'importance que vous accordez à différents aspects du système d'éducation pour assurer une éducation de haute qualité aux élèves francophones qui s'inscrivent à un programme d'enseignement en français au Manitoba.

a) Veuillez lire attentivement chaque énoncé.

b) Après avoir lu l'énoncé, choisissez le niveau d'importance que vous lui accordez. Ce choix doit refléter votre opinion franche et personnelle.

c) Encerclez sur l'échelle **un** des cinq chiffres qui correspond le mieux au niveau d'importance que vous accordez à cet aspect de l'éducation des élèves francophones.

1 (pas important) 2 3 4 5 (très important)

Exemple 1:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français 1 2 3 4 (5)

(La réponse 5 indiquerait que vous trouvez qu'il est "très important" que les cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba soient enseignés en français.)

Exemple 2:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français (1) 2 3 4 5

(La réponse 1 indiquerait que vous trouvez qu'il n'est "pas important" que les cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba soient enseignés en français.)

Exemple 3:

Que les cours de mathématiques soient enseignés en français 1 2 (3) 4 5

(La réponse 3 indiquerait que vous accorderez une "importance moyenne" à l'enseignement en français des cours de mathématiques offerts aux élèves francophones du Manitoba.)

A - La clientèle étudiante (les élèves qui s'inscrivent au programme d'enseignement en français langue maternelle)

1. *Que l'élève sache parler français lorsqu'il entre à l'école.* 1 2 3 4 5
2. *Qu'au moins un des parents de l'élève soit francophone.* 1 2 3 4 5
3. *Que les parents acceptent que le français soit la langue première de l'école.* 1 2 3 4 5
4. *Que les parents acceptent que l'école encourage les activités culturelles en français.* 1 2 3 4 5
5. *Que l'élève qui refuse consciemment de fonctionner en français soit retiré du programme d'enseignement en français langue maternelle.* 1 2 3 4 5
6. *Que la très grande majorité des élèves de l'école soient francophones.* 1 2 3 4 5
7. *Qu'un comité d'admission soit établi pour accepter ou refuser les élèves qui demandent d'être inscrits au programme d'enseignement en français langue maternelle.* 1 2 3 4 5

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)	230

B - Les enseignants (ceux qui enseignent en français aux élèves francophones).

1. *Que les enseignants soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
2. *Que les enseignants s'expriment bien en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
3. *Que les enseignants encouragent les activités culturelles francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
4. *Que les enseignants soient actifs dans les organismes francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
5. *Que les enseignants reçoivent leur formation professionnelle en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
6. *Que les enseignants soient pour les élèves des modèles de l'identité franco-manitobaine.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**

C - L'enseignement du cours de français.

1. *Que l'enseignement du français vise à la maîtrise de la langue maternelle.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
2. *Que l'enseignement du français accorde une place importante au français oral (le français parlé).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
3. *Que l'enseignement du français reconnaisse et accepte l'usage de la langue familière (la langue spontanée de l'élève).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
4. *Que l'enseignement du français vise à faire connaître les valeurs culturelles.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
5. *Que l'enseignement du français soit pratique et vivant.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
6. *Que l'enseignement du français soit adapté au niveau linguistique de l'élève.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)	231

D - L'enseignement des autres matières

1. *Que l'école offre un bon cours d'anglais.*	1	2	3	4	5
2. *Que l'enseignement de la lecture anglaise soit introduit après que l'élève a appris à lire en français.*	1	2	3	4	5
3. *Que le cours d'anglais permette à l'élève de comprendre et d'apprécier la culture anglaise.*	1	2	3	4	5
4. *Que l'école offre des cours de musique.*	1	2	3	4	5
5. *Que les cours de musique offerts à l'école soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
6. *Que l'enseignement de la musique fasse connaître les chants francophones.*	1	2	3	4	5
7. *Que les cours d'éducation physique soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
8. *Que les cours d'éducation physique incluent des danses folkloriques de tradition francophone.*	1	2	3	4	5
9. *Que les cours de sciences naturelles soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
10. *Que les cours de mathématiques soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
11. *Que les cours de sciences humaines (histoire/ géographie) soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
12. *Que les cours de sciences humaines fassent connaître à l'élève l'histoire des Canadiens-Français et des Franco-Manitobains.*	1	2	3	4	5
13. *Que les cours d'arts pratiques (arts industriels et arts ménagers) soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
14. *Que l'école offre des cours d'informatique (ordinateurs).*	1	2	3	4	5
15. *Que les cours d'informatique offerts à l'école soient enseignés en français.*	1	2	3	4	5
16. *Que l'enseignement des différentes matières fasse connaître à l'élève les personnalités francophones célèbres (scientistes, philosophes, artistes, etc...)*	1	2	3	4	5
17. *Que l'enseignement des différentes matières encourage la communication active entre les élèves et l'enseignant.*	1	2	3	4	5

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)	232

E - Les programmes d'études (les guides préparés par le Ministère de l'Éducation pour l'enseignement en français).

1. *Que les programmes d'étude soient en fonction d'un élève dont la langue maternelle est le français.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les programmes d'étude reflètent les valeurs culturelles de la communauté francophone.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les programmes d'étude soient adaptés aux besoins d'élèves franco-manitobains.* **1 2 3 4 5**

F - Les services pédagogiques (des services qui aident à améliorer l'enseignement et l'apprentissage).

1. *Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition une bibliothèque bien fournie de livres français.* **1 2 3 4 5**
2. *Que les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement en français soient en langue française.* **1 2 3 4 5**
3. *Que les enseignants aient à leur disposition du matériel pédagogique (audio-visuel, etc...) français adapté à la situation franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les enseignants aient à leur disposition des tests et des instruments de mesure français adaptés à la situation franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**
5. *Que les élèves et les enseignants aient à leur disposition un laboratoire de langue (laboratoire avec équipement spécial pour des exercices linguistiques) pour aider dans le perfectionnement du français oral.* **1 2 3 4 5**
6. *Que les sessions de perfectionnement (recyclages) pour les enseignants qui enseignent en français soient disponibles en français.* **1 2 3 4 5**
7. *Que les enseignants aient facilement accès aux sorties scolaires pour enrichir l'aspect culturel de leur enseignement (pièces de théâtre, Festival du Voyageur, etc...)* **1 2 3 4 5**
8. *Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel (une personne spécialisée dans l'organisation d'activités culturelles pour les jeunes) pour aider les enseignants à organiser des activités pédagogiques qui favorisent l'épanouissement linguistique et culturel.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)	233

9. *Que l'école ait accès à un réseau de télévision éducative française pour enrichir l'enseignement et aider dans le perfectionnement de la langue et le maintien de la culture.* **1 2 3 4 5**

10. *Que les enseignants aient accès à des conseillers pédagogiques (spécialistes) francophones au ministère de l'Éducation.* **1 2 3 4 5**

G - Les services spécialisés pour les élèves.

1. *Que l'école ait accès à des orthopédagogues (enseignants spécialisés) bilingues pour aider les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage.* **1 2 3 4 5**

2. *Que les services d'orientation soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

3. *Que les orienteurs des écoles secondaires françaises encouragent les élèves à poursuivre leurs études post-secondaires en français.* **1 2 3 4 5**

4. *Que l'école offre des programmes spéciaux pour surdoués (élèves qui ont un talent exceptionnel).* **1 2 3 4 5**

5. *Que les programmes pour surdoués soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

6. *Que des programmes spéciaux soient disponibles pour les élèves handicapés mentaux.* **1 2 3 4 5**

7. *Que les programmes spéciaux pour les élèves handicapés mentaux francophones soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

8. *Que des classes prématernelles de langue française soient disponibles pour encourager le développement en français des enfants d'âge préscolaire.* **1 2 3 4 5**

9. *Que les élèves du secondaire aient accès à des cours par correspondance en français.* **1 2 3 4 5**

10. *Que les élèves du secondaire aient accès à des cours d'été en français.* **1 2 3 4 5**

11. *Que les élèves du secondaire aient accès à l'éducation technique (cours vocationnels).* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

12. *Que les élèves francophones aient accès à l'éducation technique en français.* **1 2 3 4 5**

13. *Que l'école dispose de "classes de rattrapage spéciales" en français pour refranciser les élèves de foyers francophones qui arrivent à l'école avec une connaissance limitée du français.* **1 2 3 4 5**

14. *Que l'école offre des cours d'éducation familiale et sexuelle.* **1 2 3 4 5**

15. *Que les cours d'éducation familiale et sexuelle soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

16. *Que l'école offre des cours d'éducation religieuse.* **1 2 3 4 5**

17. *Que les cours d'éducation religieuse soient offerts en français.* **1 2 3 4 5**

18. *Que les services de testing psychologique soient offerts en français au élèves francophones.* **1 2 3 4 5**

19. *Que les services de soins psychologiques soient offerts en français aux élèves francophones.* **1 2 3 4 5**

20. *Que les services des travailleurs sociaux soient offerts en français aux élèves francophones.* **1 2 3 4 5**

21. *Que les services de santé offerts à l'école par les infirmières du service publique soient livrés en français aux élèves francophones.* **1 2 3 4 5**

22. *Que les services des cliniques dentaires scolaires soient offerts en français aux élèves francophones.* **1 2 3 4 5**

23. *Que les programmes pour identifier les problèmes de santé et d'apprentissage des enfants francophones d'âge préscolaire soient conduits en français.* **1 2 3 4 5**

H - Les services de soutien à l'école.

1. *Que les réceptionnistes/secrétaires s'expriment en français.* **1 2 3 4 5**

2. *Que les concierges de l'école s'expriment en français.* **1 2 3 4 5**

3. *Que les aides paraprofessionnelles (personnes qui aident les enseignants) s'expriment en français.* **1 2 3 4 5**

4. *Que les membres du personnel de soutien de l'école soient convaincus de l'importance de l'éducation en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)	235

5. *Que les membres du personnel de soutien contribuent à la valorisation de l'identité franco-manitobaine.* **1 2 3 4 5**

I - Les activités parascolaires.

1. *Que l'école encourage l'utilisation de la langue française à l'extérieur de la salle de classe.* **1 2 3 4 5**
2. *Que l'école encourage l'organisation d'activités culturelles francophones.* **1 2 3 4 5**
3. *Que l'école ait accès aux services d'un animateur culturel pour développer et coordonner un programme complet d'activités culturelles parascolaires.* **1 2 3 4 5**
4. *Que les équipes sportives de l'école soient entraînées en français.* **1 2 3 4 5**
5. *Que les ligues sportives scolaires regroupent des équipes d'expression française pour encourager l'usage du français dans les sports.* **1 2 3 4 5**
6. *Que l'école secondaire crée un journal étudiant pour encourager l'usage du français écrit à l'extérieur de la salle de classe.* **1 2 3 4 5**
7. *Que l'école secondaire ait un poste de radio étudiante pour encourager l'expression orale française.* **1 2 3 4 5**
8. *Que l'école accorde une place importante au théâtre et aux soirées d'amateurs d'expression française.* **1 2 3 4 5**
9. *Que l'école ait une chorale française.* **1 2 3 4 5**
10. *Que l'école organise des débats et des concours oratoires pour encourager l'expression orale en français.* **1 2 3 4 5**
11. *Que l'école présente des films français.* **1 2 3 4 5**
12. *Que l'école assure un lien étroit avec les organismes francophones qui s'intéressent à la jeunesse (ex.: Conseil jeunesse provincial).* **1 2 3 4 5**
13. *Que l'école offre des sessions de leadership en français à ses élèves pour les préparer à jouer un rôle actif dans les organismes francophones.* **1 2 3 4 5**

14. *Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion de la langue française.* **1 2 3 4 5**

15. *Que le Conseil étudiant de l'école joue un rôle important dans la promotion des valeurs culturelles francophones.* **1 2 3 4 5**

J - Les espaces physiques

1. *Que les élèves francophones soient logés dans une école distincte pour permettre de développer une ambiance qui encourage l'usage du français.* **1 2 3 4 5**

2. *Que l'école dispose de salles supplémentaires pour accommoder des activités visant le perfectionnement linguistique et la promotion culturelle: laboratoire de langues, classes de rattrapage, animation culturelle, radio étudiante, etc...* **1 2 3 4 5**

3. *Que l'école soit accessible à la communauté francophone en général pour des cours d'adultes en français, des activités culturelles, etc...* **1 2 3 4 5**

4. *Que l'affichage dans l'école soit en français pour refléter les buts linguistiques et culturels de l'éducation française.* **1 2 3 4 5**

K - La gestion du système éducatif.

1. *Que l'éducation en français pour les francophones soit dirigée par des commissaires d'écoles francophones.* **1 2 3 4 5**

2. *Que les commissaires d'écoles soient convaincus de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.* **1 2 3 4 5**

3. *Que les parents francophones participent activement à la gestion des écoles qui offrent l'enseignement en français langue maternelle.* **1 2 3 4 5**

4. *Que la langue d'administration interne (langue utilisée entre directeurs-enseignants-élèves-personnel de soutien) de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français.* **1 2 3 4 5**

5. *Que la langue d'administration externe (langue utilisée entre l'école, les parents et si possible la commission scolaire) de l'école qui offre un enseignement en langue maternelle française soit le français.* **1 2 3 4 5**

1 (pas important)	2	3	4	5 (très important)

6. *Que le directeur de l'école soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
7. *Que le directeur s'exprime bien en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
8. *Que le directeur valorise la culture francophone.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
9. *Que le directeur soit actif dans les organismes francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
10. *Que le directeur soit pour les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
11. *Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent à la promotion de la langue française.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
12. *Que le directeur veille à ce que toutes les activités de l'école contribuent au développement de l'identité franco-manitobaine chez les élèves francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
13. *Que le directeur général de la commission scolaire soit convaincu de l'importance de l'enseignement en français langue maternelle pour les francophones.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
14. *Que le directeur général de la commission scolaire s'exprime bien en français.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
15. *Que le directeur général valorise la culture francophone.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
16. *Que le directeur général soit pour le directeur, les enseignants et les élèves un modèle de l'identité franco-manitobaine.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**
17. *Que le directeur général veille à ce que les intérêts des élèves francophones soient pleinement servis.*	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**

SECTION II

Directives:

Cette section du questionnaire a pour but d'obtenir de l'information au sujet des répondants afin de mieux comprendre l'information obtenue dans la Section I du questionnaire. Cette information sera traitée avec la plus grande discrétion et votre nom ne sera jamais identifié.

a) Veuillez lire attentivement chaque item.

b) Après avoir considéré l'item, placez un **x** dans la boîte qui correspond à votre réponse.

Exemple:

1. *Sexe:*

☐ Femme

☐ Homme

(La réponse indique que vous êtes une femme.)

1. *Sexe:*

☐ Femme

☐ Homme

2. *Commission scolaire où vous êtes étudiant:*

☐ Saint-Boniface

☐ Norwood

☐ Saint-Vital

☐ Rivière Seine

☐ Rivière Rouge

☐ La Montagne

☐ Autre

3. *Votre langue maternelle:*

- ☐ Français
- ☐ Anglais
- ☐ Autre langue (précisez .....)

4. *Dans quelle langue avez-vous fait vos études?*

	Surtout en anglais (tous cours enseignés en anglais sauf pour un ou deux cours en français)	Surtout en français (tous cours enseignés en français sauf pour un ou deux cours en anglais)	En français et en anglais (environ une moitié des cours en français et l'autre moitié en anglais)
Maternelle à la 6e année	☐	☐	☐
7e année à 9e année	☐	☐	☐
10e année à 12e année	☐	☐	☐

5. *Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos parents à la maison?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

6. *Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos frères et soeurs à la maison?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais
- ☐ Ne s'applique pas

7. *Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos amis francophones lorsque vous êtes à la maison?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

8. *Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos amis francophones lorsque vous êtes à l'école?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

9. *Quelle langue utilisez-vous habituellement avec vos amis francophones lorsque vous êtes ailleurs qu'à la maison ou l'école?*

- ☐ Surtout le français
- ☐ Le français et l'anglais à peu près également
- ☐ Surtout l'anglais

10. *Si vous aviez à décider du type de programme d'enseignement en français pour vos propres enfants, quel programme choisiriez-vous?*

- ☐ Un programme d'enseignement total en français pour **francophones** avec un cours d'anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement partiel en français pour **francophones** avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement partiel en français pour **francophones et anglophones** avec environ la moitié du temps d'enseignement en anglais.
- ☐ Un programme d'enseignement en français pour **anglophones** (immersion française).

11. *Avez-vous l'intention de faire des études postsecondaires (université ou collège communautaire, etc...)?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

12. **Si vous aviez le choix, dans quelle langue préféreriez-vous faire vos études postsecondaires?**

- ☐ Français
- ☐ Anglais

COMMENTAIRES

Merci pour le temps et l'intérêt que vous avez accordés à cette recherche.
Nous vous en sommes très reconnaissants.

Appendice "E"

Tableaux croisés

Q1(A1 élève sache parler français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	45	7	20	2	74
pas	4.81	0.75	2.14	0.21	7.91
important	60.81	9.46	27.03	2.70	
	11.14	2.42	9.05	9.09	
2	21	9	15	1	46
	2.24	0.96	1.60	0.11	4.91
	45.65	19.57	32.61	2.17	
	5.20	3.11	6.79	4.55	
3	76	27	50	5	158
	8.12	2.88	5.34	0.53	16.88
	48.10	17.09	31.65	3.16	
	18.81	9.34	22.62	22.73	
4	76	34	62	1	173
	8.12	3.63	6.62	0.11	18.48
	43.93	19.65	35.84	0.58	
	18.81	11.76	28.05	4.55	
5	186	212	74	13	485
très	19.87	22.65	7.91	1.39	51.82
important	38.35	43.71	15.26	2.68	
	46.04	73.36	33.48	59.09	
TOTAL	404	289	221	22	936
	43.16	30.88	23.61	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q2(A2 parents francophones)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	66	16	59	4	145
	7.05	1.71	6.30	0.43	15.49
	45.52	11.03	40.69	2.76	
	16.30	5.54	26.70	19.05	
2	25	9	27	2	63
	2.67	0.96	2.88	0.21	6.73
	39.68	14.29	42.86	3.17	
	6.17	3.11	12.22	9.52	
3	79	29	55	1	164
	8.44	3.10	5.88	0.11	17.52
	48.17	17.68	33.54	0.61	
	19.51	10.03	24.89	4.76	
4	65	61	42	5	173
	6.94	6.52	4.49	0.53	18.48
	37.57	35.26	24.28	2.89	
	16.05	21.11	19.00	23.81	
5 très important	170	174	38	9	391
	18.16	18.59	4.06	0.96	41.77
	43.48	44.50	9.72	2.30	
	41.98	60.21	17.19	42.86	
TOTAL	405	289	221	21	936
	43.27	30.88	23.61	2.24	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q3(A3 parents acceptent français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	10	1	21	1	33
pas	1.07	0.11	2.24	0.11	3.52
important	30.30	3.03	63.64	3.03	
	2.46	0.35	9.50	4.55	
2	5	0	14	1	20
	0.53	0.00	1.49	0.11	2.13
	25.00	0.00	70.00	5.00	
	1.23	0.00	6.33	4.55	
3	51	4	39	1	95
	5.44	0.43	4.16	0.11	10.13
	53.68	4.21	41.05	1.05	
	12.56	1.38	17.65	4.55	
4	32	15	49	1	97
	3.41	1.60	5.22	0.11	10.34
	32.99	15.46	50.52	1.03	
	7.88	5.19	22.17	4.55	
5	308	269	98	18	693
très	32.84	28.68	10.45	1.92	73.88
important	44.44	38.82	14.14	2.60	
	75.86	93.08	44.34	81.82	
TOTAL	406	289	221	22	938
	43.28	30.81	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q4(A4 parents acceptent culturel)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	11	1	7	0	19
pas important	1.17	0.11	0.74	0.00	2.02
	57.89	5.26	36.84	0.00	
	2.70	0.35	3.17	0.00	
2	4	1	19	1	25
	0.43	0.11	2.02	0.11	2.66
	16.00	4.00	76.00	4.00	
	0.98	0.35	8.60	4.55	
3	38	8	50	1	97
	4.04	0.85	5.32	0.11	10.32
	39.18	8.25	51.55	1.03	
	9.31	2.77	22.62	4.55	
4	79	29	59	5	172
	8.40	3.09	6.28	0.53	18.30
	45.93	16.86	34.30	2.91	
	19.36	10.03	26.70	22.73	
5	276	250	86	15	627
très important	29.36	26.60	9.15	1.60	66.70
	44.02	39.87	13.72	2.39	
	67.65	86.51	38.91	68.18	
TOTAL	408	289	221	22	940
	43.40	30.74	23.51	2.34	100.00

VALEURS MANQUANTES = 1

Q5(A5 éleve refuse de fonctionner)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	35 3.75 38.04 8.60	19 2.03 20.65 6.69	37 3.96 40.22 16.74	1 0.11 1.09 4.55	92 9.85
2	34 3.64 42.50 8.35	14 1.50 17.50 4.93	32 3.43 40.00 14.48	0 0.00 0.00 0.00	80 8.57
3	77 8.24 42.54 18.92	42 4.50 23.20 14.79	56 6.00 30.94 25.34	6 0.64 3.31 27.27	181 19.38
4	90 9.64 43.48 22.11	59 6.32 28.50 20.77	50 5.35 24.15 22.62	8 0.86 3.86 36.36	207 22.16
5 très important	171 18.31 45.72 42.01	150 16.06 40.11 52.82	46 4.93 12.30 20.81	7 0.75 1.87 31.82	374 40.04
TOTAL	407 43.58	284 30.41	221 23.66	22 2.36	934 100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q6(A6 majorité des élèves francophones)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	31	3	38	1	73
	3.31	0.32	4.06	0.11	7.80
	42.47	4.11	52.05	1.37	
	7.65	1.04	17.19	4.55	
2	16	9	20	3	48
	1.71	0.96	2.14	0.32	5.13
	33.33	18.75	41.67	6.25	
	3.95	3.13	9.05	13.64	
3	78	26	51	2	157
	8.33	2.78	5.45	0.21	16.77
	49.68	16.56	32.48	1.27	
	19.26	9.03	23.08	9.09	
4	98	52	59	4	213
	10.47	5.56	6.30	0.43	22.76
	46.01	24.41	27.70	1.88	
	24.20	18.06	26.70	18.18	
5 très important	182	198	53	12	445
	19.44	21.15	5.66	1.28	47.54
	40.90	44.49	11.91	2.70	
	44.94	68.75	23.98	54.55	
TOTAL	405	288	221	22	936
	43.27	30.77	23.61	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q7(A7 comité d'admission)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	118	32	74	8	232
	12.65	3.43	7.93	0.86	24.87
	50.86	13.79	31.90	3.45	
	29.28	11.15	33.48	36.36	
2	48	22	39	2	111
	5.14	2.36	4.18	0.21	11.90
	43.24	19.82	35.14	1.80	
	11.91	7.67	17.65	9.09	
3	108	78	67	5	258
	11.58	8.36	7.18	0.54	27.65
	41.86	30.23	25.97	1.94	
	26.80	27.18	30.32	22.73	
4	57	62	27	3	149
	6.11	6.65	2.89	0.32	15.97
	38.26	41.61	18.12	2.01	
	14.14	21.60	12.22	13.64	
5 très important	72	93	14	4	183
	7.72	9.97	1.50	0.43	19.61
	39.34	50.82	7.65	2.19	
	17.87	32.40	6.33	18.18	
TOTAL	403	287	221	22	933
	43.19	30.76	23.69	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q8(B1 enseignants convaincus)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	9	1	13	0	23
	0.96	0.11	1.39	0.00	2.45
	39.13	4.35	56.52	0.00	
	2.21	0.35	5.91	0.00	
2	8	0	10	1	19
	0.85	0.00	1.07	0.11	2.03
	42.11	0.00	52.63	5.26	
	1.97	0.00	4.55	4.55	
3	27	6	40	2	75
	2.88	0.64	4.26	0.21	8.00
	36.00	8.00	53.33	2.67	
	6.63	2.08	18.18	9.09	
4	47	14	53	3	117
	5.01	1.49	5.65	0.32	12.47
	40.17	11.97	45.30	2.56	
	11.55	4.84	24.09	13.64	
5 très important	316	268	104	16	704
	33.69	28.57	11.09	1.71	75.05
	44.89	38.07	14.77	2.27	
	77.64	92.73	47.27	72.73	
TOTAL	407	289	220	22	938
	43.39	30.81	23.45	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q9(B2 enseignants s'expriment bien)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	4	0	1	0	5
pas	0.43	0.00	0.11	0.00	0.53
important	80.00	0.00	20.00	0.00	
	0.98	0.00	0.45	0.00	
2	1	1	7	0	9
	0.11	0.11	0.75	0.00	0.96
	11.11	11.11	77.78	0.00	
	0.25	0.35	3.17	0.00	
3	10	1	17	1	29
	1.06	0.11	1.81	0.11	3.09
	34.48	3.45	58.62	3.45	
	2.45	0.35	7.69	4.55	
4	25	25	35	2	87
	2.66	2.66	3.73	0.21	9.27
	28.74	28.74	40.23	2.30	
	6.13	8.68	15.84	9.09	
5	368	261	161	19	809
très	39.19	27.80	17.15	2.02	86.16
important	45.49	32.26	19.90	2.35	
	90.20	90.63	72.85	86.36	
TOTAL	408	288	221	22	939
	43.45	30.67	23.54	2.34	100.00

VALEURS MANQUANTES = 2

Q10(B3 enseignants encouragent act. cult.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	12	1	9	0	22
	1.28	0.11	0.96	0.00	2.35
	54.55	4.55	40.91	0.00	
	2.95	0.35	4.07	0.00	
2	4	3	14	0	21
	0.43	0.32	1.49	0.00	2.24
	19.05	14.29	66.67	0.00	
	0.98	1.04	6.33	0.00	
3	57	11	44	3	115
	6.08	1.17	4.69	0.32	12.26
	49.57	9.57	38.26	2.61	
	14.00	3.82	19.91	13.64	
4	83	42	63	7	195
	8.85	4.48	6.72	0.75	20.79
	42.56	21.54	32.31	3.59	
	20.39	14.58	28.51	31.82	
5 très important	251	231	91	12	585
	26.76	24.63	9.70	1.28	62.37
	42.91	39.49	15.56	2.05	
	61.67	80.21	41.18	54.55	
TOTAL	407	288	221	22	938
	43.39	30.70	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q11(B4 enseignants actifs org. franco.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	60	22	38	2	122
	6.39	2.34	4.05	0.21	12.99
	49.18	18.03	31.15	1.64	
	14.71	7.64	17.19	9.09	
2	38	26	22	1	87
	4.05	2.77	2.34	0.11	9.27
	43.68	29.89	25.29	1.15	
	9.31	9.03	9.95	4.55	
3	120	103	51	7	281
	12.78	10.97	5.43	0.75	29.93
	42.70	36.65	18.15	2.49	
	29.41	35.76	23.08	31.82	
4	91	74	65	9	239
	9.69	7.88	6.92	0.96	25.45
	38.08	30.96	27.20	3.77	
	22.30	25.69	29.41	40.91	
5 très important	99	63	45	3	210
	10.54	6.71	4.79	0.32	22.36
	47.14	30.00	21.43	1.43	
	24.26	21.87	20.36	13.64	
TOTAL	408	288	221	22	939
	43.45	30.67	23.54	2.34	100.00

VALEURS MANQUANTES = 2

Q12(B5 enseignants formés en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	20	4	19	0	43
pas	2.13	0.43	2.02	0.00	4.58
important	46.51	9.30	44.19	0.00	
	4.91	1.38	8.60	0.00	
2	19	13	17	1	50
	2.02	1.38	1.81	0.11	5.32
	38.00	26.00	34.00	2.00	
	4.67	4.50	7.69	4.55	
3	83	49	44	1	177
	8.84	5.22	4.69	0.11	18.85
	46.89	27.68	24.86	0.56	
	20.39	16.96	19.91	4.55	
4	101	60	60	5	226
	10.76	6.39	6.39	0.53	24.07
	44.69	26.55	26.55	2.21	
	24.82	20.76	27.15	22.73	
5	184	163	81	15	443
très	19.60	17.36	8.63	1.60	47.18
important	41.53	36.79	18.28	3.39	
	45.21	56.40	36.65	68.18	
TOTAL	407	289	221	22	939
	43.34	30.78	23.54	2.34	100.00

VALEURS MANQUANTES = 2

Q13(B6 enseignants modèles de l'identité)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	25 2.67 43.10 6.13	6 0.64 10.34 2.09	26 2.77 44.83 11.76	1 0.11 1.72 4.55	58 6.18
2	19 2.03 40.43 4.66	5 0.53 10.64 1.74	23 2.45 48.94 10.41	0 0.00 0.00 0.00	47 5.01
3	75 8.00 44.64 18.38	37 3.94 22.02 12.89	53 5.65 31.55 23.98	3 0.32 1.79 13.64	168 17.91
4	98 10.45 40.16 24.02	79 8.42 32.38 27.53	59 6.29 24.18 26.70	8 0.85 3.28 36.36	244 26.01
5 très important	191 20.36 45.37 46.81	160 17.06 38.00 55.75	60 6.40 14.25 27.15	10 1.07 2.38 45.45	421 44.88
TOTAL	408 43.50	287 30.60	221 23.56	22 2.35	938 100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q14(C1 français, maîtrise de la langue)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	5	0	11	0	16
pas	0.53	0.00	1.17	0.00	1.71
important	31.25	0.00	68.75	0.00	
	1.23	0.00	4.98	0.00	
2	6	0	7	0	13
	0.64	0.00	0.75	0.00	1.39
	46.15	0.00	53.85	0.00	
	1.47	0.00	3.17	0.00	
3	51	2	45	3	101
	5.44	0.21	4.80	0.32	10.77
	50.50	1.98	44.55	2.97	
	12.53	0.69	20.36	13.64	
4	83	41	69	4	197
	8.85	4.37	7.36	0.43	21.00
	42.13	20.81	35.03	2.03	
	20.39	14.24	31.22	18.18	
5	262	245	89	15	611
très	27.93	26.12	9.49	1.60	65.14
important	42.88	40.10	14.57	2.45	
	64.37	85.07	40.27	68.18	
TOTAL	407	288	221	22	938
	43.39	30.70	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q15(C2 français, importance de l'oral)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	4 0.43 57.14 0.98	0 0.00 0.00 0.00	3 0.32 42.86 1.36	0 0.00 0.00 0.00	7 0.75
2	0 0.00 0.00 0.00	2 0.21 14.29 0.69	11 1.17 78.57 4.98	1 0.11 7.14 4.55	14 1.49
3	27 2.88 40.91 6.62	5 0.53 7.58 1.74	33 3.51 50.00 14.93	1 0.11 1.52 4.55	66 7.03
4	69 7.35 36.90 16.91	46 4.90 24.60 15.97	66 7.03 35.29 29.86	6 0.64 3.21 27.27	187 19.91
5 très important	308 32.80 46.32 75.49	235 25.03 35.34 81.60	108 11.50 16.24 48.87	14 1.49 2.11 63.64	665 70.82
TOTAL	408 43.45	288 30.67	221 23.54	22 2.34	939 100.00

VALEURS MANQUANTES = 2

Q16(C3 français accepte langue familière)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	13	6	11	0	30
pas	1.39	0.64	1.18	0.00	3.22
important	43.33	20.00	36.67	0.00	
	3.23	2.10	4.98	0.00	
2	29	14	19	4	66
	3.11	1.50	2.04	0.43	7.08
	43.94	21.21	28.79	6.06	
	7.20	4.90	8.60	18.18	
3	103	44	61	5	213
	11.05	4.72	6.55	0.54	22.85
	48.36	20.66	28.64	2.35	
	25.56	15.38	27.60	22.73	
4	94	94	65	5	258
	10.09	10.09	6.97	0.54	27.68
	36.43	36.43	25.19	1.94	
	23.33	32.87	29.41	22.73	
5	164	128	65	8	365
très	17.60	13.73	6.97	0.86	39.16
important	44.93	35.07	17.81	2.19	
	40.69	44.76	29.41	36.36	
TOTAL	403	286	221	22	932
	43.24	30.69	23.71	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q17(C4 français, valeurs culturelles)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	12	1	14	1	28
pas	1.28	0.11	1.49	0.11	2.98
important	42.86	3.57	50.00	3.57	
	2.94	0.35	6.33	4.55	
2	17	9	24	3	53
	1.81	0.96	2.56	0.32	5.64
	32.08	16.98	45.28	5.66	
	4.17	3.13	10.86	13.64	
3	85	30	79	3	197
	9.05	3.19	8.41	0.32	20.98
	43.15	15.23	40.10	1.52	
	20.83	10.42	35.75	13.64	
4	114	94	63	5	276
	12.14	10.01	6.71	0.53	29.39
	41.30	34.06	22.83	1.81	
	27.94	32.64	28.51	22.73	
5	180	154	41	10	385
très	19.17	16.40	4.37	1.06	41.00
important	46.75	40.00	10.65	2.60	
	44.12	53.47	18.55	45.45	
TOTAL	408	288	221	22	939
	43.45	30.67	23.54	2.34	100.00

VALEURS MANQUANTES = 2

Q18(C5 français soit pratique et vivant)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	1	0	4	1	6
pas important	0.11	0.00	0.43	0.11	0.64
	16.67	0.00	66.67	16.67	
	0.25	0.00	1.81	4.55	
2	6	0	8	1	15
	0.64	0.00	0.85	0.11	1.60
	40.00	0.00	53.33	6.67	
	1.47	0.00	3.62	4.55	
3	20	8	32	2	62
	2.13	0.85	3.41	0.21	6.61
	32.26	12.90	51.61	3.23	
	4.90	2.79	14.48	9.09	
4	87	35	67	3	192
	9.28	3.73	7.14	0.32	20.47
	45.31	18.23	34.90	1.56	
	21.32	12.20	30.32	13.64	
5	294	244	110	15	663
très important	31.34	26.01	11.73	1.60	70.68
	44.34	36.80	16.59	2.26	
	72.06	85.02	49.77	68.18	
TOTAL	408	287	221	22	938
	43.50	30.60	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q19(C6 français adapté au niveau de l'élève)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	11	4	7	0	22
pas important	1.18	0.43	0.75	0.00	2.36
	50.00	18.18	31.82	0.00	
	2.73	1.39	3.17	0.00	
2	16	4	11	1	32
	1.71	0.43	1.18	0.11	3.43
	50.00	12.50	34.37	3.13	
	3.97	1.39	4.98	4.55	
3	65	24	67	5	161
	6.97	2.57	7.18	0.54	17.26
	40.37	14.91	41.61	3.11	
	16.13	8.36	30.32	22.73	
4	114	91	53	8	266
	12.22	9.75	5.68	0.86	28.51
	42.86	34.21	19.92	3.01	
	28.29	31.71	23.98	36.36	
5	197	164	83	8	452
très important	21.11	17.58	8.90	0.86	48.45
	43.58	36.28	18.36	1.77	
	48.88	57.14	37.56	36.36	
TOTAL	403	287	221	22	933
	43.19	30.76	23.69	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q20(D1 école offre un bon cours d'anglais)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	2	1	2	0	5
pas	0.21	0.11	0.21	0.00	0.53
important	40.00	20.00	40.00	0.00	
	0.49	0.35	0.90	0.00	
2	6	1	5	0	12
	0.64	0.11	0.53	0.00	1.28
	50.00	8.33	41.67	0.00	
	1.47	0.35	2.26	0.00	
3	21	7	14	1	43
	2.23	0.74	1.49	0.11	4.57
	48.84	16.28	32.56	2.33	
	5.15	2.42	6.33	4.55	
4	40	38	35	4	117
	4.26	4.04	3.72	0.43	12.45
	34.19	32.48	29.91	3.42	
	9.80	13.15	15.84	18.18	
5	339	242	165	17	763
très	36.06	25.74	17.55	1.81	81.17
important	44.43	31.72	21.63	2.23	
	83.09	83.74	74.66	77.27	
TOTAL	408	289	221	22	940
	43.40	30.74	23.51	2.34	100.00

VALEURS MANQUANTES = 1

Q21(D2 lecture anglaise après français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	59	18	51	1	129
pas	6.32	1.93	5.47	0.11	13.83
important	45.74	13.95	39.53	0.78	
	14.57	6.32	23.08	4.55	
2	19	8	29	5	61
	2.04	0.86	3.11	0.54	6.54
	31.15	13.11	47.54	8.20	
	4.69	2.81	13.12	22.73	
3	105	48	64	5	222
	11.25	5.14	6.86	0.54	23.79
	47.30	21.62	28.83	2.25	
	25.93	16.84	28.96	22.73	
4	71	57	34	7	169
	7.61	6.11	3.64	0.75	18.11
	42.01	33.73	20.12	4.14	
	17.53	20.00	15.38	31.82	
5	151	154	43	4	352
très	16.18	16.51	4.61	0.43	37.73
important	42.90	43.75	12.22	1.14	
	37.28	54.04	19.46	18.18	
TOTAL	405	285	221	22	933
	43.41	30.55	23.69	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q22(D3 cours anglais, culture anglaise)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	20	10	9	2	41
pas	2.14	1.07	0.96	0.21	4.39
important	48.78	24.39	21.95	4.88	
	4.95	3.50	4.07	9.09	
2	17	13	14	3	47
	1.82	1.39	1.50	0.32	5.04
	36.17	27.66	29.79	6.38	
	4.21	4.55	6.33	13.64	
3	80	66	40	5	191
	8.57	7.07	4.29	0.54	20.47
	41.88	34.55	20.94	2.62	
	19.80	23.08	18.10	22.73	
4	103	81	67	4	255
	11.04	8.68	7.18	0.43	27.33
	40.39	31.76	26.27	1.57	
	25.50	28.32	30.32	18.18	
5	184	116	91	8	399
très	19.72	12.43	9.75	0.86	42.77
important	46.12	29.07	22.81	2.01	
	45.54	40.56	41.18	36.36	
TOTAL	404	286	221	22	933
	43.30	30.65	23.69	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q23(D4 école offre cours de musique)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	34	4	59	3	100
pas	3.63	0.43	6.30	0.32	10.68
important	34.00	4.00	59.00	3.00	
	8.40	1.39	26.70	13.64	
2	18	17	14	1	50
	1.92	1.82	1.50	0.11	5.34
	36.00	34.00	28.00	2.00	
	4.44	5.90	6.33	4.55	
3	102	56	42	8	208
	10.90	5.98	4.49	0.85	22.22
	49.04	26.92	20.19	3.85	
	25.19	19.44	19.00	36.36	
4	85	75	35	6	201
	9.08	8.01	3.74	0.64	21.47
	42.29	37.31	17.41	2.99	
	20.99	26.04	15.84	27.27	
5	166	136	71	4	377
très	17.74	14.53	7.59	0.43	40.28
important	44.03	36.07	18.83	1.06	
	40.99	47.22	32.13	18.18	
TOTAL	405	288	221	22	936
	43.27	30.77	23.61	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q24(D5 cours de musique en français)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	76	5	69	4	154
pas	8.13	0.53	7.38	0.43	16.47
important	49.35	3.25	44.81	2.60	
	18.81	1.74	31.22	18.18	
2	25	5	29	1	60
	2.67	0.53	3.10	0.11	6.42
	41.67	8.33	48.33	1.67	
	6.19	1.74	13.12	4.55	
3	104	32	64	3	203
	11.12	3.42	6.84	0.32	21.71
	51.23	15.76	31.53	1.48	
	25.74	11.11	28.96	13.64	
4	72	49	19	6	146
	7.70	5.24	2.03	0.64	15.61
	49.32	33.56	13.01	4.11	
	17.82	17.01	8.60	27.27	
5	127	197	40	8	372
très	13.58	21.07	4.28	0.86	39.79
important	34.14	52.96	10.75	2.15	
	31.44	68.40	18.10	36.36	
TOTAL	404	288	221	22	935
	43.21	30.80	23.64	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q25(D6 musique, connaître chants franco.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	27	0	61	3	91
	2.89	0.00	6.52	0.32	9.73
	29.67	0.00	67.03	3.30	
	6.63	0.00	27.60	13.64	
2	23	5	39	0	67
	2.46	0.53	4.17	0.00	7.17
	34.33	7.46	58.21	0.00	
	5.65	1.75	17.65	0.00	
3	90	26	54	3	173
	9.63	2.78	5.78	0.32	18.50
	52.02	15.03	31.21	1.73	
	22.11	9.12	24.43	13.64	
4	93	57	41	7	198
	9.95	6.10	4.39	0.75	21.18
	46.97	28.79	20.71	3.54	
	22.85	20.00	18.55	31.82	
5 très important	174	197	26	9	406
	18.61	21.07	2.78	0.96	43.42
	42.86	48.52	6.40	2.22	
	42.75	69.12	11.76	40.91	
TOTAL	407	285	221	22	935
	43.53	30.48	23.64	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q26(D7 éducation physique en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	49	2	38	3	92
	5.22	0.21	4.05	0.32	9.81
	53.26	2.17	41.30	3.26	
	12.07	0.69	17.19	13.64	
2	19	5	23	1	48
	2.03	0.53	2.45	0.11	5.12
	39.58	10.42	47.92	2.08	
	4.68	1.73	10.41	4.55	
3	114	23	51	3	191
	12.15	2.45	5.44	0.32	20.36
	59.69	12.04	26.70	1.57	
	28.08	7.96	23.08	13.64	
4	78	34	43	7	162
	8.32	3.62	4.58	0.75	17.27
	48.15	20.99	26.54	4.32	
	19.21	11.76	19.46	31.82	
5 très important	146	225	66	8	445
	15.57	23.99	7.04	0.85	47.44
	32.81	50.56	14.83	1.80	
	35.96	77.85	29.86	36.36	
TOTAL	406	289	221	22	938
	43.28	30.81	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q27(D8 éd. phys., danses folkloriques)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	54	13	129	3	199
pas	5.76	1.39	13.77	0.32	21.24
important	27.14	6.53	64.82	1.51	
	13.30	4.51	58.37	13.64	
2	41	18	35	5	99
	4.38	1.92	3.74	0.53	10.57
	41.41	18.18	35.35	5.05	
	10.10	6.25	15.84	22.73	
3	123	65	26	6	220
	13.13	6.94	2.77	0.64	23.48
	55.91	29.55	11.82	2.73	
	30.30	22.57	11.76	27.27	
4	95	78	18	6	197
	10.14	8.32	1.92	0.64	21.02
	48.22	39.59	9.14	3.05	
	23.40	27.08	8.14	27.27	
5	93	114	13	2	222
très	9.93	12.17	1.39	0.21	23.69
important	41.89	51.35	5.86	0.90	
	22.91	39.58	5.88	9.09	
TOTAL	406	288	221	22	937
	43.33	30.74	23.59	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q28(D9 Sciences en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	48	5	29	2	84
pas	5.13	0.53	3.10	0.21	8.97
important	57.14	5.95	34.52	2.38	
	11.85	1.74	13.12	9.09	
2	21	4	19	1	45
	2.24	0.43	2.03	0.11	4.81
	46.67	8.89	42.22	2.22	
	5.19	1.39	8.60	4.55	
3	101	17	57	4	179
	10.79	1.82	6.09	0.43	19.12
	56.42	9.50	31.84	2.23	
	24.94	5.90	25.79	18.18	
4	93	48	39	5	185
	9.94	5.13	4.17	0.53	19.76
	50.27	25.95	21.08	2.70	
	22.96	16.67	17.65	22.73	
5	142	214	77	10	443
très	15.17	22.86	8.23	1.07	47.33
important	32.05	48.31	17.38	2.26	
	35.06	74.31	34.84	45.45	
TOTAL	405	288	221	22	936
	43.27	30.77	23.61	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q29(D10 mathématiques en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	73	6	35	3	117
pas	7.81	0.64	3.74	0.32	12.51
important	62.39	5.13	29.91	2.56	
	18.02	2.09	15.84	13.64	
2	22	4	14	1	41
	2.35	0.43	1.50	0.11	4.39
	53.66	9.76	34.15	2.44	
	5.43	1.39	6.33	4.55	
3	112	19	50	4	185
	11.98	2.03	5.35	0.43	19.79
	60.54	10.27	27.03	2.16	
	27.65	6.62	22.62	18.18	
4	69	43	43	5	160
	7.38	4.60	4.60	0.53	17.11
	43.12	26.87	26.87	3.13	
	17.04	14.98	19.46	22.73	
5	129	215	79	9	432
très	13.80	22.99	8.45	0.96	46.20
important	29.86	49.77	18.29	2.08	
	31.85	74.91	35.75	40.91	
TOTAL	405	287	221	22	935
	43.32	30.70	23.64	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q30(D11 sciences humaines en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	38	1	27	1	67
pas	4.05	0.11	2.88	0.11	7.14
important	56.72	1.49	40.30	1.49	
	9.36	0.35	12.22	4.55	
2	16	1	16	1	34
	1.71	0.11	1.71	0.11	3.62
	47.06	2.94	47.06	2.94	
	3.94	0.35	7.24	4.55	
3	79	11	42	3	135
	8.42	1.17	4.48	0.32	14.39
	58.52	8.15	31.11	2.22	
	19.46	3.81	19.00	13.64	
4	108	34	51	7	200
	11.51	3.62	5.44	0.75	21.32
	54.00	17.00	25.50	3.50	
	26.60	11.76	23.08	31.82	
5	165	242	85	10	502
très	17.59	25.80	9.06	1.07	53.52
important	32.87	48.21	16.93	1.99	
	40.64	83.74	38.46	45.45	
TOTAL	406	289	221	22	938
	43.28	30.81	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q31(D12 sc. hum., histoire Can-Fr/Fr-Man)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	14	0	13	0	27
pas	1.49	0.00	1.39	0.00	2.88
important	51.85	0.00	48.15	0.00	
	3.45	0.00	5.88	0.00	
2	10	5	16	1	32
	1.07	0.53	1.71	0.11	3.42
	31.25	15.62	50.00	3.13	
	2.46	1.74	7.24	4.55	
3	59	26	50	2	137
	6.30	2.77	5.34	0.21	14.62
	43.07	18.98	36.50	1.46	
	14.53	9.03	22.62	9.09	
4	111	55	63	7	236
	11.85	5.87	6.72	0.75	25.19
	47.03	23.31	26.69	2.97	
	27.34	19.10	28.51	31.82	
5	212	202	79	12	505
très	22.63	21.56	8.43	1.28	53.90
important	41.98	40.00	15.64	2.38	
	52.22	70.14	35.75	54.55	
TOTAL	406	288	221	22	937
	43.33	30.74	23.59	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q32(D13 arts indust./ménagers en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	49	6	37	2	94
pas	5.24	0.64	3.96	0.21	10.05
important	52.13	6.38	39.36	2.13	
	12.13	2.08	16.74	9.52	
2	27	4	29	2	62
	2.89	0.43	3.10	0.21	6.63
	43.55	6.45	46.77	3.23	
	6.68	1.38	13.12	9.52	
3	102	36	73	5	216
	10.91	3.85	7.81	0.53	23.10
	47.22	16.67	33.80	2.31	
	25.25	12.46	33.03	23.81	
4	101	43	40	7	191
	10.80	4.60	4.28	0.75	20.43
	52.88	22.51	20.94	3.66	
	25.00	14.88	18.10	33.33	
5	125	200	42	5	372
très	13.37	21.39	4.49	0.53	39.79
important	33.60	53.76	11.29	1.34	
	30.94	69.20	19.00	23.81	
TOTAL	404	289	221	21	935
	43.21	30.91	23.64	2.25	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q33(D14 école offre cours d'informatique)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	10	1	7	0	18
pas	1.07	0.11	0.75	0.00	1.92
important	55.56	5.56	38.89	0.00	
	2.46	0.35	3.17	0.00	
2	13	4	10	1	28
	1.39	0.43	1.07	0.11	2.99
	46.43	14.29	35.71	3.57	
	3.20	1.38	4.52	4.55	
3	55	43	32	4	134
	5.86	4.58	3.41	0.43	14.29
	41.04	32.09	23.88	2.99	
	13.55	14.88	14.48	18.18	
4	92	80	52	7	231
	9.81	8.53	5.54	0.75	24.63
	39.83	34.63	22.51	3.03	
	22.66	27.68	23.53	31.82	
5	236	161	120	10	527
très	25.16	17.16	12.79	1.07	56.18
important	44.78	30.55	22.77	1.90	
	58.13	55.71	54.30	45.45	
TOTAL	406	289	221	22	938
	43.28	30.81	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q34(D15 cours d'informatique en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	44	4	36	2	86
pas	4.71	0.43	3.85	0.21	9.20
important	51.16	4.65	41.86	2.33	
	10.89	1.39	16.29	9.09	
2	35	6	22	1	64
	3.74	0.64	2.35	0.11	6.84
	54.69	9.37	34.37	1.56	
	8.66	2.08	9.95	4.55	
3	117	43	61	4	225
	12.51	4.60	6.52	0.43	24.06
	52.00	19.11	27.11	1.78	
	28.96	14.93	27.60	18.18	
4	85	52	47	5	189
	9.09	5.56	5.03	0.53	20.21
	44.97	27.51	24.87	2.65	
	21.04	18.06	21.27	22.73	
5	123	183	55	10	371
très	13.16	19.57	5.88	1.07	39.68
important	33.15	49.33	14.82	2.70	
	30.45	63.54	24.89	45.45	
TOTAL	404	288	221	22	935
	43.21	30.80	23.64	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q35(D16 diff. matières, franco. célèbres)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	30	2	41	1	74
pas	3.20	0.21	4.37	0.11	7.89
important	40.54	2.70	55.41	1.35	
	7.39	0.69	18.55	4.55	
2	30	8	27	2	67
	3.20	0.85	2.88	0.21	7.14
	44.78	11.94	40.30	2.99	
	7.39	2.77	12.22	9.09	
3	118	66	72	3	259
	12.58	7.04	7.68	0.32	27.61
	45.56	25.48	27.80	1.16	
	29.06	22.84	32.58	13.64	
4	127	100	53	9	289
	13.54	10.66	5.65	0.96	30.81
	43.94	34.60	18.34	3.11	
	31.28	34.60	23.98	40.91	
5	101	113	28	7	249
très	10.77	12.05	2.99	0.75	26.55
important	40.56	45.38	11.24	2.81	
	24.88	39.10	12.67	31.82	
TOTAL	406	289	221	22	938
	43.28	30.81	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q36(D17 enseign., communication prof/élèves)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	3 0.32 33.33 0.74	0 0.00 0.00 0.00	5 0.53 55.56 2.26	1 0.11 11.11 4.55	9 0.96
2	4 0.43 16.67 0.98	2 0.21 8.33 0.70	18 1.92 75.00 8.14	0 0.00 0.00 0.00	24 2.56
3	37 3.95 38.54 9.09	8 0.85 8.33 2.79	47 5.02 48.96 21.27	4 0.43 4.17 18.18	96 10.25
4	86 9.18 45.03 21.13	51 5.44 26.70 17.77	51 5.44 26.70 23.08	3 0.32 1.57 13.64	191 20.38
5 très important	277 29.56 44.89 68.06	226 24.12 36.63 78.75	100 10.67 16.21 45.25	14 1.49 2.27 63.64	617 65.85
TOTAL	407 43.44	287 30.63	221 23.59	22 2.35	937 100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q37(E1 prog. d'étude, élève lang. mat. fr.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	13	2	24	0	39
pas important	1.40	0.22	2.58	0.00	4.19
	33.33	5.13	61.54	0.00	
	3.25	0.70	10.86	0.00	
2	11	0	22	1	34
	1.18	0.00	2.37	0.11	3.66
	32.35	0.00	64.71	2.94	
	2.75	0.00	9.95	4.55	
3	85	11	75	3	174
	9.14	1.18	8.06	0.32	18.71
	48.85	6.32	43.10	1.72	
	21.25	3.83	33.94	13.64	
4	95	53	53	5	206
	10.22	5.70	5.70	0.54	22.15
	46.12	25.73	25.73	2.43	
	23.75	18.47	23.98	22.73	
5 très important	196	221	47	13	477
	21.08	23.76	5.05	1.40	51.29
	41.09	46.33	9.85	2.73	
	49.00	77.00	21.27	59.09	
TOTAL	400	287	221	22	930
	43.01	30.86	23.76	2.37	100.00

VALEURS MANQUANTES = 11

Q38(E2 prog. d'étude, valeurs culturelles)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	18	3	28	1	50
pas	1.93	0.32	3.00	0.11	5.36
important	36.00	6.00	56.00	2.00	
	4.48	1.05	12.67	4.55	
2	19	4	32	2	57
	2.04	0.43	3.43	0.21	6.12
	33.33	7.02	56.14	3.51	
	4.73	1.39	14.48	9.09	
3	88	26	78	4	196
	9.44	2.79	8.37	0.43	21.03
	44.90	13.27	39.80	2.04	
	21.89	9.06	35.29	18.18	
4	115	76	47	4	242
	12.34	8.15	5.04	0.43	25.97
	47.52	31.40	19.42	1.65	
	28.61	26.48	21.27	18.18	
5	162	178	36	11	387
très	17.38	19.10	3.86	1.18	41.52
important	41.86	45.99	9.30	2.84	
	40.30	62.02	16.29	50.00	
TOTAL	402	287	221	22	932
	43.13	30.79	23.71	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q39(E3 prog. d'étude, élèves franco-man)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	12	2	14	0	28
pas	1.29	0.21	1.50	0.00	3.00
important	42.86	7.14	50.00	0.00	
	2.99	0.70	6.33	0.00	
2	11	1	21	1	34
	1.18	0.11	2.25	0.11	3.65
	32.35	2.94	61.76	2.94	
	2.74	0.35	9.50	4.55	
3	65	15	59	5	144
	6.97	1.61	6.33	0.54	15.45
	45.14	10.42	40.97	3.47	
	16.17	5.23	26.70	22.73	
4	110	52	57	2	221
	11.80	5.58	6.12	0.21	23.71
	49.77	23.53	25.79	0.90	
	27.36	18.12	25.79	9.09	
5	204	217	70	14	505
très	21.89	23.28	7.51	1.50	54.18
important	40.40	42.97	13.86	2.77	
	50.75	75.61	31.67	63.64	
TOTAL	402	287	221	22	932
	43.13	30.79	23.71	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q40(F1 bibliothèque bien fournie)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	3	0	6	0	9
pas important	0.32	0.00	0.64	0.00	0.96
	33.33	0.00	66.67	0.00	
	0.74	0.00	2.71	0.00	
2	4	0	18	1	23
	0.43	0.00	1.92	0.11	2.45
	17.39	0.00	78.26	4.35	
	0.99	0.00	8.14	4.55	
3	26	2	32	0	60
	2.77	0.21	3.41	0.00	6.40
	43.33	3.33	53.33	0.00	
	6.40	0.69	14.48	0.00	
4	61	18	39	4	122
	6.50	1.92	4.16	0.43	13.01
	50.00	14.75	31.97	3.28	
	15.02	6.23	17.65	18.18	
5	312	269	126	17	724
très important	33.26	28.68	13.43	1.81	77.19
	43.09	37.15	17.40	2.35	
	76.85	93.08	57.01	77.27	
TOTAL	406	289	221	22	938
	43.28	30.81	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q41(F2 manuels scolaires en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	5	0	8	0	13
pas	0.53	0.00	0.85	0.00	1.39
important	38.46	0.00	61.54	0.00	
	1.23	0.00	3.62	0.00	
2	3	0	10	1	14
	0.32	0.00	1.07	0.11	1.50
	21.43	0.00	71.43	7.14	
	0.74	0.00	4.52	4.55	
3	19	1	23	1	44
	2.03	0.11	2.46	0.11	4.70
	43.18	2.27	52.27	2.27	
	4.69	0.35	10.41	4.55	
4	66	13	46	1	126
	7.05	1.39	4.91	0.11	13.46
	52.38	10.32	36.51	0.79	
	16.30	4.51	20.81	4.55	
5	312	274	134	19	739
très	33.33	29.27	14.32	2.03	78.95
important	42.22	37.08	18.13	2.57	
	77.04	95.14	60.63	86.36	
TOTAL	405	288	221	22	936
	43.27	30.77	23.61	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q42(F3 matériel pédagogique adapté)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	10	0	14	0	24
pas	1.07	0.00	1.50	0.00	2.56
important	41.67	0.00	58.33	0.00	
	2.47	0.00	6.33	0.00	
2	6	0	15	0	21
	0.64	0.00	1.60	0.00	2.24
	28.57	0.00	71.43	0.00	
	1.48	0.00	6.79	0.00	
3	45	14	39	5	103
	4.81	1.50	4.17	0.53	11.00
	43.69	13.59	37.86	4.85	
	11.11	4.86	17.65	22.73	
4	107	40	62	1	210
	11.43	4.27	6.62	0.11	22.44
	50.95	19.05	29.52	0.48	
	26.42	13.89	28.05	4.55	
5	237	234	91	16	578
très	25.32	25.00	9.72	1.71	61.75
important	41.00	40.48	15.74	2.77	
	58.52	81.25	41.18	72.73	
TOTAL	405	288	221	22	936
	43.27	30.77	23.61	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q43(F4 tests et instruments adaptés)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	11	0	16	1	28
pas	1.18	0.00	1.71	0.11	2.99
important	39.29	0.00	57.14	3.57	
	2.72	0.00	7.24	4.55	
2	14	1	19	1	35
	1.50	0.11	2.03	0.11	3.74
	40.00	2.86	54.29	2.86	
	3.46	0.35	8.60	4.55	
3	54	19	51	3	127
	5.78	2.03	5.45	0.32	13.58
	42.52	14.96	40.16	2.36	
	13.33	6.62	23.08	13.64	
4	102	49	64	1	216
	10.91	5.24	6.84	0.11	23.10
	47.22	22.69	29.63	0.46	
	25.19	17.07	28.96	4.55	
5	224	218	71	16	529
très	23.96	23.32	7.59	1.71	56.58
important	42.34	41.21	13.42	3.02	
	55.31	75.96	32.13	72.73	
TOTAL	405	287	221	22	935
	43.32	30.70	23.64	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q44(F5 laboratoire de langue)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	19	10	18	2	49
pas	2.04	1.07	1.93	0.21	5.25
important	38.78	20.41	36.73	4.08	
	4.73	3.47	8.14	9.09	
2	7	22	22	1	52
	0.75	2.36	2.36	0.11	5.57
	13.46	42.31	42.31	1.92	
	1.74	7.64	9.95	4.55	
3	82	69	61	3	215
	8.79	7.40	6.54	0.32	23.04
	38.14	32.09	28.37	1.40	
	20.40	23.96	27.60	13.64	
4	95	75	56	4	230
	10.18	8.04	6.00	0.43	24.65
	41.30	32.61	24.35	1.74	
	23.63	26.04	25.34	18.18	
5	199	112	64	12	387
très	21.33	12.00	6.86	1.29	41.48
important	51.42	28.94	16.54	3.10	
	49.50	38.89	28.96	54.55	
TOTAL	402	288	221	22	933
	43.09	30.87	23.69	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q45(F6 sessions de recyclage en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	13	1	13	0	27
pas	1.39	0.11	1.39	0.00	2.88
important	48.15	3.70	48.15	0.00	
	3.20	0.35	5.88	0.00	
2	7	3	17	0	27
	0.75	0.32	1.81	0.00	2.88
	25.93	11.11	62.96	0.00	
	1.72	1.04	7.69	0.00	
3	47	14	50	1	112
	5.01	1.49	5.33	0.11	11.94
	41.96	12.50	44.64	0.89	
	11.58	4.84	22.62	4.55	
4	105	38	61	4	208
	11.19	4.05	6.50	0.43	22.17
	50.48	18.27	29.33	1.92	
	25.86	13.15	27.60	18.18	
5	234	233	80	17	564
très	24.95	24.84	8.53	1.81	60.13
important	41.49	41.31	14.18	3.01	
	57.64	80.62	36.20	77.27	
TOTAL	406	289	221	22	938
	43.28	30.81	23.56	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q46(F7 accès aux sorties scolaires)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	22	1	10	1	34
	2.35	0.11	1.07	0.11	3.63
	64.71	2.94	29.41	2.94	
	5.43	0.35	4.52	4.55	
2	27	7	17	3	54
	2.88	0.75	1.81	0.32	5.76
	50.00	12.96	31.48	5.56	
	6.67	2.42	7.69	13.64	
3	88	25	35	1	149
	9.39	2.67	3.74	0.11	15.90
	59.06	16.78	23.49	0.67	
	21.73	8.65	15.84	4.55	
4	96	73	57	9	235
	10.25	7.79	6.08	0.96	25.08
	40.85	31.06	24.26	3.83	
	23.70	25.26	25.79	40.91	
5 très important	172	183	102	8	465
	18.36	19.53	10.89	0.85	49.63
	36.99	39.35	21.94	1.72	
	42.47	63.32	46.15	36.36	
TOTAL	405	289	221	22	937
	43.22	30.84	23.59	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q47(F8 aide pédago. d'animateur culturel)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	23	7	15	2	47
	2.46	0.75	1.60	0.21	5.02
	48.94	14.89	31.91	4.26	
	5.69	2.42	6.79	9.09	
2	24	5	23	1	53
	2.56	0.53	2.46	0.11	5.66
	45.28	9.43	43.40	1.89	
	5.94	1.73	10.41	4.55	
3	106	50	67	5	228
	11.32	5.34	7.16	0.53	24.36
	46.49	21.93	29.39	2.19	
	26.24	17.30	30.32	22.73	
4	105	89	61	6	261
	11.22	9.51	6.52	0.64	27.88
	40.23	34.10	23.37	2.30	
	25.99	30.80	27.60	27.27	
5 très important	146	138	55	8	347
	15.60	14.74	5.88	0.85	37.07
	42.07	39.77	15.85	2.31	
	36.14	47.75	24.89	36.36	
TOTAL	404	289	221	22	936
	43.16	30.88	23.61	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q48(F9 télévision éducative française)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	21	5	17	2	45
pas important	2.25	0.54	1.82	0.21	4.82
	46.67	11.11	37.78	4.44	
	5.22	1.73	7.69	9.09	
2	36	15	26	2	79
	3.85	1.61	2.78	0.21	8.46
	45.57	18.99	32.91	2.53	
	8.96	5.19	11.76	9.09	
3	111	65	67	3	246
	11.88	6.96	7.17	0.32	26.34
	45.12	26.42	27.24	1.22	
	27.61	22.49	30.32	13.64	
4	123	88	62	8	281
	13.17	9.42	6.64	0.86	30.09
	43.77	31.32	22.06	2.85	
	30.60	30.45	28.05	36.36	
5	111	116	49	7	283
très important	11.88	12.42	5.25	0.75	30.30
	39.22	40.99	17.31	2.47	
	27.61	40.14	22.17	31.82	
TOTAL	402	289	221	22	934
	43.04	30.94	23.66	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q49(F10 conseillers pédagogiques franco.)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	17	1	13	0	31
pas	1.82	0.11	1.39	0.00	3.32
important	54.84	3.23	41.94	0.00	
	4.22	0.35	5.88	0.00	
2	23	4	26	0	53
	2.46	0.43	2.78	0.00	5.67
	43.40	7.55	49.06	0.00	
	5.71	1.39	11.76	0.00	
3	74	23	67	4	168
	7.92	2.46	7.17	0.43	17.99
	44.05	13.69	39.88	2.38	
	18.36	7.99	30.32	18.18	
4	104	58	56	4	222
	11.13	6.21	6.00	0.43	23.77
	46.85	26.13	25.23	1.80	
	25.81	20.14	25.34	18.18	
5	185	202	59	14	460
très	19.81	21.63	6.32	1.50	49.25
important	40.22	43.91	12.83	3.04	
	45.91	70.14	26.70	63.64	
TOTAL	403	288	221	22	934
	43.15	30.84	23.66	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q50(G1 orthopédagogues bilingues)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	4	0	2	0	6
pas	0.43	0.00	0.21	0.00	0.64
important	66.67	0.00	33.33	0.00	
	0.98	0.00	0.91	0.00	
2	8	1	8	0	17
	0.85	0.11	0.85	0.00	1.81
	47.06	5.88	47.06	0.00	
	1.97	0.35	3.64	0.00	
3	24	9	38	4	75
	2.56	0.96	4.05	0.43	8.00
	32.00	12.00	50.67	5.33	
	5.90	3.11	17.27	18.18	
4	77	35	54	3	169
	8.21	3.73	5.76	0.32	18.02
	45.56	20.71	31.95	1.78	
	18.92	12.11	24.55	13.64	
5	294	244	118	15	671
très	31.34	26.01	12.58	1.60	71.54
important	43.82	36.36	17.59	2.24	
	72.24	84.43	53.64	68.18	
TOTAL	407	289	220	22	938
	43.39	30.81	23.45	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q51(G2 orientation en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	12 1.29 38.71 2.97	1 0.11 3.23 0.35	18 1.93 58.06 8.18	0 0.00 0.00 0.00	31 3.33
2	21 2.25 51.22 5.20	1 0.11 2.44 0.35	18 1.93 43.90 8.18	1 0.11 2.44 4.76	41 4.40
3	78 8.37 54.55 19.31	17 1.82 11.89 5.92	44 4.72 30.77 20.00	4 0.43 2.80 19.05	143 15.34
4	99 10.62 46.48 24.50	51 5.47 23.94 17.77	59 6.33 27.70 26.82	4 0.43 1.88 19.05	213 22.85
5 très important	194 20.82 38.49 48.02	217 23.28 43.06 75.61	81 8.69 16.07 36.82	12 1.29 2.38 57.14	504 54.08
TOTAL	404 43.35	287 30.79	220 23.61	21 2.25	932 100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q52(G3 orienteurs, post-sec. en français)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	28	3	31	1	63
pas	3.00	0.32	3.32	0.11	6.75
important	44.44	4.76	49.21	1.59	
	6.91	1.05	14.09	4.55	
2	24	11	21	1	57
	2.57	1.18	2.25	0.11	6.10
	42.11	19.30	36.84	1.75	
	5.93	3.83	9.55	4.55	
3	112	52	60	5	229
	11.99	5.57	6.42	0.54	24.52
	48.91	22.71	26.20	2.18	
	27.65	18.12	27.27	22.73	
4	96	83	57	8	244
	10.28	8.89	6.10	0.86	26.12
	39.34	34.02	23.36	3.28	
	23.70	28.92	25.91	36.36	
5	145	138	51	7	341
très	15.52	14.78	5.46	0.75	36.51
important	42.52	40.47	14.96	2.05	
	35.80	48.08	23.18	31.82	
TOTAL	405	287	220	22	934
	43.36	30.73	23.55	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q53(G4 programmes spéciaux pour surdoués)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	17 1.82 47.22 4.20	3 0.32 8.33 1.04	16 1.71 44.44 7.27	0 0.00 0.00 0.00	36 3.85
2	14 1.50 37.84 3.46	7 0.75 18.92 2.43	16 1.71 43.24 7.27	0 0.00 0.00 0.00	37 3.96
3	73 7.81 39.89 18.02	54 5.78 29.51 18.75	52 5.56 28.42 23.64	4 0.43 2.19 18.18	183 19.57
4	117 12.51 43.49 28.89	86 9.20 31.97 29.86	56 5.99 20.82 25.45	10 1.07 3.72 45.45	269 28.77
5 très important	184 19.68 44.88 45.43	138 14.76 33.66 47.92	80 8.56 19.51 36.36	8 0.86 1.95 36.36	410 43.85
TOTAL	405 43.32	288 30.80	220 23.53	22 2.35	935 100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q54(G5 programmes pour surdoués en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	29	3	28	0	60
	3.10	0.32	3.00	0.00	6.42
	48.33	5.00	46.67	0.00	
	7.18	1.04	12.73	0.00	
2	22	7	24	0	53
	2.36	0.75	2.57	0.00	5.67
	41.51	13.21	45.28	0.00	
	5.45	2.43	10.91	0.00	
3	111	32	50	3	196
	11.88	3.43	5.35	0.32	20.99
	56.63	16.33	25.51	1.53	
	27.48	11.11	22.73	13.64	
4	101	69	58	9	237
	10.81	7.39	6.21	0.96	25.37
	42.62	29.11	24.47	3.80	
	25.00	23.96	26.36	40.91	
5 très important	141	177	60	10	388
	15.10	18.95	6.42	1.07	41.54
	36.34	45.62	15.46	2.58	
	34.90	61.46	27.27	45.45	
TOTAL	404	288	220	22	934
	43.25	30.84	23.55	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q55(G6 programmes pour handicapés mentaux)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	8	1	15	0	24
pas	0.85	0.11	1.60	0.00	2.56
important	33.33	4.17	62.50	0.00	
	1.97	0.35	6.82	0.00	
2	14	2	16	0	32
	1.50	0.21	1.71	0.00	3.42
	43.75	6.25	50.00	0.00	
	3.45	0.69	7.27	0.00	
3	58	43	34	3	138
	6.20	4.59	3.63	0.32	14.74
	42.03	31.16	24.64	2.17	
	14.29	14.93	15.45	13.64	
4	101	67	50	12	230
	10.79	7.16	5.34	1.28	24.57
	43.91	29.13	21.74	5.22	
	24.88	23.26	22.73	54.55	
5	225	175	105	7	512
très	24.04	18.70	11.22	0.75	54.70
important	43.95	34.18	20.51	1.37	
	55.42	60.76	47.73	31.82	
TOTAL	406	288	220	22	936
	43.38	30.77	23.50	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q56(G7 prog. fran. pour handicapés mentaux)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	35	5	21	0	61
pas	3.75	0.54	2.25	0.00	6.54
important	57.38	8.20	34.43	0.00	
	8.62	1.75	9.55	0.00	
2	21	12	13	0	46
	2.25	1.29	1.39	0.00	4.93
	45.65	26.09	28.26	0.00	
	5.17	4.21	5.91	0.00	
3	91	48	62	7	208
	9.75	5.14	6.65	0.75	22.29
	43.75	23.08	29.81	3.37	
	22.41	16.84	28.18	31.82	
4	98	60	50	8	216
	10.50	6.43	5.36	0.86	23.15
	45.37	27.78	23.15	3.70	
	24.14	21.05	22.73	36.36	
5	161	160	74	7	402
très	17.26	17.15	7.93	0.75	43.09
important	40.05	39.80	18.41	1.74	
	39.66	56.14	33.64	31.82	
TOTAL	406	285	220	22	933
	43.52	30.55	23.58	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q57(G8 classes pré-matern. françaises)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	22	5	8	3	38
pas	2.35	0.53	0.85	0.32	4.06
important	57.89	13.16	21.05	7.89	
	5.42	1.74	3.64	13.64	
2	12	5	12	2	31
	1.28	0.53	1.28	0.21	3.31
	38.71	16.13	38.71	6.45	
	2.96	1.74	5.45	9.09	
3	42	19	41	3	105
	4.49	2.03	4.38	0.32	11.22
	40.00	18.10	39.05	2.86	
	10.34	6.60	18.64	13.64	
4	69	48	62	5	184
	7.37	5.13	6.62	0.53	19.66
	37.50	26.09	33.70	2.72	
	17.00	16.67	28.18	22.73	
5	261	211	97	9	578
très	27.88	22.54	10.36	0.96	61.75
important	45.16	36.51	16.78	1.56	
	64.29	73.26	44.09	40.91	
TOTAL	406	288	220	22	936
	43.38	30.77	23.50	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q59(G10 cours d'été en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	18	6	12	0	36
	1.93	0.64	1.29	0.00	3.86
	50.00	16.67	33.33	0.00	
	4.46	2.09	5.45	0.00	
2	13	7	15	0	35
	1.39	0.75	1.61	0.00	3.75
	37.14	20.00	42.86	0.00	
	3.22	2.44	6.82	0.00	
3	75	28	40	4	147
	8.04	3.00	4.29	0.43	15.76
	51.02	19.05	27.21	2.72	
	18.56	9.76	18.18	18.18	
4	106	76	42	6	230
	11.36	8.15	4.50	0.64	24.65
	46.09	33.04	18.26	2.61	
	26.24	26.48	19.09	27.27	
5 très important	192	170	111	12	485
	20.58	18.22	11.90	1.29	51.98
	39.59	35.05	22.89	2.47	
	47.52	59.23	50.45	54.55	
TOTAL	404	287	220	22	933
	43.30	30.76	23.58	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q60(G11 éducation technique)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	12	3	5	1	21
pas	1.28	0.32	0.54	0.11	2.25
important	57.14	14.29	23.81	4.76	
	2.97	1.04	2.27	4.55	
2	7	1	14	0	22
	0.75	0.11	1.50	0.00	2.36
	31.82	4.55	63.64	0.00	
	1.73	0.35	6.36	0.00	
3	59	18	47	6	130
	6.32	1.93	5.03	0.64	13.92
	45.38	13.85	36.15	4.62	
	14.60	6.25	21.36	27.27	
4	113	69	61	10	253
	12.10	7.39	6.53	1.07	27.09
	44.66	27.27	24.11	3.95	
	27.97	23.96	27.73	45.45	
5	213	197	93	5	508
très	22.81	21.09	9.96	0.54	54.39
important	41.93	38.78	18.31	0.98	
	52.72	68.40	42.27	22.73	
TOTAL	404	288	220	22	934
	43.25	30.84	23.55	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q61(G12 éducation technique en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	27	1	19	2	49
	2.91	0.11	2.05	0.22	5.27
	55.10	2.04	38.78	4.08	
	6.68	0.35	8.64	9.09	
2	22	7	23	3	55
	2.37	0.75	2.48	0.32	5.92
	40.00	12.73	41.82	5.45	
	5.45	2.47	10.45	13.64	
3	93	40	60	5	198
	10.01	4.31	6.46	0.54	21.31
	46.97	20.20	30.30	2.53	
	23.02	14.13	27.27	22.73	
4	108	74	46	7	235
	11.63	7.97	4.95	0.75	25.30
	45.96	31.49	19.57	2.98	
	26.73	26.15	20.91	31.82	
5 très important	154	161	72	5	392
	16.58	17.33	7.75	0.54	42.20
	39.29	41.07	18.37	1.28	
	38.12	56.89	32.73	22.73	
TOTAL	404	283	220	22	929
	43.49	30.46	23.68	2.37	100.00

VALEURS MANQUANTES = 12

Q62(G13 classes de refrancisation)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	27	4	14	1	46
pas	2.90	0.43	1.50	0.11	4.94
important	58.70	8.70	30.43	2.17	
	6.70	1.40	6.36	4.55	
2	27	9	17	1	54
	2.90	0.97	1.83	0.11	5.80
	50.00	16.67	31.48	1.85	
	6.70	3.15	7.73	4.55	
3	72	37	43	5	157
	7.73	3.97	4.62	0.54	16.86
	45.86	23.57	27.39	3.18	
	17.87	12.94	19.55	22.73	
4	85	64	61	4	214
	9.13	6.87	6.55	0.43	22.99
	39.72	29.91	28.50	1.87	
	21.09	22.38	27.73	18.18	
5	192	172	85	11	460
très	20.62	18.47	9.13	1.18	49.41
important	41.74	37.39	18.48	2.39	
	47.64	60.14	38.64	50.00	
TOTAL	403	286	220	22	931
	43.29	30.72	23.63	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 10

Q63(G14 éducation familiale et sexuelle)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	78 8.34 67.83 19.26	21 2.25 18.26 7.29	11 1.18 9.57 5.00	5 0.53 4.35 22.73	115 12.30
2	31 3.32 50.82 7.65	15 1.60 24.59 5.21	14 1.50 22.95 6.36	1 0.11 1.64 4.55	61 6.52
3	104 11.12 47.06 25.68	75 8.02 33.94 26.04	34 3.64 15.38 15.45	8 0.86 3.62 36.36	221 23.64
4	94 10.05 42.34 23.21	69 7.38 31.08 23.96	57 6.10 25.68 25.91	2 0.21 0.90 9.09	222 23.74
5 très important	98 10.48 31.01 24.20	108 11.55 34.18 37.50	104 11.12 32.91 47.27	6 0.64 1.90 27.27	316 33.80
TOTAL	405 43.32	288 30.80	220 23.53	22 2.35	935 100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q64(G15 éducation fam. et sex. en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	92 9.87 60.93 22.77	19 2.04 12.58 6.64	35 3.76 23.18 15.91	5 0.54 3.31 22.73	151 16.20
2	38 4.08 53.52 9.41	9 0.97 12.68 3.15	24 2.58 33.80 10.91	0 0.00 0.00 0.00	71 7.62
3	102 10.94 53.68 25.25	33 3.54 17.37 11.54	51 5.47 26.84 23.18	4 0.43 2.11 18.18	190 20.39
4	63 6.76 37.72 15.59	51 5.47 30.54 17.83	48 5.15 28.74 21.82	5 0.54 2.99 22.73	167 17.92
5 très important	109 11.70 30.88 26.98	174 18.67 49.29 60.84	62 6.65 17.56 28.18	8 0.86 2.27 36.36	353 37.88
TOTAL	404 43.35	286 30.69	220 23.61	22 2.36	932 100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q65(G16 éducation religieuse)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	24	21	37	2	84
	2.56	2.24	3.95	0.21	8.96
	28.57	25.00	44.05	2.38	
	5.91	7.27	16.82	9.09	
2	7	15	32	2	56
	0.75	1.60	3.42	0.21	5.98
	12.50	26.79	57.14	3.57	
	1.72	5.19	14.55	9.09	
3	61	60	62	4	187
	6.51	6.40	6.62	0.43	19.96
	32.62	32.09	33.16	2.14	
	15.02	20.76	28.18	18.18	
4	72	69	42	6	189
	7.68	7.36	4.48	0.64	20.17
	38.10	36.51	22.22	3.17	
	17.73	23.88	19.09	27.27	
5 très important	242	124	47	8	421
	25.83	13.23	5.02	0.85	44.93
	57.48	29.45	11.16	1.90	
	59.61	42.91	21.36	36.36	
TOTAL	406	289	220	22	937
	43.33	30.84	23.48	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q66(G17 éducation religieuse en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	31 3.31 34.07 7.64	15 1.60 16.48 5.19	42 4.49 46.15 19.09	3 0.32 3.30 14.29	91 9.72
2	14 1.50 25.93 3.45	9 0.96 16.67 3.11	30 3.21 55.56 13.64	1 0.11 1.85 4.76	54 5.77
3	81 8.65 49.09 19.95	24 2.56 14.55 8.30	57 6.09 34.55 25.91	3 0.32 1.82 14.29	165 17.63
4	56 5.98 38.89 13.79	49 5.24 34.03 16.96	34 3.63 23.61 15.45	5 0.53 3.47 23.81	144 15.38
5 très important	224 23.93 46.47 55.17	192 20.51 39.83 66.44	57 6.09 11.83 25.91	9 0.96 1.87 42.86	482 51.50
TOTAL	406 43.38	289 30.88	220 23.50	21 2.24	936 100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q67(G18 testing psychologique en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	26	5	26	0	57
pas	2.77	0.53	2.77	0.00	6.08
important	45.61	8.77	45.61	0.00	
	6.40	1.73	11.82	0.00	
2	12	2	19	1	34
	1.28	0.21	2.03	0.11	3.63
	35.29	5.88	55.88	2.94	
	2.96	0.69	8.64	4.55	
3	81	25	53	6	165
	8.64	2.67	5.66	0.64	17.61
	49.09	15.15	32.12	3.64	
	19.95	8.65	24.09	27.27	
4	100	59	55	4	218
	10.67	6.30	5.87	0.43	23.27
	45.87	27.06	25.23	1.83	
	24.63	20.42	25.00	18.18	
5	187	198	67	11	463
très	19.96	21.13	7.15	1.17	49.41
important	40.39	42.76	14.47	2.38	
	46.06	68.51	30.45	50.00	
TOTAL	406	289	220	22	937
	43.33	30.84	23.48	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q68(G19 soins psychologiques en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	24	3	25	0	52
pas	2.56	0.32	2.67	0.00	5.56
important	46.15	5.77	48.08	0.00	
	5.91	1.04	11.36	0.00	
2	15	2	26	1	44
	1.60	0.21	2.78	0.11	4.70
	34.09	4.55	59.09	2.27	
	3.69	0.69	11.82	4.55	
3	83	24	48	5	160
	8.87	2.56	5.13	0.53	17.09
	51.87	15.00	30.00	3.13	
	20.44	8.33	21.82	22.73	
4	101	60	52	5	218
	10.79	6.41	5.56	0.53	23.29
	46.33	27.52	23.85	2.29	
	24.88	20.83	23.64	22.73	
5	183	199	69	11	462
très	19.55	21.26	7.37	1.18	49.36
important	39.61	43.07	14.94	2.38	
	45.07	69.10	31.36	50.00	
TOTAL	406	288	220	22	936
	43.38	30.77	23.50	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q69(G20 travailleurs sociaux en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	21	2	18	0	41
	2.25	0.21	1.93	0.00	4.39
	51.22	4.88	43.90	0.00	
	5.19	0.69	8.18	0.00	
2	20	3	20	1	44
	2.14	0.32	2.14	0.11	4.71
	45.45	6.82	45.45	2.27	
	4.94	1.04	9.09	4.55	
3	87	19	57	5	168
	9.30	2.03	6.10	0.53	17.97
	51.79	11.31	33.93	2.98	
	21.48	6.60	25.91	22.73	
4	96	62	50	5	213
	10.27	6.63	5.35	0.53	22.78
	45.07	29.11	23.47	2.35	
	23.70	21.53	22.73	22.73	
5 très important	181	202	75	11	469
	19.36	21.60	8.02	1.18	50.16
	38.59	43.07	15.99	2.35	
	44.69	70.14	34.09	50.00	
TOTAL	405	288	220	22	935
	43.32	30.80	23.53	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q70(G21 service d'infirmières en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	37	8	25	2	72
pas	3.95	0.85	2.67	0.21	7.68
important	51.39	11.11	34.72	2.78	
	9.11	2.77	11.36	9.09	
2	31	7	27	2	67
	3.31	0.75	2.88	0.21	7.15
	46.27	10.45	40.30	2.99	
	7.64	2.42	12.27	9.09	
3	97	27	57	4	185
	10.35	2.88	6.08	0.43	19.74
	52.43	14.59	30.81	2.16	
	23.89	9.34	25.91	18.18	
4	83	53	50	5	191
	8.86	5.66	5.34	0.53	20.38
	43.46	27.75	26.18	2.62	
	20.44	18.34	22.73	22.73	
5	158	194	61	9	422
très	16.86	20.70	6.51	0.96	45.04
important	37.44	45.97	14.45	2.13	
	38.92	67.13	27.73	40.91	
TOTAL	406	289	220	22	937
	43.33	30.84	23.48	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q71(G22 cliniques dentaires en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	52	9	31	3	95
pas	5.54	0.96	3.30	0.32	10.13
important	54.74	9.47	32.63	3.16	
	12.78	3.11	14.09	13.64	
2	35	6	27	2	70
	3.73	0.64	2.88	0.21	7.46
	50.00	8.57	38.57	2.86	
	8.60	2.08	12.27	9.09	
3	89	42	60	4	195
	9.49	4.48	6.40	0.43	20.79
	45.64	21.54	30.77	2.05	
	21.87	14.53	27.27	18.18	
4	87	53	37	4	181
	9.28	5.65	3.94	0.43	19.30
	48.07	29.28	20.44	2.21	
	21.38	18.34	16.82	18.18	
5	144	179	65	9	397
très	15.35	19.08	6.93	0.96	42.32
important	36.27	45.09	16.37	2.27	
	35.38	61.94	29.55	40.91	
TOTAL	407	289	220	22	938
	43.39	30.81	23.45	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 3

Q72(G23 identif. probl. apprent. en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	33	4	30	2	69
	3.54	0.43	3.22	0.21	7.40
	47.83	5.80	43.48	2.90	
	8.17	1.39	13.64	9.09	
2	22	6	31	2	61
	2.36	0.64	3.32	0.21	6.54
	36.07	9.84	50.82	3.28	
	5.45	2.09	14.09	9.09	
3	82	22	51	3	158
	8.79	2.36	5.47	0.32	16.93
	51.90	13.92	32.28	1.90	
	20.30	7.67	23.18	13.64	
4	83	61	44	6	194
	8.90	6.54	4.72	0.64	20.79
	42.78	31.44	22.68	3.09	
	20.54	21.25	20.00	27.27	
5 très important	184	194	64	9	451
	19.72	20.79	6.86	0.96	48.34
	40.80	43.02	14.19	2.00	
	45.54	67.60	29.09	40.91	
TOTAL	404	287	220	22	933
	43.30	30.76	23.58	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q73(H1 récep./secrétaires parlent français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	15	1	11	0	27
pas important	1.60	0.11	1.18	0.00	2.88
	55.56	3.70	40.74	0.00	
	3.70	0.35	5.00	0.00	
2	8	0	9	1	18
	0.85	0.00	0.96	0.11	1.92
	44.44	0.00	50.00	5.56	
	1.98	0.00	4.09	4.55	
3	39	2	33	3	77
	4.17	0.21	3.53	0.32	8.23
	50.65	2.60	42.86	3.90	
	9.63	0.69	15.00	13.64	
4	66	22	47	3	138
	7.05	2.35	5.02	0.32	14.74
	47.83	15.94	34.06	2.17	
	16.30	7.61	21.36	13.64	
5	277	264	120	15	676
très important	29.59	28.21	12.82	1.60	72.22
	40.98	39.05	17.75	2.22	
	68.40	91.35	54.55	68.18	
TOTAL	405	289	220	22	936
	43.27	30.88	23.50	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q74(H2 concierges parlent français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	35	3	29	2	69
pas	3.75	0.32	3.10	0.21	7.39
important	50.72	4.35	42.03	2.90	
	8.62	1.05	13.18	9.52	
2	20	3	24	1	48
	2.14	0.32	2.57	0.11	5.14
	41.67	6.25	50.00	2.08	
	4.93	1.05	10.91	4.76	
3	73	25	46	3	147
	7.82	2.68	4.93	0.32	15.74
	49.66	17.01	31.29	2.04	
	17.98	8.71	20.91	14.29	
4	73	57	40	4	174
	7.82	6.10	4.28	0.43	18.63
	41.95	32.76	22.99	2.30	
	17.98	19.86	18.18	19.05	
5	205	199	81	11	496
très	21.95	21.31	8.67	1.18	53.10
important	41.33	40.12	16.33	2.22	
	50.49	69.34	36.82	52.38	
TOTAL	406	287	220	21	934
	43.47	30.73	23.55	2.25	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q75(H3 aides paraprof. parlent français)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	13	0	13	1	27
pas	1.39	0.00	1.39	0.11	2.89
important	48.15	0.00	48.15	3.70	
	3.21	0.00	5.94	4.55	
2	4	2	12	0	18
	0.43	0.21	1.28	0.00	1.93
	22.22	11.11	66.67	0.00	
	0.99	0.69	5.48	0.00	
3	36	2	38	1	77
	3.85	0.21	4.06	0.11	8.24
	46.75	2.60	49.35	1.30	
	8.89	0.69	17.35	4.55	
4	70	27	44	5	146
	7.49	2.89	4.71	0.53	15.61
	47.95	18.49	30.14	3.42	
	17.28	9.34	20.09	22.73	
5	282	258	112	15	667
très	30.16	27.59	11.98	1.60	71.34
important	42.28	38.68	16.79	2.25	
	69.63	89.27	51.14	68.18	
TOTAL	405	289	219	22	935
	43.32	30.91	23.42	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q76(H4 personnel de soutien convaincu)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	18	2	17	2	39
pas	1.93	0.21	1.82	0.21	4.18
important	46.15	5.13	43.59	5.13	
	4.47	0.69	7.76	9.09	
2	11	2	9	0	22
	1.18	0.21	0.96	0.00	2.36
	50.00	9.09	40.91	0.00	
	2.73	0.69	4.11	0.00	
3	49	8	38	2	97
	5.25	0.86	4.07	0.21	10.40
	50.52	8.25	39.18	2.06	
	12.16	2.77	17.35	9.09	
4	72	33	56	6	167
	7.72	3.54	6.00	0.64	17.90
	43.11	19.76	33.53	3.59	
	17.87	11.42	25.57	27.27	
5	253	244	99	12	608
très	27.12	26.15	10.61	1.29	65.17
important	41.61	40.13	16.28	1.97	
	62.78	84.43	45.21	54.55	
TOTAL	403	289	219	22	933
	43.19	30.98	23.47	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q77(H5 pers. soutien, identité franco-man.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	23	2	24	1	50
	2.49	0.22	2.59	0.11	5.41
	46.00	4.00	48.00	2.00	
	5.76	0.70	10.96	4.76	
2	19	4	18	1	42
	2.05	0.43	1.95	0.11	4.54
	45.24	9.52	42.86	2.38	
	4.76	1.40	8.22	4.76	
3	84	34	56	5	179
	9.08	3.68	6.05	0.54	19.35
	46.93	18.99	31.28	2.79	
	21.05	11.89	25.57	23.81	
4	96	63	48	3	210
	10.38	6.81	5.19	0.32	22.70
	45.71	30.00	22.86	1.43	
	24.06	22.03	21.92	14.29	
5 très important	177	183	73	11	444
	19.14	19.78	7.89	1.19	48.00
	39.86	41.22	16.44	2.48	
	44.36	63.99	33.33	52.38	
TOTAL	399	286	219	21	925
	43.14	30.92	23.68	2.27	100.00

VALEURS MANQUANTES = 16

Q78(I1 école encourage français hors classe)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	18	0	27	1	46
pas	1.92	0.00	2.88	0.11	4.91
important	39.13	0.00	58.70	2.17	
	4.42	0.00	12.33	4.55	
2	7	1	27	0	35
	0.75	0.11	2.88	0.00	3.74
	20.00	2.86	77.14	0.00	
	1.72	0.35	12.33	0.00	
3	44	5	58	4	111
	4.70	0.53	6.19	0.43	11.85
	39.64	4.50	52.25	3.60	
	10.81	1.73	26.48	18.18	
4	78	28	41	5	152
	8.32	2.99	4.38	0.53	16.22
	51.32	18.42	26.97	3.29	
	19.16	9.69	18.72	22.73	
5	260	255	66	12	593
très	27.75	27.21	7.04	1.28	63.29
important	43.84	43.00	11.13	2.02	
	63.88	88.24	30.14	54.55	
TOTAL	407	289	219	22	937
	43.44	30.84	23.37	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q79(I2 organisation d'activites culturelles)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	16	0	23	1	40
pas	1.71	0.00	2.45	0.11	4.27
important	40.00	0.00	57.50	2.50	
	3.93	0.00	10.50	4.55	
2	11	1	25	1	38
	1.17	0.11	2.67	0.11	4.06
	28.95	2.63	65.79	2.63	
	2.70	0.35	11.42	4.55	
3	71	18	48	4	141
	7.58	1.92	5.12	0.43	15.05
	50.35	12.77	34.04	2.84	
	17.44	6.23	21.92	18.18	
4	94	42	60	5	201
	10.03	4.48	6.40	0.53	21.45
	46.77	20.90	29.85	2.49	
	23.10	14.53	27.40	22.73	
5	215	228	63	11	517
très	22.95	24.33	6.72	1.17	55.18
important	41.59	44.10	12.19	2.13	
	52.83	78.89	28.77	50.00	
TOTAL	407	289	219	22	937
	43.44	30.84	23.37	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q80(I3 animateur cult., programmes parasco.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	29	6	16	1	52
pas	3.10	0.64	1.71	0.11	5.57
important	55.77	11.54	30.77	1.92	
	7.18	2.08	7.31	4.55	
2	29	8	27	2	66
	3.10	0.86	2.89	0.21	7.07
	43.94	12.12	40.91	3.03	
	7.18	2.77	12.33	9.09	
3	108	49	68	4	229
	11.56	5.25	7.28	0.43	24.52
	47.16	21.40	29.69	1.75	
	26.73	16.96	31.05	18.18	
4	114	74	62	8	258
	12.21	7.92	6.64	0.86	27.62
	44.19	28.68	24.03	3.10	
	28.22	25.61	28.31	36.36	
5	124	152	46	7	329
très	13.28	16.27	4.93	0.75	35.22
important	37.69	46.20	13.98	2.13	
	30.69	52.60	21.00	31.82	
TOTAL	404	289	219	22	934
	43.25	30.94	23.45	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q81(I4 équipes sportives en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	44	1	46	0	91
pas	4.71	0.11	4.93	0.00	9.74
important	48.35	1.10	50.55	0.00	
	10.84	0.35	21.00	0.00	
2	34	4	18	1	57
	3.64	0.43	1.93	0.11	6.10
	59.65	7.02	31.58	1.75	
	8.37	1.39	8.22	4.76	
3	88	21	48	4	161
	9.42	2.25	5.14	0.43	17.24
	54.66	13.04	29.81	2.48	
	21.67	7.29	21.92	19.05	
4	70	53	49	8	180
	7.49	5.67	5.25	0.86	19.27
	38.89	29.44	27.22	4.44	
	17.24	18.40	22.37	38.10	
5	170	209	58	8	445
très	18.20	22.38	6.21	0.86	47.64
important	38.20	46.97	13.03	1.80	
	41.87	72.57	26.48	38.10	
TOTAL	406	288	219	21	934
	43.47	30.84	23.45	2.25	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q82(I5 ligues sportives francophones)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	50	10	54	2	116
	5.35	1.07	5.78	0.21	12.42
	43.10	8.62	46.55	1.72	
	12.32	3.48	24.66	9.09	
2	42	15	26	1	84
	4.50	1.61	2.78	0.11	8.99
	50.00	17.86	30.95	1.19	
	10.34	5.23	11.87	4.55	
3	99	53	52	5	209
	10.60	5.67	5.57	0.54	22.38
	47.37	25.36	24.88	2.39	
	24.38	18.47	23.74	22.73	
4	90	58	50	9	207
	9.64	6.21	5.35	0.96	22.16
	43.48	28.02	24.15	4.35	
	22.17	20.21	22.83	40.91	
5 très important	125	151	37	5	318
	13.38	16.17	3.96	0.54	34.05
	39.31	47.48	11.64	1.57	
	30.79	52.61	16.89	22.73	
TOTAL	406	287	219	22	934
	43.47	30.73	23.45	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q83(I6 journal étudiant)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	26	5	33	2	66
pas	2.78	0.53	3.53	0.21	7.05
important	39.39	7.58	50.00	3.03	
	6.40	1.73	15.07	9.09	
2	23	12	23	0	58
	2.46	1.28	2.46	0.00	6.20
	39.66	20.69	39.66	0.00	
	5.67	4.15	10.50	0.00	
3	98	59	52	4	213
	10.47	6.30	5.56	0.43	22.76
	46.01	27.70	24.41	1.88	
	24.14	20.42	23.74	18.18	
4	119	85	56	10	270
	12.71	9.08	5.98	1.07	28.85
	44.07	31.48	20.74	3.70	
	29.31	29.41	25.57	45.45	
5	140	128	55	6	329
très	14.96	13.68	5.88	0.64	35.15
important	42.55	38.91	16.72	1.82	
	34.48	44.29	25.11	27.27	
TOTAL	406	289	219	22	936
	43.38	30.88	23.40	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q84(I7 poste de radio étudiante)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	50	11	36	6	103
	5.35	1.18	3.85	0.64	11.03
	48.54	10.68	34.95	5.83	
	12.32	3.83	16.44	27.27	
2	40	16	31	3	90
	4.28	1.71	3.32	0.32	9.64
	44.44	17.78	34.44	3.33	
	9.85	5.57	14.16	13.64	
3	116	71	48	3	238
	12.42	7.60	5.14	0.32	25.48
	48.74	29.83	20.17	1.26	
	28.57	24.74	21.92	13.64	
4	99	97	45	7	248
	10.60	10.39	4.82	0.75	26.55
	39.92	39.11	18.15	2.82	
	24.38	33.80	20.55	31.82	
5 très important	101	92	59	3	255
	10.81	9.85	6.32	0.32	27.30
	39.61	36.08	23.14	1.18	
	24.88	32.06	26.94	13.64	
TOTAL	406	287	219	22	934
	43.47	30.73	23.45	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q85(I8 théâtre et soirées d'amateurs)

FREQUENCE POURCENTAGE RANG. % COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	23	0	27	0	50
pas	2.46	0.00	2.88	0.00	5.34
important	46.00	0.00	54.00	0.00	
	5.67	0.00	12.33	0.00	
2	21	7	23	1	52
	2.24	0.75	2.46	0.11	5.56
	40.38	13.46	44.23	1.92	
	5.17	2.42	10.50	4.55	
3	96	39	53	6	194
	10.26	4.17	5.66	0.64	20.73
	49.48	20.10	27.32	3.09	
	23.65	13.49	24.20	27.27	
4	126	101	50	9	286
	13.46	10.79	5.34	0.96	30.56
	44.06	35.31	17.48	3.15	
	31.03	34.95	22.83	40.91	
5	140	142	66	6	354
très	14.96	15.17	7.05	0.64	37.82
important	39.55	40.11	18.64	1.69	
	34.48	49.13	30.14	27.27	
TOTAL	406	289	219	22	936
	43.38	30.88	23.40	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q86(I9 chorale française)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	28	6	53	2	89
pas	2.99	0.64	5.67	0.21	9.52
important	31.46	6.74	59.55	2.25	
	6.91	2.08	24.20	9.09	
2	26	10	31	1	68
	2.78	1.07	3.32	0.11	7.27
	38.24	14.71	45.59	1.47	
	6.42	3.46	14.16	4.55	
3	87	50	42	5	184
	9.30	5.35	4.49	0.53	19.68
	47.28	27.17	22.83	2.72	
	21.48	17.30	19.18	22.73	
4	119	93	45	8	265
	12.73	9.95	4.81	0.86	28.34
	44.91	35.09	16.98	3.02	
	29.38	32.18	20.55	36.36	
5	145	130	48	6	329
très	15.51	13.90	5.13	0.64	35.19
important	44.07	39.51	14.59	1.82	
	35.80	44.98	21.92	27.27	
TOTAL	405	289	219	22	935
	43.32	30.91	23.42	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q87(I10 débats et concours oratoires)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	17	1	29	0	47
pas	1.81	0.11	3.09	0.00	5.02
important	36.17	2.13	61.70	0.00	
	4.18	0.35	13.24	0.00	
2	11	5	35	0	51
	1.17	0.53	3.74	0.00	5.44
	21.57	9.80	68.63	0.00	
	2.70	1.73	15.98	0.00	
3	75	45	58	2	180
	8.00	4.80	6.19	0.21	19.21
	41.67	25.00	32.22	1.11	
	18.43	15.57	26.48	9.09	
4	128	102	45	11	286
	13.66	10.89	4.80	1.17	30.52
	44.76	35.66	15.73	3.85	
	31.45	35.29	20.55	50.00	
5	176	136	52	9	373
très	18.78	14.51	5.55	0.96	39.81
important	47.18	36.46	13.94	2.41	
	43.24	47.06	23.74	40.91	
TOTAL	407	289	219	22	937
	43.44	30.84	23.37	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 4

Q88(I11 films français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	12	2	24	0	38
pas	1.28	0.21	2.57	0.00	4.06
important	31.58	5.26	63.16	0.00	
	2.96	0.69	10.96	0.00	
2	7	2	24	1	34
	0.75	0.21	2.57	0.11	3.64
	20.59	5.88	70.59	2.94	
	1.73	0.69	10.96	4.55	
3	68	22	46	1	137
	7.27	2.35	4.92	0.11	14.65
	49.64	16.06	33.58	0.73	
	16.79	7.61	21.00	4.55	
4	124	89	56	13	282
	13.26	9.52	5.99	1.39	30.16
	43.97	31.56	19.86	4.61	
	30.62	30.80	25.57	59.09	
5	194	174	69	7	444
très	20.75	18.61	7.38	0.75	47.49
important	43.69	39.19	15.54	1.58	
	47.90	60.21	31.51	31.82	
TOTAL	405	289	219	22	935
	43.32	30.91	23.42	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q89(I12 lien organismes franco. jeunesse)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	24	5	16	2	47
	2.57	0.54	1.71	0.21	5.04
	51.06	10.64	34.04	4.26	
	5.94	1.74	7.31	9.09	
2	21	12	25	0	58
	2.25	1.29	2.68	0.00	6.22
	36.21	20.69	43.10	0.00	
	5.20	4.17	11.42	0.00	
3	85	33	42	4	164
	9.11	3.54	4.50	0.43	17.58
	51.83	20.12	25.61	2.44	
	21.04	11.46	19.18	18.18	
4	124	89	63	10	286
	13.29	9.54	6.75	1.07	30.65
	43.36	31.12	22.03	3.50	
	30.69	30.90	28.77	45.45	
5 très important	150	149	73	6	378
	16.08	15.97	7.82	0.64	40.51
	39.68	39.42	19.31	1.59	
	37.13	51.74	33.33	27.27	
TOTAL	404	288	219	22	933
	43.30	30.87	23.47	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q90(I13 sessions de leadership en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	29 3.10 50.00 7.14	3 0.32 5.17 1.04	25 2.67 43.10 11.42	1 0.11 1.72 4.55	58 6.20
2	19 2.03 35.85 4.68	8 0.85 15.09 2.77	25 2.67 47.17 11.42	1 0.11 1.89 4.55	53 5.66
3	76 8.12 46.63 18.72	35 3.74 21.47 12.11	46 4.91 28.22 21.00	6 0.64 3.68 27.27	163 17.41
4	108 11.54 40.75 26.60	94 10.04 35.47 32.53	55 5.88 20.75 25.11	8 0.85 3.02 36.36	265 28.31
5 très important	174 18.59 43.83 42.86	149 15.92 37.53 51.56	68 7.26 17.13 31.05	6 0.64 1.51 27.27	397 42.41
TOTAL	406 43.38	289 30.88	219 23.40	22 2.35	936 100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q91(I14 conseil étudiant, promo. du français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	20	1	24	2	47
pas	2.14	0.11	2.57	0.21	5.03
important	42.55	2.13	51.06	4.26	
	4.93	0.35	11.01	9.09	
2	14	2	25	0	41
	1.50	0.21	2.67	0.00	4.39
	34.15	4.88	60.98	0.00	
	3.45	0.69	11.47	0.00	
3	61	17	38	4	120
	6.52	1.82	4.06	0.43	12.83
	50.83	14.17	31.67	3.33	
	15.02	5.88	17.43	18.18	
4	114	74	62	8	258
	12.19	7.91	6.63	0.86	27.59
	44.19	28.68	24.03	3.10	
	28.08	25.61	28.44	36.36	
5	197	195	69	8	469
très	21.07	20.86	7.38	0.86	50.16
important	42.00	41.58	14.71	1.71	
	48.52	67.47	31.65	36.36	
TOTAL	406	289	218	22	935
	43.42	30.91	23.32	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q92(I15 conseil étud., promo. valeurs cult)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	21 2.26 38.89 5.17	2 0.21 3.70 0.70	28 3.01 51.85 12.84	3 0.32 5.56 14.29	54 5.80
2	21 2.26 44.68 5.17	2 0.21 4.26 0.70	23 2.47 48.94 10.55	1 0.11 2.13 4.76	47 5.05
3	71 7.63 46.41 17.49	21 2.26 13.73 7.34	58 6.23 37.91 26.61	3 0.32 1.96 14.29	153 16.43
4	126 13.53 45.82 31.03	84 9.02 30.55 29.37	57 6.12 20.73 26.15	8 0.86 2.91 38.10	275 29.54
5 très important	167 17.94 41.54 41.13	177 19.01 44.03 61.89	52 5.59 12.94 23.85	6 0.64 1.49 28.57	402 43.18
TOTAL	406 43.61	286 30.72	218 23.42	21 2.26	931 100.00

VALEURS MANQUANTES = 10

Q93(J1 élèves franco. dans école distincte)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	45	5	33	1	84
pas	4.83	0.54	3.54	0.11	9.01
important	53.57	5.95	39.29	1.19	
	11.14	1.74	15.14	4.55	
2	24	5	22	4	55
	2.58	0.54	2.36	0.43	5.90
	43.64	9.09	40.00	7.27	
	5.94	1.74	10.09	18.18	
3	71	15	60	3	149
	7.62	1.61	6.44	0.32	15.99
	47.65	10.07	40.27	2.01	
	17.57	5.21	27.52	13.64	
4	92	32	51	1	176
	9.87	3.43	5.47	0.11	18.88
	52.27	18.18	28.98	0.57	
	22.77	11.11	23.39	4.55	
5	172	231	52	13	468
très	18.45	24.79	5.58	1.39	50.21
important	36.75	49.36	11.11	2.78	
	42.57	80.21	23.85	59.09	
TOTAL	404	288	218	22	932
	43.35	30.90	23.39	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q94(J2 espace supplémentaire pour lan./cult)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	34	1	24	1	60
pas	3.65	0.11	2.58	0.11	6.44
important	56.67	1.67	40.00	1.67	
	8.44	0.35	11.01	4.55	
2	25	12	27	5	69
	2.68	1.29	2.90	0.54	7.40
	36.23	17.39	39.13	7.25	
	6.20	4.15	12.39	22.73	
3	99	35	65	3	202
	10.62	3.76	6.97	0.32	21.67
	49.01	17.33	32.18	1.49	
	24.57	12.11	29.82	13.64	
4	115	71	46	6	238
	12.34	7.62	4.94	0.64	25.54
	48.32	29.83	19.33	2.52	
	28.54	24.57	21.10	27.27	
5	130	170	56	7	363
très	13.95	18.24	6.01	0.75	38.95
important	35.81	46.83	15.43	1.93	
	32.26	58.82	25.69	31.82	
TOTAL	403	289	218	22	932
	43.24	31.01	23.39	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q95(J3 école accessible à la communauté)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	25	2	20	0	47
pas	2.68	0.21	2.15	0.00	5.04
important	53.19	4.26	42.55	0.00	
	6.19	0.69	9.17	0.00	
2	16	4	24	1	45
	1.72	0.43	2.58	0.11	4.83
	35.56	8.89	53.33	2.22	
	3.96	1.39	11.01	4.55	
3	80	33	65	5	183
	8.58	3.54	6.97	0.54	19.64
	43.72	18.03	35.52	2.73	
	19.80	11.46	29.82	22.73	
4	115	77	50	6	248
	12.34	8.26	5.36	0.64	26.61
	46.37	31.05	20.16	2.42	
	28.47	26.74	22.94	27.27	
5	168	172	59	10	409
très	18.03	18.45	6.33	1.07	43.88
important	41.08	42.05	14.43	2.44	
	41.58	59.72	27.06	45.45	
TOTAL	404	288	218	22	932
	43.35	30.90	23.39	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q96(J4 affichage français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	17	0	27	0	44
pas	1.82	0.00	2.90	0.00	4.72
important	38.64	0.00	61.36	0.00	
	4.21	0.00	12.39	0.00	
2	16	1	20	2	39
	1.72	0.11	2.15	0.21	4.18
	41.03	2.56	51.28	5.13	
	3.96	0.35	9.17	9.09	
3	63	9	53	1	126
	6.76	0.97	5.69	0.11	13.52
	50.00	7.14	42.06	0.79	
	15.59	3.13	24.31	4.55	
4	83	47	48	5	183
	8.91	5.04	5.15	0.54	19.64
	45.36	25.68	26.23	2.73	
	20.54	16.32	22.02	22.73	
5	225	231	70	14	540
très	24.14	24.79	7.51	1.50	57.94
important	41.67	42.78	12.96	2.59	
	55.69	80.21	32.11	63.64	
TOTAL	404	288	218	22	932
	43.35	30.90	23.39	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q97(K1 direction par commissaires franco.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	32	10	24	1	67
pas	3.44	1.07	2.58	0.11	7.20
important	47.76	14.93	35.82	1.49	
	7.90	3.50	11.01	4.55	
2	18	6	30	3	57
	1.93	0.64	3.22	0.32	6.12
	31.58	10.53	52.63	5.26	
	4.44	2.10	13.76	13.64	
3	65	23	50	2	140
	6.98	2.47	5.37	0.21	15.04
	46.43	16.43	35.71	1.43	
	16.05	8.04	22.94	9.09	
4	88	59	56	3	206
	9.45	6.34	6.02	0.32	22.13
	42.72	28.64	27.18	1.46	
	21.73	20.63	25.69	13.64	
5	202	188	58	13	461
très	21.70	20.19	6.23	1.40	49.52
important	43.82	40.78	12.58	2.82	
	49.88	65.73	26.61	59.09	
TOTAL	405	286	218	22	931
	43.50	30.72	23.42	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 10

Q98(K2 commissaires convaincus)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	13	0	12	1	26
pas	1.39	0.00	1.28	0.11	2.78
important	50.00	0.00	46.15	3.85	
	3.21	0.00	5.50	4.55	
2	6	2	14	0	22
	0.64	0.21	1.50	0.00	2.36
	27.27	9.09	63.64	0.00	
	1.48	0.69	6.42	0.00	
3	49	4	49	3	105
	5.25	0.43	5.25	0.32	11.24
	46.67	3.81	46.67	2.86	
	12.10	1.38	22.48	13.64	
4	75	30	63	2	170
	8.03	3.21	6.75	0.21	18.20
	44.12	17.65	37.06	1.18	
	18.52	10.38	28.90	9.09	
5	262	253	80	16	611
très	28.05	27.09	8.57	1.71	65.42
important	42.88	41.41	13.09	2.62	
	64.69	87.54	36.70	72.73	
TOTAL	405	289	218	22	934
	43.36	30.94	23.34	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q99(K3 gestion des écoles par parents)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1 pas important	20 2.14 40.82 4.93	4 0.43 8.16 1.38	23 2.46 46.94 10.55	2 0.21 4.08 9.09	49 5.24
2	11 1.18 26.19 2.71	10 1.07 23.81 3.46	20 2.14 47.62 9.17	1 0.11 2.38 4.55	42 4.49
3	73 7.81 44.79 17.98	23 2.46 14.11 7.96	62 6.63 38.04 28.44	5 0.53 3.07 22.73	163 17.43
4	105 11.23 46.46 25.86	55 5.88 24.34 19.03	62 6.63 27.43 28.44	4 0.43 1.77 18.18	226 24.17
5 très important	197 21.07 43.30 48.52	197 21.07 43.30 68.17	51 5.45 11.21 23.39	10 1.07 2.20 45.45	455 48.66
TOTAL	406 43.42	289 30.91	218 23.32	22 2.35	935 100.00

VALEURS MANQUANTES = 6

Q100(K4 langue interne soit le français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	14	1	18	1	34
pas	1.50	0.11	1.93	0.11	3.64
important	41.18	2.94	52.94	2.94	
	3.47	0.35	8.26	4.55	
2	7	1	18	1	27
	0.75	0.11	1.93	0.11	2.89
	25.93	3.70	66.67	3.70	
	1.73	0.35	8.26	4.55	
3	48	3	48	2	101
	5.14	0.32	5.14	0.21	10.83
	47.52	2.97	47.52	1.98	
	11.88	1.04	22.02	9.09	
4	89	19	55	2	165
	9.54	2.04	5.89	0.21	17.68
	53.94	11.52	33.33	1.21	
	22.03	6.57	25.23	9.09	
5	246	265	79	16	606
très	26.37	28.40	8.47	1.71	64.95
important	40.59	43.73	13.04	2.64	
	60.89	91.70	36.24	72.73	
TOTAL	404	289	218	22	933
	43.30	30.98	23.37	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q101(K5 langue externe soit le français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	23	4	23	2	52
pas important	2.47	0.43	2.47	0.21	5.58
	44.23	7.69	44.23	3.85	
	5.69	1.39	10.55	9.09	
2	14	4	25	2	45
	1.50	0.43	2.68	0.21	4.83
	31.11	8.89	55.56	4.44	
	3.47	1.39	11.47	9.09	
3	78	15	57	3	153
	8.37	1.61	6.12	0.32	16.42
	50.98	9.80	37.25	1.96	
	19.31	5.21	26.15	13.64	
4	93	53	52	3	201
	9.98	5.69	5.58	0.32	21.57
	46.27	26.37	25.87	1.49	
	23.02	18.40	23.85	13.64	
5 très important	196	212	61	12	481
	21.03	22.75	6.55	1.29	51.61
	40.75	44.07	12.68	2.49	
	48.51	73.61	27.98	54.55	
TOTAL	404	288	218	22	932
	43.35	30.90	23.39	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q102(K6 directeur convaincu)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	13	0	16	0	29
pas	1.39	0.00	1.71	0.00	3.11
important	44.83	0.00	55.17	0.00	
	3.21	0.00	7.34	0.00	
2	2	1	15	0	18
	0.21	0.11	1.61	0.00	1.93
	11.11	5.56	83.33	0.00	
	0.49	0.35	6.88	0.00	
3	29	1	31	1	62
	3.11	0.11	3.32	0.11	6.65
	46.77	1.61	50.00	1.61	
	7.16	0.35	14.22	4.55	
4	59	10	38	4	111
	6.32	1.07	4.07	0.43	11.90
	53.15	9.01	34.23	3.60	
	14.57	3.47	17.43	18.18	
5	302	276	118	17	713
très	32.37	29.58	12.65	1.82	76.42
important	42.36	38.71	16.55	2.38	
	74.57	95.83	54.13	77.27	
TOTAL	405	288	218	22	933
	43.41	30.87	23.37	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q103(K7 directeur s'exprime bien en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	6	1	8	0	15
	0.64	0.11	0.85	0.00	1.60
	40.00	6.67	53.33	0.00	
	1.48	0.35	3.65	0.00	
2	3	1	9	0	13
	0.32	0.11	0.96	0.00	1.39
	23.08	7.69	69.23	0.00	
	0.74	0.35	4.11	0.00	
3	12	2	19	0	33
	1.28	0.21	2.03	0.00	3.53
	36.36	6.06	57.58	0.00	
	2.96	0.69	8.68	0.00	
4	52	10	26	4	92
	5.56	1.07	2.78	0.43	9.83
	56.52	10.87	28.26	4.35	
	12.81	3.46	11.87	18.18	
5 très important	333	275	157	18	783
	35.58	29.38	16.77	1.92	83.65
	42.53	35.12	20.05	2.30	
	82.02	95.16	71.69	81.82	
TOTAL	406	289	219	22	936
	43.38	30.88	23.40	2.35	100.00

VALEURS MANQUANTES = 5

Q104(K8 directeur valorise la culture)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	12	0	16	0	28
pas	1.28	0.00	1.71	0.00	3.00
important	42.86	0.00	57.14	0.00	
	2.96	0.00	7.34	0.00	
2	1	1	17	0	19
	0.11	0.11	1.82	0.00	2.03
	5.26	5.26	89.47	0.00	
	0.25	0.35	7.80	0.00	
3	50	9	31	1	91
	5.35	0.96	3.32	0.11	9.74
	54.95	9.89	34.07	1.10	
	12.35	3.11	14.22	4.55	
4	84	20	49	8	161
	8.99	2.14	5.25	0.86	17.24
	52.17	12.42	30.43	4.97	
	20.74	6.92	22.48	36.36	
5	258	259	105	13	635
très	27.62	27.73	11.24	1.39	67.99
important	40.63	40.79	16.54	2.05	
	63.70	89.62	48.17	59.09	
TOTAL	405	289	218	22	934
	43.36	30.94	23.34	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 7

Q105(K9 directeur actif org. francophones)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	38	10	35	4	87
pas	4.08	1.07	3.76	0.43	9.34
important	43.68	11.49	40.23	4.60	
	9.38	3.50	16.06	18.18	
2	28	13	18	0	59
	3.01	1.40	1.93	0.00	6.34
	47.46	22.03	30.51	0.00	
	6.91	4.55	8.26	0.00	
3	89	52	39	6	186
	9.56	5.59	4.19	0.64	19.98
	47.85	27.96	20.97	3.23	
	21.98	18.18	17.89	27.27	
4	116	77	43	7	243
	12.46	8.27	4.62	0.75	26.10
	47.74	31.69	17.70	2.88	
	28.64	26.92	19.72	31.82	
5	134	134	83	5	356
très	14.39	14.39	8.92	0.54	38.24
important	37.64	37.64	23.31	1.40	
	33.09	46.85	38.07	22.73	
TOTAL	405	286	218	22	931
	43.50	30.72	23.42	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 10

Q106(K10 directeur, modèle d'identité)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1 pas important	20	5	29	0	54
	2.15	0.54	3.11	0.00	5.79
	37.04	9.26	53.70	0.00	
	4.94	1.74	13.30	0.00	
2	17	5	15	1	38
	1.82	0.54	1.61	0.11	4.08
	44.74	13.16	39.47	2.63	
	4.20	1.74	6.88	4.76	
3	74	29	49	3	155
	7.94	3.11	5.26	0.32	16.63
	47.74	18.71	31.61	1.94	
	18.27	10.07	22.48	14.29	
4	80	58	38	8	184
	8.58	6.22	4.08	0.86	19.74
	43.48	31.52	20.65	4.35	
	19.75	20.14	17.43	38.10	
5 très important	214	191	87	9	501
	22.96	20.49	9.33	0.97	53.76
	42.71	38.12	17.37	1.80	
	52.84	66.32	39.91	42.86	
TOTAL	405	288	218	21	932
	43.45	30.90	23.39	2.25	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q107(K11 directeur, promotion langue)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	19	3	26	2	50
pas	2.04	0.32	2.79	0.21	5.36
important	38.00	6.00	52.00	4.00	
	4.70	1.04	11.93	9.09	
2	11	3	20	1	35
	1.18	0.32	2.15	0.11	3.76
	31.43	8.57	57.14	2.86	
	2.72	1.04	9.17	4.55	
3	65	14	57	2	138
	6.97	1.50	6.12	0.21	14.81
	47.10	10.14	41.30	1.45	
	16.09	4.86	26.15	9.09	
4	93	56	53	6	208
	9.98	6.01	5.69	0.64	22.32
	44.71	26.92	25.48	2.88	
	23.02	19.44	24.31	27.27	
5	216	212	62	11	501
très	23.18	22.75	6.65	1.18	53.76
important	43.11	42.32	12.38	2.20	
	53.47	73.61	28.44	50.00	
TOTAL	404	288	218	22	932
	43.35	30.90	23.39	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q108(K12 directeur, responsable des activités)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	19	3	31	2	55
pas	2.04	0.32	3.33	0.21	5.91
important	34.55	5.45	56.36	3.64	
	4.69	1.05	14.22	9.09	
2	13	7	20	1	41
	1.40	0.75	2.15	0.11	4.40
	31.71	17.07	48.78	2.44	
	3.21	2.45	9.17	4.55	
3	83	24	53	3	163
	8.92	2.58	5.69	0.32	17.51
	50.92	14.72	32.52	1.84	
	20.49	8.39	24.31	13.64	
4	108	61	54	8	231
	11.60	6.55	5.80	0.86	24.81
	46.75	26.41	23.38	3.46	
	26.67	21.33	24.77	36.36	
5	182	191	60	8	441
très	19.55	20.52	6.44	0.86	47.37
important	41.27	43.31	13.61	1.81	
	44.94	66.78	27.52	36.36	
TOTAL	405	286	218	22	931
	43.50	30.72	23.42	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 10

Q109(K13 directeur général convaincu)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	13	0	21	0	34
pas	1.39	0.00	2.25	0.00	3.64
important	38.24	0.00	61.76	0.00	
	3.22	0.00	9.63	0.00	
2	7	2	14	0	23
	0.75	0.21	1.50	0.00	2.47
	30.43	8.70	60.87	0.00	
	1.73	0.69	6.42	0.00	
3	42	6	42	2	92
	4.50	0.64	4.50	0.21	9.86
	45.65	6.52	45.65	2.17	
	10.40	2.08	19.27	9.09	
4	75	28	53	3	159
	8.04	3.00	5.68	0.32	17.04
	47.17	17.61	33.33	1.89	
	18.56	9.69	24.31	13.64	
5	267	253	88	17	625
très	28.62	27.12	9.43	1.82	66.99
important	42.72	40.48	14.08	2.72	
	66.09	87.54	40.37	77.27	
TOTAL	404	289	218	22	933
	43.30	30.98	23.37	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q110(K14 dir.gen. s'exprime bien en français)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	12	2	12	1	27
pas important	1.29	0.21	1.29	0.11	2.89
	44.44	7.41	44.44	3.70	
	2.96	0.69	5.50	4.55	
2	12	4	13	0	29
	1.29	0.43	1.39	0.00	3.11
	41.38	13.79	44.83	0.00	
	2.96	1.39	5.96	0.00	
3	40	31	28	4	103
	4.29	3.32	3.00	0.43	11.04
	38.83	30.10	27.18	3.88	
	9.88	10.76	12.84	18.18	
4	99	48	42	4	193
	10.61	5.14	4.50	0.43	20.69
	51.30	24.87	21.76	2.07	
	24.44	16.67	19.27	18.18	
5	242	203	123	13	581
très important	25.94	21.76	13.18	1.39	62.27
	41.65	34.94	21.17	2.24	
	59.75	70.49	56.42	59.09	
TOTAL	405	288	218	22	933
	43.41	30.87	23.37	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q111(K15 directeur général valorise culture)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	13	3	20	1	37
pas	1.39	0.32	2.14	0.11	3.97
important	35.14	8.11	54.05	2.70	
	3.22	1.04	9.17	4.55	
2	6	2	15	2	25
	0.64	0.21	1.61	0.21	2.68
	24.00	8.00	60.00	8.00	
	1.49	0.69	6.88	9.09	
3	76	11	31	1	119
	8.15	1.18	3.32	0.11	12.75
	63.87	9.24	26.05	0.84	
	18.81	3.81	14.22	4.55	
4	99	49	53	4	205
	10.61	5.25	5.68	0.43	21.97
	48.29	23.90	25.85	1.95	
	24.50	16.96	24.31	18.18	
5	210	224	99	14	547
très	22.51	24.01	10.61	1.50	58.63
important	38.39	40.95	18.10	2.56	
	51.98	77.51	45.41	63.64	
TOTAL	404	289	218	22	933
	43.30	30.98	23.37	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

Q112(K16 directeur général, modèle d'identité)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educateurs	Etudiants	Commissaires	TOTAL
1	29	12	27	3	71
pas	3.11	1.29	2.90	0.32	7.62
important	40.85	16.90	38.03	4.23	
	7.20	4.15	12.39	13.64	
2	18	16	18	0	52
	1.93	1.72	1.93	0.00	5.58
	34.62	30.77	34.62	0.00	
	4.47	5.54	8.26	0.00	
3	83	45	48	5	181
	8.91	4.83	5.15	0.54	19.42
	45.86	24.86	26.52	2.76	
	20.60	15.57	22.02	22.73	
4	98	62	49	6	215
	10.52	6.65	5.26	0.64	23.07
	45.58	28.84	22.79	2.79	
	24.32	21.45	22.48	27.27	
5	175	154	76	8	413
très	18.78	16.52	8.15	0.86	44.31
important	42.37	37.29	18.40	1.94	
	43.42	53.29	34.86	36.36	
TOTAL	403	289	218	22	932
	43.24	31.01	23.39	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 9

Q113(K17 dir.gen., intérêts élèves franco.)

FREQUENCE / POURCENTAGE / RANG. % / COL. %	Parents	Educa-teurs	Etu-diants	Commis-saires	TOTAL
1	10	2	16	0	28
pas	1.07	0.21	1.71	0.00	3.00
important	35.71	7.14	57.14	0.00	
	2.48	0.69	7.34	0.00	
2	5	2	14	0	21
	0.54	0.21	1.50	0.00	2.25
	23.81	9.52	66.67	0.00	
	1.24	0.69	6.42	0.00	
3	44	4	30	1	79
	4.72	0.43	3.22	0.11	8.47
	55.70	5.06	37.97	1.27	
	10.89	1.38	13.76	4.55	
4	72	30	44	3	149
	7.72	3.22	4.72	0.32	15.97
	48.32	20.13	29.53	2.01	
	17.82	10.38	20.18	13.64	
5	273	251	114	18	656
très	29.26	26.90	12.22	1.93	70.31
important	41.62	38.26	17.38	2.74	
	67.57	86.85	52.29	81.82	
TOTAL	404	289	218	22	933
	43.30	30.98	23.37	2.36	100.00

VALEURS MANQUANTES = 8

REMERCIEMENTS

L'auteur désire en premier lieu exprimer à Monsieur Yves Poirier, doyen de la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa, sa profonde reconnaissance pour les précieux conseils qu'il lui a donnés à titre de directeur de thèse et les nombreux encouragements en tant qu'ami. Des remerciements sont également adressés aux autres membres du comité de thèse, Messieurs R. Duhamel, L. Maurice et A.J. Riffel pour leur appui et leur très grande disponibilité. Un merci bien spécial à Monsieur André Girard pour son excellente contribution à titre de lecteur externe.

Des remerciements doivent être offerts au Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface ainsi qu'à certains de ses professeurs qui ont contribué à la réalisation de ce projet, entre autres les professeurs R. Benoit, H. Duchesne, F. Foidart, A. Gaborieau, J.-M. Taillefer et R. Théberge. Un merci tout particulier à un collègue et bon ami, Monsieur Roger Legal, doyen de la Faculté d'Éducation au CUSB, qui a généreusement participé à cette recherche.

L'auteur est énormément reconnaissant à sa famille, en particulier à son épouse Jeannette et à ses enfants Jean-Marc, Guylaine, Gaétan et Joël, qui l'ont constamment appuyé et encouragé. Leur participation aux corvées de cueillettes de données et de lectures d'épreuves de "notre thèse" ne saurait être passée sous silence.

Enfin, un merci tout spécial est adressée à Madame Sylvia Cadieux qui a assuré un service de dactylographie impeccable. Sa patience et sa grande affabilité ont été des plus appréciées.

Références

ACELF (1983). Qu'est-ce que l'école française? Revue de l'Association canadienne des éducateurs de langue française. Vol. XII, nº 3.

Archives de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba. Conférence de presse du 20 janvier 1966.

Association des Commissaires d'Écoles Franco-Canadiens de la Saskatchewan. (1982, Mars). L'école fransaskoise. Énoncé de politique non-publié.

Austin, G.R. (1979, October). Exemplary Schools and the Search for Effectiveness. Educational Leadership. pp. 15-23.

Baril, Paul. (1984). L'étudiant franco-manitobain : conséquences des contacts interculturels. Thèse de maîtrise inédite. Université du Manitoba.

Béliveau, Mgr. Arthur. (1916, le 24 août). [Lettre au Cardinal Bégin]. Archives de l'Archevêché de Saint-Boniface. Manitoba.

Benjamin, Robert (1981). Making Schools Work. New York: The Continuum Publishing Company.

Brookover, W.B. et Lezotte, L.W. (1979). Changes in School Characteristics Coincident with Changes in Student Achievement. East Lansing, Michigan: Institute for Research on Teaching, College of Education, Michigan State University.

Bureau de l'Éducation française. (1985, Janvier). Écoles franco-manitobaines : inscriptions scolaires 1984-85. Données inédites disponibles au ministère de l'Éducation du Manitoba.

Bureau de l'Éducation française. (1975, Novembre). Pour un réseau d'écoles françaises. Document de travail. Ministère de l'Éducation du Manitoba.

Bureau de l'Éducation Française. (1984, Décembre). Politique curriculaire pour l'éducation en français langue maternelle. Ministère de l'Éducation du Manitoba.

Campos, J. & Keatinge, B. (1984). The Carpinteria Preschool Program: Title VII second year evaluation report. Wahington, D.C.: Department of Education.

Canada. (1968). Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Livre II : L'éducation. Ottawa, Canada : Imprimerie de la Reine.

Canada. (1982). La Charte des droits et libertés. Guide à l'intention des Canadiens. Publications Canada. Ottawa.

Cazabon, Benoît et Frenette, Normand. (1980). Le français parlé en situation minoritaire : volume II. Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

CERECO, Inc. (1982, Décembre). Structures scolaires au Manitoba : Les options. Document de travail préparé à l'intention de la Société franco-manitobaine. Archives de la Société franco-manitobaine. Winnipeg, Manitoba.

Churchill, S., Quazi, S. et Frenette, N. (1985). Éducation et besoins des Franco-Ontariens : Le diagnostic d'un système d'éducation. Volume I. Le Conseil de l'Éducation franco-ontarienne. Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Churchill, Stacy et autres. (1978). Costs : French Instructional Units. Ministry of Education of Ontario.

Clancy, Peter (1982). 19 Improving Schools and Why. Eastern Michigan University.

Clark, Lawrence P. (1976). Introduction to Surveys and Interviews. Croton-on-Hudson. NY 10520. Policy Studies Associates.

Coleman, James S. et al (1966). Equality of Educational Opportunity. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

Conseil supérieur de l'éducation. (1981, Septembre). La fonction sociale de l'institution scolaire. Rapport 1980-81. Tome II. Ministère de l'Éducation du Québec.

Cubberly, Elwood P. (1909). Changing Conceptions of Education. Boston. Houghton Miffin.

Cummins, J. (1986). Empowering Minority Students: A Framework for Intervention. Harvard Educational Review. Vol. 56, No. 1.

Desjarlais, L.; Cyr, H.; Brûlé, G. et Gauthier, U. (1980). L'élève parlant peu ou pas français dans les écoles de langue française. Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Deslauriers, Omer. (1974). L'école française en milieu minoritaire -- foyer de culture canadienne authentique. Causerie présentée au Colloque de la Commission de langue française de la Fédération canadienne des enseignants. Ottawa.

Dubois, Agnès. (1984, Mars). Sondage des parents francophones. Rapport présenté au Comité directeur des structures scolaires. La fédération provinciale des comités de parents. Saint-Boniface, Manitoba.

Duhamel, C.S. (1979). Language Policy at École Précieux-Sang. Unpublished dissertation. Faculty of Education, University of Manitoba.

Edmonds, R. (1979, October). Effective Schools for the Urban Poor. Educational Leadership. pp. 10-14.

Elliot, G.F. et Finn, J.G. (1979). Rapport du Comité sur l'organisation des Frontières des districts scolaires du Nouveau Brunswick. Ministère de l'Éducation du Nouveau Brunswick. Fredericton.

Feuerstein, R. (1979). The dynamic assessment of retarded performers: The learning potential assessment device, theory, instruments and techniques. Baltimore: University Park Press.

Goodlad, John (1979, Janvier). Can Our Schools Get Better. Phi Delta Kappan. Volume 60 No. 5.

Goodlad, John. (1984). A Place Called School. McGraw-Hill.

Goulet, Georges L. (1977). Le Franco-Manitobain et son école. Rapport présenté au Bureau de l'Éducation française du Ministère de l'Éducation du Manitoba. Centre de recherches du Collège universitaire de Saint-Boniface.

Hemphill, M. (1985, Octobre). [Lettre à Gilbert Savard]. Fédération provinciale des Comités de parents. Winnipeg, Manitoba.

Hoinville, G. et Jowell, R. et autres. (1978). Survey Research Practice. London. Heinemann Educational Books. London.

Jencks, C. et al (1973). Inequality: A Reassessment of the Effect of Family and Schooling in America. Harper Colophon Books. Harper & Row, Publishers.

Kaufman, R. et English, F.W. (1979). Needs Assessment. Englewood Cliffs, New Jersey: Educational Technology Publications.

Knezevich, S.J. (1984). Administration of Public Education. 4th Edition. New York: Harper & Row.

La Liberté et le Patriote. (Le 5 juillet 1963). [Déclaration de l'Honorable Stewart McLean, Ministre de l'Éducation]. Saint-Boniface, Manitoba.

Lavoie, Eudore. (1981, Octobre). La situation de l'éducation et de la culture française au Nouveau-Brunswick. Revue de l'Association d'éducation de langue française. Vol. X, nº 1.

Leblanc, Paul-Émile. (1968). L'enseignement français au Manitoba, 1916-1968. Thèse de maîtrise inédite. Université d'Ottawa.

Legal, Roger. (1985). L'évolution du Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983 : exposé historique et comparaison de diverses interprétations vis-à-vis de certains changements majeurs survenus. Thèse de doctorat inédite. Université du Manitoba.

LeTourneau, Léo. (1977). The Development of a Language Policy in Manitoba: The Genesis of Bill 113. Unpublished master's thesis. University of Manitoba.

Manasse, Lori (1985). Improving Conditions for Principal Effectiveness: Policy Implications of Research. The Elementary School Journal. Volume 85, Number 3. The University of Chicago.

Manitoba. (1897). Acts of the Legislature of the Province of Manitoba. Vol. I. Chapter 26.

Manitoba. (1958). Interior Report of the Manitoba Royal Commission on Education. Department of Education. Winnipeg, Manitoba.

Manitoba. (1980, juillet). Loi sur les écoles publiques. Article 258.

Mason, G., McPherson, B. Hum, D. et Roberts, L. (1983). Survey Research Methods. Second Edition. Institute for Social and Economic Research. The University of Manitoba.

McGurdy, Jack (1983). The Role of the Principal in Effective Schools: Problems and Solutions. American Association of School Administrators, Critical Issues Report. Sacramento, California.

Molgat, E. et St-Vincent, L. (1980, Mars). L'école française et le programme d'immersion. Bureau de l'Éducation française. Ministère de l'Éducation du Manitoba.

Mougeon, Raymond (1984). Le maintien du Français et les jeunes Franco-Ontariens. Langue et Société. N° 13, Printemps.

Newcombe, Charles K. (1916). Special Report on Bilingual Schools in Manitoba. Department of Education. King's Printer. Winnipeg.

Ogbu, J.V. (1978). Minority Education and Caste. New York: Academic Press.

Ontario. (1968, Novembre). Rapport du Comité sur les écoles de langue française de l'Ontario. Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Phi Delta Kappa Study of Exceptional Urban Elementary Schools (1980). Why Do Some Urban Schools Succeed? Bloomington, Indiana.

Provus, Malcolm (1973). Evaluation of Ongoing Programs in the Public School System. Dans B.R. Worthen et J.R. Sanders. Educational Evaluation: Theory and Practice. Ohio: Charles H. Jones Publishing Co.

Purkey, S.C. and Smith, M.S. (1982, December). Synthesis of Research on Effective Schools. Educational Leadership. pp. 64-69.

Rosier, P. & Holm, W. (1980). The Rock Point Experience: A longitudinal study of a Navajo school. Washington, D.C.: Center for Applied Linguistics.

Rutler, M.; Maugham, B.; Mortimore, P.; Ouston, J; Smith, A. (1979). Fifteen Thousand Hours: Secondary Schools and Their Effects on Children. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.

Scriven, Michael et Roth, Jane. (1978). Needs Assessment : Concept and Practice. Dans S.B. Anderson et C.D. Coles (Issue Editors). New Directions for Program Evaluation. 1.

Seine River School Division n° 14. Board Minutes. 1967-1985.

Sissons, C.B. (1917). Bilingual Schools in Canada. Toronto: J.M. Dent.

Slavin, R.E. (1984). Research Methods in Education. Englewood Cliffs, New Jersey: Prentice-Hall, Inc.

Taillefer, Jean-Marie. (1979). Les Franco-Manitobains et les Grandes Unités Scolaires. Thèse de maîtrise inédite. Université du Manitoba.

Troike, R. (1978). Research evidence for the effectiveness of bilingual education. NABE Journal, 3, 13-24.

Wilson, Keith. (1967). The Development of Education in Manitoba. Unpublished Ph.D. Thesis. Michigan State University.

Winnipeg Free Press. (Le 10 juin 1969). [Reproduction d'une déclaration de Edward Schreyer]. Winnipeg, Manitoba.

Wong-Fillmore, L. (1983). The language learner as an individual: Implications of research on individual differences for the ESL teacher. In M.A. Clarke & J. Handscombe (Eds.). On TESOL '82: Pacific perspectives on language learning and teaching (pp. 157-171). Washington, D.C.: TESOL.